

Isabeau de Bavière

Jean Markale



Payot

Du même auteur, à la même librairie

Aliénor d'Aquitaine.

Le roi Arthur et la société celtique.

Les Celtes et la civilisation celtique.

La femme celte.

La tradition celtique en Bretagne armoricaine.

L'épopée celtique d'Irlande.

L'épopée celtique en Bretagne.

JEAN MARKALE

ISABEAU
DE
BAVIÈRE



PAUL G. PARIS
100, Boulevard Saint-Germain

JEAN MARKALE

ISABEAU
DE
BAVIÈRE



PAYOT, PARIS
106, Boulevard Saint-Germain

—
1982
—

JEAN MARCALE

ISABEAU
DE
BAVIÈRE



PAYOT, PARIS
108, Boulevard Saint-Germain

INTRODUCTION

UN ROYAUME FISSURÉ

Isabeau de Bavière a laissé dans l'Histoire un nom entaché d'ignominie. Pendant des générations, les écoliers ont appris à maudire cette reine de France qui renia son fils et livra le royaume au roi d'Angleterre. Aucune femme célèbre de l'Histoire de France n'a été autant haïe, non pas par les contemporains, mais par la postérité. Isabeau, dont le nom même, qui lui a été donné par les Français, traduit bien une nuance de mépris puisqu'il s'agit d'un sobriquet désignant en fait *Isabelle*, a certes été plus mal traitée par les historiens que son illustre devancière Aliénor d'Aquitaine, pourtant coupable elle aussi d'avoir livré une partie de la France aux Anglais, encore plus que les sombres walkyries mérovingiennes qu'ont été Brunehaut et Frédégonde, pourtant criminelles de grande envergure. Il est vrai que ces deux dernières ont eu la chance, si l'on peut dire, de vivre dans *les temps obscurs* où une soi-disant barbarie imprégnait les cœurs et les esprits. Mais on a beaucoup pardonné à Aliénor d'Aquitaine parce qu'elle a mené, au cours de sa longue vie, une existence à la fois brillante et mouvementée, parce qu'elle a été l'inspiratrice des Troubadours et la rénovatrice des lettres en Occident, parce que, jusqu'à la fin, elle a été belle et digne. Isabeau de Bavière, elle, a eu la malchance d'être d'abord fort belle, d'avoir un mari qui est devenu fou, d'avoir dû se débattre, dans un royaume en complète dissolution, au milieu de grands fauves acharnés à dévorer ce qui pouvait encore l'être, et enfin d'être devenue grosse, laide et impotente. Ce sont des choses qu'on ne pardonne pas à une reine de qui on attend une image maternelle rassurante et esthétique.

Certes, Isabeau de Bavière n'est pas innocente : elle a commis de

lourdes erreurs qui ont été préjudiciables tant au royaume de France qu'à elle-même. Mais ce serait une malhonnêteté fondamentale de la noircir définitivement sans avoir ouvert le dossier que représente le récit des événements qui ont marqué sa vie. Isabeau n'était pas seule en cause. Elle avait moins de pouvoirs qu'une Aliénor d'Aquitaine et elle a vécu dans une époque où la Femme n'avait guère voix au chapitre quand il s'agit de gouverner un Etat. Et puis enfin, il est impossible de juger un personnage historique, donc un personnage public, uniquement sur sa vie personnelle : le personnage historique dépend totalement du milieu dans lequel il vit, des circonstances qui l'amènent au premier rang de la scène, des tenants et aboutissants qui expliquent son action et déterminent ses options. En un mot, Isabeau de Bavière ne peut être séparée du contexte historique, économique et culturel qui l'entoure. Or, il faut bien reconnaître d'emblée que, dès son mariage avec Charles VI, en 1385, elle pénètre dans un royaume apparemment très stable, mais en réalité complètement fissuré de l'intérieur comme de l'extérieur.

Nous sommes à la fin du xiv^e siècle, au milieu de ce que l'on a appelé improprement la Guerre de Cent Ans, ce conflit franco-anglais qui dure en réalité depuis Aliénor d'Aquitaine et qui a été réveillé par la mort sans héritier mâle du dernier fils de Philippe le Bel. Le royaume de France — il faut employer ce terme, car la France est un concept récent qui n'a aucune signification alors — est un ensemble de territoires soumis directement ou indirectement par le jeu des fiefs et des arrière-fiefs à une couronne portée par un roi résidant à Paris et qui se dit l'héritier de Clovis, fondateur théorique de la monarchie française. Mais ce royaume de France est seulement une partie de la France actuelle. De nombreux territoires actuellement français, vers l'est, dépendent du Saint-Empire. La Savoie n'en fait pas partie. Calais et le Bordelais sont anglais. La Bretagne est indépendante. Et encore faut-il préciser que Charles V, aidé de Bertrand du Guesclin, a récupéré de nombreux domaines attribués au roi d'Angleterre en 1360 par le traité de Brétigny signé par le roi Jean II le Bon, captif depuis le désastre de Poitiers. Car le royaume de France a été vaincu dans la première phase de cette Guerre de Cent Ans, et il a fallu toute la sagesse et toute la patience de Charles V pour réparer les maladroites de son père Jean le Bon et de son grand-père Philippe VI. C'est en tout cas la politique suivie par Charles V qui donne l'illusion à tout observateur que le royaume de France, restauré dans sa dignité, est un édifice sans faille. Certes, nous sommes dans une

période de paix relative : des trêves, régulièrement reconduites, permettent à l'Angleterre et à la France, épuisées toutes deux, de se remettre des dégâts, des pertes, des famines et des épidémies qui ont durement secoué les deux peuples.

Car, en 1348, il y a eu la Peste, la célèbre et sinistre Peste Noire, venue de Crimée, qui a déferlé sur l'Europe occidentale et qui a emporté au moins la moitié de la population. Cela est une réalité sociologique dont il faut tenir compte dans toute analyse de la situation à l'époque d'Isabeau de Bavière : on vit encore sur le souvenir du terrible fléau, et le fait d'y avoir échappé conduit parfois les gens à des actes insensés aussi bien qu'à des pratiques religieuses qui tiennent davantage à la sorcellerie qu'à la foi authentique. Les bûchers sont toujours prêts à accueillir les hérétiques, les sorciers et les suppôts de Satan. Et l'on voit le diable partout, parce que le Diable, c'est ce qui ne s'explique pas, ce qui est louche, ce qui est mystérieux, et aussi ce qui annonce la mort. Or, en cette fin de xiv^e siècle, tout le monde a peur de la mort : on la côtoie tous les jours, mais au lieu de s'y accoutumer, on la redoute encore plus, et pour essayer de l'oublier, on se livre à des fêtes folles, à des jeux stupides, à des violences gratuites, à des actions qui pour être héroïques n'en sont pas moins des dérivatifs, des *divertissements*, pour reprendre le vocabulaire de Pascal.

Et nous sommes dans une période où la Féodalité, encore puissante dans les structures sociales, s'effrite et s'épuise parce que ce ne sont plus les grands propriétaires terriens qui détiennent le monopole de la richesse. La chevalerie française a été décimée à Crécy et à Poitiers. Elle le sera encore une fois à Azincourt en 1415. La force militaire, ce sont les canons anglais et les archers gallois du roi d'Angleterre. Et ce sont les bourgeois qui fabriquent les canons et les flèches, comme ce sont les bourgeois qui fabriquent des armures et ravitaillent les armées quand celles-ci daignent ne pas se servir dans les pays qu'elles traversent. Autrement dit, il y a des profiteurs de la guerre, et paradoxalement, ce ne sont pas les grands nobles féodaux qui pourtant *font* cette guerre. Autrefois, on se battait — non pas pour la patrie, mais parfois pour défendre le sol où l'on vivait — au nom d'un seigneur parce qu'on avait fait le serment de le servir, ou bien parce que ce seigneur avait promis aide et assistance en cas de besoin. Or, maintenant, on ne sait plus pour qui on se bat, on ne sait pas quel est l'ennemi, car celui-ci change constamment : il y a des Allemands dans l'armée anglaise, des Gascons dans l'armée anglaise, des

Écossais dans les troupes du roi de France, des Bretons au milieu des archers du roi d'Angleterre, et ainsi de suite, tous ces soldats se mettant généralement d'accord, pendant les périodes d'accalmie, pour piller joyeusement, et de concert, les malheureux pays où ils se trouvent. Et si les règles actuelles de la citoyenneté légale eussent existé à cette époque, Jeanne d'Arc, native de Domrémy en Lorraine, état du Saint-Empire, eût été munie d'un passeport allemand pour venir combattre les Anglais au profit du roi de France.

La Féodalité, qui avait, bon gré, mal gré, maintenu la société européenne dans un carcan plus ou moins étouffant pendant plusieurs siècles, se trouve minée et menace de s'effondrer. Mais on ne sait pas par quoi la remplacer. Et pourtant, la société continue son évolution, encore hâtée par les guerres et les famines. Tout bouleversement de la vie quotidienne se répercute sur la mentalité, et la mentalité règne en souveraine sur les institutions sociales. A la fin du *xiv^e* siècle et au début du *xv^e* siècle, la société va basculer sans que ceux qui y vivent s'en aperçoivent réellement et consciemment.

C'est d'abord l'importance accrue des villes au détriment des campagnes. Avant le déclenchement de cette guerre inexpiable entre Anglais et Français, la richesse du royaume de France résidait dans ses productions agricoles, auxquelles s'ajoutaient les productions industrielles de la Champagne, du duché de Bourgogne et de la Normandie. On défrichait toujours autant les sols, on en faisait de bonnes terres à blé, puisque le pain était l'aliment essentiel de la vie de chacun. On y produisait du vin, breuvage indispensable pour l'exercice du culte comme pour la consommation courante et l'exportation vers les pays qui n'en produisaient pas, l'Angleterre en particulier. On y pratiquait l'élevage à la fois pour assurer la traction animale, pour la consommation des produits laitiers et pour l'alimentation carnée. Et autour des villes et des bourgs, une intense exploitation maraîchère permettait de subvenir aux besoins de ceux qui ne cultivaient point eux-mêmes. Les forêts étaient encore nombreuses et constituaient d'importantes ressources, tant en bois qu'en gibier de toutes sortes. Les étangs, considérablement développés, permettaient un apport appréciable de nourriture grâce aux poissons d'eau douce. Quant aux marais, ils étaient utilisés, aussi bien pour la pêche et la chasse que pour l'établissement des salines.

Mais tout a changé. Par suite des guerres, l'exploitation des terres ne se fait qu'à moitié. On ne défriche plus de terres nouvelles. On ne cultive presque plus le blé qui rapporte peu, mais à la place, on

développe les plantes textiles et tinctoriales destinées à l'industrie et au commerce, parce que, sur un plus petit terrain, cela rapporte davantage, et on risque moins le pillage et le saccage. Les vivres n'étant généralement pas transportés bien loin, certains pays connaissent des disettes sérieuses, qui deviennent parfois de véritables famines. Comme les villes contiennent un rassemblement important de consommateurs, elles sont ravitaillées en priorité, car on est assuré d'y vendre beaucoup. Les villes sont donc moins menacées par les famines que les campagnes, surtout les villes maritimes et les villes qui sont sur un grand fleuve, car les marchandises qui y abordent peuvent venir de bien plus loin. Mais ces denrées deviennent chères, et cela ajoute au mécontentement de la population.

Alors, à la suite des famines qui les désolent et des guerres qui les dévastent, les campagnes se dépeuplent. C'est un élément important de la transformation de la société en cette fin de xiv^e siècle. Les villages sont abandonnés. Partout, ce ne sont que maisons en ruine et champs incultes. En 1431, on verra même les paysans du Forez se soulever et réclamer une redistribution des richesses, le tout dans une optique qui n'est pas sans rapport avec une certaine forme de communisme. Parallèlement, le banditisme se développe : les soldats démobilisés se joignent aux pillards professionnels et forment de redoutables bandes, comme les Tuchins du Languedoc et de l'Auvergne, comme les Coquillards de Bourgogne, qui déferleront bientôt sur la capitale. Les propriétés foncières ne valent plus rien, et ce n'est pas l'établissement d'un impôt nouveau sur les populations rurales, en 1381, qui arrange les choses. C'est le désarroi social le plus complet dans les campagnes, et cela correspond en fait à l'affaiblissement politique de la noblesse, traditionnellement attachée à la mise en valeur des terres qu'elle possède.

Par contre, les villes regorgent d'habitants qui sont ou bien des bourgeois enrichis par le commerce et l'artisanat, ou bien des prolétaires, au sens strict du terme, qui cherchent à survivre dans des conditions parfois très difficiles. Là aussi, le désarroi social se fait sentir : à la moindre alerte, au moindre établissement d'un impôt, à la moindre disette, la révolte gronde. Paris garde le souvenir des troubles provoqués par les partisans d'Etienne Marcel et par les Maillotins. La capitale en connaîtra d'autres, sous le couvert de la rivalité sanglante des Armagnacs et des Bourguignons. Pourtant, les habitants des villes sont bien contents d'y être : ils se sentent malgré tout protégés des dangers de la guerre. Et ainsi se crée une nouvelle

mentalité, une *mentalité urbaine*, et c'est celle-ci qui va largement dominer la politique pendant le règne de Charles VI, avec l'apparition évidente de ce qu'on appelle l'*opinion publique*, dont vont user les acteurs du drame, Jean sans Peur en particulier, et qui est un phénomène nouveau. A la limite, on peut dire que c'est l'opinion du peuple de Paris qui fera et défera les traités plus ou moins fourrés et illusoire, pendant la grande querelle des Armagnacs et des Bourguignons. Et chacun des protagonistes s'attachera à bénéficier, autant que faire se peut, du consensus de la population parisienne avant d'entreprendre quoi que ce soit. Et quand on analyse davantage cette situation, on s'aperçoit que la France armagnaque est la France agricole de l'ouest et du sud, alors que la France bourguignonne est la France de l'est et du nord, plus industrialisée, et dans laquelle les villes, quoique plus récentes, sont en plein développement.

Et cette transformation des habitudes sociales amène fatalement le trouble des consciences. Il y a une crise d'autorité, chacun proclamant qu'il est le seul et unique tenant de cette autorité. Il y a une crise morale, chacun se voulant son propre censeur et le censeur exclusif des autres. Il y a une crise spirituelle, chacun ne sachant plus à quel saint se vouer. L'Eglise paie ses compromissions avec les puissances d'argent. Elle se trouve en pleine déconfiture. A force d'avoir habitué les fidèles à recevoir des coups de pied aux fesses pour avoir le droit de mériter une place au Paradis, l'Eglise prend brusquement mauvaise conscience, mais comme elle est dominée par la classe des possédants, toute idée de réforme tourne en eau de boudin, comme on dit vulgairement. Ce n'est que partie remise : il faudra attendre encore un siècle, et le réveil sera plutôt brutal. Mais en attendant, Charles V ayant commis la sottise de réinstaller la papauté en Avignon et d'y faire élire un pape à sa convenance, pour ne pas dire à sa botte, la Chrétienté va se trouver du jour au lendemain nantie de deux papes, chacun de ceux-ci prétendant être l'unique et lançant anathème et excommunication sur l'autre. Ce sera le grand Schisme d'Occident. Il arrivera un moment où les princes de l'Eglise, en ayant assez de leurs querelles intestines, décideront que les deux papes rivaux devront de démettre et qu'on en élira un autre. Le résultat sera que l'Eglise se verra avec trois papes. L'un d'eux, Pierre de Luna, élu pape d'Avignon en 1394, *alors qu'il n'était même pas prêtre*, persistera jusqu'au bout dans sa résolution d'être le seul souverain pontife : sous le nom de Benoît XIII, assisté seulement de deux cardinaux, il narguera et excommuniera ses adversaires jusqu'à sa mort en 1423,

dans un monastère-forteresse d'Espagne où il se réfugiera. Quant à Jean XXIII (l'autre, pas celui du xx^e siècle), il était un ancien pirate, mais cela ne l'empêcha pas d'être assez remarquable et de démissionner devant le nouveau pape de l'unité, Martin V. Cela pour dire que pour un fidèle, en ces temps de confusion, il y avait de quoi se damner. Evidemment, cette histoire du Schisme d'Occident, sous des aspects religieux, n'est qu'une sordide affaire politico-économique où les intérêts en jeu dépassent de loin les sentiments des fidèles.

Au fond, personne ne sait plus qui est qui. Au milieu de tout cela, l'institution sacro-sainte de la monarchie de droit divin persiste, mais dans quel état ! Un roi fou occupe le trône, et en vertu du caractère inviolable, intouchable, du monarque, on le laisse occuper ce trône même si le royaume s'en va à la dérive. Il est vrai que cette folie va profiter à certains. Et on se demande comment, de *ce chaos d'où sortit la France* ⁽¹⁾, le royaume a pu remonter la pente qui l'entraînait vers sa dissolution totale. En plus, cette crise va paradoxalement créer la notion même de nationalisme français, pour ne pas dire patriotisme, lequel terme ne se justifierait pas à cette époque.

Dans ce chaos, apparemment tranquille, en ce début du règne de Charles de Valois, sixième du nom, des grands fauves guettent, attendent et s'observent. Ces grands fauves, ce sont des princes du sang, des membres de la famille royale, les fils de Jean II le Bon : il y a là le duc d'Anjou, le duc de Berry et le duc de Bourgogne, titulaires de provinces données en apanage pour les consoler de ne pas avoir été les aînés, le trône étant revenu à Charles V. A ceux-ci s'ajoute un jeune, qui a les dents longues, et qui promet, Louis d'Orléans, frère de Charles VI, à qui ne manquent pas les faveurs. Et ces grands fauves qui sont des féodaux imbus de leurs principes et de leurs privilèges, entraînent autour d'eux la foule de leurs vassaux, impatients d'obtenir toujours davantage et prêts à accomplir n'importe quelle besogne, fût-elle une basse besogne, pour mériter la récompense promise. Mais par-derrière, il y a la réalité économique : les grands féodaux sont menacés de ruine, les ressources leur viennent de leurs sujets qui, au lieu de se livrer à de sordides calculs et de se battre comme des fauves qu'ils sont sur les « champs d'honneur », travaillent et alimentent de ce fait des caisses qui se vident à la première occasion pour payer des fêtes brillantes et inutiles, ou pour acheter

(1) Titre d'un ouvrage de Micheline Dupuy, Paris, 1980.

des consciences. Ces sujets, il faut qu'ils travaillent et qu'ils rapportent. Il est donc nécessaire de donner au territoire que chacun de ces grands féodaux gouverne, les moyens techniques et politiques pour que leur puissance économique non seulement ne périlite pas, mais au contraire s'améliore. D'où l'incroyable voracité de ces Princes du sang, tournant comme une meute de loups autour du malheureux Charles VI en proie aux démons qui l'assaillent dans sa nuit infernale. Que de belles paroles prononcées ! que d'éloges de la fonction royale ! que d'hypocrisie ! que de serments lâchement oubliés ! que de crimes ! que de misères ! que de sang !

C'est tout cela, l'époque d'Isabeau de Bavière. C'est dans ce chaos qu'elle va se trouver jetée, parce qu'elle est d'une noble famille princière, parce qu'elle est belle, et surtout parce que sa présence à Paris doit servir les intérêts de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

Elisabeth de Bavière, dite Ysabel ou Isabeau, est née au début de 1370 et fut baptisée en l'église Notre-Dame de Munich. Elle était la fille d'Etienne III, le Jeune, duc de Bavière, de la maison de Wittelsbach qui régnait depuis deux siècles en Bavière, et de Thadéa Visconti, appartenant à une opulente famille lombarde dont sera issue la duchesse d'Orléans, Valentine, épouse de Louis, frère de Charles VI. Elle fut élevée au Ludwigsburg, château de Munich bâti en 1255 par le duc Louis le Sévère. D'après les rares témoignages que nous possédons sur son enfance et son adolescence, elle fut « bien pourvue de doctrine », c'est-à-dire qu'elle reçut une très bonne éducation. Elle apprit le latin et s'intéressait particulièrement à la poésie. Sa passion était l'élevage des oiseaux, et lorsqu'elle sera à l'hôtel Saint-Pol, à Paris, elle manifestera cette passion en faisant construire d'imposantes volières. Et elle eut pour compagnon de jeux son frère Louis, qu'on a souvent accusé d'avoir été son mauvais génie. Louis de Bavière, dit le Barbu, sera en effet toujours très présent derrière la reine Isabeau, et son comportement ne manque pas de laisser souvent perplexe un bon observateur. Il est probable que Louis, qui avait trois ans de plus que sa sœur, fut un modèle d'une honnêteté plutôt douteuse, ce qui pourrait expliquer la tendance maniaque qu'eut toujours Isabeau de thésauriser et de camoufler ses richesses.

Physiquement, Isabeau, aux dires des contemporains, n'était pas d'une beauté extraordinaire (Froissart la trouve courtaude et rougeaude), mais elle avait beaucoup de charme, de conversation, et elle savait plaire. Et lorsque Philippe le Hardi eut arrangé son mariage

avec le roi de France et qu'elle fut présentée à Charles VI le 10 juillet 1385 à Amiens, le roi en tomba éperdument amoureux. Le mariage était prévu pour plus tard, à Arras, mais Charles VI ne voulut pas attendre davantage : il insista pour que la cérémonie eût lieu immédiatement. Philippe le Hardi, qui voulait que les noces fussent célébrées chez lui à Arras, essaya de dissuader le jeune roi et de modérer sa fougue, mais il se fit vertement rabrouer par son neveu. Le duc de Bourgogne n'insista pas, et le 18 juillet 1385, le roi de France Charles VI épousait Isabeau de Bavière dans la cathédrale d'Amiens, en présence de Louis d'Orléans, de Philippe de Bourgogne et de Jean, comte de Nevers, futur Jean sans Peur. Le roi avait 17 ans. La reine en avait 15. Et l'on fit la fête, car il était écrit que la jeune reine de France devait connaître, dès son arrivée en France, les vertiges les plus raffinés des jeux et des fêtes.

LA REINE DES FÊTES ET DES JEUX

C'est en 1389 qu'Isabeau de Bavière fait son entrée officielle et solennelle dans l'Histoire de France. Et curieusement, symbole d'une réalité de l'époque, c'est à Paris, et nulle part ailleurs, que cette entrée se manifeste, comme si, déjà, Paris était la France. D'ailleurs, toute la vie d'Isabeau va se dérouler à Paris et aux alentours de Paris et toute son action va être centrée autour de cette capitale que son mariage lui a livrée et qu'elle s'efforcera de garder dans les pires circonstances, même lorsqu'il lui faudra lutter contre les Parisiens.

Il ne semble pas que cette emprise de Paris sur la jeune reine ait été le résultat d'une volonté délibérée de sa part. Originnaire d'un pays où le morcellement de l'Etat coexiste avec l'autoritarisme du Pouvoir dans un cadre géographique beaucoup plus souple et en tout cas sans véritable capitale, elle ne pouvait imaginer que « qui tenait Paris tenait la France ». Et puis, qu'était donc la France pour elle, sinon un royaume ? On en était encore au temps où le royaume s'étendait jusqu'où pouvait s'étendre le regard du roi. Cette même année 1389, les deux principaux ministres de Charles V, Bureau de la Rivière et Jean Le Mercier, avaient affirmé « qu'un roi en sa jeunesse doit visiter et connaître ses gens », ce qui supposait des rapports étroits entre le souverain et ses sujets, une confiance réciproque, une connaissance pleine et entière en dehors de toute notion de capitale ou d'endroit privilégié où s'exerce le pouvoir. Mais si ces ministres conseillaient au nouveau roi d'aller dans ses provinces, ils se gardaient bien de dire la même chose à la reine. Celle-ci, en vertu de l'opinion courante, se devait avant tout à ses devoirs maternels. Une reine, selon les règles en vigueur, n'était autre chose qu'une reproductrice,

et on était loin d'Aliénor d'Aquitaine suivant son mari Henry II entre deux grossesses, ou même s'en allant toute seule organiser le royaume au nom de son époux. Le système dans lequel devait évoluer Isabeau de Bavière était ce qu'on pourrait appeler « phallocratique ». Il est vrai que depuis le début de la Guerre de Cent Ans, l'accent était mis définitivement sur le pouvoir mâle : la survie de la dynastie capétienne était à ce prix puisque la querelle entre la France et l'Angleterre résultait du fait que le plus proche héritier du royaume de France avait été le roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel, mais par l'intermédiaire d'une femme. Et on avait alors mis en avant la « loi salique », qui n'était pas une loi, tout juste une coutume, et qui, comme telle, pouvait toujours être discutée. Donc, plus que jamais, il s'agissait de promouvoir l'autorité du roi et de laisser la reine à ses occupations strictement féminines. D'où le peu de soin mis à faire connaître Isabeau de Bavière aux sujets de son époux.

C'est un élément important dans la compréhension du rôle joué par Isabeau dans les années difficiles qui vont suivre, et aussi pour expliquer ses réactions : en somme, elle a été écartée du pouvoir parce qu'on jugeait qu'elle n'avait pas à s'y intéresser. Mais, par ironie du sort, celle qu'on avait écartée va se trouver au premier rang, et certainement pas préparée à assumer la charge dont elle sera investie. Isabeau de Bavière, reine de France, ne sera pas présentée aux gens des lointaines provinces. Par cela même, elle les ignorera, et plus tard, devenue régente, elle ne pourra pas comprendre les réactions de ses sujets, ni le sens de certaines révoltes populaires.

Isabeau de Bavière est donc *présentée* à Paris, et cela dans une atmosphère assez extraordinaire de fêtes et de jeux. Car si la reine doit être écartée du pouvoir réel, elle aura quand même un lot de consolation : elle sera fêtée, choyée, adulée. C'est dans le ton de cette année 1389, où les Parisiens, qui ont souffert pendant tant d'années des troubles de la guerre, tentent de respirer quelque peu, essaient d'oublier les famines, les tueries, la peste et tout le cortège des misères qui l'accompagnent. Les Parisiens veulent vivre, veulent se réjouir, et toutes les occasions sont bonnes pour oublier, pour se dissiper dans le rêve, dans l'artifice des fêtes, des jeux et des mascarades. Bientôt, les murs des églises vont se couvrir de « danses macabres », pendant le xv^e siècle, mais on n'en est pas là : ce serait plutôt une floraison de « danses grotesques » où le pittoresque le dispute parfois à l'indécence. Il en est ainsi chaque fois qu'une époque plus calme succède à une époque troublée. En somme, le

début du règne de Charles VI fait penser aux « Années Folles » qui ont suivi la tragédie de la Première Guerre mondiale.

FÊTES GALANTES

Rien ne fut négligé pour rendre cette entrée solennelle d'Isabeau de Bavière à Paris grandiose et mémorable. Le jeune roi fut lui-même en grande partie l'organisateur des festivités. Et nous connaissons bien tous les détails de cette cérémonie grâce au Chroniqueur de Saint-Denis et à Jean Juvénal des Ursins. Le roi « fit notifier et savoir à ceux de la ville de Paris » qu'ils se préparassent à accueillir la reine avec tous les égards qui lui étaient dus. Toutes les rues que le cortège devait emprunter furent *tendues*, c'est-à-dire ornées de guirlandes et de calicots. A chaque carrefour, il devait y avoir des « histoires », autrement dit des scènes mimées ou interprétées comme au théâtre. On avait aussi préparé des fontaines qui jetaient de l'eau, du vin et même du lait. La reine fut accueillie à la Porte Saint-Denis par un grand cortège d'habitants de Paris, sous la conduite du prévôt des marchands. Et là se tenaient des enfants habillés en anges et qui chantaient des cantiques. « La Sainte Vierge tenait entre ses bras un petit enfant, lequel s'ébattait à part soi avec un petit moulinet fait d'une grosse noix. » Autour du groupe, des jeunes filles parées d'habits magnifiques, présentaient aux passants du vin clair et, du vin d'hypocras et des piments. Devant l'hôpital de la Trinité, des chevaliers français et anglais représentaient « le pas d'armes de Saladin ». Plus loin, on voyait « Dieu séant en sa majesté, et de petits enfants de chœur chantant doucement en forme d'anges ». Deux d'entre eux se détachèrent de la voûte d'un arc de triomphe et vinrent poser une couronne précieuse sur la tête de la reine. Il y avait aussi une véritable salle de concert qu'elle traversa au son des musiques les plus diverses. Au Petit Châtelet, Isabeau vit la représentation d'un « lit de justice », bien tendu et bien ordonné de tapisserie d'azur à fleurs de lys d'or.

La reine passa la Seine sur un pont qui avait été orné de taffetas bleu à fleurs de lys d'or. D'un bosquet, on vit alors surgir un cerf blanc ⁽¹⁾ qui aurait dû être en or massif, mais on n'avait pas eu le

(1) Le chroniqueur Jean Juvénal des Ursins, dont le père occupa d'importantes fonctions dans l'administration royale, rapporte cette curieuse anecdote concernant l'année 1380, anecdote qui explique la présence de ce cerf automate : « Le roi s'en alla

temps de le fondre : il n'avait que les cornes dorées et une couronne d'or au cou. « Et était tellement fait et composé, qu'il y avait un homme qu'on ne voyait pas, qui lui faisait remuer les yeux, les cornes, la bouche et tous les membres, et avait au col les armes du roi pendantes, c'est à savoir l'écu d'azur à trois fleurs de lys d'or. » Quand Isabeau passa, un lion et un vautour, des automates, sortirent du même bosquet et vinrent attaquer le cerf. Alors l'homme « qui gouvernait le cerf » lui fit prendre une épée afin de simuler un combat. « Et y avait un homme assez léger, habillé en guise d'un ange, lequel par engins bien faits, vint des tours Notre-Dame de Paris » et descendit le long d'une corde jusqu'à l'endroit où se tenait la reine, tenant deux flambeaux, car il commençait à faire nuit. Bien entendu, le peuple qui s'était rassemblé aux alentours, criait sa joie autant pour le spectacle que pour l'honneur d'Isabeau.

Quant au roi Charles VI, lui-même, on le sait, fort amateur de fêtes et de déguisements, il voulut prendre part aux réjouissances. Comme on lui avait expliqué ce qui se faisait dans les rues de Paris, il avait dit à son fidèle Savoisi, l'un de ses compagnons de jeux avec lequel on le voyait toujours : « Savoisi, je te prie tant que je puis, que tu montes sur un bon cheval, et je monterai derrière toi, et nous nous habillerons tellement qu'on ne nous connaîtra point, et allons voir l'entrée de ma femme. » Savoisi obéit après avoir fait remarquer au roi que c'était quand même un peu « choquant ». Il monta un cheval

à Senlis pour chasser. Et fut trouvé un cerf qui avait au cou une chaîne de cuivre doré, et défendit qu'on le prit que au las (filet) sans le tuer, et ainsi fut fait. Et trouva-t-on qu'il avait au cou la dite chaîne, où avait écrit : *Caesar hoc mihi donavit* (César me l'a donné). Et dès lors le roi, de son mouvement, porta pour devise le cerf couronné d'or au col, et partout où on mettait ses armes, y avait deux cerfs tenant ses armes d'un côté et d'autre. » Une version quelque peu suspecte donne une explication différente. Au moment d'aller guerroyer à Rozebeke en 1382, le jeune roi aurait fait un rêve surprenant. Il se serait vu donner un faucon dans la cité d'Arras et partir immédiatement à la chasse dans la forêt voisine en compagnie d'Olivier de Clisson. Soudain, un immense cerf lui aurait barré la route. Emmerveillé, le roi se serait aperçu que ce cerf était pourvu d'une immense paire d'ailes. Il aurait, toujours dans son rêve, grimpé sur cette monture d'un genre nouveau, disant à Clisson de l'attendre, qu'il allait poursuivre dans le ciel son faucon. Et il se serait vu, sur son cerf, survoler la forêt avant d'atterrir aux pieds du connétable. Alors le roi s'était réveillé, et, impressionné par son rêve, avait décidé qu'un cerf volant figurerait dans ses armoiries. Il semble en tout cas que le jeune Charles VI ait eu la réputation d'avoir des rêves étranges. Était-ce le début de son délire ? Il ne faut pas oublier que Charles VI avait de qui tenir, puisque sa mère, Jeanne de Bourbon, avait eu des crises de folie dans les deux dernières années de sa vie.

vigoureux. Charles VI se plaça derrière lui et tous deux s'en allèrent dans les rues de la ville. Ils s'étaient avancés vers le Châtelet au moment où la reine arrivait. « Il y avait moult peuple et grande presse. Et se bouta Savoisi le plus près qu'il put, et là, il y avait sergents de tous côtés tenant grosses boulaies. » Evidemment, les sergents voulurent empêcher Savoisi d'approcher davantage, d'autant plus qu'ils ne reconnaissaient ni le roi ni son favori : ils se mirent à les frapper pour les faire reculer. « Et en eut le roi plusieurs coups et horions sur les épaules bien assis. Et au soir, en présence des dames et demoiselles, fut la chose sue et récitée, et s'en commença-t-on à farcer, et le roi même se farçait des horions qu'il avait reçus. » Car Charles VI, tout heureux de voir que sa jeune épouse était si bien accueillie par les Parisiens, et satisfait d'avoir participé sous un déguisement à la fête, eût été prêt à recommencer, au risque même de recevoir d'autres horions.

Cependant, c'est dans la Sainte-Chapelle que fut couronnée officiellement la reine. Quatre des principaux bourgeois de Paris lui présentèrent une nef d'or, deux grands flacons, deux « drageoirs » et deux bassins d'argent. Ils offrirent aussi à la duchesse d'Orléans, Valentine Visconti, deux services de vaisselle, et au roi quatre pots, six « trempoirs » et six plats d'or. Ce sont deux hommes déguisés, l'un en ours, l'autre en licorne, et deux autres noircis et habillés en Maures, qui étaient chargés de lui donner ces présents. Charles en fut ravi. « Grand merci, bonnes gens », dit-il, « ils sont beaux et riches. » Cela ne l'empêcha pas, le lendemain, d'augmenter la gabelle. Il est vrai qu'il fallait récupérer l'argent dépensé pour la fête...

Dans la soirée, la joie fut totale. La reine entra dans le palais en une litière richement ornée, au milieu d'une foule de dames et de demoiselles, ce « qui était belle chose à voir ». Le souper fut particulièrement animé, et l'on plaisanta, on but et on chanta. Enfin on dansa « jusqu'au jour, et ce fut une très grande chère. Le lendemain, il y eut joutes et autres ébattements ».

Cependant, le roi n'avait pas oublié que si Paris était, sinon sa capitale, du moins sa principale source de revenus et sa plus grande pourvoyeuse de plaisirs divers, son autorité morale et ancestrale, si l'on peut dire, lui venait de Saint-Denis. Moralement, il devait y conduire Isabeau pour qu'elle y reçût un autre genre de consécration, celle, toute spirituelle, de l'héritage des Capétiens. Ce fut donc quelques jours plus tard que Charles VI « y mena la reine, et y fut reçu très grandement, et le lendemain y eut messe bien notable ».

Mais l'appétit de plaisir et de fête était tel qu'à Saint-Denis, après avoir sacrifié au rituel religieux, Charles VI résolut de marquer l'événement par les réjouissances profanes les plus variées. « Le roi, pour festoyer la reine, et plusieurs seigneurs tant étrangers qu'autres, ordonna au dit lieu de Saint-Denis certaines joutes être faites, et y fit-on grands préparatoires, tant d'échafauds que d'habillements, et durèrent trois jours. » Le premier jour, ce furent des tournois dans lesquels les règles de la chevalerie la plus authentique devaient être respectées. Les chevaliers qui devaient jouter « étaient menés par dames vêtues de robes semées et bordées d'échets. Et y avait au col du coursier un gros las d'or et de soie lié, que les dames tenaient en leurs mains, et au champ les présentaient, montées sur grosses haquenées. Les chevaliers présentés au champ, les dames descendaient (de cheval) et montaient sur échafauds. Pareillement furent menés les écuyers par demoiselles vêtues comme celles du premier jour ». Jusqu'ici, rien que de très normal : ce sont des réjouissances comme en a connues tout le Moyen Age. Mais le troisième jour, la fête prend une tournure plus précise, à tel point que les contemporains, pourtant habitués à telles scènes, paraissent fort gênés pour en parler. « Une belle salle fut faite de tentes longue et large, où les dîners et soupers furent préparer. Et pour ce que des dites joutes ont été faites tapisseries, on s'en passe en bref. Et était commune renommée que des dites joutes étaient venues des choses déshonnêtes en matière d'amourettes, et dont depuis beaucoup de maux sont venus. Et dit une chronique que les dites joutes *lubrica facta sunt*. » C'est Juvénal des Ursins qui rapporte pudiquement ces faits sans oser les commenter. Certes, ce ne sont point encore les soupers fins du régent Philippe d'Orléans et de ses « roués », mais cela y ressemble bien : ces joutes *deviennent lubriques*, et quand on sait que les gens du Moyen Age n'étaient pas spécialement pudibonds, on ne peut que constater la légèreté des mœurs du début du règne de Charles VI, contrastant avec une sévérité de la fin du règne de Charles V.

Le paradoxe de tout cela, c'est que ces fêtes, quelque peu galantes, étaient données en l'honneur d'Isabeau de Bavière par le roi Charles VI, lequel était, les témoignages sont formels là-dessus, très amoureux de sa jeune épouse. Isabeau était belle, nous dit-on, et particulièrement sensuelle. Elle avait un charme qui faisait tourner les têtes, sinon les cœurs. Elle avait une emprise certaine sur le roi qui ne se lassait pas de vanter les mérites de sa femme. En somme, Isabeau de Bavière était la présidente d'une nouvelle sorte de « cour

d'amour » : mais le temps n'était plus où Aliénor d'Aquitaine se contentait de juger les cas les plus caractéristiques de la « fine amor ». L'amour idéalisé du XII^e siècle, bien qu'il eût été autant sensuel que spirituel, se trouvait remplacé par la recherche effrénée du plaisir sous toutes ses formes, y compris dans le raffinement érotique de ce qu'on appelle maintenant la « sexualité collective ».

Au demeurant, Isabeau était enceinte lors des festivités qui accompagnèrent son entrée solennelle à Paris. Ceci explique cela, dans la mesure où des rapports extra-conjugaux d'une reine étaient impensables s'il y avait risque de grossesse ultérieure. Le roi pouvait toujours déchirer son serment de fidélité : s'il avait des bâtards, on savait quel en était le père, et de toute façon, ils étaient écartés officiellement du pouvoir. Mais qu'une reine fût en danger d'avoir des bâtards, et qui plus est de père inconnu, voilà qui était inadmissible. Ce n'était d'ailleurs pas une question de morale, mais une question de succession : il fallait que la royauté fût transmise par les mâles, de la même façon que chez les nobles et chez les bourgeois, l'héritage du père fut toujours assuré sans une faille. Le système patriarcal a des exigences, et cela se traduit dans les faits par une condamnation sans équivoque de l'adultère de la femme mariée et la tolérance la plus large pour ce qui concerne l'homme adultère. Dans l'Histoire, on voit souvent des rois ou des princes se livrer à la débauche, participer à des « jeux interdits », mais ce n'est pas en compagnie de leur épouse : celle-ci, vouée à la maternité et à la transmission de l'héritage du mâle, doit se garder de toute souillure. Les maîtresses et les favorites sont par contre parfaitement admises dans de tels ébats : il n'y a aucun risque de contamination de la descendance. Or, il semble bien qu'Isabeau de Bavière ait été, ne serait-ce que le temps de sa grossesse où il n'y avait rien à craindre, la compagne de Charles VI dans certaines parties fines que la morale réproouve pour le commun des mortels mais qui sont toujours de bon ton dans un certain milieu dit « privilégié ».

Ce n'est pas en fait que la société du temps de Charles VI ait été plus dépravée qu'à d'autres moments. Beaucoup plus que du « vice », il faut y voir le désir d'échapper à l'angoisse, à l'ennui, l'enthousiasme juvénile : n'oublions pas la jeunesse du roi, la jeunesse de ses frères, l'appétit de vivre qui s'est emparé de cette génération de beaux seigneurs galants et raffinés, à peine sortis des brumes d'une guerre longue et pénible. Il s'agissait avant tout de s'amuser entre gens de bonne compagnie, entre hommes et femmes jeunes et

distingués, en famille même, en couple enfin. L'amour du jeune Charles VI pour la troublante Isabeau de Bavière n'est pas en cause, pas plus que l'amour de son frère Louis d'Orléans pour l'altière Valentine Visconti. Une anecdote nous le prouve, en même temps que le goût des deux frères pour les jeux et les divertissements.

Etant allé en Languedoc pour régler certaines affaires, en particulier pour châtier les exactions de l'homme de confiance du duc de Berri leur oncle, Charles et Louis en profitèrent pour mener joyeuse vie tant à Avignon qu'à Montpellier. Ce fut dans cette dernière ville que le roi et le duc d'Orléans firent une gageure de cinq mille livres à qui se rendrait, le premier, chacun auprès de son épouse. C'était donc la pensée de leur femme légitime qui hantait les deux frères, et le pari qu'ils firent ne pouvait que renforcer l'attraction qu'ils éprouvaient : devenue objet de compétition, sanctionnée par un enjeu d'importance, l'épouse, que ce fût Isabeau ou Valentine, acquérait ainsi une sorte d'*aura* érotique qui la mettait au rang des « Dames » les plus fameuses et les plus désirées de l'époque courtoise. Le roi et Louis d'Orléans prirent chacun des chemins différents. Ils chevauchèrent de nuit comme de jour, n'ayant chacun qu'un homme de compagnie. La fatigue obligea quelquefois le roi à se mettre sur un chariot pour prendre du repos. Cette course, qu'il entreprit par des chemins difficiles et peu sûrs, contre l'avis des gens les plus sages de sa cour, nous montre certes sa légèreté, son insouciance, en même temps que son goût du risque. Mais Charles, en dépit de son apparence athlétique, supporta très mal les fatigues du voyage. Cela nous indique que son état de santé était peut-être déjà précaire et que cela préluait à la crise qui allait bientôt l'emporter dans les tourbillons de la démence. En tout cas, ce fut son frère qui gagna le pari. Et Isabeau en fut quitte pour manifester à son royal époux la tendresse que son geste inconsidéré lui inspirait.

Car il ne fait aucun doute qu'Isabeau a été très amoureuse de Charles. Le jeune couple vivait dans l'harmonie la plus complète, ce qui, avouons-le, n'est pas si fréquent dans les ménages royaux, résultats le plus souvent d'un arrangement qui n'a rien à voir avec l'amour. Ils étaient jeunes et beaux l'un et l'autre. Ils étaient raffinés l'un et l'autre. Ils étaient faits pour s'entendre. Ils avaient la même passion pour les jeux, les fêtes et les divertissements. Et surtout, ils avaient les moyens de satisfaire ce besoin de divertissement, même si le trésor royal était vide : il suffisait de lever d'autres impôts ou de faire des tours de passe-passe. On s'en était aperçu après l'entrée

solennelle de la reine à Paris. Le peuple avait espéré qu'à cette occasion, les impôts seraient diminués, en particulier les tailles et les aides extraordinaires. Mais, comme le dit Juvénal des Ursins, « rien n'en fut diminué, de plus la gabelle du sel augmentée. Et si fut la monnaie, qu'on faisait du temps du père, du tout annulée, sans ce qu'on lui donnât aucun cours, dont ils (les gens du peuple) furent moult grévés et travaillés ». Un chroniqueur ne dit-il pas, à propos de Charles VI, qu'il « donnait mille écus où son père n'en donnait que cent ». Et il fallait bien trouver la différence quelque part.

Cette magnificence, on la retrouve à quelque temps de là dans les cérémonies en l'honneur de Du Guesclin, qui suivirent les festivités de l'entrée de la reine à Paris. Pourquoi ces cérémonies qui ne se justifiaient guère à ce moment-là ? Du Guesclin, mort la même année que Charles V dont il avait été le fidèle allié, avait eu sa part de gloire posthume. On pense que Charles VI avait voulu donner une marque de faveur à Olivier de Clisson, successeur de Du Guesclin dans la fonction de connétable du royaume de France, après avoir été, comme on sait, l'ennemi de Bertrand du Guesclin pendant la guerre de Succession de Bretagne. Le temps arrange toujours les choses. Clisson était toujours breton bien que connétable de France, comme le sera plus tard Arthur de Richemont, futur duc de Bretagne. Or, Charles VI avait besoin de ménager les Bretons, durement malmenés par son père, et dont le duc Jean IV de Montfort était toujours prêt à se tourner du côté des Anglais.

Charles VI commanda donc un service funèbre à la mémoire de Du Guesclin, dans l'église de Saint-Denis, où le connétable avait été enterré. Tout se passa selon le cérémonial de l'ancienne chevalerie. Il y eut « très grand luminaire de cierges et de torches. Et étaient le connétable messire Olivier de Clisson, le maréchal de Sancerre, et huit autres tous vêtus de manteaux noirs, faisant le deuil ⁽²⁾. L'évêque d'Auxerre chanta la messe ». L'offrande fut de quatre coursiers, deux armés en guerre, deux pour les tournois. Les ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine et de Bar les présentaient, précédés des plus grands seigneurs qui portaient l'écu, l'épée, la lance, le casque, les gantelets et les autres pièces de l'armure. L'évêque d'Auxerre fit l'éloge du « bon connétable ». Ce fut

(²) Le deuil était en noir, selon la coutume bretonne, tandis qu'il était en blanc à la cour de France.

d'ailleurs la première oraison funèbre à être prononcée dans l'église abbatiale de Saint-Denis.

Mais l'hommage à Bertrand du Guesclin ne s'arrêta pas à cette cérémonie religieuse. Dès la messe achevée, tout le monde s'en alla dîner. Et l'on fit des aumônes considérables aux pauvres qui avaient bien voulu venir. « Et étaient les seigneurs et tous les présents joyeux de l'honneur que le roi avait fait à un si gentil chevalier et vaillant, comme était le feu connétable. » On voit que toutes les occasions étaient bonnes pour se distraire et entraîner les seigneurs dans des réjouissances qui, même si elles étaient justifiées politiquement, n'en entraînaient pas moins des dépenses que le trésor royal n'était guère en état d'assumer.

La reine, de son côté, ne laissait pas son royal époux en reste. Elle pratiquait abondamment des libéralités et les répandait sans compter autour d'elle. Ses pages, ses serviteurs, ses dames et demoiselles qui composaient sa maison, ses gardes même, tout le monde recevait des cadeaux à de multiples occasions. On avait bien l'impression qu'Isabeau de Bavière, reine de France, voulait perpétuer une image d'elle en tant que princesse généreuse et détachée des biens de ce monde. Détachée des biens matériels, elle ne l'était pas, et elle le montra, plus tard, en particulier lorsqu'il s'agit de favoriser son frère Louis. Elle avait le sens de la famille et prétendait que rien n'était trop beau pour elle ou pour ses proches. De ce fait, la générosité dont elle faisait preuve envers ses serviteurs ne faisait qu'ajouter à sa gloire.

Mais elle n'était cependant pas aveugle. Elle savait discerner ceux qui la servaient fidèlement de ceux qui se contentaient d'occuper une charge intéressante. Elle se montrait également très sévère envers ceux qui commettaient des délits graves. Ainsi n'admettait-elle pas que ses gens violassent les propriétés d'autrui, comme cela se pratiquait d'ailleurs couramment à cette époque : les serviteurs de certains nobles ou princes se servaient là où ils le pouvaient, sûrs de l'impunité, car qui irait se plaindre d'un puissant seigneur ? Par prévoyance, Isabeau avait établi que les officiers de son hôtel n'eussent point l'occasion d'exercer le fameux « droit de prise » — d'ailleurs illégal — sur les localités voisines de ses résidences, particulièrement sur les abbayes et les terres qui en dépendaient. Le premier des Actes de la reine Isabeau qui nous a été conservé est précisément l'interdiction formelle de commettre le moindre larcin dans l'abbaye de Longchamp.

Il faut dire que la vigilance apportée par la reine à sauvegarder les biens de cette abbaye ne lui était pas uniquement inspirée par le désir de faire respecter la justice et de bien gouverner son hôtel, mais aussi par « grand affection et dévotion spéciale » qu'elle avait « aux religieuses de Longchamp et à leur église ». Il faut entendre par là une tradition de la famille royale, doublée pour Isabeau d'une sorte de superstition. L'abbaye de Longchamp était un monastère de Franciscaines, fondé en 1290, sur les bords de la Seine, à peu de distance de Paris, sur l'emplacement de l'hippodrome actuel, par Isabelle de France, sœur de Louis IX. Cette abbaye de Longchamp avait été depuis lors honorée des bienfaits des rois et placée sous la protection des reines. Sa fondatrice avait été considérée comme une grande sainte, et les femmes de la maison de France lui vouaient un véritable culte. Isabeau ne pouvait pas faire autrement que de suivre la tradition, et sa sollicitude était renforcée par le fait que son nom était le même que celui de la pieuse fondatrice.

S'efforçant ainsi de protéger les faibles des empiétements des puissants sans scrupule, Isabeau savait aussi être indulgente envers ceux qui avaient commis de légers manquements. On a dénombré de multiples exemples de la mansuétude de la reine. Ainsi, un certain Perrin le Tassetier, qui avait été au service de la reine mère, et qui, de la maison du roi était passé dans celle de la reine, fut convaincu d'avoir joué en usant de dés truqués : il avait, pour cela, été emprisonné au Châtelet. Isabeau le fit libérer « en considération de ses bons et anciens services » (Lettre de Rémission du 11 janvier 1389). Un autre de ses serviteurs, très humble celui-là, Jean Perceval, dit le Picart, « pauvre homme poulailler », avait été chargé d'acheter huit douzaines de poulardes et autres volailles pour la maison d'Isabeau qui résidait alors à Melun. Sous prétexte qu'on lui en demandait un prix trop élevé, il ne les avait pas payées. Les maîtres poulaillers de la reine ayant refusé de recevoir cette marchandise qu'ils savaient avoir été volée, Jean le Picart s'en alla vendre les volailles à Paris pour son propre compte. Il fut pris et mis en prison. Isabeau, en apprenant l'histoire, ne jugea pas que le cas fût pendable : elle fit remettre en liberté le pauvre hère par une lettre de rémission.

La plupart du temps, la reine réside en l'Hôtel Saint-Paul, qui est vraiment à cette époque le Palais-Royal, celui aménagé et agrandi par Charles V. Mais elle se trouve souvent ailleurs, autour de Paris, à Melun qu'elle affectionne particulièrement, ou dans une riche

demeure de la vallée de l'Oise, ou encore dans les environs de Chartres. De toute façon, si elle quitte Paris, ce n'est pas pour aller bien loin : Vincennes n'est qu'à une lieue de l'Hôtel Saint-Paul. Quant à Creil et Mantes, ce sont déjà les limites de *la France*, car n'oublions pas qu'à cette époque, le royaume de France proprement dit était l'Ile de France : cela comprenait tout juste le Hurepoix, le pays chartrain, l'Orléanais (quand il ne formait pas un apanage au profit du frère du roi, la Brie, le Vexin français et le Pays de France, avec le Valois en plus, propriété personnelle des descendants de Philippe VI et du terrible Charles de Valois. C'est donc en tant que *reine de France* qu'Isabeau parcourait ce petit territoire et qu'elle y résidait, goûtant le charme désuet des vallées et des bois qui constituaient ce pays à partir duquel allait se développer un grand royaume conquis par la guerre, par l'héritage ou par la ruse.

Et dans chacune de ses résidences temporaires, Isabeau de Bavière prétendait assouvir son goût de luxe et son désir de fête. On peut penser qu'elle n'était pas à la hauteur de sa charge. Mais on ne lui demandait pas autre chose que d'être belle, que de paraître dans les cortèges officiels, que de participer à des festivités, que de faire des largesses autour d'elle, et bien entendu de procréer des héritiers à la couronne de France. Faut-il blâmer sa conduite et la taxer de légèreté ? Sûrement pas à ce moment précis où, en tant que jeune reine, elle découvre l'attrait non pas du Pouvoir, mais de la Souveraineté qu'elle représente malgré tout et quelque phallogratique que soit le régime.

Elle reprit d'ailleurs une tradition qu'avait illustrée son illustre devancière Aliénor d'Aquitaine, dont l'image devait hanter bien des reines de cette fin de Moyen Age. Elle voulut en effet avoir sa propre « Cour d'Amour ». La trêve qui se prolongeait avec l'Angleterre permettait de penser à autre chose qu'aux batailles, aux massacres et aux rançons que certaines familles avaient à payer pour le retour de l'un de leurs membres. Comme toujours en de pareilles circonstances, si l'on ne parle pas de guerre, on parle d'amour : c'est une loi qui se vérifie à toutes les époques, et si l'amour est incompatible avec le mariage, selon les tenants de l'Amour Courtois, il est bien plus incompatible avec la guerre. Isabeau voulut, sans doute pour compenser le peu de cas qu'on faisait d'elle dans les allées du Pouvoir, réunir autour d'elle des lettrés et des sages, des femmes de bien et de grandes amoureuses capables de donner leur avis sur tel ou tel problème de casuistique. Elle était alors dans tout l'éclat de sa

jeunesse, belle et désirable, adulée par la cour, aimée par son mari, mais tourmentée par la passion du luxe et désireuse de briller au-devant de la scène. Elle imagina donc une *Cour d'Amour*, un peu sur le modèle de celle qu'avait constituée Aliénor d'Aquitaine au temps de sa retraite à Poitiers, en fait calquée sur les cours souveraines. Il y avait des présidents, des conseillers, des maîtres de requête, des gens du roi, des avocats chargés de défendre ou d'attaquer une cause, ainsi que tous les officiers nécessaires à une procédure normale. Les hommes et les femmes de l'aristocratie se citaient à ce tribunal, autant pour passer le temps que pour résoudre certains problèmes personnels. Tout se passait dans la bonne humeur et le raffinement d'une société oisive. On s'égayait dans des plaidoyers où des maximes de tendresse se trouvaient souvent, selon le style du temps, appuyées par des passages de l'Écriture Sainte et des Pères de l'Église, plus ou moins bien amenés d'ailleurs. Ainsi voyait-on dans les listes de cette société tout entière consacrée à l'amour, des docteurs en théologie, des prêtres, des abbés, des évêques, des guerriers et les personnages les plus graves de la cour, en compagnie de la reine, des princesses et de leurs dames.

Dire que cette Cour d'Amour d'Isabeau fut stérile ne serait pas exact : elle fut le rendez-vous de tous les beaux esprits du temps. Eustache Deschamp y trouva les éléments qui lui servirent à de nombreux poèmes ainsi qu'à son « Art d'Aimer », dans lequel il se reconnaissait le disciple de l'illustre André Le Chapelain. Et comme la mode des cours d'amour se propagea dans plusieurs familles de la haute noblesse, il est fort possible de trouver l'influence de cette casuistique amoureuse et de cette recherche raffinée de l'amour sur la poésie de Charles d'Orléans, le délicat poète qui, bien qu'ayant subi les rudes épreuves de la guerre des Armagnacs dont il était le chef et de la captivité en Angleterre après Azincourt, n'avait cependant pas oublié qu'il était le fils de la belle Valentine Visconti et le neveu de la non moins belle Isabeau de Bavière.

L'ENFER DU JEU

Car cette époque, si elle fut marquée par des violences, des atrocités en tous genres — et de n'importe quel parti —, des meurtres sordides, des reniements spectaculaires, des ambitions matérielles démesurées, fut également célèbre par son raffinement, par ses fêtes,

par ses divertissements, et par le goût effréné du jeu sous quelque aspect que ce soit.

Il en est ainsi pour tous les après-guerre. C'était encore plus net en cette fin de XIV^e siècle parce qu'on s'attendait à une reprise prochaine des hostilités : rien n'était réglé entre la France et l'Angleterre, et l'avenir était sombre. Et pour tout le monde, nobles, bourgeois ou roturiers, il fallait oublier le passé et ne pas penser à l'avenir. Isabeau était de ceux qui se résignaient à vivre l'instant dans sa plénitude sans trop penser au lendemain. Et que faire d'autre pour oublier que de jouer ? On jouait donc à l'amour, on jouait à se déguiser, on jouait à se rendre beau — ou laid, selon les occasions. On jouait à des jeux de société : les cours d'amour en sont un exemple, mais les « soupers fins » de l'Hôtel Saint-Paul aussi. Finalement, l'atmosphère des palais princiers était très « Régence ». Et le peuple suivait, s'étourdissait aussi dans une sarabande effrénée de petits plaisirs dans lesquels les jeux organisés avaient leur place.

Pourtant, Charles V, qui, ne l'oublions pas, avait mérité le surnom de « le Sage », avait vu le danger de la dispersion des énergies dans des futilités et les jeux stériles. En son genre, il était plutôt puritain, ce qui ne l'empêchait pas de combiner son puritanisme avec une solide vision politique des choses.

Charles V le Sage avait en effet interdit, par une ordonnance du 3 avril 1369, sous peine d'une amende de 40 sous, presque tous les jeux d'exercice et de hasard, en particulier les dés, les tables (ou Dames), la paume, les quilles, le palet, les billes et la soule. Mais en même temps, il avait encouragé ses sujets à pratiquer le tir à l'arc, à l'arbalète, à choisir des emplacements convenables pour ces exercices, à décerner des prix aux plus habiles, à donner à ces concours un caractère de fête et à les entourer de tout l'attrait possible. Le but était donc double : d'une part, il empêchait ses sujets de se « démobiliser » en tombant dans la facilité, et d'autre part, il mettait sur pied une véritable politique du « sport » débouchant sur une militarisation du peuple ⁽³⁾.

⁽³⁾ Un autre avantage était la perception des amendes, ce qui n'était pas négligeable en ces temps de crise financière permanente. Charles VI renouvela son ordonnance le 23 mai de la même année, et, pour stimuler le zèle des sergents chargés de veiller à son exécution, il alloua le quart de l'amende encourue à ceux qui dresseraient procès-verbal des délits et appréhenderaient les délinquants (*Recueil des Ordonnances des rois de France*, I, 172-173).

Il est certain que le sport, comme la langue d'Esopé, est la meilleure et la pire des choses. En fait, il s'agit de canaliser d'une façon ou d'une autre les énergies qui ne demandent qu'à se manifester. L'esprit de compétition draîne l'agressivité et peut l'orienter où l'on veut qu'elle aille. Et si la pratique du sport est un bien, permettant à une société policée de s'équilibrer harmonieusement, elle a été mise à profit par les régimes totalitaires. Les exemples sont nombreux dans l'Histoire. Mais sans aller jusque-là, il faut bien dire que l'interdiction des jeux dits « stériles » et la recommandation des exercices utiles à la défense étaient destinées à maintenir l'ensemble de la population dans un état d'alerte et à lui fournir les moyens de se défendre en cas de besoin.

Pendant, il faut bien dire que l'interdiction des jeux de hasard et des exercices « non utiles » a été peu suivie d'effets. Bravant l'autorité, le peuple, aussi bien que la classe aristocratique, n'a rien changé de ses habitudes. Nous le savons grâce aux registres de la Chancellerie royale correspondant aux règnes de Charles V, Charles VI et Charles VII. Plus que jamais les jeux interdits ont fait fureur et se sont même répandus outre mesure. L'époque d'Isabeau de Bavière est certainement la période de l'Histoire de France où on a le plus joué.

Le peuple pratiquait beaucoup le jeu de la *Soule*, ou *Choule*. Ce jeu avait, de vieille date, de trop profondes racines dans toutes les parties du royaume, particulièrement dans les campagnes, pour que l'ordonnance de Charles V pût l'extirper. Au *xiv^e* siècle, la Soule, qui se ressentait dans la rudesse des mœurs, n'allait guère sans plaie ni bosse, et ceux qui s'y livraient devaient s'estimer heureux s'ils en revenaient sans un œil crevé, un bras rompu ou une jambe cassée. C'est qu'en réalité, en beaucoup d'endroits, la Soule perpétuait, sous la forme d'un amusement violent, soit des haines raciales et des luttes locales séculaires, soit des rivalités inspirées par la différence d'âge ou de situation sociale. D'origine gauloise, ce jeu de la Soule était encore très à l'honneur dans les petits pays autour de Paris, tels que le Vermandois, le Pays de Bray, le Vexin, le pays de Meaux, la Brie, le Gâtinais, le Beauvaisis, l'Amiénois, l'Artois et le Valois, ainsi qu'en Bretagne, où l'usage s'en est maintenu très tardivement, jusqu'au *xix^e* siècle, avant d'être définitivement interdit. On sait que la Soule est réapparue sous une forme codifiée et normalisée dans le *rugby* qu'on dit être anglo-saxon, mais qui n'est que cet ancien jeu gaulois récupéré par les Britanniques : il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire

sur les racines profondes du Tournoi des Cinq Nations, grâce auquel les vieilles rivalités, voire les vieilles haines, se réveillent sous le couvert d'un inoffensif jeu de ballon.

En 1374, une lettre de grâce concernant la ville de Chauny contient ce préambule : « Comme en ce pays de Vermandois, spécialement environ les dites villes de Chauny et de Caillouët, il soit accoutumé, de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, faire certaines soules de jeunes hommes et enfants, c'est à savoir des villes contre autres, dans lesquelles soules les uns rencontrent aux autres des poings sur les visages ou sur les corps si fort et si durement qu'ils le peuvent. » Un autre acte daté de 1380 est tout aussi explicite : « La soule, en la manière accoutumée, se fit en dehors de cette ville de Neufchâtel (en Bray), et certains joueurs, en soulant, férèrent par le visage à effusion de sang un prêtre, présent le dit Perceval, qui leur dit : Soulez paisiblement ou vous en allez hors de la soule. » Pendant les premières années du règne de Charles VI, la soule continuait à faire fureur. Un autre acte nous fait assister à une grande partie de soule livrée entre les habitants du Vexin normand et ceux de la forêt de Lyons : « Comme, de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, les gens du pays du Vexin normand et de la forêt de Lyons aient accoutumé de s'ébattre et de s'assembler chaque année pour souler et jouer à la soule les uns contre les autres devant les portes de l'abbaye de Mortemer. »

Lorsque la partie de soule se jouait entre les habitants de la même localité, c'était ordinairement entre les gens mariés et ceux qui ne l'étaient pas. Ces exercices avaient lieu à des dates déterminées, surtout pendant les fêtes de Noël, le jour du premier janvier, à la Chandeleur, à Carême-Prenant (Mardi-Gras) et à la Mi-Carême. « Le jour de la Chandeleur, la justice de Meaux a accoutumé par chacun an de bailler aux gens mariés et à marier du lieu dit de Meaux une soule pour aller jouer dehors et près de la dite ville, c'est à savoir les compagnons mariés contre les compagnons à marier. » « Le mardi, jour de Carême-Prenant, après dîner, à Guise en Thiérache, les compagnons de la ville allaient souler à la soule, qui de tout temps est accoutumée d'être faite à la Petite Couture, des compagnons à marier contre les compagnons mariés. » En Bourbonnais, dans le baillage de Cusset, le jour fixé pour cette lutte des maris contre les célibataires de chaque localité était le plus souvent la fête de Noël, et dans certains villages de ce baillage, on n'appelait pas ce jeu la Soule, mais la « Boule de Chalandus ». Des prix étaient décernés aux vainqueurs.

Des nombreux textes qui portent témoignage de la permanence de ce jeu, il ressort qu'on distinguait deux variétés de soule. Il y avait d'abord la Soule proprement dite, ou « soule au pied », suivant l'expression du ^{xiv}^e siècle : le jeu consistait à pousser avec le pied la boule ou l'*éteuf*, ce qui est parfaitement conforme à l'étymologie du mot « soule » dérivé du latin *solea*, « sandale ». Il y avait ensuite une forme de ce jeu qui consistait à lancer la boule au moyen d'un bâton recourbé, autrement dit une crosse. L'expression « chouler à la crosse » que l'on rencontre dans une lettre de rémission datée de 1381 ne laisse pas le moindre doute sur la manière dont se pratiquait cette variété du jeu de soule. Et de cette façon de jouer dérivent en droite ligne la « crosse », exportée par les Bretons et les Normands au Canada, où elle est devenue le jeu national sous la bizarre dénomination de « lacrosse », le « polo », variante anglo-canadienne de la Crosse, le *Hockey* des Anglais, la « Treue » ou « Truie » dont parle Rabelais, en honneur chez les Bourguignons, le « Boret » des Normands, le « Goret » de l'Ile-de-France, le « Gouret » ou « Marmite » des provinces du Centre. Les dénominations concernant la boule nous montrent qu'il s'agissait d'une vessie de porc gonflée d'air, et c'est abusivement que dans les jeux actuels, le mot « gouret » désigne la crosse elle-même.

Dans toutes les campagnes, il existait une infinité de jeux plus ou moins violents ou plus ou moins barbares. L'« abattis » consistait à faire tomber le premier, du jet d'un bâton ou d'une pierre, un malheureux volatile qui devenait propriété du gagnant. Le jet des « aumusses » était plus anodin : il s'agissait de se renvoyer de l'un à l'autre une aumusse, sorte de coiffure qui était fort en usage à la fin du ^{xiv}^e siècle. Les « barres », qui tirent leur nom des barrières par lesquelles on circonscrivait d'ordinaire les deux camps où s'affrontaient les joueurs, donnaient lieu à des joutes quelque peu solennelles. On y voyait souvent deux paroisses voisines concourir l'une contre l'autre en présence d'un juge que l'on appelait le « roi des barres », désignation qui est d'ailleurs restée dans certains noms de famille. Dans le nord de la France, particulièrement en Artois et en Picardie, on décernait des récompenses en nature aux vainqueurs. Quant aux « jeux de bateaux », c'étaient de véritables jeux d'adresse qui nécessitaient un long apprentissage, et qui étaient surtout l'apanage des « bateleurs » professionnels.

Les jeux de bâton faisaient partie de ce qu'on comprenait sous le nom de « jeux de Noël ». Ils se pratiquaient aussi bien dans les villes

que dans les campagnes. Mais dans les villes, précisément, le jeu chevaleresque du « bouclier » ou des « bloquetelets » était devenu à la mode depuis que, pendant l'heureuse période qui avait précédé la Guerre de Cent Ans, les riches bourgeois avaient voulu figurer eux aussi dans les tournois et se livrer aux mêmes divertissements que les nobles. Et, des rangs de la bourgeoisie, ce jeu n'avait pas tardé à se répandre dans la masse du peuple. De même, le jeu de l'« épée à deux mains » trahit cette manie d'imitation des habitudes chevaleresques.

L'exercice dit « au plus près du couteau » figure dans la célèbre nomenclature de 214 jeux mentionnés par Rabelais dans son chapitre des « jeux de Gargantua » (*Gargantua*, I, XXII). Il consistait à jeter un palet ou un écu le plus près possible d'un couteau ou même d'un simple clou fiché à l'un des bords d'une planche ou d'une table. Le gagnant était celui dont l'écu ou le palet touchait le pied du couteau sans tomber ensuite à terre. Cette forme primitive du jeu s'est longtemps maintenue en Saintonge, mais dans les autres régions, les palets ou les écus ont été remplacés par des anneaux, ce que l'on retrouve encore dans toutes les modernes fêtes foraines. Le jeu dit « raie du van » était une sorte de contrepartie de l'« au plus près du couteau », car le couteau, au lieu d'être le but, devenait le projectile. Il avait reçu ce nom bizarre parce que, dans les campagnes, on se servait d'ordinaire d'un vieux van pour se livrer à cet exercice d'adresse. On gagnait la partie en lançant le couteau « au plus près de certaines buchettes enfoncées debout » dans les raies d'un van.

Les luttes « corps à corps » offraient de nombreux points de ressemblance avec les parties de soules ou de barres. Ces luttes avaient lieu, soit entre les habitants de deux ou plusieurs paroisses voisines, soit entre les hommes mariés d'une paroisse et ceux qui ne l'étaient pas. Souvent, l'usage était de remettre un mouton à la paroisse qui remportait la victoire. Il y avait aussi la « paumelle » encore nommée le « qui féry ? », c'est-à-dire « qui a frappé ? », où l'on jouait « main contre main sur les reins », variété de notre « main chaude » ; la « marelle » ou « jeu Saint-Merry », demeurée l'un des jeux les plus pratiqués par les enfants ; l'amusement de « croix ou pile » ; les « croix » ou « croissettes ».

En certains villages de la Champagne, notamment à Hermonville, près de Reims, régnait sous le nom de jeu de la mi-carème une de ces coutumes par lesquelles s'exerçait alors ce que l'on pourrait appeler la « magistrature de l'opinion » publique. Les nouveaux mariés de l'année précédente élisait l'un d'entre eux, qu'ils appelaient le

Seigneur de Grant, et celui-ci instituait des procureurs chargés de « corriger par ébattement tous ceux du dit lieu qui s'étaient mal gouvernés en leur mariage pendant l'année écoulée ». Ceux que l'on reconnaissait coupables payaient une amende destinée à défrayer le repas offert à leurs camarades.

Le « jeu des noix » s'appelait aussi « pair ou non pair », parce qu'il consistait à « mettre pair ou non pair en une fosse » : cette forme de jeu s'est conservée longtemps sous le nom de « bloquette » et a été pratiquée essentiellement par les enfants. Rabelais le mentionne sous le nom de « fossette » dans son *Gargantua*. L'antique « jeu de l'oie » est mentionné dans un acte de 1380. En fait, ce jeu, à l'époque connu sous le nom d'*oblayer* ou d'*oublie*, n'était qu'une forme spéciale des dés. Les *oublies* étaient des gâteaux très en vogue à Paris où l'on comptait, au début du règne de Charles VI, vingt-neuf *oblayers*, c'est-à-dire fabricants d'oublies. On sait qu'ils débitaient ces pâtisseries dans les rues et les jouaient aux dés sur le coffret contenant leur marchandise, comme l'ont fait pendant longtemps les marchands de macarons.

Le « picquarome » s'est conservé en Basse-Normandie sous le nom de « piquot » ou des « piquets ». C'était un exercice où chacun des joueurs cherchait à abattre et à écarter, en enfonçant dans la terre un petit bâton pointu, les petits bâtons déjà fichés par ses camarades. Ce nom de « picquarome » devait autrefois s'écrire « piqu'à Rome ». Pendant la semaine sainte, dans les jours dits des Ténèbres, on cessait — et on cesse toujours — de sonner les cloches, et l'usage était de les remplacer par des crécelles et des maillets. Cette coutume liturgique donna lieu, de bonne heure, semble-t-il, à une croyance populaire selon laquelle les cloches, que l'on n'entendait plus, accomplissaient pendant ce temps un voyage à Rome afin de demander au Pape l'autorisation de faire gras. Telle paraît être l'origine de l'expression « piquer à Rome » appliquée au joueur qui frappe le piquet de son adversaire de façon à l'envoyer promener (à Rome), autrement dit à le faire sortir le plus loin possible du jeu.

Mais si la plupart de ces jeux étaient d'essence paysanne, la « Paume » était véritablement un divertissement urbain, surtout pratiqué par la noblesse et la bourgeoisie. On sait que tous les rois, Charles VI et Charles VII en particulier, étaient très habiles à ce jeu qu'ils affectionnaient. Or, si l'ordonnance de 1369 interdisait franchement ce jeu comme tous les autres jeux dits de hasard, les documents nous apprennent que cette interdiction ne fut pas suivie

d'effet : on continua, comme par le passé, à pratiquer le jeu de Paume, et le roi ainsi que les grands seigneurs donnaient l'exemple de la désobéissance.

Le jeu de Paume a pris son nom du creux de la main dont on se servait à l'origine pour lancer la balle ou « éteuf ». Cette façon de jouer fut la seule en usage jusque vers le milieu du xv^e siècle, ainsi que le prouve un passage du *Journal d'un bourgeois de Paris* : « En 1427, vint à Paris une femme nommée Margot, assez jeune, comme de vingt-huit à trente ans, qui était du pays de Hainaut, laquelle jouait à la paume le mieux que jamais on eût vu, et avec ce jouait devant main (d'avant-main ou de la paume), derrière main (d'arrière-main) très puissamment, très malicieusement, comme pouvait faire homme; et peu venaient d'hommes à qui elle ne gagnât, si ce n'étaient les plus puissants joueurs. Et était jeu de Paris où le mieux on jouait en la rue Grenier-Saint-Lazare, qui était nommée le Petit-Temple ».

Les « quilles », plus ou moins confondues avec les « boules », étaient également très prisées par les contemporains d'Isabeau de Bavière. La « boule » était notre jeu actuel où l'on essaie de faire rouler ses boules le plus près possible d'un but marqué par un piquet enfoncé à terre à ras du sol, ou par une boule plus petite que les autres, dite « cochonnet », tout en écartant autant que possible les boules de son adversaire. Mais ce jeu de boules du Moyen Age était fort différent de ce qu'on appelait alors le jeu des « grosses quilles ». Dans cet exercice, au lieu de se servir comme aujourd'hui d'une boule, on s'efforçait d'abattre les quilles en lançant de loin un bâton de la longueur d'une aune.

Toujours d'après les registres de la chancellerie royale, on peut établir que le jeu de billes ou « billard » continua d'être d'un usage constant en dépit de l'ordonnance d'interdiction. On désignait ce jeu de noms différents selon les pays. A Montlhéry, c'était la « boule » ou « billette »; à Beaune, la « bilote »; ailleurs, le « billon » ou la « billette ». Le bâton, gros et court, recourbé parfois en forme de crosse, dont on se servait pour pousser les billes, s'appelait un « billart » ou un « billouer ». On ne connaissait alors que le billard de terre, analogue au croquet, qui se jouait en plein air et au ras du sol. Le billard monté, d'où provient notre jeu actuel, date seulement de la Renaissance.

L'ordonnance de 1369 est muette quant aux jeux de cartes : cela tient au fait que les cartes n'ont été introduites en France que pendant

les premières années du règne de Charles VI. On sait que pour distraire le roi, déjà malade et prostré pendant des jours entiers, on avait fait appel à ce jeu nouveau qui commençait à faire fureur en Italie. Comme il se doit, les jeux de cartes se répandirent dans toute la classe aristocratique et atteindront une période d'intense succès sous Charles VII.

Mais, d'après les témoignages les plus divers, le jeu le plus répandu en cette fin de XIV^e siècle, aussi bien dans le peuple que dans la classe aristocratique, était le jeu de dés. Les joueurs de dés ne paraissent certainement pas avoir été moins nombreux après l'ordonnance de 1369 qu'auparavant. On ne compte en effet pas les querelles provoquées par ce jeu de hasard. Du reste, les princes du sang donnait à leur entourage un fâcheux exemple. La passion du duc de Berry, l'un des oncles de Charles VI, était telle pour le jeu de dés qu'en 1370, un jour qu'il n'avait plus d'argent de poche, il engagea jusqu'à son chapelet de corail sur lequel on lui prêta une somme de quarante francs, cela afin qu'il pût continuer à jouer avec plusieurs de ses chevaliers. En 1378, Charles de Navarre, fils aîné de Charles le Mauvais, qui avait quitté son père pour vivre à Paris à la cour du roi de France, son oncle, se faisait remettre de temps à autre des sommes plus ou moins fortes pour jouer aux dés. Evidemment, les joueurs les moins scrupuleux recouraient dès lors à des artifices, en particulier les dés « faux et avantageux », autrement dit les « dés pipés », ce qui donnait lieu à des controverses, à des disputes souvent suivies de bagarres, à des inculpations, et cela même dans les familles les plus honorables. A Paris, la place de Grève fut longtemps le rendez-vous à peine clandestin des joueurs de dés.

L'ordonnance royale paraît avoir été mieux observée en ce qui concerne le jeu de tables, ou du moins ce jeu était pratiqué de façon plus secrète par les grands de ce monde. On donnait alors le nom de « jeux de table » à tous les jeux où l'on employait les « dames » et un « échiquier » ou « tablier ». La table sur laquelle on jouait était divisée en carrés alternativement blancs et noirs. Elle se nommait ordinairement « tablier » lorsqu'elle servait au jeu de dames, et « échiquier » lorsqu'elle servait au jeu d'échecs. En 1416, Isabeau de Bavière possédait dans sa « chambre à parer » un « tablier » fait en bois de noyer. Et sur son inventaire de 1398, figure un jeu de tables et d'échecs renfermé dans une boîte en ivoire. Si les « dames » furent un jeu populaire, les « échecs » demeurèrent une distraction réservée au petit nombre, un délassement strictement aristocratique qui

demandait une certaine compétence et une réflexion intellectuelle.

Ce rappel des principaux jeux en usage pendant le règne de Charles VI n'est pas inutile quand on veut comprendre le sens véritable des événements qui se déroulèrent tant à la cour que dans les villes, particulièrement à Paris. D'une part, la cour était encombrée de personnages intrigants et plus que douteux, véritables parasites du pouvoir, et qui étaient prêts à piller les finances royales pour satisfaire leurs désirs de divertissements, fussent-ils les plus onéreux, d'autre part, une ville comme Paris était le rendez-vous de tous les réfugiés des campagnes, qui cherchaient aussi bien à survivre qu'à passer le temps en se vendant au plus offrant. Les sanglantes querelles entre les Armagnacs et les Bourguignons, au milieu desquelles les Parisiens jouent un rôle déterminant, ont pu s'étoffer à cause de la présence d'indésirables de toutes sortes, dont l'oisiveté ou la passion du jeu faisaient taire les moindres scrupules. On ne peut expliquer l'attitude d'Isabeau de Bavière sans parler de l'attitude de ceux qui l'entouraient, de ceux de qui elle se servait pour asseoir sa politique. De toute façon, l'environnement peut éclairer le comportement d'un individu : la reine de France n'a pas été sans subir l'influence du milieu qui était le sien, et si on l'a accusée d'être inconsistante, versatile, frivole, il faut, avant de le confirmer, analyser les tenants et aboutissants qui ont fait qu'elle a dû agir parfois de façon contradictoire.

Il semble bien que le Pouvoir, en cette fin de xiv^e siècle, ait été coupé de la réalité quotidienne par suite de l'écran formé par la Ville, en l'occurrence Paris. Il semble bien que dès les premières atteintes de la maladie, Charles VI, qui, au départ, aurait pu être un bon roi, ait laissé le champ libre aux intrigants et aux oisifs qui encombraient sa cour. Pouvait-il faire autrement ? C'est à ce moment qu'il faudra juger Isabeau. Elle n'a pas désiré être régente d'un royaume qu'elle connaissait à peine. Elle a été bien souvent obligée de trancher dans le vif, de prendre des décisions qui la dépassaient peut-être. C'est qu'avant tout, elle était née pour être une reine des fêtes et des plaisirs, et non pour être une souveraine. C'est pourquoi l'atmosphère de ce Paris livré aux jeux de hasard est intéressante : elle témoigne d'un grand bouleversement des esprits.

Cependant, l'ordonnance de Charles le Sage, si elle n'a guère été suivie d'effets quant aux jeux de hasards, a eu le mérite de mettre l'accent sur la nécessité d'une défense permanente populaire. Là encore, la tradition était respectée, car si les jeux de hasard se

développaient, les exercices de lutte étaient de plus en plus pratiqués dans les villes comme dans les campagnes. L'ordonnance royale n'avait fait que leur donner des lettres de noblesse. Qu'advint-il donc du tir à l'arc et à l'arbalète, recommandé, en fait imposé, comme étant l'exercice pour ainsi dire unique qui devait se substituer à tous les autres, canalisant les énergies vers la défense d'un territoire toujours menacé par le danger anglais ?

Dans certaines parties du royaume, il est évident que les ordres royaux ne firent que consacrer des habitudes contractées depuis des siècles. Ce fut le cas de la plupart des provinces situées au nord de la Loire, telles que la Champagne, la Bourgogne, l'Île de France, la Picardie, l'Artois et la Flandre : l'ordonnance de Charles V généralisa un exercice depuis longtemps florissant, du moins dans les villes et les forteresses d'une certaine importance.

Pendant les deux siècles qui avaient précédé, toutes les villes et tous les bourgs qui avaient pris part au mouvement communal, particulièrement dans le Beauvaisis, le Valois, le Soissonnais, le Vermandois et l'Amiénois, avaient mis sur pied des compagnies ou confréries d'arbalétriers et d'archers qui jouissaient d'importants privilèges. Ces compagnies avaient dès lors leurs champs d'exercice appelés le plus souvent *bersauts*, mot qui désignait la cible ou le but des flèches, et d'où vinrent les verbes *berser* et *bersailler*, tirer en visant, tirer à la cible, que la langue italienne nous a empruntés et qu'elle a conservés. A Sens, ce champ de tir s'appelait le « Clos du Roi, auquel, lit-on dans un acte royal, « les compagnons de la ville ont accoutumé traire de l'arbalète et de l'arc ». Le premier qui réussissait quatre coups recevait comme récompense « une gans », c'est-à-dire une paire de gants.

Après l'ordonnance de Charles V, le premier soin des sergents et autres agents inférieurs, chargés de son application, fut de trouver un peu partout des terrains convenables pour les exercices de tir. A cet effet, dans chaque localité, on choisit un endroit à surface unie, généralement en pente, où l'on plaça, au point le plus haut, au besoin sur un tertre artificiel, le but des tireurs, ce que nous appelons aujourd'hui la cible. La destination de cet endroit lui fit donner presque partout le nom de *butte*, féminin de but, qui n'a pris à une époque plus récente le sens de « hauteur » que par une analogie facile à comprendre.

Pendant les derniers temps du règne de Charles V, et pendant le début du règne de Charles VI, il fut de mode d'encourager par des

prix importants les exercices de tir. Ainsi, en 1382, Gautier de Monchel, écuyer, châtelain et garde du château d'Étaples, remit un épervier d'argent au meilleur tireur d'arbalète de la région, comme « au mieux jouant de l'arbalète, pour plus entretenir et accoutumer ce jeu ». Peu après son avènement, Charles VI eut soin, en 1384, de renouveler l'ordonnance de son père, et défendit de nouveau de jouer à des jeux de hasards, sinon au tir à l'arc et à l'arbalète. Jean Juvénal des Ursins, qui mentionne cela, ajoute avec un certain optimisme bientôt démenti par les faits, que les Français furent bientôt « duits et façonnés » au tir à l'arc, grâce à ces exercices et qu'ils devinrent plus habiles que les Anglais eux-mêmes. La désastreuse bataille d'Azincourt prouvera le contraire, mais l'essentiel est que les contemporains de Charles VI et d'Isabeau de Bavière ont eu une confiance totale dans ce système d'encouragement du tir à l'arc et à l'arbalète.

Certes, la chute des Marmousets, ces sages conseillers de Charles VI, et la réaction féodale dont les oncles du roi et Louis d'Orléans se faisaient les champions, ont remis tout en cause. Mais l'idée avait fait son chemin : en 1448 parut une ordonnance royale organisant les Francs Archers, et l'on sait que cette création des Francs Archers a provoqué par la suite la naissance de ce qu'il est convenu d'appeler l'infanterie moderne. Et comme rien n'est isolé, c'est aussi un peu à cause de ce développement du tir à l'arc et à l'arbalète dans toutes les couches sociales, que les révoltes citadines ont pris tant d'ampleur pendant la maladie du malheureux Charles VI et la « régence » d'Isabeau de Bavière.

UNE FOLIE QUI PROFITE A CERTAINS

L'année 1392 est le moment crucial du règne de Charles VI et le tournant décisif par lequel Isabeau de Bavière va pénétrer dans l'Histoire de France non comme reine de beauté mais comme un des pivots de la politique qui va se faire autour d'elle et avec son consentement. A priori, rien ne laissait prévoir cet événement. Charles VI voyait son jeune règne s'ouvrir sous d'heureux auspices. Il était comblé. La paix avec l'Angleterre, pourtant bien fragile, lui laissait espérer qu'on trouverait enfin un accommodement qui pût permettre aux deux royaumes de coexister pacifiquement. Il était heureux en ménage et toujours fort amoureux d'Isabeau de Bavière dont il partageait allègrement les plaisirs. Et surtout, il s'était entouré de sages conseillers, décidés à ne point s'en laisser compter par la tumultueuse famille royale prête à tous les reniements et à toutes les compromissions pour satisfaire un goût de luxe effréné. Enfin, il y avait le connétable, un homme redoutable et redouté, Olivier de Clisson.

C'était un Breton, et il l'avait bien montré au moment de la Guerre de Succession de Bretagne. Il avait pris fait et cause pour le prétendant de Montfort, soutenu par les Anglais, contre le prétendant de Blois-Penthièvre soutenu par les Français. Il s'était battu, aux côtés des Anglais, contre les Français et surtout contre Bertrand du Guesclin, autre Breton devenu connétable de Charles V. A Auray, en 1365, lors de la bataille ultime de cette guerre fratricide, il avait perdu un œil, mais il avait assuré le succès de Jean IV de Montfort. De l'autre côté, Charles de Blois avait été tué et Bertrand du Guesclin fait prisonnier. Depuis que, par le traité de Guérande, Jean IV avait été reconnu officiellement comme duc de Bretagne, Olivier de Clisson l'avait servi avec loyauté, surtout au moment où le roi de France,

profitant d'une erreur de Jean IV, avait tenté d'annexer purement et simplement le duché. Mais les rapports entre Clisson et Montfort s'étaient assombris, sans aucun doute parce que le vieux routier fréquentait un peu trop assidûment la jeune duchesse de Bretagne, et la haine était venue s'installer à la place de la cordiale amitié qui avait uni les deux hommes. Clisson avait préféré se réfugier en France, et à la mort de son ancien ennemi du Guesclin, il s'était vu offrir la charge de connétable du royaume de France, qu'il avait acceptée sans vergogne. En fait, Clisson, qui avait barre sur Jean IV, qui s'était allié à la puissante famille des Rohan en épousant Marguerite de Rohan, qui était le parent de la branche rivale des Blois-Penthièvre par le mariage de sa fille Jeanne avec l'héritier des Penthièvre, pouvait tenir la dragée haute à tout le monde. Dans l'entourage du roi, on le respectait et on le craignait. Dans les cours princières, on le flattait, mais on le haïssait. En ce début de règne de Charles VI, Olivier de Clisson était, à vrai dire, le maître, l'homme fort du régime, comme on dirait de nos jours. On s'en apercevait tous les jours : on savait bien que le roi Charles, s'il manifestait une opiniâtreté extraordinaire pour ses plaisirs et ceux de la reine, se montrait en affaires peu ferme dans ses résolutions, vacillant et flexible aux opinions de ceux qui étaient les derniers à parler. Aussi, le connétable et les ministres chez lesquels Clisson faisait la loi avaient-ils grand soin de rendre le roi inabordable à tous autres qu'à ceux qui leur étaient entièrement dévoués. En somme, dans la réalité des faits, ce n'était pas le règne de Charles VI, mais celui de Clisson. Et les oncles du roi, ainsi que Louis d'Orléans, ne s'y trompèrent pas, par la suite : dès qu'ils le virent, ils s'arrangèrent pour faire reprendre au connétable le chemin de la Bretagne.

Or Clisson, en 1391, n'avait toujours pas oublié le ressentiment qu'il avait à l'encontre du duc de Bretagne. A la place qu'il occupait, il pensa même pouvoir se venger en alliant ses propres griefs et les intérêts du royaume de France. Aussi entreprit-il de convaincre le roi par des discours animés d'un zèle français quelque peu surprenant dans la bouche d'un homme qui, une dizaine d'années auparavant, tenait des propos absolument opposés. Le duc Jean IV, disait-il à Charles VI, se comporte en souverain absolu ⁽¹⁾ et indépendant. Il

(1) La question des rapports entre le duché de Bretagne et le royaume de France est fort épineuse. Au Moyen Age, elle n'a jamais été très claire. Dans l'opinion courante, on pense que la Bretagne est un fief de la couronne française, opinion largement répandue par les rois de France eux-mêmes, mais qui ne repose sur rien. La Bretagne a

fait battre monnaie à son effigie, exige de ses vassaux des hommages et des serments de fidélité contraires au droit de la couronne de France. Il a manqué aux conditions du traité de Guérande en faveur de la maison de Blois-Penthièvre, et surtout, il complota avec l'Angleterre.

La haine de Clisson pour Montfort n'explique pas tout : il est probable que le connétable avait des ambitions personnelles. En attaquant Jean IV, ou plutôt en le faisant attaquer par le roi de France au nom des conventions du traité de Guérande ⁽²⁾, il voulait sans doute provoquer le retour au pouvoir de la famille de Blois-Penthièvre dont il était le parent et il espérait peut-être voir son gendre sur le trône ducal. Mais quoi qu'il en soit des motivations profondes de Clisson, ses arguments en étaient arrivés à convaincre Charles VI de tenter quelque chose en Bretagne pour ramener Montfort à la raison, c'est-à-dire dans le droit chemin du royaume de France. Ce fut immédiatement la désolation chez les oncles du roi, lesquels n'avaient pas été consultés et voulaient absolument ménager le duc de Bretagne qui était leur allié potentiel en cas de conflit avec leur neveu et suzerain. Ils se démenèrent tant qu'ils purent pour amener Charles VI à composer pacifiquement avant d'en venir aux armes. Ils réussirent à ménager une entrevue à Tours entre le roi et le duc. Mais comme cette entrevue se faisait contre le gré du connétable, celui-ci fit tout ce qu'il fallait pour qu'elle n'aboutît point. Il fit multiplier les vexations envers le duc de Bretagne et ses gens, lesquels furent insultés grossièrement et méprisés d'une façon surprenante. Or Jean IV supporta tout avec patience. Dans sa prudence, avant de

été constituée avant le royaume de France et n'a, en aucun cas, été un démembrement de cette couronne au profit d'un vassal du roi. A l'époque d'Anne de Bretagne, où Charles VIII a voulu annexer le duché, les hommes de loi ont refusé l'annexion en vertu de ces considérations juridiques, ce qui a obligé Charles VIII à épouser la duchesse Anne pour s'emparer du duché. Mais celui-ci restant propriété personnelle de la duchesse et de ses descendants, il a fallu, en 1532, sur une soi-disant demande des Bretons eux-mêmes, un acte d'union des deux couronnes pour que la Bretagne soit rattachée *légalement* à la France. Clisson reprend ici les arguments contre lesquels il s'était battu pendant la Guerre de Succession. Voir Léon Fleuriot, *Les Origines de la Bretagne*, Payot, Paris, 1980, et Jean Markale, *Anne de Bretagne*, Hachette, Paris, 1980.

⁽²⁾ Il y avait dans ce traité une clause qui menaçait toujours la maison de Montfort, car il était stipulé que s'il n'y avait pas d'héritier mâle chez les Montfort, la couronne ducale devait revenir à la branche cadette des Blois-Penthièvre. C'était reconnaître malgré tout les droits des Penthièvre, et l'on sait que Louis XI, plus tard, acheta les droits de succession des Penthièvre, qu'il transmis à Charles VIII, lesquels droits retournèrent, à la mort de celui-ci, à Anne de Bretagne.

partir pour Tours, il avait même rédigé un document dans lequel il dénonçait par avance tout ce qu'il serait obligé de dire comme ayant été contraint et forcé. Il était donc très tranquille, et si apparemment il perdait la face, il ne lui serait pas difficile de sortir le document pour rétablir l'équilibre. En tout cas, à cause des difficultés suscitées sans arrêt par le connétable, peu s'en fallut que l'accommodement ne manquât. Il réussit cependant par un arrangement de mariage entre un fils du duc encore enfant, avec une fille du roi encore au berceau, et également d'une fille du duc avec le fils du comte de Penthièvre.

L'AFFAIRE CRAON

Charles VI se montra ravi de voir un jour sa fille duchesse de Bretagne. Jean IV renonça à quelques-uns des droits qu'on lui contestait, entre autres à celui de faire mettre son effigie sur les monnaies du duché, mais aussitôt revenu en Bretagne, il se fit reconnaître ce droit par une assemblée de ses Etats. Néanmoins, le roi revint très content à Paris. Et Clisson fit semblant de l'être.

Quelques mois plus tard, en 1392, éclata l'affaire dite de « Pierre de Craon ». C'était un des vassaux du duc Jean IV de Bretagne, mais il vivait ordinairement auprès du duc d'Orléans dont il était non seulement le confident, mais aussi le complice pour tout ce qui était aventures galantes et « parties fines ». C'était un homme de peu de scrupule, qui détournait volontiers les fonds qu'il était chargé de transmettre afin de satisfaire ses petits plaisirs. Or il arriva que Louis d'Orléans bannit Pierre de Craon de sa cour et lui ordonna de n'y plus paraître. Que s'était-il donc passé ?

Deux explications circulent. L'une, rapportée par Juvénal des Ursins, concerne une vague histoire de sorcellerie. « On disait que le duc d'Orléans, qui était jeune d'âge, mais avait assez bon sens et entendement, et était beau prince et gracieux, par le moyen d'aucuns qui étaient près de lui, entendait volontiers gens superstitieux qu'on maintenait exercer sortilèges. » Or, Pierre de Craon, fidèle serviteur de Louis d'Orléans, lui aurait rapporté cette opinion. Le frère du roi se serait mépris sur les intentions de Craon, aurait cru que celui-ci l'avait accusé de sorcellerie, et l'aurait banni ainsi de sa cour. L'autre explication, très répandue à l'époque, paraît beaucoup plus satisfaisante parce qu'elle est conforme au personnage de Louis d'Orléans. Pierre de Craon était donc le dépositaire de tous les petits secrets du

duc. Or Louis avait eu une intrigue fort secrète avec une grande dame, et Pierre de Craon, sans doute pour se faire bien voir, eut l'imprudencé de révéler le secret à la duchesse d'Orléans, la jeune et passionnée Valentine Visconti. Celle-ci, dans une crise de fureur jalouse, fit de violents reproches à son mari. Louis sut ainsi de qui elle tenait la nouvelle, et pour rentrer dans les bonnes grâces de son épouse, il lui assura que tout cela n'était que médisance et promit de chasser immédiatement le calomniateur, ce qui fut fait sur l'heure. Pierre de Craon paya donc le prix de la réconciliation de Louis et de Valentine.

Mais Craon se demandait d'où lui venait cette disgrâce, car on ne lui avait signifié aucun motif pour son renvoi. Comme Clisson était le maître absolu de la cour et qu'il y avait toujours eu une forte animosité entre le connétable et Craon, celui-ci crut que sa disgrâce lui venait de là. Il regagna sa baronnie proche de la frontière bretonne en se promettant bien de se venger cruellement du connétable. Cette anecdote paraît insignifiante au premier abord, mais elle est d'une grande importance pour la suite des événements, en particulier pour la santé de Charles VI.

En effet, Craon mit au point sa vengeance. Et pendant ce temps, le roi tomba malade. On vit alors paraître les symptômes du délire qui allait bientôt affliger le reste de sa vie. Avait-il eu des accès de ce genre autrefois ? Il semblerait que non, mais on ne possède aucune preuve à ce sujet. Tout ce que l'on sait, c'est qu'en dépit de son apparente robuste constitution, il se fatiguait très vite et était d'humeur très changeante. On a prétendu que si Clisson et les ministres prenaient tant de précautions pour ne le faire aborder que par des gens sûrs, c'est parce qu'ils voulaient éviter que les mauvaises langues ne répandent le bruit d'une infirmité mentale du roi. Quoi qu'il en soit, les princes et les courtisans furent témoins de cette véritable crise. Elle n'eut pas de suite immédiate, et les soins qu'on lui prodigua firent penser que plus rien ne viendrait ternir sa santé.

Mais Pierre de Craon, vassal de Jean IV, ne l'oublions pas, alla se plaindre auprès du duc de ce qu'il considérait comme un injuste renvoi. Le duc, toujours fort courroucé contre Clisson, et quelque peu mortifié par la façon dont il avait été traité à Tours, ne pouvait que donner raison à Craon. Faut-il en conclure qu'il l'encouragea au point de persuader son vassal de tenter un coup de force contre le connétable ? Nous n'en avons aucune preuve. Tout ce que nous

savons, c'est que les deux hommes s'excitèrent mutuellement dans leur haine de Clisson.

Craon avait conservé son hôtel à Paris. Il y cacha des armes et y envoya quarante hommes déterminés et, comme le dit Juvénal des Ursins, « délibéra en lui-même qu'il courroucerait (Clisson), et le ferait mourir ou battre ». De fait, au jour qui lui parut le plus propice, « le jour du saint Sacrement, le quatorzième jour de juin », alors que Clisson revenait de l'Hôtel Saint-Paul où se tenait le roi, et se dirigeait vers sa propre demeure, à l'endroit où se trouve maintenant l'hôtel Soubise, escorté seulement de huit hommes, Craon et sa bande tendent une embuscade. Olivier de Clisson ne se méfie pas : il est encore tout joyeux du bal de la reine auquel il vient d'assister. Soudain, les hommes de Craon éteignent les flambeaux et se jettent sur lui. Il croit d'abord que c'est une plaisanterie du duc d'Orléans pour lui faire peur, mais il entend ses agresseurs crier : « à mort », et la voix de Craon qui se nomme, selon les bonnes règles de la chevalerie. Clisson se met en état de défense, tire son épée. « Et disait-on qu'il était toujours garni de haubergeon par-dessous. » De fait, sa cotte de mailles lui sauve la vie, mais un coup à la tête le jette à bas de son cheval. Il tombe à la porte d'un boulanger : celle-ci étant entrouverte, le connétable rampe à l'intérieur. Il eut encore « aux fesses trois coups », mais les assassins s'enfuient sans prendre le soin de vérifier s'il est mort. « Ceux qui firent l'exploit bien hâtivement s'enfuirent, doutant le peuple, et aussi que les gens de Clisson ne s'assemblaient, lesquels déjà s'assemblaient. Par quoi ils se mirent en fuite, mais ne surent si bien fuir qu'il n'y en eut trois de pris, qui furent mis au Châtelet, et là, par les gens du roi, examinés, confessèrent le cas, par quoi eurent les têtes coupées. »

Cependant les gens de la suite de Clisson ne s'étaient pas rassemblés pour résister. Eux aussi prirent la fuite. Ils avaient vu tomber le connétable et portèrent à bride abattue la nouvelle à l'Hôtel Saint-Paul. Le roi était prêt à se mettre au lit : il courut sur le champ pour voir ce qu'il était advenu de son connétable. Il le trouva aux mains des chirurgiens qui sondèrent la plaie et calmèrent l'inquiétude de Charles VI en déclarant qu'elle n'était pas mortelle. Le roi, furieux, ordonna qu'on poursuivît les assassins avec la dernière rigueur, ce qui fut fait. Mais dans un premier moment de colère, on confondit les innocents avec les coupables. Ainsi, le concierge de l'hôtel de Craon, qui avait reçu les assassins sans connaître leurs projets, fut condamné à mort, et un chanoine de Chartres, homme d'une probité reconnue

de tous, fut privé d'une partie de son bénéfice pour avoir logé Pierre de Craon lorsqu'il venait à Paris, et enfermé dans un cachot pour le reste de ses jours. Et surtout, on fit immédiatement le procès de Craon.

Les preuves étaient flagrantes. L'assassin s'était nommé. Il fut condamné à mort, par contumace bien entendu, parce qu'il avait eu le temps de s'enfuir. Tous ses biens furent confisqués et on rasa les maisons qu'il possédait dans Paris. Sur l'emplacement de son hôtel, on établit une halle, qui a été autrefois le Marché du cimetière Saint-Jean. Tous les seigneurs de la cour assistèrent à la démolition, non pas par conviction, mais pour plaire au roi, car on savait qu'il ne jurait que par Clisson, et il valait mieux faire semblant d'être bien avec le connétable. D'ailleurs plusieurs d'entre eux s'arrangèrent pour profiter de la confiscation des biens du condamné, tel Louis d'Orléans qui ne perdait jamais une occasion de faire une bonne affaire, ne fût-ce que sur le dos d'un ancien ami. Dans les possessions de Pierre de Craon à la Ferté-Bernard, on trouva d'abondantes richesses, preuve évidente de ses prévarications. Jeanne de Chatillon, sa femme, et sa fille, en furent chassées ignominieusement et réduites à la mendicité.

Mais Pierre de Craon s'était évidemment réfugié en Bretagne auprès de Jean IV en qui il pensait trouver un protecteur naturel. Jean IV n'approuva pas l'action de Craon, mais il lui promit sa garantie et refusa de livrer l'assassin aux envoyés du roi de France qui étaient venus lui demander, ou de faire justice, ou de remettre l'assassin. Charles VI, de plus en plus furieux, et quelque peu excité par Clisson et les « Marmousets », se décida à aller réclamer par la force au duc de Bretagne la tête de Craon. Il s'en ouvrit à ses oncles, « lesquels furent ébahis quand ils surent l'entreprise ». Louis de Bourbon, qui était le seul à être écouté par le roi, et qui était un chevalier sage et effacé, essaya de démontrer à son neveu le danger d'une telle expédition : à coup sûr, comme le duc de Bretagne était l'allié du roi d'Angleterre, une attaque contre la Bretagne déclencherait une riposte anglaise et la paix fragile qui s'était installée risquerait d'être remise en cause. Mais Charles, une fois décidé à quelque chose, ne revenait jamais en arrière : il ne parlait que de chercher le coupable, le découvrir, le livrer à la justice, le punir. Cependant, les témoins remarquaient dans sa résolution un étrange entêtement, des contradictions dans ses raisonnements, des expressions menaçantes dans lesquelles il s'épuisait avant de tomber dans un silence morne

qui pouvait durer longtemps. De toute évidence, à l'analyse, le comportement du roi dénotait déjà les prémisses de la crise qui allait bouleverser sa vie. Il donnait des ordres et se rétractait quelques minutes plus tard. Seule demeurait l'idée de la vengeance : il irait chercher Pierre de Craon dans toute la Bretagne, il fouillerait le pays, il renverserait les châteaux et les citadelles qui s'opposeraient à lui. Et surtout, il répétait à qui voulait l'entendre : « ne m'en parlez pas, ne m'en parlez pas, je veux être obéi ».

Il fut obéi. Les oncles du roi durent faire contre mauvaise fortune bon cœur, « et pour ce furent très mal contents de ceux qui étaient autour du roi, et qu'on disait le gouverner, c'est à savoir Clisson, la Rivière et Noujant, et si étaient plusieurs autres. Car ils tenaient le roi de si près que nul office n'était donné sinon par eux, ou de leur consentement. Et semblait par leurs manières qu'ils pensaient être perpétuels en leurs offices et qu'on ne pouvait leur nuire : hautement et grande autorité se gouvernaient. Et aussi étaient les gens d'Eglise et de l'Université très mal contents d'eux. Car ils les grevaient eux et leurs privilèges et leurs juridictions ecclésiastiques. Et volaient de si haute aile qu'on osait à peine en parler. Et afin qu'on n'eût pas léger accès devers le roi, ils le firent sortir de Paris et aller à Saint-Germain en Laye ». Les notables de l'Université envoyèrent des députés pour convaincre le roi d'abandonner son désastreux projet, mais rien n'y fit : ils ne furent pas reçus par Charles VI. « Et pour ce retournèrent à Paris, sans être entendus. Ce qu'on tenait à chose bien étrange » (Juvénal des Ursins).

En somme, c'est Clisson, appuyé sur les Marmousets, qui avait la situation en main. Et le connétable voyait là l'occasion de réaliser son rêve de détrôner Jean IV et de le remplacer par un représentant de la famille de Penthièvre. Et il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que Clisson profitait largement de la faiblesse d'esprit de Charles VI. L'isolement dans lequel on tenait le roi le prouve absolument. C'est comme s'il y avait eu complot autour du roi.

Donc les ordres furent envoyés aux troupes des provinces pour se rendre au Mans. Mais ces ordres étaient si pressants qu'en septembre, deux mois à peine après la tentative d'assassinat sur la personne de Clisson, l'armée fut rassemblée. Les oncles du roi s'y trouvaient, bien obligés d'y être, mais résolus à faire échouer l'expédition d'une manière ou d'une autre. Clisson avait même fait des concessions : il avait fait restituer au duc de Berry le gouvernement du Languedoc dont on l'avait privé à la suite de ses abus et de ses exactions de toutes

sortes. Il flattait le duc de Bourgogne et ses amis alors qu'il avait jusque-là manifesté à leur égard plus que de la froideur. On sentait que ce n'était pas une expédition royale, mais bien plutôt l'exécution de la vengeance du connétable Olivier de Clisson. Personne n'était dupe, mais il fallait obéir si l'on ne voulait pas être brisé par le redoutable vainqueur d'Auray.

Charles VI rejoignit l'armée au Mans. Il se rendit bien compte que ses vassaux murmuraient, sinon contre lui, du moins contre ses conseillers. Cela l'agaça au plus haut point. Il se fâcha plusieurs fois de la répugnance manifestée par ses oncles et de la nonchalance de son frère Louis d'Orléans. Car lui aussi était là, et on savait bien que ce n'était pas par amitié pour Clisson : les deux hommes se haïssaient, et de plus, le duc d'Orléans tenait à se ménager le duc de Bretagne qui pouvait lui être utile dans ses affaires. Il y eut même des disputes assez violentes entre les deux frères qui pourtant, autrefois, étaient si complices dans la recherche des plaisirs et des divertissements. Charles VI dépérissait à vue d'œil, si l'on en croit les témoignages des contemporains. Il se trouvait dans un état d'extrême fatigue tant physique que psychique.

Jean IV de Montfort envoya des ambassadeurs pour tenter d'arrêter l'expédition. Lui non plus ne tenait pas à mettre le pays à feu et à sang pour satisfaire la vengeance de Clisson. Les ambassadeurs furent bien écoutés par les princes, mais non par le roi. Charles décida de partir et se résolut à suivre son armée monté sur son cheval, en compagnie du duc d'Orléans. Mais on raconte qu'avant de monter à cheval, il refusa la nourriture qu'on lui présentait : il avait, paraît-il, l'œil hagard et le maintien stupide.

Il faisait une chaleur orageuse, étouffante, comme il arrive parfois au commencement de l'automne. On traversait la forêt du Mans. La troupe qui accompagnait le roi était peu nombreuse : on s'était en effet écarté du reste de l'armée pour que la poussière n'incommodât pas Charles. Tout à coup, un homme en chemise, la tête et les pieds nus, s'élança d'entre deux arbres, saisit la bride du cheval du roi, et crie à celui-ci d'une voix rauque : « Roi, où va-tu ? Ne passe plus outre, car tu es trahi, et on doit te bailler ici à tes adversaires ». L'homme tient les rênes si fortement qu'on est obligé de le frapper pour lui faire lâcher prise. Mais personne ne songe à l'arrêter : il disparaît dans la forêt aussi rapidement qu'il en était sorti, et on ne songe pas plus à le poursuivre et à l'interroger pour savoir qui il est et pourquoi il a fait une telle déclaration. Le roi ne dit pas un seul mot,

mais les témoins remarquent une altération sur son visage et une sorte de frémissement dans tout son corps.

La chevauchée continue. On arrive à la limite de la forêt et on entre dans une plaine de sable qui, échauffée par un soleil ardent, réfléchit une chaleur insupportable. L'un des deux pages du roi s'endort presque sur son cheval et laisse tomber sa lance et celle-ci heurte le casque de l'autre page. Il s'ensuit évidemment un bruit d'armes choquées. Alors, le roi, qui s'est assoupi lui aussi, se réveille en sursaut de sa rêverie, et croyant sans doute que ce bruit est l'accomplissement de l'avis qu'on vient de lui donner, tire son épée, pousse son cheval, frappe avec une sorte de frénésie tous ceux qui se trouvent à sa portée et s'écrie : « Avant, avant, sur les traîtres... »

C'est la stupeur générale. Louis d'Orléans se précipite vers son frère pour le retenir. Charles se retourne vers lui et s'appête à le frapper avec une telle force que le duc de Bourgogne lui crie : « Fuyez, beau neveu d'Orléans, monseigneur veut vous occire... » Louis n'a que le temps de reculer : l'épée du roi s'abaisse à quelques centimètres de lui. Mais Charles paraît enragé et veut se jeter sur les autres. Philippe de Bourgogne crie encore : « Haro, le grand méchef... Monseigneur est tout dévoyé. Dieu, qu'on le prenne... » Mais personne n'ose approcher le malheureux roi. Il se forme autour de lui un grand cercle qu'il parcourt en furieux, et chacun s'enfuit quand il tourne de son côté. On dit qu'il tua quatre hommes dans cet accès de frénésie. A la fin, son épée se cassa et ses forces s'épuisèrent. Un de ses chambellans, nommé Guillaume Martel, sauta sur la croupe de son cheval et le saisit. On le désarma, on le coucha sans connaissance sur un chariot et on le ramena au Mans. « Le voyage est fait pour cette fois », dirent les deux oncles. Ils envoyèrent des ordres afin qu'on ramenât toutes les troupes.

Il faut s'interroger sur ce drame. Il est vrai que le roi avait donné déjà des signes d'incohérence, sinon de démence. Il est vrai qu'il était très fatigué physiquement lorsqu'il entreprit cette expédition. Il est vrai que la chaleur de ce jour était telle qu'elle pouvait rendre furieux un homme à l'esprit faible. Mais cela n'explique pas tout. Immédiatement après la crise de Charles, les ducs de Berry et de Bourgogne eurent grand soin d'interrompre l'expédition. Cela les arrangeait. Et surtout, il y a ce qu'on a appelé parfois le « fantôme » de la forêt.

Il demeure un mystère. Qui était cet homme ? Qui l'avait envoyé ? Était-ce simplement un illuminé ? Avait-il vraiment attendu ce moment pour prévenir le roi d'un complot qui n'existait pas, le duc

de Bretagne était bien loin de là ? Et comment se fait-il qu'aucun des assistants n'ait pensé à le poursuivre et à savoir qui il était ? Ce « fantôme » est apparu d'un coup et a disparu de même, dans le mystère le plus complet.

Si l'on pose comme hypothèse qu'il était payé par quelqu'un pour impressionner le roi et faire chavirer sa faible raison, c'est-à-dire pour hâter ce que la plupart des familiers du roi savaient être inéluctable, il faudrait déterminer quel est ce quelqu'un. En examinant la personne « à qui profite le crime », on pourrait être tenté de répondre : le duc de Bretagne. Cela l'arrangeait très bien et lui évitait une guerre coûteuse et dont l'issue était douteuse. Mais le « crime » ne profitait pas qu'à lui : les ducs de Berry et de Bourgogne avaient autant d'intérêt que Jean IV de Montfort à ce que le roi sombrât dans une folie définitive *et surtout publique*. En effet, la folie non déclarée mais certaine du roi, *gardée secrète* par Clisson et les Marmousets, ne profitait qu'à ceux-ci dans la mesure où ils étaient les maîtres du jeu, inspirant à Charles VI ses décisions et écartant de lui tous ceux qui auraient pu lui faire changer d'avis. Les oncles du roi, dépossédés de leur rôle par Clisson et la Rivière, avaient un intérêt primordial à ce que la folie du roi fût publique, car à ce moment-là, ils pouvaient faire reconnaître l'incapacité de Charles à gouverner, reprenaient leurs anciennes fonctions de régents, chassaient le connétable et ses complices et se partageaient le pouvoir. Objectivement, le « fantôme » de la forêt du Mans pourrait être un homme à la solde des ducs de Berry et de Bourgogne, avec le plein accord du duc de Bretagne. Quant à l'hypothèse « Orléans », qui a parfois été mise en avant, elle est séduisante, mais pas forcément convaincante. Certes, Louis d'Orléans était l'héritier présomptif du trône : son frère et Isabeau n'avaient alors qu'une seule fille vivante. Il est vrai que la reine était enceinte, mais sait-on jamais... Louis d'Orléans n'avait pas partie liée avec ses oncles dont il était le concurrent. S'il a agi, il l'a fait seul, pour son propre compte, mais nous n'en savons rien. Le fait que ce soit son frère que Charles VI ait voulu tuer au moment de sa crise de démence, comme s'il s'agissait du « traître », de l'ennemi, n'est aucunement probant. Tel qu'il était, le roi n'était certainement pas capable de discerner qui il frappait. Cependant un doute subsiste dans cette hypothèse « Orléans », doute qui peut être accentué par ce qui s'est passé plus tard au tristement célèbre « Bal des Ardents ».

Quoi qu'il en soit, la folie du roi était maintenant publique et il était incontestable que le roi ne pouvait plus assumer ses fonctions.

Les ducs de Berry et de Bourgogne devaient prendre leurs responsabilités. La première chose qu'ils firent, nous l'avons dit, c'est d'interrompre l'expédition contre la Bretagne. La seconde, ce fut de tenir Isabeau de Bavière à l'écart de ce qui s'était passé, non pas pour la laisser en dehors de ce qui se tramait, mais parce qu'elle était enceinte et que toute émotion aurait pu être fatale à sa maternité : les oncles n'avaient aucune envie de voir Louis d'Orléans sur le trône, et ils espéraient bien que la reine mettrait un fils au monde et qu'ils se chargeraient eux-mêmes de la tutelle de l'héritier. Ils donnèrent donc des ordres pour qu'Isabeau de Bavière fût isolée, sous prétexte de sa santé, de tout contact avec des gens qui eussent pu lui apprendre la fâcheuse nouvelle. Mais comme tout finit par se savoir, la reine en fut quand même avertie. Elle prit la chose courageusement, malgré une grande affliction, car elle aimait Charles VI et voyait dans la maladie de celui-ci le danger possible qu'elle et lui fussent écartés du pouvoir.

Et puis, les oncles du roi firent soigner leur « beau neveu ». Les premiers « physiciens » (médecins) qui le virent au Mans, « le jugèrent mort sans remède », car il était tombé dans un état de prostration qui confinait à ce qu'on appelle aujourd'hui le coma. Mais quand on s'aperçut qu'il vivait, on fit tout pour le ramener à la santé. C'était essentiel pour les oncles du roi que celui-ci vécût encore, même diminué de raison. Et tout ce que le royaume comptait de physiciens en renom se retrouva au chevet de Charles VI. La plupart se contentèrent de lui administrer des remèdes courants, mais ils firent beaucoup de dissertations et de longs écrits sur les causes de la maladie. C'était du Molière avant l'époque. Tous leurs raisonnements aboutissaient au poison ou au sortilège. De fait, l'ombre de la sorcellerie rôdait autour du roi et des grands de la cour. N'avait-on pas prétendu que Louis d'Orléans s'entourait de sorciers et qu'il les écoutait très volontiers ? Et surtout, son épouse, Valentine Visconti, venait de Lombardie, pays fameux par ses poisons et les enchantements prononcés par ses sorcières : pourquoi ne pas insinuer que Valentine Visconti, qu'on savait altière mais d'une ambition démesurée, avait voulu devenir reine de France en faisant accéder son mari au pouvoir ? On verra que cette accusation réapparaîtra plus tard, quelque peu étoffée par des circonstances indubitables, lesquelles ne prouvent rien mais font délier les langues.

Cependant, les grands de ce monde réglèrent leurs comptes autour du lit où gisait le malheureux Charles. Les ducs de Berry et de Bourgogne dirent : « Nous ferons ordonner par tout le conseil de

France, lesquels aurons l'administration du royaume, beau neveu d'Orléans et nous ». On ne sait pas si ce conseil fut assemblé ou non, ni si une décision y fut prise : toujours est-il que Jean de Berry et Philippe le Hardi s'arrogèrent tous les droits et s'emparèrent du gouvernement, n'en laissant d'ailleurs aucune part à leur « beau neveu d'Orléans », lequel en montra quelque humeur, surtout à l'encontre de son oncle de Bourgogne qu'il pressentait comme son principal rival. Devenus les maîtres, ils ne tardèrent évidemment pas à se venger de la nullité où ils avaient été laissés et des injures qu'ils avaient subies de la part de Clisson et des Marmousets.

Le jour même où ils prirent les rênes du gouvernement, le connétable vint demander les ordres du duc de Bourgogne. Philippe l'accueillit froidement et lui dit : « Clisson, vous n'avez que faire de vous embesoigner de l'état du royaume. A la male heur tant vous en êtes-vous mêlé. Où diable avez-vous amassé tant de finances ? Le roi monseigneur, ni beau frère de Berry, ni moi, n'en pourrions tant mettre ensemble. Partez de ma chambre et issez de ma présence, et faites que plus ne vous voie ; car si n'était l'honneur de moi, je vous ferai l'autre œil crever ».

Clisson comprit fort bien que l'autre ne parlait pas en vain. Il ne répondit rien, sortit et gagna sa demeure. Là, il ne resta que quelques heures, le temps d'amasser quelques trésors ou de les faire mettre en sûreté, puis s'en alla dans son château de Montlhéry. Mais il apprit qu'on avait donné ordre de l'investir. Il ne lui restait plus qu'une solution : fuir en Bretagne. Jean IV serait sans doute moins acharné envers celui qui l'avait si bien servi autrefois que les oncles du roi qu'il avait grandement contribué à humilier. Il se réfugia donc dans une de ses nombreuses forteresses de Bretagne, attendant des jours meilleurs. Cité à comparaître devant la justice royale, il n'obéit évidemment pas. Par défaut, il fut condamné au bannissement, comme « faux, mauvais, déloyal » envers la couronne de France, à une amende de cent mille marcs d'argent, et privé de son office de connétable, lequel fut octroyé au comte d'Eu, Philippe d'Artois.

Des quatre « Marmousets » qui gouvernaient en compagnie de Clisson depuis que Charles VI avait donné congé à ses oncles, Montagu se mit en sûreté à Avignon, avec ses richesses ; le bègue de Vilaines, Noujant et La Rivière furent arrêtés. Comme le premier était un vieillard, il fut relâché presque aussitôt et s'empressa d'aller se réfugier en Espagne. Noujant et La Rivière, qui étaient fort riches et dont on guettait les dépouilles, furent accusés de crimes. Ils

échappèrent à la peine capitale grâce à la jeune épouse du duc de Berry, Jeanne, comtesse de Boulogne, dont La Rivière avait procuré ce riche mariage et qui prouvait ainsi sa reconnaissance. Les deux hommes restèrent un an en prison, puis ils furent bannis de la cour et la plupart de leur biens confisqués.

Mais cela ne rendait pas la santé au roi. Pendant six mois, on douta qu'il pût un jour retrouver sa raison. On parlait toujours d'ensorcellement et de poison. Jean de Berry avait beau dire : « le roi n'est ni empoisonné, ni ensorcelé, fors de mauvais conseils », le peuple, sincèrement désolé de la maladie du souverain, continuait à murmurer d'étranges choses à propos des mœurs de la cour. On ressortait la malédiction du Templier Jacques de Molay sur les rois de France, ou encore le sacrilège commis par Philippe le Bel contre le pape lors de l'attentat d'Agnani en 1303. L'opinion publique visait essentiellement Louis d'Orléans comme l'auteur, soit d'un sortilège, soit d'un empoisonnement. Les Italiens répétaient ouvertement que, dans la forêt du Mans, Charles avait bien voulu tuer son frère Louis parce qu'il avait reconnu en lui le traître et l'empoisonneur. Comme on en était à l'époque du grand schisme d'Occident, le pape de Rome, Urbain VI, reconnu par les Anglais et les Flamands, disait que « Dieu lui avait tollu son sens pour avoir soutenu cet antipape d'Avignon ». Bien entendu, Clément VII, pape d'Avignon, reconnu par les Français et les Ecossais, disait autre chose : « Le roi de France avait juré sur sa foi qu'il détruirait l'antipape de Rome. Il n'en a rien fait, dont Dieu est courroucé ».

Dans tout ce concert de malédictions, de rumeurs et de superstitions diverses, il y eut cependant un médecin de Lyon, nommé Guillaume de Harceley, qui apporta des paroles raisonnables. Il déclara que la maladie du roi n'avait rien de surnaturel et qu'il se faisait fort de le guérir si on voulait bien le lui laisser, et dans un endroit calme. On fit semblant de le croire : on emmena le roi au château de Creil où Guillaume de Harceley put lui administrer tous les remèdes qu'il voulut, et Louis d'Orléans vint s'installer auprès de son frère.

LE BAL DES ARDENTS

Cependant, après une certaine période d'accablement, Isabeau de Bavière commençait à réagir. Même si elle avait été tenue à l'écart des

affaires du royaume, elle ne les ignorait pas. Elle n'avait jamais été bien en cour auprès de Clisson ou des Marmousets. Sa naissance, son rang, ses dispositions d'esprit, son appât du gain même, tout l'engageait naturellement aux côtés des oncles du roi, d'autant plus que celui des deux qui avaient le pouvoir réel était le duc de Bourgogne.

Il y avait en effet une grande affinité, voire une grande sympathie entre Philippe le Hardi et Isabeau de Bavière. Le duc de Bourgogne avait été l'artisan du mariage de la reine, et cela avait été pour lui un grand succès diplomatique : il avait réussi ainsi à contrer le rapprochement entre l'Empire et l'Angleterre. Car c'était un fin politique que Philippe le Hardi, en même temps qu'un grand seigneur féodal, étonnant dosage de conservatisme hautain, de diplomatie souriante et d'âpreté au gain. Ce quatrième fils de Jean le Bon avait mérité son surnom à la bataille de Poitiers, où, encore enfant, il avait vaillamment aidé son père. C'était un homme de belle taille, très cultivé, raffiné, aimant le faste et les belles choses. En 1363, il avait obtenu l'apanage du duché de Bourgogne et tout montrait qu'il était décidé à faire de sa province un véritable Etat dans l'Etat. En 1369, il avait épousé Marguerite de Flandre, héritière non seulement de la Flandre, mais de Nevers, de Rethel, de l'Artois et de la Franche-Comté. Il était ainsi devenu le plus puissant des princes du sang. A la mort de Charles V, il avait été le véritable maître du jeu en imposant sa politique pendant toute la minorité de son neveu Charles. Ecarté du pouvoir, il avait attendu patiemment la chute de Clisson et des Marmousets pour redresser la tête. C'était maintenant chose faite. Et sa femme, « crueuse et austère dame », faisait tout pour l'encourager. Elle-même soutenait avec violence la cause de Jean IV de Montfort, et cela est encore une indication supplémentaire concernant l'alliance objective des ducs de Bretagne et de Bourgogne. Il n'est pas étonnant d'avoir vu Philippe le Hardi menacer et chasser Clisson.

Ainsi, Isabeau, sincèrement affligée de la maladie du roi qu'elle aimait et qu'elle s'efforçait de protéger au milieu de toutes les intrigues qu'elle pressentait autour de lui, se tourna vers le duc de Bourgogne comme vers son protecteur naturel. A vrai dire, à l'époque, elle se méfiait de Louis d'Orléans qu'elle savait ambitieux et prêt à tout pour assurer sa fortune. On avait bien murmuré qu'il existait entre elle et son beau-frère quelque intrigue amoureuse, mais cela semble absolument faux, du moins en ces années 1393-1394 : Isabeau prête davantage l'oreille aux racontars concernant l'empoi-

sonnement du roi par son frère. Et comme elle est fort superstitieuse et qu'elle croit que la folie de Charles est le résultat d'une malédiction, elle multiplie les donations aux abbayes, fait abondamment la charité, ordonne des neuvaines, se livre elle-même à des exercices de piété. Dans son comportement, tout nous prouve son profond attachement à Charles VI et son désarroi de mère et d'épouse devant le triste état du roi de France. C'est dans cette optique qu'il faut placer la méfiance d'Isabeau à l'égard de Louis d'Orléans et sa confiance envers le sage Philippe le Hardi.

Cependant, les soins dispensés par le médecin Guillaume de Harceley commencèrent à porter leurs fruits. Six mois après sa violente crise de démence dans la forêt du Mans, Charles VI recouvra sa lucidité et son calme. Isabeau manifesta sa joie et entoura son royal époux de sa tendresse et de son affection. Mais il fallait bien parler affaires. A la vérité, le roi, revenu de son état comme d'un songe, fut bien étonné des changements qu'il vit autour de lui. Il avait sombré dans son rêve au temps de Clisson et des Marmousets : il se réveillait entouré de ses oncles, qu'il avait autrefois chassés du pouvoir. Mais, comme il était quand même fort diminué, il ne fut pas difficile de lui faire accepter ces changements. Il reconnut que Philippe le Hardi avait eu raison de maintenir la permanence du pouvoir. Il se désintéressa du sort de ses anciens ministres, mais par contre, il se montra affligé du sort réservé à son connétable et fit tant et si bien qu'on révoqua tout ce qui avait été décidé contre lui. On s'en doute, Clisson se garda bien de revenir à Paris : la tentative d'assassinat dont il avait été l'objet lui montrait que les alentours de la cour n'étaient point sûrs. Et il demeura en Bretagne, ameutant ses partisans pour créer le plus d'ennuis possible à Jean IV.

Cette question réglée, plus pour satisfaire l'amour-propre de Charles que pour des raisons politiques, il fallut bien en venir à des choses plus sérieuses, à savoir persuader le roi de prendre des dispositions pour le cas où il retomberait dans sa maladie. C'est chose peu aisée que de faire admettre à quelqu'un qu'il est fou, ou susceptible de le redevenir. Philippe le Hardi, Jean de Berry et Louis d'Orléans assiégèrent Charles. La reine, elle-même, tenta l'impossible pour démontrer à son époux qu'il y avait urgence à légaliser la prise de pouvoir de ses oncles. Charles VI finit par admettre le bien-fondé des raisons qu'on lui donnait, ou plutôt, à ce qu'il semble, il se résigna à l'admettre. Il régla donc le gouvernement pour le temps où son aliénation pourrait l'empêcher d'assumer sa fonction. Il déclara

son frère, le duc d'Orléans, régent du royaume, avec un conseil composé de ses trois oncles, Berry, Bourgogne et Bourbon, de Louis de Bavière, frère de la reine, de trois prélats, de six nobles et de trois clercs. Il donna enfin à la reine la tutelle pleine et entière de ses enfants.

On voit qu'Isabeau était encore une fois écartée de toutes les responsabilités. Était-ce une méfiance de la part de Charles ? Doutait-il des capacités de son épouse ? Il ne le semble pas : il s'agit plutôt de cette hantise qu'ont les rois de France, depuis Philippe VI, de voir un pouvoir royal revendiqué par l'intermédiaire d'une femme. Et puis, l'époque n'est pas au « féminisme », même si les femmes jouent un rôle important de l'autre côté du décor, dans les alcôves notamment. Nous ne sommes plus à la cour d'Henry II Plantagenêt, où malgré la rudesse du souverain anglo-angevin, Aliénor pouvait tenir tête aux « phalocrates » de service. Plus que jamais, dans la mentalité des clercs, des nobles et du peuple, la femme est un « être diabolique » dont il faut se méfier. On s'en apercevra plus tard, lorsque Isabeau sera vraiment un objet de scandale et qu'elle sera tenue pour responsable des malheurs du royaume de France. Mais après tout, en cette année 1393, Isabeau n'a d'autre ambition que d'être la bonne épouse du roi de France...

Isabeau s'efforça de faire oublier à Charles VI ses moments de maladie. Comme il ne fallait pas d'émotions vives à Charles, il fut de plus en plus isolé au milieu d'une cour choisie avec discernement. Et surtout, pour ramener le calme dans cette tête toujours prête à sombrer dans l'agitation ou dans la mélancolie, on organisa des fêtes et des divertissements. C'est d'ailleurs à ce moment que le jeu de cartes fut introduit à la cour : Charles VI se passionna pour cette nouveauté ⁽³⁾, ce qui lui permit d'occuper de longues journées qu'il vivait dans une sorte de réclusion peu propice à son épanouissement. Néanmoins, on constatait une amélioration constante de l'état du roi.

En janvier 1393, Isabeau de Bavière donna une grande fête, consistant en un festin suivi d'un bal masqué, en l'honneur du troisième mariage d'une de ses dames allemandes. Ce fut « en l'hôtel de la Reine Blanche, à Saint-Marcel près de Paris ». Et le « clou » de la mascarade fut l'arrivée « d'hommes sauvages enchaînés, tous velus. Et étaient leurs habillements propices au corps, velus, faits de lin, ou

⁽³⁾ On remarquera que les figures du jeu de cartes traditionnel conservent bien des éléments (habillement en particulier) appartenant au règne de Charles VI.

d'étoupes attachés à poix-résine, et engraisés aucunement pour mieux reluire (Juvénal des Ursins) ». Les relations concernant cette mascarade dont l'issue fut tragique sont assez divergentes. Certains prétendent que c'est Louis d'Orléans qui avait eu l'idée de ces déguisements. De toute façon, Charles VI était parmi les « sauvages », mais on raconte que Louis n'avait pas revêtu le costume qui lui avait été préparé, car lui aussi devait se trouver parmi eux. La mascarade en elle-même n'a rien qui puisse nous étonner : il s'agissait tout simplement d'une sorte de « charivari », rituel très ancien et d'origine païenne, qui était de circonstance puisque l'héroïne de la fête était une veuve qui se remariait. On sait en effet que l'Eglise a mis très longtemps à admettre le remariage des veufs et qu'une fois les remariages acceptés, ou plutôt tolérés, il s'en est suivi la pratique de ce « charivari » qui n'est au fond qu'un antique rituel de conjuration de l'esprit du défunt ou de la défunte. De plus, ces déguisements en hommes sauvages enchaînés étaient absolument dans le ton des fêtes et divertissements en usage à la cour du roi de France et dans les cours des principaux personnages du royaume..

Le fait est que le roi fut en ce bal, costumé en sauvage, conduisant cinq jeunes seigneurs déguisés comme lui, et attachés ensemble par une chaîne de fer. Tout semblait bien devoir se passer. Les assistants applaudissaient. La joie était unanime ⁽⁴⁾. Alors, disent certains, le

(4) « A l'exemple de ses prédécesseurs, le roi Charles aimait à distribuer des grâces et à répandre ses bienfaits autour de lui. Ses largesses s'adressaient surtout à ceux de sa cour qui, par leurs complaisances et leur dévouement, cherchaient à mériter son affection et celle de son épouse bien-aimée. Parmi les dames d'honneur attachées au service de la reine, il s'en trouvait une, nommée Catherine, qui jouissait d'une faveur toute particulière. La reine l'aimait tendrement, parce qu'elle était allemande et qu'elle parlait allemand comme elle. Le roi résolut de la marier à un riche seigneur d'Allemagne, et se proposa de déployer à cette occasion une grande magnificence et une générosité sans exemple. Pour donner plus d'éclat à la cérémonie, il y fit inviter en son nom la reine et les illustres duchesses de Bourgogne, de Berry et d'Orléans. Elles se réunirent le 29 janvier, avec un nombreux cortège de seigneurs et de nobles dames, à l'Hôtel Royal de Saint-Pol, où devait se célébrer le mariage. Rien ne manqua à la splendeur de cette fête toute royale. Rien ne fut oublié de ce qui pouvait contribuer à divertir les personnes invitées. Il y eut toutes sortes de mascarades, et l'on dansa au son des instruments jusqu'au milieu de la nuit. On ne savait pas, hélas, que toutes ces réjouissances allaient se terminer par une horrible tragédie.

« Voici quelle en fut l'occasion. La mariée était veuve pour la troisième fois. Or, dans plusieurs endroits du royaume, il y a des gens qui ont la sottise de croire que c'est le comble du déshonneur pour une femme de se remarier, et en pareille circonstance ils se livrent à toutes sortes de licences, se déguisent avec des masques et des travestissements et font essayer mille avanies aux deux époux. C'est un usage ridicule et contraire à toutes les lois de la décence et de l'honnêteté. Cependant, entraîné par les

duc d'Orléans, curieux de reconnaître qui se cachait sous ces déguisements, aurait approché de l'un des « sauvages » un flambeau. Une étincelle serait tombée, enflammant la poix et la résine du vêtement. Juvénal des Ursins ne fait pas mention de Louis d'Orléans : « Et vinrent comme pour danser en la salle, où il y avait torches largement allumées. Et commença-t-on à jeter parmi les torches torchons de fouërre. Et pour abréger, le feu se bouta aux habillements, qui étaient bien lacés et cousus. Et était grande pitié de voir ainsi les personnes embrasées, et combien qu'ils s'entretinssent, toutefois se délaissèrent-ils » (5).

Evidemment, les « sauvages » avaient grand mal à se détacher les uns des autres, et le feu se propageait à toute vitesse. Les assistants se mettent à crier plus fort que les malheureux. Au milieu de ces hurlements, une voix se fait entendre : « Sauvez le roi... » C'est la reine qui vient de pousser ce cri désespéré. Et elle s'évanouit. Une femme qui porte un manteau très long se précipite sur le roi et le recouvre du vêtement. Certains disent que c'est la jeune duchesse de

conseils de quelques jeunes seigneurs de sa cour, le roi, qui se laissait aller trop facilement à son goût pour les plaisirs, voulut se donner ce divertissement. Il prit avec lui cinq d'entre eux, et voici ce qu'ils firent. Ils se vêtirent de la tête aux pieds d'habits de lin, sur lesquels on avait collé des étoupes avec de la poix. Ensuite, ils se masquèrent, entrèrent dans la salle sous cet affreux déguisement qui les rendait méconnaissables, et se mirent à courir de tous côtés en faisant des gestes obscènes, en poussant d'horribles cris et en imitant le hurlement des loups. Leurs mouvements ne furent pas moins inconvenants que leurs cris. Ils dansèrent la sarrasine avec une sorte de frénésie vraiment diabolique. L'ennemi du genre humain leur avait sans doute tendu ce piège pour les perdre, et la France aurait été affligée d'un malheur irréparable, d'une honte éternelle, si l'ange gardien du roi et la Providence qui veillait sur lui ne l'eussent en ce moment tenu à quelque distance de ses compagnons » (*Chronique de Saint-Denis*). Froissart précise : « Le roi s'en vint à la duchesse de Berry. La duchesse par ébattement le prit et voulut savoir qui il était. Le roi était devant elle et ne se voulait nommer. Adonc, dit la duchesse de Berry : Vous ne m'échapperez point ainsi, tant que je saurai votre nom. »

(5) « Pendant que les jeunes seigneurs ne songeaient qu'à se divertir, un des assistants, sans prévoir sans doute le mal qu'il pouvait faire, jeta une flammèche sur un de ceux qui faisaient partie de la mascarade. Aussitôt les vêtements inflammables des danseurs s'embrasèrent tous en un clin d'œil. Il eût fallu avoir un cœur de roche pour entendre sans frémir les cris affreux que poussèrent alors ces malheureux, pour les voir de sang-froid courir en désordre et dans les transports d'une frénésie qui n'était maintenant que trop véritable. La flamme dévorante s'élevait jusqu'au plafond. La poix liquéfiée ruisselait sur leur corps et pénétrait dans leurs chairs. Ils furent pendant près d'une demi-heure en proie à ces souffrances. En essayant d'éteindre le feu, en cherchant à déchirer leurs vêtements, ils se brûlèrent et se calcinèrent les mains. Le feu consuma aussi les parties inférieures de leur corps, et leurs membres virils qui tombaient par lambeaux inondèrent de sang le plancher de la salle » (*Chronique de Saint-Denis*).

Berry. Juvénal des Ursins se contente d'affirmer que c'est « une veuve dame ». Peu importe, le roi est sauvé des flammes. Des cinq autres « sauvages », quatre furent tant brûlés qu'ils moururent dans de grandes souffrances. Le cinquième parvint à se détacher à temps, courut à la « bouteillerie », se précipita dans une cuve pleine d'eau et fut sauvé. Juvénal des Ursins dit qu'un autre se jeta dans une rivière, mais ne précise pas quel fut son sort ⁽⁶⁾.

Quand Isabeau de Bavière sortit d'un évanouissement bien compréhensible, elle se trouvait entre les bras du roi qui la couvrait de baisers et qui s'efforça de la consoler du mieux qu'il put. Apparemment, Charles VI, même sous le coup d'une violente commotion, paraissait avoir très bien supporté le choc, et tous ses soins étaient dirigés vers son épouse qui, elle, avait eu une peur atroce. C'est en tout cas la preuve qu'à ce moment-là, il n'y avait aucun nuage dans les relations du roi et de sa belle épouse ⁽⁷⁾.

Voilà donc ce que fut ce qu'on a appelé le « Bal des Ardents ». Avec le recul du temps, nous sommes tentés d'y voir un simple « accident de parcours » sans grand intérêt. Ce n'est pas si sûr, car la santé du roi en sera probablement affectée définitivement, cette fois. Et d'autre part, l'affaire fut un beau scandale, car elle ne put être étouffée. On en profita pour stigmatiser les mœurs d'une cour dissolue. Les prédicateurs se mirent à lancer des anathèmes. Les prophètes sortirent de l'ombre pour prédire de nouveaux malheurs. Les sorciers de toute espèce se mirent à pulluler, affirmant qu'ils étaient capables de lever la terrible malédiction qui pesait sur les Valois. Une sorte d'hystérie collective s'empara de tout un chacun après le Bal des Ardents. On s'étonnait du rôle joué par le duc d'Orléans. On l'accusait d'avoir voulu faire périr son frère une nouvelle fois, en ayant provoqué le drame. On se posait des questions : pourquoi avait-il organisé ce divertissement ? Pourquoi n'avait-il pas revêtu son déguisement lui-même ? Pourquoi n'avait-il

(6) « Au milieu de ces cruelles tortures, le comte de Joigny, gentilhomme d'une illustre naissance, expira dans les bras de ceux qui l'emportaient. Le bâtard de Foix et Aymeri de Poitiers (d'après Froissart, Charles de Poitiers) moururent deux jours après. Huguet de Guisay seul vécut trois jours encore » (*Chronique de Saint-Denis*).

(7) « La reine, dans le premier moment d'effroi, s'était enfuie avec ses dames d'honneur dans une chambre éloignée. Mais comme elle ignorait si le roi avait péri avec ses compagnons, ou s'il avait échappé à la mort..., elle tomba à terre demi-morte de frayeur. Elle ne reprit l'usage de ses sens que quand elle vit le roi, qui vint la rassurer après avoir quitté son travestissement » (*Chronique de Saint-Denis*).

pas porté secours à Charles ? Comme le dit Juvénal des Ursins, « et fut la chose moult piteuse et merveilleuse. Plusieurs diligences furent faites d'enquérir d'où ce venait, et en parlait-on en diverses manières, et ne peut-on onques savoir ni avérer le cas ».

Il faut dire que la position du duc d'Orléans était inconfortable. On l'accusait ouvertement d'avoir voulu la mort du roi. On murmurait que sa femme, Valentine Visconti, était une sorcière. Certes, l'entourage du duc de Bourgogne n'était pas étranger à ces ragots, car Philippe aurait bien voulu déconsidérer définitivement son « beau neveu » qui lui apparaissait comme dangereux et qu'il jugeait trop ambitieux pour ses propres ambitions. Toujours est-il que Louis d'Orléans, comme s'il se considérait comme l'auteur involontaire du drame ⁽⁸⁾, ordonna immédiatement que l'on construisît à ses frais l'église des Célestins de Paris, non loins de l'Hôtel Saint-Paul. Que penser de cette décision ? Il est vraisemblable qu'il voulait effacer quelque peu le scandale. Car on jasait sur les participants à ce Bal des Ardents. On savait que l'une des victimes, Huguet de Guisay, avait l'habitude de frapper ses serviteurs et de les obliger à se coucher par terre et à aboyer ⁽⁹⁾. Et, lors des funérailles de ce personnage, on avait pu entendre les badauds s'écrier sur le passage de son cercueil : « aboie, chien... » Ce qui, avouons-le, en dit long sur l'estime dans laquelle le peuple tenait les habituels compagnons du roi, Louis d'Orléans faisant partie de ceux-ci. Sans accuser Louis de quoi que ce soit, on peut être certain que s'il a décidé de faire bâtir l'église des Célestins à ses propres frais (c'est-à-dire avec l'argent qu'il s'arran-

⁽⁸⁾ « La nouvelle de ce malheur parvint bientôt aux oreilles des bourgeois du voisinage. Ils crurent que le roi était mort, se réunirent au nombre de cinq cents, et se présentèrent à l'hôtel royal de Saint-Pol, dont ils se firent ouvrir les portes de force. Ils se disposaient à venger sur les gens de la cour la mort de leur maître bien-aimé, lorsque le roi se montra sous le dais royal et calma leur fureur de la voix et du geste » (*Chronique de Saint-Denis*).

⁽⁹⁾ « Huguet de Guisay était un homme perdu de vices et passait pour un misérable aux yeux de tous les honnêtes gens. Sa perversité était telle que, dans sa haine pour les gens du petit peuple qu'il appelait des chiens, il les forçait souvent à imiter toutes sortes d'aboiements. Souvent aussi, pendant son dîner, il les obligeait à soutenir sa table, et si l'un d'eux avait le malheur de lui déplaire en quelque chose, il le faisait coucher par terre, montait sur son dos et le frappait de l'éperon jusqu'au sang, en disant qu'avec des gens de cette espèce il fallait employer, non pas les coups de poing, mais le fouet comme avec les bêtes brutes. Au milieu même de ses tourments, il ne put s'empêcher de traiter de chiens ses propres serviteurs. Il ne cessa point de répéter qu'ils étaient indignes de lui survivre, jusqu'au moment où la mort mit fin à ses injures. En apprenant qu'il venait de rendre le dernier soupir, les seigneurs ne purent contenir leur joie et ils s'écrièrent en pleine cour : Dieu soit loué ! » (*Chronique de Saint-Denis*).

geait pour piller dans le trésor royal), c'est beaucoup plus par le souci de blanchir son image de marque que par contrition d'une action criminelle.

D'ailleurs le tristement célèbre Bal des Ardents eut d'autres suites. « Et pour l'énormité du cas, fut ordonné que ledit hôtel, où advinrent les choses dessus dites, qu'on disait l'Hôtel de la Reine Blanche, serait abattu et démoli » (Juvénal des Ursins). De toute évidence, on voulait effacer un souvenir pénible et qui risquait d'enflammer, sans jeu de mots, l'opinion publique. Quant au roi, « lequel s'était voué à monseigneur saint Denis, (il) y alla en pèlerinage, et ses oncles avec lui. Et fit mettre le corps de monseigneur saint Louis en une châsse, et voulut qu'elle fût couverte d'or. Et pour la faire belle et bien faite, il donna deux cent cinquante-deux marcs d'or, et mille livres parisis pour au-dessus de la châsse faire un chapiteau de cuivre. Aussi messieurs de Berry et Bourgogne donnèrent de beaux et riches vêtements, en remerciant Dieu, et monseigneur saint Louis, de la grâce que Dieu avait faite au roi de recouvrer santé » (Juvénal des Ursins). En fait, il fallait effacer, par une façade de piété et de patriotisme religieux, la pénible impression d'une cour dissolue, tout entière abîmée dans les plaisirs que la voix populaire disait être des plus louches.

Mais le roi retomba dans sa folie. Etait-ce la conséquence du Bal des Ardents ? De toute façon, il y serait retombé. Avant sa rechute, il avait cependant pris une sage décision : « une loi fut faite... que, en France, les rois seraient majeurs et couronnés en l'âge de quatorze ans, laquelle n'avait pas été publiée. Et pour ce que le roi ordonna qu'elle fût publiée et enregistrée, tant en parlement que dans les autres chambres. Et ainsi fut fait » (Juvénal des Ursins). Il est probable que dans un moment de lucidité plus affirmée, Charles VI avait voulu ainsi libérer son héritier, quel qu'il fût, de l'encombrante tutelle des princes du sang. Cela nous indique que Charles VI n'était ni incompetent ni sans intelligence.

Mais quelque temps après l'affaire de l'hôtel de la Reine Blanche, il avait eu un nouvel accès de fureur. Il fut soigné avec ménagement et reprit très vite ses esprits. Il put même participer à l'entrevue d'Abbeville où l'on discutait entre Anglais et Français d'une paix

(10) Froissart l'accuse ouvertement : « Ainsi que les cinq (sauvages) dansaient, il (Louis d'Orléans) approcha la torche que l'un de ses valets tenait devant lui, si près de lui que la chaleur de pin entra au lin. »

définitive. Mais pendant le cours des négociations, il retomba, non dans ses accès de fureur, mais dans un état d'abattement à peu près total. On se contenta donc de prolonger la trêve entre les Anglais et les Français pendant un an après son expiration qui devait arriver dans les six mois. Ce nouvel accès de la maladie du roi dura dix mois, avec des degrés variables. Pendant ces variations, on eut tout le loisir d'examiner les symptômes des rechutes. Elles s'annonçaient généralement par un abattement d'esprit qui dégénérait peu à peu en aliénation totale. Il finissait alors par oublier tout. Il niait qu'il fût le roi, et partout où il trouvait son nom ou ses armes, il les arrachait ou les effaçait avec une sorte de rage. Et surtout, la présence de la reine lui devenait insupportable.

Il n'avait probablement aucune raison particulière d'en vouloir à celle-ci. Il s'agissait d'une de ces aversions inexplicables qui peuvent germer dans l'esprit malade d'un aliéné. Mais il est certain qu'à partir de l'année 1394, rien n'alla plus entre Charles VI et Isabeau de Bavière. Si elle eut encore sept enfants de son époux — et l'on n'a aucune preuve certaine que ces enfants n'étaient pas du roi —, c'est qu'on profitait des quelques moments de lucidité de Charles pour lui envoyer la reine. Il le fallait pour assurer la continuité du trône, et Isabeau se voyait ainsi contrainte d'accomplir son devoir conjugal. En somme, on conduisait la vache au taureau, ni plus ni moins. Et ce n'était pas une partie de plaisir, car Charles VI se laissait aller dans une crasse des plus répugnantes, refusait de se laver, éclatait en imprécations quand on lui faisait des remontrances et lacérait ses vêtements. Il vivait en haillons, se plaignant même parfois qu'on le laissât dans le dénuement. C'est dire la patience qu'il fallut à Isabeau pour satisfaire à la raison d'Etat. Elle, qui avait tant aimé le roi, se voyait maintenant contrainte de le subir pour se faire engrosser. Il est vrai que c'était la seule véritable utilité d'une reine de France.

Mais si le roi ne pouvait plus supporter Isabeau de Bavière, il avait quand même besoin d'une femme pour assouvir une sensualité qui ne se démentait certes pas malgré sa maladie et qui, sans doute par compensation, se déchaînait même tumultueusement. On plaça donc auprès de lui une jeune femme chargée de satisfaire ses désirs, Odette de Champdivers, laquelle lui donna une fille naturelle, et se montra en tout cas d'une patience et d'un dévouement tout à fait exemplaires bien que suspects. Et, curieusement, la seule femme de la cour qui eût encore quelque influence bienfaisante sur lui fut Valentine Visconti, sa belle-sœur. Elle venait passer auprès du roi quelques

heures pendant lesquelles ses fureurs se calmaient. Il bavardait avec elle. Il jouait aux cartes. Il la réclamait souvent. De là à ce qu'on imaginât une intrigue amoureuse entre le roi et Valentine, il n'y eut qu'un pas. Mais les faits démentent cette croyance. La présence de Valentine était un remède pour le roi, et il faut dire que la duchesse d'Orléans s'acquitta le mieux qu'elle put de ce devoir.

Mais bien entendu, l'opinion publique s'émut de l'influence que pouvait avoir la duchesse, une étrangère, une Lombarde, une sorcière et une empoisonneuse à ce qu'on racontait, sur l'esprit du roi. On finissait par répéter que la maladie du roi était due à l'action de Valentine Visconti et que celle-ci en profitait largement, faisant en sorte de la prolonger pour son plus grand bénéfice et pour celui de son époux, le débauché d'Orléans, bourreau des cœurs, lequel, disait un chroniqueur contemporain, « aimait » le jeu de dés et les « putains », et, d'après un autre, « se gouvernait aucunement trop à son plaisir et faisait jeunesse étrange ». Cela alla même si loin que Louis dut conseiller à sa femme de quitter la cour et l'entourage royal pour aller visiter ses domaines, cela afin de calmer les esprits surexcités ⁽¹¹⁾.

⁽¹¹⁾ « Vers le milieu de juin, le roi commença à donner, acomme auparavant, des signes de démence, et à se livrer à des extravagances tout à fait indignes de la majesté royale. On disait généralement que c'était l'effet des sortilèges de quelques gens malintentionnés. Mais je ne puis garantir la vérité de cette assertion. Je sais seulement qu'un tel bruit était fondé sur l'affaiblissement des facultés du roi. Il n'avait point d'abord cessé de reconnaître ses amis, ses familiers, les seigneurs de la cour et tous les gens de sa maison. Il se souvenait même d'eux en leur absence, et les nommait par leurs noms. Mais à la longue, son esprit se couvrit de ténèbres si épaisses qu'il oublia complètement jusqu'aux choses que la nature aurait dû lui rappeler. Ainsi, par une bizarrerie étrange et inexplicable, il prétendait n'être pas marié et n'avoir jamais eu d'enfants. Il oubliait même sa propre personne et son titre de roi de France, soutenait qu'il ne s'appelait point Charles et désavouait les fleurs de lis. Lorsqu'il apercevait ses armes ou celles de la reine gravées sur sa vaisselle d'or ou ailleurs, il les effaçait avec fureur.

« Je ne saurais dire combien était profonde la douleur que l'auguste reine Isabeau éprouvait de l'état du roi. Ce qui l'affligeait surtout, c'était de voir que toutes les fois où, fatiguée de pleurer et de gémir, elle l'approchait pour lui prodiguer les marques de son chaste amour, le roi la repoussait en disant avec douceur à ses gens : Quelle est cette femme dont la vue m'obsède ? Sachez si elle a besoin de quelque chose et délivrez-moi comme vous pourrez de ses persécutions et de ses importunités, afin qu'elle ne s'attache pas ainsi à mes pas...

« De toutes les femmes, madame la duchesse d'Orléans était celle dont la présence lui était le plus agréable. Il l'appelait sa sœur bien-aimée, et allait la voir tous les jours. Bien des gens interprétaient en mal cette prédilection. Leurs soupçons, que rien ne semble justifier, étaient fondés sur ce que, dans la Lombardie, qui était la patrie de la duchesse, on faisait, plus qu'en tout autre pays, usage de poisons et de sortilèges » (*Chronique de Saint-Denis*).

INTRIGUES ET RUMEURS

Le roi fut donc gardé et soigné, autant qu'on le pouvait, au Louvre, tandis que la reine s'installa, presque définitivement, à l'Hôtel Saint-Paul, qui paraît bien avoir été celui de ses séjours qu'elle préférait. Il faut dire que cet endroit était particulièrement agréable depuis les aménagements opérés sur l'ordre de Charles V. Situé en dehors des fortifications de l'enceinte de Philippe Auguste, entre celle-ci et la forteresse de la Bastille, sur la route qui menait au château de Vincennes et au Manoir de Beauté, à Nogent, résidence également embellie par Charles V, l'Hôtel Saint-Paul n'était pas à proprement parler un palais. C'était une suite de petits hôtels acquis un par un par Charles V, une dizaine en tout, qui avaient appartenu en particulier au comte d'Etampes, aux abbés de Saint-Maur et aux archevêques de Sens. On avait gardé les jardins et même, on les avait développés, avec de beaux vergers et des parterres de fleurs. Il y avait une vigne importante et un véritable parc zoologique, des volières et des roseraies. Les différentes demeures étaient absolument sans symétrie, et leur construction avait été entreprise à différentes époques. Mais les huit jardins et cours étaient reliés au rez-de-chaussée par six préaux, et aux étages supérieurs par douze galeries communiquant entre elles. Cela permettait d'aller à couvert de logis en logis et d'accéder de même à l'église et aux diverses chapelles. On comprend que cet Hôtel Saint-Paul, dit également « Hôtel des Grands Ebattements », ait été le séjour favori de Charles V avant d'être celui d'Isabeau de Bavière.

Celle-ci ne demeurait pas inactive, face à la maladie du roi. Comme beaucoup de gens, elle pensait que cette maladie avait une cause sinon diabolique du moins surnaturelle. Elle était elle-même fort superstitieuse et la croyance fort commune à l'époque selon laquelle le roi était ensorcelé trouvait en elle un écho. Elle faisait dire des messes et ordonnait des pèlerinages. Quand elle avait donné naissance à sa fille Marie, le 22 août 1393, elle avait fait le vœu que si elle vivait, cette fille serait religieuse. On sait que ce vœu fut tenu, et Marie mourut religieuse à Poissy en 1434. Et parfois même, la reine recevait certains charlatans ou sorciers qui prétendaient avoir les moyens de guérir le roi. Il n'en manquait pas, en effet.

« Il vint à Paris un méchant homme, lequel à proprement parler

était sorcier ⁽¹²⁾. Il se vanta que qui le voudrait laisser faire qu'il guérirait le roi. Et qu'il avait un livre qui s'adressait à Adam, de la consolation de son fils Abel qu'il pleura, et en fit le deuil cent ans. On fit parler à lui, et trouva-t-on que c'était un trompeur. Et de lui fut faite punition telle qu'au cas appartenait » (Juvénal des Ursins). « En ce temps, un prêtre nommé Yves Gileme, damoiselle Marie de Blansy, Perrin Hémerly, serrurier, et Guillaume Floret, clerc, faisaient certaines invocations de diables, et disait le prêtre qu'il en avait trois à son commandement, et se vantaient qu'ils guériraient le roi. Il fut délibéré qu'on les essayerait, et leur souffrirait-on faire leurs invocations. Ils demandèrent qu'on leur baillât douze hommes enchaînés de fer. Et ainsi fut fait. Ils firent un parc et dirent auxdits douze hommes qu'ils n'eussent aucune peur, et firent tout ce qu'ils voulurent, mais rien ne firent. Puis furent interrogés pourquoi ils n'avaient rien fait. Ils répondirent que lesdits douze hommes s'étaient signés, et garnis du signe de la croix, et pour ce point seul avaient failli ; laquelle chose n'était que tromperie, qui fut révélée par le dit clerc au prévôt de Paris, lesquels les fit prendre. Et finalement, le vingt-quatrième jour de mars furent publiquement prêchés, et les punitions faites selon les cas, c'est à savoir ards et brûlés » (Juvénal des Ursins).

D'autres finissaient par approcher le roi. Ainsi on abandonna pendant un certain temps Charles VI aux mains de deux moines qui

(12) Ce fut un certain Arnaud Guillaume, qui retint longtemps l'attention de la cour. « Cet homme, fort peu instruit d'ailleurs, portait toujours avec lui un livre qui, disait-il, lui donnait visiblement, et du témoignage même de gens de savoir et d'expérience, un pouvoir absolu sur les quatre éléments et sur tous les objets qu'ils renferment. Il prétendait qu'à l'aide de ce livre il connaissait parfaitement toutes les planètes, et que, s'il y en avait une dont l'influence pût amener cette année une grande mortalité, il en ferait paraître une contraire, inconnue jusque-là aux astrologues, et qui neutraliserait, sinon entièrement, du moins en grande partie, la maligne influence de la première. Il débitait mille autres contes ridicules, et qui ne valent pas la peine d'être rapportés, sur l'efficacité de ce livre, qu'il appelait *Smagorad*, et dont l'original avait été, disait-il, donné par Dieu à notre premier père. Il ajoutait qu'Adam, après avoir pleuré cent ans son fils Abel, comme nous l'apprend l'Écriture sainte, vit venir à lui un ange envoyé par le Seigneur, et que cet ange lui remit un livre en lui disant de se consoler, et en lui annonçant qu'il recouvrerait à l'aide de ce livre ce que le péché lui avait fait perdre, et que celui qui l'aurait en sa possession pourrait commander aux astres. Arnaud Guillaume affirma plusieurs fois à la reine et aux grands du royaume qu'on avait ensorcelé le roi, et que les auteurs de ce maléfice travaillaient de toutes leurs forces à empêcher le succès de sa guérison. S'il arrivait que le roi fût un peu mieux une heure qu'une autre, il l'attribuait impudemment à Dieu et à son art » (*Chronique de Saint-Denis*).

prétendaient eux aussi guérir le roi. Ils lui donnèrent des breuvages désagréables, lui firent à la tête des scarifications douloureuses et le fatiguèrent d'opérations magiques qui ne réussirent pas mieux. Ces deux moines s'étaient engagés à guérir le roi en six mois, et cela sous peine de mort. Ils furent en effet, au terme fixé, punis de mort, mais moins peut-être à cause de leur échec que pour leur conduite licencieuse pendant le cours de leur traitement. Et bien sûr, on retint contre eux les imputations de maléfices auxquelles ils avaient mêlé fort imprudemment le nom du duc d'Orléans. Et il semble que ce soit après cette expérience douloureuse que le roi ait prononcé ces paroles à quelques-uns de ses proches : « J'aime mieux mourir que de faire du mal à quelqu'un. Hélas, si quelques-uns de la compagnie sont coupables de mes souffrances, je les conjure, au nom de Jésus-Christ, de ne pas me tourmenter davantage. Que je ne languisse plus, et qu'ils achèvent bientôt de me faire mourir. » On voit que le roi lui-même, dans ses périodes de lucidité, se croyait victime d'un sortilège.

Alors, puisque les « désenvoûtements » ne réussissaient pas, on essaya les purifications. Isabeau proposa au conseil royal une série de mesures pour extirper du royaume les racines du mal qui frappait ainsi le roi, sans doute en punition des fautes qui avaient été commises. Il y eut donc des ordonnances royales contre les péchés publics, contre les blasphèmes, contre les jeux d'argent et contre la prostitution. Et surtout, Isabeau obtint, de façon définitive, le bannissement des Juifs, considérés comme porteurs d'une terrible malédiction.

On sait que les Juifs avaient été bannis de France par Philippe le Bel qui en avait profité pour s'emparer de leurs biens. Quand il avait fallu payer la rançon de Jean le Bon, après Poitiers, on avait octroyé à ces mêmes Juifs un permis de séjour, à la condition expresse qu'ils paieraient une partie de la rançon. Depuis lors, la présence des Juifs était tolérée dans le royaume, parce que, finalement, chacun y trouvait son compte. Mais c'est pour chasser du royaume de véritables « suppôts de Satan » qu'Isabeau de Bavière demanda qu'on ne renouvelât point leur permis de séjour. C'est sans doute une des premières fois dans l'Histoire de France que se dessine ainsi une attitude franchement antisémite pour des raisons morales et pour ainsi dire philosophiques.

Bien sûr, on mit des formes à ce bannissement des Juifs. On leur reprochait le grief ordinaire, l'usure, laquelle profitait pourtant aux grands du royaume. On leur imputa aussi, mais sans preuves bien

claires, d'avoir massacré un de leurs rabbins qui s'était fait chrétien. Sept des Juifs les plus riches de Paris furent accusés de travailler à faire des prosélytes. Le prévôt de Paris les condamna au feu, car, disait-il, si les destructeurs des édifices sacrés méritent la mort comme sacrilèges, à plus forte raison doivent être punis du supplice le plus rigoureux les destructeurs des temples vivants du Seigneur et les empoisonneurs des âmes. Mais le Parlement infirma la sentence du prévôt, la commuant en fustigation publique trois dimanches de suite. Ils en subirent deux et se rachetèrent de la troisième par une importante somme d'argent. Et on les fit quitter Paris et les principales villes du royaume.

On poursuivit la purification en changeant certains noms qui pouvaient porter malheur. C'est ainsi qu'à Paris, la Porte d'Enfer devint la porte Saint-Michel. Elle devait son nom à une soi-disant prostituée qui y aurait tenu autrefois une maison fort spéciale, et la légende racontait que cette fille, surnommée d'Enfer, était le diable en personne, qui, par ce moyen, entraînait les malheureux hommes sensibles à ses charmes dans le gouffre d'enfer. Il faut dire que la dévotion à Saint-Michel devint quasi officielle : pendant une période d'accalmie de sa maladie, Charles VI fit un pèlerinage au Mont-Saint-Michel, et lorsque, le 11 janvier 1395, à l'Hôtel Saint-Paul, Isabeau donna le jour à une fille, celle-ci fut nommée Michelle, en l'honneur de l'archange de lumière, celui qui avait lutté contre le dragon des ténèbres et du mal, pour rétablir la justice de Dieu sur un univers tombé aux mains de Satan.

Car ce fut vraiment une époque de mysticisme effréné en même temps qu'une époque de chasse aux sorcières. On observait plus que jamais les signes qui venaient de l'au-delà, les signes que Dieu jugeait bon de répandre afin que les mortels pussent s'amender et agir selon les lois divines. Les récits du temps ne manquent pas d'anecdotes significatives. En l'an 1395, « furent merveilleux vents par l'espace de trois mois, et spécialement au mois de septembre furent si horribles et si grands, qu'ils abattaient gros arbres portants fruits, forêts, maisons et cheminées, et était grande pitié des dommages qu'ils firent au diocèse de Maguelonne » (Juvénal des Ursins). Ce ne pouvait être que la matérialisation de la colère de Dieu. A cela on répondit en faisant dire des neuvaines et surtout en brûlant tous les sorciers et hérétiques qu'on put trouver. Il fallait assainir le royaume, et on s'efforçait de trouver des brebis galeuses. Mais on se gardait bien d'aller explorer de trop près les alentours des cours princières : on ne savait ce qu'on

pourrait y découvrir. Et le peuple murmurait que la cause des malheurs qui frappaient le royaume, surtout en la personne du roi, se trouvait à la cour même, dans le propre entourage du roi. Bien entendu, c'étaient les noms de Louis d'Orléans, particulièrement haï, et de Valentine Visconti, particulièrement redoutée, qui revenaient le plus souvent.

Et on essayait, sans grand succès, d'interpréter les signes. Toujours en cette même année 1395, « au pays de Languedoc fut vue au ciel grosse étoile, et cinq petites. Lesquelles comme il semblait, assailaient et voulaient combattre la grosse, et la suivirent bien par l'espace de demi-heure. Et entendait-on au ciel par manière de cris. Et après fut vu un homme qui semblait être de cuivre, tenant une lance en sa main, et jetant feu, qui empoignir la grande étoile et la frappa. Et onques plus rien ne fut vu » (Juvénal des Ursins). Cette apparition, ou hallucination, qu'on mettrait aujourd'hui au compte des fameux « O.V.N.I. » avec intervention d'extraterrestres, déclencha bien des commentaires, tous contradictoires, selon lesquels le roi était entouré de personnes dangereuses, mais qu'il y en avait une autre, encore cachée, qui se lèverait en temps utile, pour achever le malheureux souverain. Et chacun de gloser sur le mystérieux homme de cuivre.

Isabeau de Bavière se montrait sensible à toutes ces manifestations qui étaient, selon l'esprit du temps, des avertissements venus du monde invisible. Un texte concernant l'année 1401 nous rend compte des réactions de la reine : « Au mois de mai, un orage terrible éclata dans le Beauvaisis. Des grêlons de la grosseur d'un œuf d'oie, poussés par un vent impétueux, ravagèrent et anéantirent complètement les moissons et les vignes dans un espace de près de seize lieues. La deuxième quinzaine de juin, on entendit d'effroyables coups de tonnerre. La foudre tomba sur l'Hôtel Royal de Saint-Paul, et entra dans la chambre de la reine, qui était à ce moment-là à un autre étage, consuma les magnifiques rideaux de son lit, et sortit par la cheminée. Ces bouleversements de la nature remplirent la reine d'un effroi mortel. Dans son épouvante, elle envoya des offrandes à plusieurs églises du royaume. Elle donna même aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis une somme d'argent pour dire trois « annuels » à l'intention de feu monseigneur le dauphin » (Chronique du Religieux de Saint-Denis). Cela donne le ton quant à l'angoisse qui régnait alors dans l'entourage d'Isabeau de Bavière.

Mais cela n'empêchait pas la terre de tourner. Les affaires du royaume devaient être réglées d'une façon ou d'une autre. Le pouvoir

réel était entre les mains de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et il faut admettre qu'il en usait avec discernement et intelligence. On régla ainsi bien des différends, à commencer par le contentieux franco-anglais. « Et entre les seigneurs y avait un certain accord, que le roi d'Angleterre devait avoir en mariage madame Isabeau, fille du roi, laquelle n'avait d'âge que sept ans, et il en avait trente, et qu'il y aurait trêve de trente-huit ans, auxquelles il y eut plusieurs et diverses clauses concernant le bien public des deux royaumes » (Juvénal des Ursins). L'accord se fit solennellement. Les ambassadeurs qui vinrent traiter l'affaire à Paris avaient une suite de deux cents personnes. La France les défraya, ainsi que ceux qui se rendirent à la célébration du mariage qui se fit à la Sainte-Chapelle. La dot que les Anglais avaient mission de demander était de deux millions de livres. Ils durent rabattre à un million cinq cent mille livres, et finalement, la dot définitive fut d'un million. Les Anglais obtinrent aussi la grâce de Pierre de Craon, mais celui-ci, honni par les Français et déjugé par le duc de Bretagne, dut se contenter d'une impunité méprisante.

Le problème de la Lombardie fut plus épineux à régler. Valentine Visconti voulait à tout prix venir à l'aide de son père, le duc Galés de Milan, lequel faisait molester les Génois. Les Génois, fort riches à cette époque, embauchaient force chevaliers français pour repousser les assauts des Lombards, ce qui n'était pas du goût de Valentine. Elle tenta bien souvent d'arracher à Charles VI, profitant ainsi de l'ascendant qu'elle conservait sur lui, une décision concernant l'interdiction aux Français d'aider les Génois, mais Philippe le Hardi veillait et faisait en sorte de contrecarrer les projets de la duchesse d'Orléans, pour mieux réduire son « beau neveu » qu'il jugeait dangereux et futile, et qu'il haïssait cordialement. Le duc de Bourgogne fit multiplier les ragots au sujet d'une liaison possible entre le roi et sa belle-sœur, et surtout au sujet d'une influence pernicieuse, magique même, qu'elle aurait eue sur le roi. On sait que Louis d'Orléans, pour couper court à ces calomnies, dut conseiller à son épouse de s'éloigner pendant un certain temps. Mais le duc de Milan fut fort courroucé de l'affront qu'on avait fait à sa fille.

On a donné également un autre motif à l'éloignement de Valentine Visconti, qui pouvait être le véritable, et l'affaire de Gènes seulement le prétexte : c'est la jalousie d'Isabeau de Bavière, piquée de la préférence marquée par son époux vis-à-vis de Valentine. Il faut dire qu'on murmurait sans se cacher que Valentine avait des bontés pour le roi, ce qui n'était pas fait pour calmer les rancœurs de la reine

contre sa belle-sœur. On comprend alors qu'elle ait appuyé sans hésiter la politique de Philippe de Bourgogne si hostile aux intérêts de la duchesse d'Orléans. Isabeau se flatta peut-être de profiter de l'absence de Valentine pour retrouver la confiance de Charles VI. On sait qu'il n'en fut rien, du moins dans l'immédiat. Philippe le Hardi continua à régner sous le nom de Charles VI, et Isabeau de Bavière se contenta de suivre les ordres de l'oncle du roi.

C'est pourtant à cette époque qu'on constate un certain revirement de la part d'Isabeau. Alors qu'elle avait toute confiance dans le duc de Bourgogne, elle commençait à douter des bonnes intentions de celui-ci. Certes, sur les instances de la reine, on avait mis un terme à la querelle entre Jean IV de Montfort et Olivier de Clisson. Ils s'étaient battus par personnes interposées à l'intérieur du duché, se ravageant mutuellement leurs places-fortes. Bien entendu, Philippe le Hardi aidait Jean IV et le duc d'Orléans aidait Clisson. Mais Clisson et Montfort avaient fini par se réconcilier sincèrement et définitivement lors d'une romanesque entrevue à Vannes. Bourgogne et Orléans, qui au fond vidaient ainsi leurs propres querelles en entretenant celles des autres, étaient de nouveau dos à dos. Et Louis d'Orléans devenait de plus en plus insolent. Théoriquement, il avait le premier rang, puisqu'en tant que frère du roi, il détenait le titre de « régent du royaume ». Isabeau de Bavière, qui connaissait bien son beau-frère, ne pouvait rien ignorer des ambitions de celui-ci. Elle pouvait être sûre que Louis irait jusqu'au bout, tandis que Philippe le Hardi vieillissait. Elle était calculatrice, désireuse des biens de ce monde : peut-être pensait-elle que la politique de Louis d'Orléans lui serait profitable ?

Et puis, il y avait la rumeur permanente d'une liaison possible entre Louis d'Orléans et Isabeau de Bavière. Il est très difficile d'y voir clair avant l'an 1403, date de l'alliance avouée et concertée du beau-frère et de la belle-sœur. Nous n'avons aucune preuve des amours de Louis avec Isabeau, d'une façon générale, encore moins dans les années qui précèdent 1403. D'ailleurs, le duc d'Orléans était, semble-t-il, bien trop épris des femmes, et bien trop occupé ailleurs, pour s'attacher de façon durable à la reine, ne fût-ce que pour des raisons d'opportunité politique. Mais l'inverse est possible : Louis était le bourreau des cœurs, les femmes lui couraient littéralement après. Pourquoi, dans ces conditions, Isabeau de Bavière n'aurait-elle pas voulu elle aussi se jeter dans la course et réussir mieux que les autres ?

Tout cela n'est qu'hypothèse. Ce qui est certain, c'est qu'on assista à un rapprochement entre Louis d'Orléans et la reine. Et il est plus logique de penser que celle-ci, quelque peu ulcérée de se voir écartée des affaires par le puissant duc de Bourgogne, ait voulu de cette façon jouer un certain rôle aux côtés de son brillant beau-frère.

De toute façon, la querelle entre Bourgogne et Orléans ne faisait que s'envenimer, et tous les prétextes étaient bons pour se livrer à la petite guerre. On le vit à propos de l'affaire du pape d'Avignon que, par un souci fort louable de mettre fin au schisme, les Français avaient décidé d'abandonner : les ducs de Bourgogne et de Berry tentaient de faire se démettre par la force le pape Benoît d'Avignon, mais le duc d'Orléans soutenait secrètement celui-ci. Et l'affaire Jean de Bar, pour ridicule qu'elle fût, n'en fut pas la moindre péripétie.

Jean de Bar, dit la chronique, était un « nigromancien » qui se disait « invocateur de diables », se donnait pour sorcier et employait apparemment ses prestiges avec assez d'adresse pour fasciner les yeux et faire « paraître le diable », puisque la chronique ajoute qu'« il faisait bien son devoir ». Il avait appris la sorcellerie en Ecosse « la sauvage », et « lui fut enseigné une vieille, qu'on disait se mêler de telles besognes ». Il se permettait d'opérer ses pratiques publiquement, car il était l'affidé du duc de Bourgogne et se croyait en sûreté sous sa sauvegarde. Mais le duc d'Orléans, sans aucun égard pour cette protection, et probablement à cause d'elle, afin de déconsidérer Philippe pour avoir protégé un sorcier, fit prendre, condamner et brûler Jean de Bar en tant que « négromancien ». Immédiatement l'oncle crut que l'action de son neveu était destinée à le braver, et dès lors, Philippe n'eut de cesse de le contrer dans tout ce qu'il entreprenait. Et cela à un moment où, face aux événements d'Angleterre, il eût fallu que tous les membres du conseil royal fussent d'accord pour prendre les décisions qui s'imposaient.

En effet, le roi Richard d'Angleterre, comme on le sait gendre de Charles VI grâce à son mariage avec Isabelle de France, fut contraint d'abdiquer, sous la menace de son cousin Henry de Lancastre, lequel se fit couronner roi sous le nom de Henry IV. Détenu dans la Tour de Londres, Richard fut découvert mort quelques mois après, ce qui ne laisse pas d'être suspect. Mais il fallait régler le sort de la petite Isabeau, qui n'avait que dix ans. Au nom de Charles VI, on réclama la veuve de Richard. Et le duc d'Orléans fit mine de vouloir venger le mari de sa nièce. Il envoya, fort imprudemment d'ailleurs, un défi

injurieux au nouveau roi. Henry de Lancastre lui répondit par un message public qui était une riposte cinglante : il soutenait en effet dans cette missive que le duc d'Orléans lui-même l'avait encouragé à prendre le pouvoir en Angleterre parce que cela contrariait tous les projets du duc de Bourgogne. On imagine aisément la réaction de Philippe le Hardi. De plus, la lettre d'Henry IV contenait un passage assez troublant : « En l'honneur de Dieu, en l'honneur de Notre-Dame et de monsieur Saint-Georges, vous mentez faussement et malvaisement quand vous dites que nous n'avons pas eu pitié de notre roi lige et souverain seigneur ; et plût à Dieu que vous n'eussiez oncques fait ni procuré, contre la personne de votre seigneur et frère, et les siens, plus que nous n'avons fait contre notre dit seigneur. »

L'allusion était sans équivoque, et elle contribua à ranimer les rumeurs qu'on colportait déjà avec obstination : c'est le duc d'Orléans qui avait *procuré* la maladie de son frère par des maléfices afin de s'emparer du trône, et la préférence que Charles VI donnait aux soins de sa belle-sœur ne pouvait qu'accréditer la thèse. Et par les mots les *siens*, Henry IV reprenait d'autres rumeurs selon lesquelles le fils aîné du roi, Charles, mort en 1386 à l'âge de deux mois, avait été *procurée* dans le même but par le même duc d'Orléans.

En 1400, le duc de Bourgogne fut obligé de faire un voyage en Flandre à l'occasion du mariage de l'une de ses filles. Louis d'Orléans ne se sentit plus. Il profita de l'absence de son oncle pour s'emparer de toutes les rênes du gouvernement, et surtout des finances qu'il partagea et dilapida sans mesure *avec la pleine complicité d'Isabeau de Bavière*, laquelle se dédommagea ainsi de l'oubli dans lequel elle avait été jetée pendant plusieurs années. Il eut d'ailleurs grand soin de se faire confirmer par le parlement tous les pouvoirs qu'il prenait. Le duc de Bourgogne, outré de ce qui s'était passé, écrivit une lettre à la cour des pairs dans laquelle il montrait le danger qu'il y avait de laisser toute l'autorité entre les mains de personnes si disposées à en abuser. Car, disait-il, « c'est grande pitié et douleur d'ouïr ce que j'en ai ouï-dire ». La pitié concernait probablement la conduite qu'on observait à l'égard du roi et son dénuement : on commençait en effet à se lasser de le soigner, on le négligeait dans ses accès de folie, et le nécessaire lui manquait, à ce qu'affirment des témoins dignes de foi, alors que tout affluait autour d'Isabeau de Bavière et de Louis d'Orléans.

D'ailleurs, Philippe le Hardi ne s'en tint pas là. Quelques mois plus tard, en 1401, il menaça de faire, par les armes, justice de l'exclusion

qu'on semblait lui avoir infligée dans les affaires du royaume. Il avait un autre grief : c'est qu'en l'éloignant des affaires, le duc d'Orléans prétendait faire encore tomber sur lui la charge de plus en plus insupportable des impôts. Louis en avait établi un qu'il étendit jusque sur le clergé, alléguant que c'était pour faciliter la paix de l'Eglise, et il l'avait publié en disant que c'était sur l'avis et conseil du duc de Bourgogne. L'oncle opposa un démenti formel aux allégations de son neveu, et il partit avec des troupes pour soutenir son droit. Le duc d'Orléans, de son côté, assembla des troupes, et les environs de Paris se remplirent de soldats prêts à engager une lutte fratricide. Le duc de Berry et plusieurs seigneurs intervinrent alors et réussirent à suspendre les hostilités. Mais rien n'était réglé pour autant entre l'oncle et le neveu, d'autant plus que celui-ci paraissait soutenu maintenant par la reine.

Heureusement, Charles VI commença une période où son bon sens lui était entièrement revenu. Quelquefois, dans des cas semblables, il se contentait de confirmer ce qui s'était passé pendant sa maladie, quelquefois, il désapprouvait et statuait autrement. Dans cette circonstance, après s'être fait rendre compte, il trancha avec autorité. Il ordonna un règlement en vertu duquel, pendant l'*occupation* — ainsi nommait-on pudiquement la folie — du roi, rien ne se ferait sans l'autorisation explicite du duc de Bourgogne. Ainsi donnait-il tort à son frère et reconnaissait la sagesse de son oncle. A vrai dire, la sagesse de Philippe le Hardi consistait surtout à savoir prendre des décisions quand il le fallait. C'est pourquoi l'historien Jacques d'Avout a pu dire : « Le désaccord entre l'oncle et le neveu, dont l'un sait commander alors que l'autre n'a jamais appris à obéir, est surtout une querelle de préséance » (*La querelle des Armagnacs et des Bourguignons*, p. 28). Mais en attendant, les gens du royaume de France faisaient les frais de la compétition autour du trône du malheureux roi occupé.

Car Louis d'Orléans ne rendra pas pour autant les richesses qu'il a empruntées en profitant des circonstances. Pour être juste, il faut dire que ce n'était pas la première fois que le frère du roi s'emparait de ce qu'il convoitait, mais cette fois, la mesure avait été au comble de l'impudeur : il avait osé faire ouvertement ce qu'il pratiquait de façon permanente en y mettant des formes. Il a bénéficié de la part du roi de dons impressionnants, qu'il a soutirés de lui-même en insistant auprès de son frère ou en faisant agir plus sournoisement encore Valentine Visconti que Froissart nous présente comme « convoiteuse

sur les délices et états du monde » (XV, 258). Ses possessions sont innombrables, mais dispersées. S'il n'a pas la puissance effective de son oncle de Bourgogne, il a ce qu'on appelle *des biens*, et qui rapportent. Or, il est toujours démuné. Il est vrai qu'il perd des sommes considérables au jeu et que les femmes qui succombent à son charme sont comblées de cadeaux, aussi bien les nobles que les roturières, car il est généreux à l'excès et rien n'est trop beau pour ses plaisirs. Celui que le chroniqueur Thomas Basin nous décrit comme « hennissant tel un cheval étalon après toutes les belles femmes » (I, 13), et qui a laissé après lui tant de bâtards, dont le fameux Dunois, est un personnage dénué de tous scrupules. Les documents que nous possédons maintenant et qui font mention de lui sont accablants pour le beau duc d'Orléans. Il a profité outrageusement de la démence de son frère pour puiser dans le trésor royal et satisfaire les exigences de son luxueux train de vie et répondre aux demandes incessantes d'une clientèle nombreuse et spécialement gourmande, mais qui lui est nécessaire pour assurer sa propre politique ⁽¹³⁾. L'or fond dans les mains de ce « jouisseur débridé, et les contribuables, qui subissent en maugréant le poids des aides successives, maudissent le frère du roi dont leurs sacrifices n'arrivent pas même à remplir les coffres » (Jacques d'Avout, *op. cit.*, p. 62).

A côté de lui, Isabeau de Bavière, toutes proportions gardées, n'est pas en reste. En 1393, la reine a pris soin de se faire constituer un important douaire. Elle surveille avec âpreté la rentrée de ses revenus, fussent-ils des plus modestes ⁽¹⁴⁾. Elle qui, au moment de la folie du roi, se trouvait uniquement occupée par les fêtes et les plaisirs de l'amour, devient une véritable « femme d'affaires ». Il est vraisemblable qu'une sorte de manie s'empara d'elle, doublée d'une hantise de manquer. Elle sait que sa situation est précaire, entre un roi fou et des princes du sang qui ont les dents longues et qui se

⁽¹³⁾ On peut chiffrer à 25 000 livres annuelles ce que Louis d'Orléans répartit à ses affidés, en particulier les grands seigneurs installés aux frontières de l'Empire. Chacun de ses voyages est l'occasion d'une libéralité royale. Quand il renonça à ses prétentions (c'étaient en fait les prétentions de Valentine) sur Gênes et la Savoie, il se fit payer 300 000 francs par le trésor royal. Il recevait également une pension annuelle de 12 000 francs sur la recette des aides, sans compter les recours exceptionnels à cette source de revenus.

⁽¹⁴⁾ On cite toujours cette anecdote caractéristique : les habitants d'Amiens ayant tardé à s'acquitter d'une amende dont le montant devait aller à l'Hôtel de la reine, Isabeau les fit citer devant le Parlement.

chargeront de l'éliminer si le roi meurt. D'ailleurs, elle a une crainte dominante : la mort du roi. Cette mort signifierait non seulement la disgrâce pour elle, mais la pauvreté, du moins le croit-elle. Ainsi peut-on expliquer cette tenacité qu'elle a de se faire donner des biens, et aussi l'alliance qu'elle semble avoir conclue avec le brillant duc d'Orléans : entre eux, ce sera moins une histoire d'amour qu'une bonne affaire. Ensemble, ils pilleront le trésor royal. Le roi lui a fait don de nombreuses terres autour de Paris, il lui achète des châteaux, des hôtels. Elle spéculé et se sent prise de la passion pour la pierre : elle acquiert ainsi en 1401 l'hôtel Barbette, afin de « pouvoir loger à Paris chez elle et non chez le roi ». Car en ces années qui vont de la première crise de démence du roi jusqu'à l'an 1403, elle n'est encore que l'épouse d'un souverain malade. Elle ne règne pas. On pourrait penser d'ailleurs qu'elle n'a aucun désir de régner tant est grand son appétit de jouissance matérielle. Et pourtant, à partir de 1403, elle va devenir réellement une reine, avec des pouvoirs politiques incontestables. Mais elle n'oubliera pas pour autant sa manie de thésauriser.

Les relâches que la maladie du roi éprouvait de temps à autre avaient jusqu'alors fait espérer qu'en s'usant, pour ainsi dire, la maladie pourrait s'adoucir avec l'âge et disparaître complètement. Il n'en fut rien. Le mal redoublait, accompagné de symptômes toujours plus alarmants. A la noire mélancolie qui caractérisait son humeur ordinaire, succédaient des crises de fureur et une opiniâtreté persévérante dans ses volontés bizarres. Charles se mettait parfois à courir en hurlant comme un loup tout au long des galeries de son palais. Il se livrait aussi à des entrechats frénétiques, déchirait ses vêtements, jetait à la volée les objets les plus divers qui se trouvaient à sa portée, tentait rageusement d'effacer, là où il en trouvait, les fleurs de lys de France unies aux losanges de Bavière. Alors, brusquement, il s'immobilisait et refusait de bouger de peur de briser l'homme de verre qu'il croyait être devenu.

Pendant six mois que dura un de ses accès, il ne voulut permettre que personne l'approchât pour lui rendre les services de propreté nécessaires. Seule, Odette de Champdivers trouvait grâce à ses yeux, mais pour peu de temps, et celle que l'on commençait à appeler la « petite reine » ne pouvait rien pour le malheureux Charles. Valentine Visconti aurait peut-être pu le calmer, mais elle était en exil. Alors on imagina de faire paraître tout à coup devant lui six hommes déguisés et noircis, qui le saisirent avec rudesse. C'était en somme une sorte d'*électrochoc* avant la lettre. Mais cela ne donna aucun

résultat : il en fut épouvanté et se laissa traiter par eux avec la docilité d'un enfant. Et bien entendu, il ne manquait pas de témoins pour répandre les descriptions de ces scènes pénibles. Le peuple de Paris en était très vite informé. Chacun en était touché et plaignait le souverain, profitant de l'occasion pour dénoncer de plus en plus ouvertement ce qui se tramait autour de lui.

Il y eut cependant une surprise, et tout à fait inattendue. Après ce terrible accès, Charles VI recouvra sa raison en totalité, comme s'il n'avait jamais été malade. Et sachant que la crise pouvait le reprendre d'un jour à l'autre, il profita de ce moment de lucidité pour régler le fonctionnement du gouvernement. Jusque-là, les dispositions n'avaient été que provisoires, mais le roi jugea bon de donner à celles-ci un caractère permanent. Et surtout, il établit un nouveau conseil d'Etat, composé de la reine Isabeau, des princes du sang, du connétable, du chancelier et des ministres alors en place. A l'édit qui contenait cette formation, il en joignit un autre, tout à l'avantage de la reine. Il y disait qu'à sa mort, son fils aîné serait aussitôt reconnu souverain, sous la garde et la tutelle *de sa mère seule*. Cela signifiait qu'Isabeau de Bavière était non seulement membre à part entière du conseil, mais qu'elle avait en outre la charge d'être régente au nom de son fils souverain, tant que celui-ci serait au-dessous de sa majorité. Ces deux édits furent portés par le connétable et le chancelier au Parlement. La cour eut ordre, ainsi que les princes, les grands officiers et la reine elle-même, de jurer de s'y conformer, ce qui fut exécuté sans réclamation.

D'un brusque revirement, ou d'un éclair de raison parmi les ténèbres de sa vie de fou, Charles VI de Valois, roi de France, avait pris sa décision. Elle allait être lourde de conséquence. Car maintenant, Isabeau de Bavière, « par la grâce de Dieu reine de France », comme elle débutera ses lettres, était devenue la maîtresse du jeu.

ISABEAU PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Le coup d'Etat du 26 avril 1403, car c'est un véritable coup d'Etat, peut paraître surprenant à première vue, mais à l'analyse, il n'est ni gratuit, ni le fait d'un caprice royal, ni une solution de compromis nécessitée par les circonstances. On y sent la volonté et la clairvoyance de Charles VI. Et curieusement, ce roi fou a sans doute été l'un des plus sages de la monarchie française. Il l'a fort bien montré, lorsqu'à son avènement, il s'est débarrassé de ses oncles en qui il voyait des requins prêts à s'emparer sinon du pouvoir, du moins des finances, ce qui était nettement plus profitable. Il l'a fort bien montré, en ses périodes de lucidité, en accomplissant tout ce qui était possible pour maintenir et sauvegarder la paix fragile observée entre la France et l'Angleterre. Il l'a fort bien montré par l'habile politique de mariages qu'il a suscitée, de son propre chef, en établissant chacun de ses enfants à chacun des membres de sa famille dans des situations propices à la paix et à la continuité du pouvoir légal. En clair, pour lui, en 1403, remettre le pouvoir à sa femme Isabeau était le seul moyen de ramener la concorde entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, les deux pivots du royaume, et de préserver ses descendants des sollicitations trop intéressées des branches cadettes de la famille royale. Et ce qui est essentiel pour comprendre les faits, c'est de savoir que le coup d'Etat de Charles VI n'a pu être réalisé que grâce à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

Cela peut nous étonner, car, en apparence, le puissant vassal du roi de France perdait ses prérogatives. Pourtant, les chroniqueurs du temps sont formels sur ce point. Un certain Cousinot, dévoué au duc d'Orléans, et auteur d'une *Geste des Nobles*, l'affirme avec force. Et

l'auteur anonyme de la *Chronique d'Angoulême* précise que la décision du roi « fut arrêtée en conseil par les menées du duc de Bourgogne ». Tout cela demande des éclaircissements.

Depuis quelque temps déjà, l'exercice du pouvoir fatiguait le duc de Bourgogne qui prenait de l'âge et qui savait limiter ses ambitions. De plus, Philippe fut toujours un fin politique, et s'il n'oublia jamais ses intérêts propres, il n'entreprit jamais rien qui pût, à moyen et long terme, porter atteinte au royaume de France tout entier. C'était d'ailleurs la grande différence entre le quatrième fils de Jean le Bon et son « beau neveu » d'Orléans, lequel, s'il ne portait pas le poids des tares psychiques des Valois, était prêt à sacrifier l'avenir pour son bien-être immédiat et était incapable de tenir une ligne politique claire. D'autre part, les difficultés sans cesse renaissantes d'une lutte ouverte avec son neveu l'irritaient, car il savait bien qu'il n'y avait pas d'autre issue que la force, avec tout ce que cela impliquait de désagréments pour tout le monde. Or, il paraissait fatal qu'un éclat dût se produire à brève échéance si les deux princes continuaient plus longtemps à partager la gestion des finances que Charles VI leur avait confiée de nouveau au mois de janvier de cette même année 1403. C'est donc dans le double but de parer à cette éventualité, et de se décharger en partie des responsabilités du pouvoir, que Philippe demanda au roi l'abrogation des ordonnances de 1392, et la rédaction de nouveaux règlements au profit d'Isabeau de Bavière. Charles VI reconnut le bien fondé de son raisonnement.

Pendant les années qui venaient de s'écouler, Philippe le Hardi avait eu l'occasion d'étudier de très près le caractère de la reine, d'apprécier sa conduite et son attitude dans la situation pénible que lui créait la maladie du roi. A la preste façon dont elle se dégageait des embarras qui lui étaient suscités en permanence, à sa ténacité persévérante dans l'exécution de ses projets, à l'ingéniosité qu'elle manifestait dans son rôle d'arbitre entre les tendances qui s'affrontaient, il la jugea capable d'assumer des responsabilités étendues. De plus, il savait qu'Isabeau avait de l'admiration pour lui et qu'elle suivait volontiers ses conseils. Il songea donc que personne, dans le royaume, n'était plus capable que la reine pour présider le conseil royal. Il avait discerné une politique derrière la femme avide de plaisirs. Il savait aussi qu'elle n'entreprendrait rien contre la maison de Bourgogne : elle l'avait bien montré au moment de l'affaire de Gênes, quand elle avait pris parti avec lui contre les prétentions de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. Il est vrai qu'à ce moment-

là, les intérêts de la Bourgogne et ceux de la Bavière étaient identiques. Car il faut se souvenir qu'Isabeau était très attentive aux desseins du duc de Bavière et qu'elle eut toujours à cœur de sauvegarder en toutes circonstances les intérêts de son pays d'origine. Les losanges de Bavière n'étaient-ils pas mêlés aux lys de France ? Le seul problème, selon Philippe de Bourgogne, c'était que, dans le domaine de la politique étrangère, Isabeau, tout en suivant la même voie que lui, dépassait souvent le but. Mais il se promettait de la surveiller attentivement, ce qui serait d'autant plus facile que la reine écoutait ses conseils.

Dans les quelques mois qui suivirent les ordonnances du 26 avril, Philippe le Hardi dut sûrement reconnaître qu'il s'était fait des illusions. La reine n'imprima guère une nouvelle direction à la politique étrangère du royaume, ni même à la politique intérieure. Les choses continuèrent à aller comme par le passé, c'est-à-dire assez mal. Il semble bien que ce fut seulement dans ses affaires de famille, dans des questions de finances — mais là, c'était pour amener le succès de ses combinaisons personnelles — que la reine, présidente du conseil, usa de ses pleins pouvoirs.

Car, à y réfléchir, Isabeau avait les pleins pouvoirs. Dans son édit, le roi avait en effet déclaré que le royaume devait être gouverné « au gré et plaisir de Dieu », formule absolument conforme à la monarchie de droit divin, et « pour le bien et profit des sujets », ce qu'on avait eu trop tendance à oublier. Puis il avait affirmé sa pleine confiance en la reine et en les quatre ducs (Bourgogne, Berry, Bourbon et Orléans), et ordonné que, pour le cas où il serait « empêché », la reine gouvernerait avec l'aide de ses oncles et de son beau-frère, ainsi que du connétable d'Albret et du chancelier Arnaud de Corbie. Les décisions devaient être prises à la majorité des membres du conseil, mais aucune des résolutions du conseil ne pourrait être exécutoire sans qu'au préalable le roi en fût averti, sans qu'il en fût donné lettres patentes scellées du grand sceau. Enfin, si le roi revenait à la santé, il reprendrait la direction des affaires en même temps que la présidence du conseil et rien ne se ferait que par ses ordres. En somme, Isabeau remplaçait le roi durant son « occupation ». Mais cela signifiait bien qu'elle tenait la première place.

Le deuxième édit du 26 avril annulait les dispositions selon lesquelles, d'après la tradition, le roi n'était majeur qu'à quatorze ans. Il était en effet stipulé que si Charles VI mourait, son fils aîné, en l'occurrence Louis, duc de Guyenne, né en 1397, serait, quel que fût

son âge, sacré dans les plus brefs délais. La raison de cette clause était précisée : afin que personne, « sous prétexte de bail ou de proximité de lignage », ne pût s'emparer de la régence. Cette habileté juridique permettait d'écarter Louis d'Orléans en particulier, puisqu'à ce moment-là, le royaume serait gouverné par le roi lui-même, ou *en son nom*. Et comme la garde et la tutelle des enfants royaux étaient confiées à Isabeau de Bavière, c'est donc elle qui gouvernerait au nom du roi sacré et qui supporterait « le faix du royaume ». Etant à la fois présidente du conseil royal et présidente du conseil de famille, elle conserverait tous ses pouvoirs et il n'y aurait pas de régence. Il est inutile de souligner que Louis d'Orléans ne fut pas peu mortifié par ces dispositions qui le déposaient de ses avantages et que c'est à la suite de cela qu'il fit tout pour se concilier les bonnes grâces de la reine afin de partager avec elle, même sans en avoir le mandat officiel, les responsabilités du pouvoir.

D'ailleurs, Louis ne désarmait pas, comme on va le voir. Depuis fort longtemps, les ducs de Bourgogne et d'Orléans intriguaient pour rapprocher par des mariages leur maison à la famille royale. Marguerite de Bourgogne, fille du comte Jean de Nevers (Jean sans Peur), avait été promise au dauphin Charles, mais la mort du jeune prince, en 1401, était venue rompre ce projet. Il avait été alors question d'un mariage entre Louis, le nouveau dauphin, et une fille du duc d'Orléans. On sait qu'à cette occasion, l'empereur Robert avait usé de son influence auprès d'Isabeau de Bavière pour l'inciter à repousser cette union et à lui préférer un mariage du dauphin avec Marguerite de Bourgogne. La reine s'employa donc à contrarier les plans de son beau-frère. Pendant deux ans, aucune décision n'intervint, mais dès qu'Isabeau eut le pouvoir, elle se hâta de conclure le mariage bourguignon.

UN ÉQUILIBRE FRAGILE

Deux jours après le « coup d'Etat », le 28 avril 1403, deux lettres de Charles VI, « en considération des services rendus au royaume par le duc Philippe, et des grands domaines que possédait ce prince », fiançaient le dauphin Louis de Guyenne avec Marguerite de Nevers. Et dans un grand conseil tenu chez le roi, conseil auquel, précisons-le, n'assistait que Philippe le Hardi, seul des quatre ducs, trois promesses de mariage furent échangées. C'était le 5 mai. On voit que

le duc de Bourgogne prétendait toujours gouverner. En tout cas, il s'arrangeait bien de l'absence de ses rivaux. En effet, Louis de Guyenne fut fiancé à Marguerite qui recevait 200 000 francs de dot ainsi que les châteaux de Villemaur et de Chaource. Michelle, la quatrième fille de Charles VI, était promise à Philippe, fils aîné du comte de Nevers (le futur Philippe le Bon). Enfin, le roi de France s'engageait à unir son fils Jean, comte de Touraine, avec une fille du comte de Nevers qui n'était pas désignée. Le succès était total pour Philippe le Hardi. Le soir même, Philippe offrit, au Louvre, un festin et des réjouissances auxquelles participèrent le roi en personne, la reine, Louis d'Orléans qui faisait contre mauvaise fortune bon cœur, et les ducs de Berry et de Bourbon.

Mais Louis avait une vengeance toute prête. Le lendemain, il demeura toute la journée avec le roi. Que lui dit-il ? On ne le sait pas, mais toujours est-il que le 7 mai, dans de nouvelles lettres, Charles VI déclarait que jadis, il avait décidé le mariage du dauphin avec une fille née ou à naître du duc d'Orléans ; que depuis, il avait traité « aucuns mariages de plusieurs de nos enfants avec d'autres » ; qu'il avait fait des codicilles, testaments et ordonnances entre vifs qui violaient les droits « que de coutume devaient appartenir au duc d'Orléans » ; et il mettait à néant les ordonnances qui donnaient à Isabeau la présidence du conseil, et rompait les projets de mariage avec la maison de Bourgogne.

Un tel revirement avait quelque chose de suspect. Le roi était dans une période de calme et n'avait aucune raison de se déjuger. Seule une intervention pressante de son frère avait ainsi pu lui faire changer d'opinion. Mais Louis d'Orléans une fois parti, le roi écrivit quatre jours plus tard, le 11 mai, de nouvelles lettres qui furent données au conseil. Charles VI s'y montrait très préoccupé de pourvoir à la sûreté de sa « très chère et très aimée compagne la reine », de son fils et de ses autres enfants. Il déclarait que les ordonnances du 26 avril leur étaient très profitables, que la rupture de celles-ci seraient très grave pour les personnes sus-dites, et après avoir blâmé sévèrement la surprise faite à sa volonté, il annulait à l'avance toutes décisions contraires touchant Isabeau, les enfants royaux et le royaume. Les pouvoirs de la reine se trouvaient ainsi confirmés de façon éclatante.

Le 28 juin, la duchesse de Bourgogne s'engagea à exécuter les clauses du contrat de mariage du dauphin Louis et de Marguerite de Nevers, et par trois ratifications successives, Isabeau accepta le triple projet d'union décidé au début du mois. La nouvelle dauphine fut

placée auprès de son époux dans la Maison de la reine. Quant à la jeune princesse Catherine, alors âgée de deux ans, elle fut promise par Isabeau à Charles de Bourbon, petit-fils du duc. Cette union ne pouvait être célébrée que dans un temps très éloigné, mais Isabeau avait voulu donner un témoignage de confiance au duc de Bourbon, et Philippe le Hardi avait évidemment approuvé ce projet qui enlevait à Louis d'Orléans l'espoir de marier ses enfants dans la famille royale.

Car, en cette année 1403, Isabeau de Bavière avait eu onze enfants de Charles VI. Le premier, Charles, était né le 25 septembre 1386 à Vincennes, mais il était mort deux mois plus tard. La seconde fut Jeanne, qui naquit à Saint-Ouen le 14 juin 1388 et qui mourut la même année. La troisième, Isabelle, était née au Louvre le 9 novembre 1389 : elle épousa successivement Richard III d'Angleterre, et après la mort de celui-ci en 1399, Charles d'Angoulême. La quatrième, Jeanne, naquit à Melun le 24 janvier 1391 et épousa Jean V de Montfort, duc de Bretagne. Le premier dauphin, Charles, était né le 6 février 1392 à l'Hôtel Saint-Paul, mais il mourut en 1401. Marie, née le 22 août 1393 à Vincennes, mourut religieuse à Poissy en 1438. Michelle, née le 11 janvier 1395 à l'Hôtel Saint-Paul, épousa Philippe le Bon, futur duc de Bourgogne et mourut en 1422. Le second dauphin fut Louis, duc de Guyenne, né à l'Hôtel Saint-Paul le 22 janvier 1397 : il épousa en 1412 Marguerite de Nevers, mais mourut en 1415. Le troisième dauphin, Jean, duc de Touraine, né le 31 août 1398, mourut en 1417. La dixième des enfants d'Isabeau fut Catherine : née à l'Hôtel Saint-Paul le 27 octobre 1401, elle fut mariée à Henry V d'Angleterre et fut la mère d'Henry VI « roi de France et d'Angleterre ». Enfin, Charles naquit le 22 février 1403 à l'Hôtel Saint-Paul. Il fut dauphin en 1417 et régna sous le nom de Charles VII. On sait qu'il subsiste des doutes, ou des incertitudes, concernant la paternité effective de Charles VI quant à celui qui allait être le « petit roi de Bourges ». Il en sera de même pour le douzième enfant d'Isabeau, Philippe, né et mort le 10 novembre 1407.

Au fond, jusqu'à présent, Isabeau de Bavière n'avait été qu'une reproductrice chargée de donner un ou des héritiers à la couronne française. Elle avait 33 ans en cette année 1403. Depuis son mariage avec Charles VI et son arrivée en France, il s'était écoulé dix-huit ans, et sur ce temps, elle avait été enceinte huit années. Elle avait cependant encore beaucoup de charme, et ce charme résultait essentiellement de cet étonnant mélange de tempérament germanique et d'apparence méditerranéenne. Elle était, ne l'oublions pas, mila-

naïve par sa mère qui était une Visconti. On la décrit comme ayant des yeux ardents, une peau brune, des cheveux très noirs, un front bombé que prolongeait un nez majestueux. Elle avait un maintien impeccable, bien qu'elle fût de petite taille. Elle portait d'ailleurs toujours de hauts patins de bois. Elle se montrait très fière de ses seins, mais les multiples grossesses avaient déformé sa taille, et les excès de nourriture lui valaient un embonpoint qui devait un jour devenir monstrueux.

Elle vivait un peu en vase clos, et ne sortait de sa retraite que pour parader dans les fêtes qu'on donnait en son honneur ou pour célébrer la venue d'un visiteur de marque. Dans ses appartements de l'Hôtel Saint-Paul ou de l'Hôtel Barbette, le luxe le plus tapageur s'étalait. Il y avait des étuves aux tentures piquées de fleurs, une chambre « aux eaux de rose » où l'on répandait toutes les senteurs orientales, des tapisseries, des meubles. Partout, on voyait des cages remplies d'oiseaux de toutes les couleurs, des bassins où évoluaient des marsouins, des cellules où paraient des singes. Isabeau évoluait au milieu de toute cette richesse, tenant en laisse sa léoparde apprivoisée, contemplant ses tableaux, ses objets de collection, portant des robes brodées de perles. Et elle avait toujours le souci d'amasser plus, de vivre au milieu du luxe le plus éclatant.

En face des jardins de l'Hôtel Saint-Paul, Isabeau s'était approprié « le champ au Plâtre, sis en la rue du petit Muce », ancienne propriété du couvent Saint-Eloi de Paris. Elle avait fait enclore de murs ce terrain, du côté de la rue, et puis « labourer et cultiver en jardin ». Ensuite elle avait « fait ouvrir certains huis et entrées, fermant à clefs et à serrures ou autrement », entre le jardin du Champ en plâtre et le clos des vignes du couvent des Célestins. Elle avait ordonné également de percer plusieurs autres portes donnant sur le monastère, les jardins et les vignobles des religieux. Dans une lettre d'Isabeau elle-même, nous apprenons que son but n'était pas seulement de pouvoir pénétrer dans le monastère et dans l'église pour y faire des dévotions, seule ou en compagnie de ses enfants, mais aussi de passer souvent ces portes « pour aller s'ébattre » et promener dans les grands jardins du couvent. Or, comme une lettre de Louis d'Orléans nous révèle que lui aussi aimait à s'ébattre dans ces mêmes jardins des Célestins, auxquels il avait, on s'en souvient fait bâtir une chapelle au lendemain du Bal des Ardents, il n'en fallait pas plus pour prétendre que la reine et le duc d'Orléans avaient des rendez-vous secrets dans ces fameux jardins. Les chroniqueurs du temps y font

allusion. Les poètes satiriques sont plus directs. Et puis, tout près, il y avait l'hôtel dit de Pute-Y-Musse, actuellement sur l'emplacement de la rue du Petit-Musc, qui était un ermitage propice aux rendez-vous galants et aux parties fines, et dont l'usage, chose curieuse, avait été laissé audit duc d'Orléans. Voilà des détails qui ne manquent pas d'être troublants. Un texte anonyme, *le Pastoralet*, accuse le beau Louis d'Orléans de n'affecter une si grande dévotion aux Célestins qu'afin de dissimuler ses coupables pensées et ses trahisons envers Charles VI.

Mais la vie d'Isabeau de Bavière n'était pas uniquement remplie de plaisirs ou autres « ébattements ». Le nombre de messages qu'elle envoya un peu partout à ce moment-là indique une intense activité qui, si elle ne fut pas que politique, témoigne de son sens des affaires. Elle correspondait régulièrement avec le duc de Bourgogne, et quand, en septembre 1403, Philippe le Hardi tomba malade, elle lui envoya à Melun, à deux reprises, Maître Guillaume Cardonnel, « physicien du duc de Guyenne ».

Bien entendu elle envoie de multiples lettres au duc d'Orléans, tant à Senlis qu'à Orléans, à Blois ou à Coucy. Elle reçut son gendre le duc de Bretagne, Jean V, et lorsque celui-ci eut regagné ses Etats, elle continua à correspondre avec lui par l'entremise de son chevaucheur Jean le Charron. Elle expédie également des messages à ses gens, dans les environs de Paris.

Soyons francs : la plupart de ces messages concerne les affaires privées d'Isabeau. Ce sont presque toujours des décharges pour son hôtel et son Argenterie, dont les dépenses vont en croissant. En 1393, ses dépenses pour l'Argenterie n'étaient que de 10 000 livres tournois. En octobre 1403, elles s'élèvent à 41 947 livres, 19 sous, 4 deniers, et la même année, le montant de ses dettes est de 5 970 livres. Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires. A titre de comparaison, on peut dire que l'hôtel de la reine Jeanne de Bourbon ne coûtait annuellement au Trésor que 36 000 livres tandis que celui d'Isabeau mangeait presque 60 000 livres. L'argent semblait fondre entre les mains de la reine qui, jugeant ses revenus ordinaires insuffisants, cherchait par tous les moyens à se constituer une réserve financière ou foncière.

Ce goût pour les affaires, nous le retrouvons dans l'action de la reine à propos des finances publiques. Le 11 juin, Charles VI, alors en bonne santé, avait suspendu l'Office des Trésoriers de France, qui étaient devenus les chefs réels de l'administration des finances et qui,

à ce titre, usaient de prérogatives énormes. Le roi s'était proposé de réduire leur nombre « pour le bien et la prospérité de son domaine », comme il avait déjà fait le 19 mai en réduisant le nombre des Conseillers généraux des Aides, lesquels pouvaient être qualifiés de « budgetivores ». Mais le roi étant de nouveau « occupé », la reine et les princes jugèrent que « aucunes nécessités étaient survenues de besogner au Trésor ». Isabeau tint personnellement un conseil où, en « sa présence et à son plaisir », on décida que deux des conseillers évincés seraient réintégrés dans leur office, et même qu'on leur adjoindrait un autre. Le duc d'Orléans approuva ces décisions, mais il demanda et obtint qu'on nommât un quatrième trésorier.

Seulement, il fallait que la Chambre des Comptes enregistrait ces nominations. Les gens des Comptes étaient violemment hostiles à la reine et se méfiaient des créatures que son caprice pouvait élever aux grandes charges du royaume. Ils refusèrent l'enregistrement sous des prétextes d'ailleurs fort discutables, mais c'était surtout pour endormir l'affaire. Il s'ensuivit une querelle qui s'envenima jusqu'à ce que la Chambre des Comptes reçût l'ordre de la reine d'enregistrer les lettres de nomination des quatre nouveaux Trésoriers. Les magistrats durent obéir, mais ils se vengèrent d'Isabeau en décidant que dorénavant, ils n'admettraient personne « jusqu'à ce que Messieurs en eussent parlé personnellement au roi et lui eussent remonté l'inconvénient de ces sortes de nominations ».

Jusqu'à la fin de l'année 1403, Isabeau de Bavière résida à l'Hôtel Saint-Paul et à l'hôtel Barbette. Ses jeunes enfants s'y trouvaient également, mais le dernier, Charles, comte de Ponthieu, le futur Charles VII, avait son logement dans l'hôtel de la Pute-Y-Musse. Il est probable que la première jeunesse du futur roi de France se déroula au milieu de curieuses rencontres, car la réputation de cet endroit n'était plus à faire, et tout un chacun à Paris savait à peu près ce qui s'y passait, surtout quand le duc d'Orléans y logeait.

Cependant, la levée de nouveaux impôts se faisait sans trop de heurts. On avait pris le prétexte d'une rupture avec l'Angleterre pour essayer de les justifier. De fait, il y eut des opérations militaires dont les ducs de Bourgogne et d'Orléans se partagèrent la responsabilité. Mais il n'y eut aucun combat et le conflit s'apaisa au moment où l'impôt commençait à rapporter vraiment. Le produit de cette collecte, soi-disant exceptionnelle, comme on dit toujours en pareille circonstance, fut enfermé dans une tour du Louvre. Mais Louis d'Orléans, à son retour, demanda l'ouverture du trésor. Les gardiens

refusèrent tout net. Louis fit alors enfoncer les portes à coups de hache et enleva tout ce qui s'y trouvait. Prévenu de ce qui s'était passé, le duc de Bourgogne accourut à Paris et blâma bien haut la conduite de son neveu. Il repartit chez lui, bien décidé à mettre ses troupes en marche et à s'assurer le contrôle du gouvernement par la force.

Mais, en ce printemps 1404, une épidémie s'abattit sur la France et les pays voisins. D'après le religieux de Saint-Denis, « tous ceux qui en étaient atteints étaient en danger de mort. Le mal débutait par de violents maux de tête qui ôtaient l'appétit, et bientôt, réduit à un état de maigreur effrayant, le malade mourait de consommation ». Le duc de Berry tomba malade à Vincennes, fut à toute extrémité, mais il en réchappa. Le duc de Bourgogne, plus faible et déjà miné par sa maladie précédente, attrapa le mal et succomba à Halle, le 27 avril 1404. Philippe le Hardi avait certainement bien des choses à se reprocher, mais il avait été le plus honnête — ou le moins malhonnête, si l'on veut, — des princes du sang, et en tout cas le plus attaché à la sauvegarde du royaume.

Il avait été, sans aucun doute, le prince le plus riche de son temps. Cependant, il mourait insolvable. Le destin des hommes est parfois rempli de contradictions. Sa veuve, Marguerite de Flandre, fut contrainte de renoncer à la communauté des biens pour n'être pas comprise dans l'état de ses dettes. Elle se soumit à l'humiliante cérémonie en usage en ce temps-là : elle remit elle-même sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur le cercueil de son époux, en signe de l'abandon qu'elle faisait de sa part de mobilier, lequel fut vendu publiquement en faveur des créanciers de Philippe le Hardi. Et le nouveau duc de Bourgogne fut Jean de Nevers, le fils de Philippe, surnommé *Sans Peur*. Il héritait de la Bourgogne, de la Flandre et des nombreuses acquisitions de son père, mais surtout de son ambition et de son ardeur à s'immiscer dans les affaires du royaume de France. On allait s'en apercevoir bientôt.

LOUIS D'ORLÉANS

Il semble que la disparition du duc Philippe le Hardi ait laissé Isabeau toute seule dans la vie. Jusqu'alors, l'oncle du roi, qu'Isabeau respectait fort, avait été un frein incontestable à la fois pour son « beau neveu » d'Orléans et pour la reine de France. Une fois

Philippe le Hardi descendu dans sa tombe, Isabeau sentit les démons l'envahir.

Elle était reine, présidente du conseil royal. Elle arrivait à un âge où les plaisirs sont moins recherchés, mais où l'ambition dévore. Et puis il y avait Louis d'Orléans, le débauché des années 1390, lui aussi vieillissant et prêt à troquer quelques-uns de ses plaisirs contre le pouvoir. Fut-il amoureux d'Isabeau de Bavière ? Peut-être. Fut-il flatté, lui qui avait accumulé tant de conquêtes aussi bien dans le monde princier que dans la basse roture, de plaire à une reine de France, et qui plus est, ce qui donnait du piquant à la chose, à la femme de son frère. L'inceste était dans le goût du temps, et si liaison il y a eu entre Isabeau et Louis, ce ne pouvait être qu'un inceste, en droit canon. Cela devait plaire au duc d'Orléans. Mais plus qu'à l'amour, il devait penser que la complicité de la reine lui ouvrait toutes grandes les portes du pouvoir. Il était le frère du roi. Le successeur du Philippe le Hardi n'était que son cousin. Alors, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout ?

A la cour, le renom de prince charmant de Louis d'Orléans n'avait rien perdu de son éclat : dames et seigneurs, amusés par son gracieux entrain, applaudissaient à toutes ses fantaisies et jugeaient ses vices comme des qualités supérieures. Il est vrai qu'il ne manquait pas de qualités : physiquement, d'abord, car son visage respirait la franchise, la bonte, la joie de vivre, et il avait le port noble. Comme son frère à qui il ressemblait beaucoup, il était vaillant à chevaucher, mais beaucoup plus résistant. En fait, il était infatigable. Et sur le plan intellectuel, il était brillant. Il avait certes mieux profité de la belle instruction donnée par Charles V à ses enfants que son malheureux frère aîné. Il était grand lettré, grand liseur, beau conteur, et les chroniques du temps vantent « sa belle parole ornée naturellement de rhétorique » (Christine de Pisan). Par ses manières affables et ses belles paroles, il savait plaire à tous, surtout aux dames, car envers elles, il était passé maître en galanterie. Marié avec une femme qui était fort belle, et de plus d'une fidélité exemplaire, ce qui n'était pas si commun dans les cours princières, il continuait à rechercher les bonnes fortunes avec autant de passion qu'il en mettait dans le jeu, auquel il se ruinait régulièrement. La rumeur publique était moins tendre avec lui que les courtisanes : on flétrissait en termes violents l'inconduite de ce prince joueur et coureur de filles. On prétendait même qu'il avait forcé, derrière une tapisserie du palais, la propre femme de Jean de Nevers, et ce bruit, on en conviendra, n'était pas

fait pour rendre Louis sympathique aux yeux de Jean sans Peur duc de Bourgogne. Une liaison entre Louis d'Orléans et Isabeau de Bavière ne serait donc pas surprenante. Nous n'en avons aucune preuve, mais les témoignages de l'époque sont plus qu'ambigus sur ce sujet, et il semble bien, à l'analyse, que les racontars aient été appuyés sur une réalité.

Du moins à partir de 1404, c'est-à-dire à la disparition de Philippe le Hardi. Car auparavant, c'est le mystère, encore que les origines du dauphin qui allait devenir Charles VII soient discutées, encore que le dauphin lui-même ait douté de sa légitimité, encore qu'Isabeau ait montré par son attitude qu'elle haïssait Charles. Ce dont on est sûr, c'est que la reine, pendant les premiers temps de la maladie du roi, avait beaucoup prié et pleuré. Forte de la profonde affection qu'elle ressentait pour son mari, elle s'était résignée, de longues années durant, à se voir repoussée par lui quand il était en état de démence, et à reprendre un semblant de vie conjugale dès qu'il recouvrait la raison. L'espoir que Charles VI pouvait guérir était demeuré plus ferme chez elle que chez nulle autre personne de l'entourage du roi. Mais, des méchantes paroles à l'adresse de sa femme, le roi fou était passé aux voies de fait : il la frappait parfois si durement que les princes appréhendaient toujours quelque malheur.

Alors Isabeau s'était mise à trembler à la seule vue de ce maniaque qui, pendant ses crises, lui jurait une haine mortelle, et le dégoût la prit sans qu'on puisse s'en montrer choqué. Il arriva un moment où elle comprit que la déchéance du roi était irrémédiable. Dès lors, le roi n'exista plus à ses yeux en tant qu'époux. Seul le roi légitime était encore respecté en lui par Isabeau. C'est probablement vers cette année 1404 qu'elle se considéra libre de ses engagements vis-à-vis de l'époux « occupé » si tragiquement.

A cette époque, Louis d'Orléans était, plus que jamais, l'hôte habituel des résidences de la reine. Bien qu'ils n'eussent point d'affinité intellectuelle, le goût du luxe, l'organisation des fêtes et des divertissements et certains intérêts politiques ou financiers les rapprochaient continuellement. Voilà pourquoi Brantôme écrit que « Louis d'Orléans ne fit pas difficulter d'aimer sa belle-sœur, Isabeau de Bavière ». Brantôme, pas plus que les autres, n'avance de preuve. C'est la rumeur publique.

En tout cas, la reine s'affiche avec son beau-frère. En juillet 1405, tandis que le roi et les enfants de France sont demeurés à Paris, Isabeau et Louis « s'en allèrent à Poissy. La cause était pour induire

madame Marie de France, qui avait été rendue religieuse audit Poissy, afin qu'elle voulût sortir hors de l'église, pour être mariée à Edouard, fils du duc de Bar. Et en parlèrent à ladite dame Marie, en lui disant plusieurs paroles, pour à cela la mouvoir ». Mais la fille d'Isabeau et de Charles VI ne voulut rien savoir, « en disant que, puisqu'il avait plu au roi, à la reine, et à ses parents et amis, que jamais hors de l'état de religion ne serait ». Et Juvénal des Ursins, qui rapporte cette entrevue, ajoute cette phrase peu claire : « Et y eut, comme on dit, plusieurs choses non honnêtes faites en cette abbaye, et quoi qu'il en fût, renommée en était. » C'est insinuer qu'il y avait donc, en juillet 1405, des « choses étranges » entre la reine et son beau-frère.

D'ailleurs, ceux-ci ne rentrèrent pas à Paris tout de suite. Ils allèrent tous les deux au château de Saint-Germain-en-Laye. Le 12 juillet, ils firent ensemble une promenade dans la forêt, elle en char, lui à cheval. Tout à coup, un orage éclata avec violence. Les rafales de vent et de pluie obligèrent Louis à prendre place dans le char de la reine. Les chevaux, effrayés par le tonnerre, se cabrèrent, puis s'emportèrent et dévalèrent à toute vitesse en direction de la Seine. Les deux voyageurs se virent perdus, mais avec beaucoup de sang-froid, un cocher coupa les traits, et le char s'immobilisa.

Et le lendemain, Isabeau et Louis apprirent des choses troublantes. Car « il y eut horribles tempêtes de tonnerres et grêles. Et chut le tonnerre sur le pont de Charenton, ou il abattit trois cheminées, et les jeta en la rivière. Et rencontra un compagnon auquel ôta le chaperon, et la manche droite de sa robe, et passa outre sans lui mal faire. Et par un trou entra en la maison de monseigneur le dauphin, et en une chambre rencontra un jeune enfant, lequel il tua, lui consommant la chair, les os et tout, et ne lui laissant que la peau toute noire, et plusieurs autres blessa en diverses manières. Et continuait jusqu'à ce qu'on prît de l'eau bénite, en l'aspergeant en la chambre, et ailleurs par l'hôtel » (Juvénal des Ursins). Une telle nouvelle ne manqua pas d'impressionner la reine et le duc d'Orléans, surtout après ce qui leur était arrivé à eux-mêmes.

« Quelques personnes sages tirèrent de fâcheux présages de ces événements sinistres, et osèrent même exprimer librement à la reine et au duc la crainte qu'ils avaient de voir bientôt fondre sur eux les derniers malheurs, en punition de leurs méfaits ; car ils s'attiraient les malédictions de tout le royaume en vivant de rapines et en refusant de satisfaire leurs créanciers » (Chronique de Saint-Denis).

L'allusion était claire. Louis d'Orléans se sentit visé, et décida qu'il ferait venir ses créanciers chez lui. Mais il se contenta de les écraser de son mépris. Quant à Isabeau, elle savait de quoi il s'agissait. « La reine ayant fait partir pour l'Allemagne six chevaux chargés d'or monnayé, ce convoi fut intercepté par les habitants de Metz, qui apprirent des conducteurs qu'ils avaient déjà plusieurs fois transporté ainsi des sommes en Allemagne. L'étonnement fut grand quand on apprit que la reine voulait appauvrir la France pour enrichir les Allemands » (Chronique de Saint-Denis). De fait, Isabeau n'oubliait jamais d'enrichir sa famille de Bavière chaque fois qu'elle le pouvait, et son frère Louis le Barbu, personnage étrange, lâche et intéressé, avait déjà bien des fois profité de ses libéralités, c'est-à-dire que lui aussi avait puisé dans le trésor royal. Cela explique la violence des critiques contemporaines contre le gouvernement. « Le gouvernement alors, comme on disait, était bien petit. Et en fut le roi, et aussi les seigneurs, par plusieurs fois avertis par propositions, et autrement : mais nulle provision n'y était mise. Et aussi disait-on beaucoup de choses publiquement, qui étaient bien ordés et déshonêtes » (Juvénal des Ursins).

Cette dénonciation allait jusqu'à la chaire. Au mois de mai précédent, Isabeau avait entendu blâmer sa conduite par un moine augustin, Jacques Legrand, qui avait prêché à la cour le sermon de l'Ascension. La *Chronique de Saint-Denis* nous précise les faits : « Il présenta dans un tableau animé l'espèce de lutte établie entre les vertus et les vices des gens de la cour, montrant les exemples qu'il fallait éviter et ceux qu'il fallait suivre ». Et le rédacteur cite une partie du sermon : « Je voudrais, noble reine, ne rien dire qui ne vous fût agréable, mais votre salut m'est plus cher que vos bonnes grâces. Je dirai donc la vérité, quels que doivent être vos sentiments à mon égard. La déesse Vénus règne seule à votre cour. L'ivresse et la débauche lui servent de cortège et font de la nuit le jour au milieu des danses les plus dissolues. Ces maudites et infernales suivantes, qui assiègent sans cesse votre cour, corrompent les mœurs et énervent les cœurs. Elles efféminent les chevaliers et les écuyers et les empêchent de partir pour des expéditions guerrières, en leur faisant craindre d'être défigurés par des blessures. » Mais le prédicateur alla plus loin : « Partout, noble reine, on parle de ces désordres et de beaucoup d'autres qui déshonorent votre cour. Si vous ne voulez pas m'en croire, parcourez la ville sous le déguisement d'une pauvre femme, et vous entendrez ce que chacun dit. »

On imagine aisément que ce langage ne plut pas beaucoup à la reine. Mais que pouvait-elle répondre ? Le moine fut menacé par quelques-uns des familiers d'Isabeau. Il fit front. « Quelques courtisans, afin d'attirer sur lui la colère du roi, allèrent lui raconter que le moine augustin avait parlé de l'état de la reine dans les termes les plus offensants. *Le roi en témoigna beaucoup de satisfaction.* Il désira même l'entendre » (Chronique de Saint-Denis).

La réaction du roi est inexplicable. Était-il en une période de haine contre Isabeau ? ~~Savait-il que~~ le religieux disait la vérité ? Toujours est-il que le moine prêcha devant lui avec autant d'ardeur, dénonçant avec autant de force les vices de la cour et les abus du pouvoir en matière de taxes et d'impôts. Le roi, bien loin de lui reprocher sa franchise, « contre l'attente des gens de la cour qui ne cherchaient qu'à le perdre, le prit sous sa protection et résolut de mettre un terme aux excès qu'il avait signalés. Mais il ne put accomplir cette résolution : il éprouva une rechute le 9 juin et resta malade jusqu'à la fin juillet ».

Cette anecdote est significative. Mais il semble que la reine n'ait pas compris qu'elle était en train de s'aliéner la confiance de ses sujets, et particulièrement des Parisiens. Elle conçut un profond ressentiment contre le moine augustin, mais ne réforma en rien sa vie. Le jour où, à Saint-Germain en Laye, elle avait eu si peur de mourir, elle avait peut-être résolu de s'amender, mais cela ne dura pas. Quelques jours plus tard, elle partit avec Louis d'Orléans pour Melun. Et là, deux mois entiers, elle demeura dans le même hôtel que son beau-frère. Et bien entendu, il y eut des fêtes et des divertissements. L'argent se dépensait sans compter.

Au milieu de cette année 1405, quelques gens de l'entourage de Charles VI blâmèrent tout haut Isabeau de ne pas veiller à l'éducation de ses enfants. Le roi entendit ces plaintes, et comme il se trouvait en période de lucidité, il désira s'assurer de leur réalité. Il fit venir le dauphin Louis et lui demanda depuis combien de temps il était privé des caresses de sa mère. Le jeune duc de Guyenne lui répondit qu'elle ne l'avait pas embrassé depuis trois mois. Le roi fut fort attristé, dit-on, de ce qu'il entendait. Il déclara même : « je ne suis pas mieux traité ». Il récompensa la gouvernante de l'enfant, qui était la dame d'honneur de la reine, et la pria de continuer ses soins au dauphin.

Cela est un peu surprenant quand on songe que jusque-là, Isabeau de Bavière s'est toujours beaucoup occupée de ses enfants. Elle s'était efforcée de les élever le plus dignement possible et avait toujours eu

avec eux des rapports de tendresse dont les contemporains ont témoigné. Que se passait-il donc ? Pourquoi la reine devenait-elle une « mauvaise mère » ? Était-ce sous l'influence de Louis d'Orléans, qu'on accusait secrètement de souhaiter la disparition de ses neveux, ou était-ce la conséquence du dégoût que lui inspirait maintenant la personne du malheureux roi fou ?

De toute façon, les bruits qui couraient sur la reine et Louis d'Orléans n'étaient pas seulement répandus sur les ordres du duc de Bourgogne, ni colportés par les petites gens du peuple. A l'intérieur même de la cour, certains personnages haut placés répétaient des propos scandaleux. C'était le cas notamment de certaines nobles demoiselles, les fameuses « suivantes » qu'avait désignées le moine Jacques Legrand. Isabeau s'aperçut, au cours du mois d'août 1405, que les gens de son entourage jasaient à son propos. Immédiatement, elle résolut d'infliger à ceux qu'elle jugeait des calomniateurs un châtement exemplaire. La dame de Minchière, gardienne du sceau de la reine, fut frappée la première, et avec elle, plusieurs autres demoiselles furent congédiées. Puis ce fut le tour de la comtesse de Breteuil et de l'écuyer Robert de Varennes. Ceux-ci furent même jetés en prison et y demeurèrent assez longtemps. Les démarches tentées par leurs familles auprès de la reine ne furent d'aucun secours pour eux. Isabeau ne voulut même pas consentir à ce qu'on procédât envers les deux prévenus selon les formes régulières de la justice. Elle craignait probablement que la comtesse et l'écuyer ne fussent reconnus innocents, ou qu'ils fussent trop bavards dans le cas où ils seraient reconnus coupables. En tout cas, d'après la *Chronique de Saint-Denis*, il semble que la colère de la reine fut implacable, comme si elle voulait faire taire tous ceux qui se seraient permis des réflexions sur sa conduite. Ce n'est évidemment pas un argument en faveur de l'innocence d'Isabeau dans tout ce qu'on racontait.

Car d'autres voix se sont élevées pour dénoncer la reine, et par la même occasion Louis d'Orléans. Le chroniqueur Cousinot, inféodé aux Orléans, a beau traiter de calomnies tous les méchants propos qui se répandaient alors à la cour et dans la ville, il ne peut les passer sous silence. Aussi essaie-t-il d'expliquer quelle en est l'origine. Il dit en effet que le duc de Bourgogne, pour mettre « les cœurs du peuple » contre la reine et Louis d'Orléans, dit « semer par cayemans et par tavernes faux mensonges de la reine et du duc d'Orléans son frère » (*Geste des Nobles*, 109).

Le rédacteur de la *Chronique de Saint-Denis*, lui, a une plume trop

chaste pour formuler des accusations sur des faits qui n'étaient pas prouvés. Mais son langage n'en est pas moins éclairant : il nous présente Isabeau et le duc toujours ensemble, comme deux complices plutôt que comme deux amants : « Ils mettaient toute leur vanité dans les richesses, toutes leurs jouissances dans les délices du corps. Ils oubliaient tellement les règles et les devoirs de la royauté qu'ils étaient devenus un objet de scandale pour la France et une fable pour les nations étrangères. »

Il faut dire qu'Isabeau et Louis ne se cachaient pas d'être intimes. A l'occasion d'un carême, on les vit assister ensemble aux offices. Ils visitaient les hôpitaux et faisaient de grandes aumônes qui ne leur coûtaient pas cher puisqu'elles sortaient tout droit du trésor public. La malignité voyait plutôt le scandale d'une liaison trop intime que l'inspiration d'une véritable piété. Des pamphlets répandus avec profusion noircissaient tant que faire se pouvait chaque action prêtée aux deux protagonistes.

Bien sûr, personne n'était nommé. Les noms étaient imaginaires. Mais tout le monde reconnaissait qui était ainsi décrit. Lorsqu'on lit attentivement les cinglantes satires contenues dans le *Songe Véritable*, pamphlet anonyme des années 1405, on ne peut pas ne pas comprendre. Des personnages allégoriques profèrent de terribles menaces à l'encontre d'Isabeau. Ainsi, à un moment, Fortune répond aux supplications de Souffrance :

« Je lui ferai avoir tel honte
et tel dommage et telle perte
qu'en la fin sera déserte (= abandonnée) » (vers 1741-1743).

Ailleurs, c'est Raison qui prononce contre la reine de France un véritable arrêt de justice :

« Si devers moi bientôt ne viens,
... t'enverrai à tel méchef (malheur)
que tu n'auras membre ni chef
qui ne tremble de forte ire,
mais je ne veux plus te dire,
pour ce que femme a peu de honte
et font de mes dits peu de compte,
mais à la fin t'en souviendras.
Que dit en proverbe souvent
que nul ne sait qu'à l'œil lui pend » (vers 2838-2855).

En tout cas, si Isabeau connut ces vers, elle dut penser à ce qui était arrivé à une reine de France autrefois : n'y avait-il pas dans ces

imprécations un souvenir de Marguerite de Bourgogne enfermée, puis étranglée, au sinistre Château-Gaillard? D'ailleurs, ce ne sera pas l'unique fois où il sera question de Marguerite de Bourgogne, et il semble bien qu'il y ait eu, dans le peuple du moins, comme nous le verrons, une assimilation facile entre l'épouse de Charles VI et la femme de Louis X le Hutin.

Mais un autre texte anonyme de l'époque, le *Pastoralet*, va encore plus loin. Les contemporains reconnurent parfaitement Isabeau de Bavière sous le pseudonyme de Belligère, la bergère, le duc d'Orléans sous celui de Tristifer et le roi Charles VI sous celui de Florentin. Tristifer, donc Louis d'Orléans, nous est présenté sous un aspect sinistre. Un jour, il a l'occasion de rencontrer Belligère, « amie fausse » de Florentin, qui « a tout abandonné son cœur et sans parler donné ». Tristifer « un pensement sinistre avait — d'aimer ce qu'aimer ne devait ». Pourtant, pendant longtemps, entre Tristifer et Belligère, il n'y eut qu'échange de doux regards, à la mode de l'amour courtois et du Roman de la Rose (« Il pense à elle, elle pense à lui »), mais un jour, cela finit comme il était prévisible. Tandis que les bergers sonnaient « busines et cors », ils quittèrent la fontaine et ramenèrent leurs troupeaux. Belligère, que l'amour tourmentait, vint « seoir par-dessous la courette — droit au sol de son herbage ». Comme on s'y attend, « l'amant fol et non pas sage » ne tarde pas à la rejoindre. Et la conclusion s'impose : « Ainsi que passe la nuitée — sera telle chose exploitée — tant seront d'amour échaudés — que Florentin sera fraudé. »

Bien sûr, à travers Belligère et Tristifer, on peut voir la querelle qui s'amorce entre les Armagnacs et les Bourguignons, ces deux-là étant les éléments moteurs de ce qui deviendra une guerre civile. Mais si les amours de la reine et de son beau-frère n'avaient point été de notoriété publique — ce qui ne prouve pas la réalité des faits —, il est douteux qu'un auteur comme celui du *Pastoralet*, qu'on sait avoir été lié aux intérêts de la reine, en ait fait mention de façon si persuasive. D'ailleurs, cet auteur anonyme déclare n'employer comme matière que des faits connus de tout le monde : « Car l'histoire qui est couverte — ici, est ailleurs découverte si comme en chroniques de France » (le *Pastoralet*, vers 8832 et suivants).

A partir de 1420, la tentation fut grande pour les Anglais d'exploiter de telles histoires. Pendant de longues années, ils glôsèrent sur les bruits qui avaient couru sur l'adultère de la reine. Cela les arrangeait, car il fallait tout faire pour déconsidérer Charles,

« celui qui se dit dauphin ». Prenant prétexte de ces bruits, de l'incertitude même dans laquelle se trouvait le futur Charles VII quant à ses origines exactes, de l'attitude d'Isabeau désavouant et reniant son fils, les Anglais entendaient ainsi démontrer que le jeune « roi de Bourges » n'était pas légitime « et par ce moyen inhabile à succéder à la couronne de France ». Ce témoignage nous apparaît aujourd'hui comme partial et intéressé puisque venant d'ennemis qui avaient tout intérêt à agir de la sorte même si c'était faux, mais il mérite qu'on s'y attarde, car il ne faut pas oublier que Charles VII, pendant toute son adolescence, eut des doutes sur la personne de son père et qu'il se demandait avec angoisse « s'il était vrai fils du roi de France ».

La question a été débattue. Il n'y a aucune réponse probante. Charles VII est né en 1403, à une époque où les relations entre Isabeau et son époux s'étaient considérablement dégradées. Nous avons dit que la liaison d'Isabeau avec son beau-frère ne semble dater que de 1404, à la mort de Philippe le Hardi. Mais nous n'avons aucune preuve décisive sur ce sujet, et nous ne pouvons en aucune façon nier que cette liaison n'ait pas commencé plus tôt. Autrement dit, la question est précise : Charles VII est-il le fils de Charles VI ou de Louis d'Orléans ? A moins qu'il ne faille prononcer un troisième nom d'homme, ce qui paraît hautement improbable.

Les angoisses de Charles VII se trouvent consignées dans un curieux ouvrage de l'époque, le *Miroir des Femmes vertueuses*. Le dauphin nous y est représenté « syllogisant la nuit en sa pensée, ses graves affaires », et, tandis que ses gens dorment, se levant doucement et, « à nus genoux », suppliant Notre-Dame que, « s'il était vrai fils du roi de France et héritier de sa couronne », elle l'aidât à recouvrer son « royaume ». Et l'attitude quelque peu amorphe du dauphin nous prouve que celui-ci n'était pas à son aise : il paraît beaucoup plus avoir subi l'ascendant de ses conseillers, Tanguy du Châtel en particulier, que d'avoir eu tout de suite une vue claire et sereine de la situation.

On sait cependant qu'il fut conforté dans son opinion par Jeanne d'Arc. A partir du moment où il eut un entretien secret avec celle qu'on appelle la « Pucelle », il a été persuadé de sa légitimité et a entrepris une action pour la faire valoir. Que faut-il en conclure ? Que Jeanne d'Arc connaissait le secret de la naissance de Charles VII ? Il est permis de le penser.

Mais cela ne fait que déplacer certaines questions. Comment

Jeanne d'Arc en était-elle arrivée à la possession du « secret ». Car nécessairement, il y avait un secret entre le « petit roi de Bourges » et la future suppliciée de Rouen. Quel pouvait être ce secret ?

On a épilogué sans succès sur ce thème, et jamais nous ne saurons ce qui s'est réellement passé, comme on ne peut pas prétendre apporter de réponse au mystère même de Jeanne d'Arc, de ses origines et de son rôle exact. Car les pièces du procès de Jeanne d'Arc, les divers documents de cette époque, les témoignages de ceux qui ont approché Jeanne sont concluants en ce qui concerne l'*action* de la Pucelle, ils n'apportent aucun éclaircissement à propos des motivations profondes de la jeune fille. L'image de la « bergère » de Domrémy est beaucoup plus un symbole qu'une réalité. Et les fameuses voix, même si Jeanne était persuadée de leur présence, n'ont jamais été expliquées autrement qu'à la lettre. Il n'est évidemment pas question ici de faire le point sur les recherches concernant Jeanne d'Arc, mais l'épisode du « secret » touche de si près à Isabeau de Bavière qu'il est impossible de ne pas s'y arrêter. C'est pourquoi il est bon de rappeler l'entrevue de Chinon, bien qu'elle ait eu lieu près de vingt-cinq ans après les événements qui sont notre sujet.

On sait qu'après ses démêlés avec le sire de Baudricourt, Jeanne était parvenue à la cour du roi qui se tenait alors à Chinon, munie de la fameuse lettre de recommandation. Le roi, ce jour-là, avait un habit fort simple et se trouvait confondu dans la foule des courtisans. Cela n'empêcha pas Jeanne d'aller tout droit vers Charles et de lui exposer l'objet de son voyage. Elle avait donc reconnu celui qu'elle venait voir. Le roi, plongé dans les affres de l'incertitude, ne sait quoi penser, ni quoi répondre. Elle propose alors de lui dire en particulier un fait qui n'est connu que de lui seul. Il accepte l'épreuve, prend avec lui son confesseur et quatre seigneurs pour témoins de la confiance. La Pucelle parle. Charles l'écoute, et fait le serment que ce qu'elle a dit est vrai, et n'a jamais été que de Dieu et de lui.

Qu'a donc dit Jeanne ? Frère Jean Pasquel, confesseur de la Pucelle, a déposé solennellement en disant que sa pénitente s'était écriée : « Et moi, je te dis de la part de Messire que tu es vrai héritier de France et fils du roi. » Il est quand même douteux que Charles se soit contenté de belles paroles. Il y a autre chose dans le *Journal du siège d'Orléans (Procès de réhabilitation, IV, p. 103)* : « Et depuis mesme déclara au roi en secret, présent son confesseur et peu de ses secrets conseillers, un *bien* (= vœu) qu'il avait fait dont il fut fort

ébahi, car nul ne le pouvait savoir, sinon Dieu et lui. » Voilà une explication encore peu satisfaisante : cette révélation ne pouvait servir qu'à assurer le roi de la mission divine de Jeanne. Jean d'Aulon, chevalier célèbre par ses exploits, et que Charles VII avait chargé de veiller sur Jeanne dit (*Procès de réhabilitation*, III, p. 209) : « parla la dite pucelle au roi notre sire secrètement, et lui dit aucunes choses secrètes lesquelles il ne sait ». Simon Charles, qui était maître de requêtes à la Chambre des Comptes en 1429, et qui assistait à l'entrevue de Chinon, déclara, lors du procès de réhabilitation (*Procès*, III, p. 116), que « Jeanne avait parlé longtemps avec le roi, et que celui-ci, après l'avoir entendue, paraissait joyeux. » Nul doute que le « secret » concernait ce qui tourmentait le plus Charles VII, à savoir sa légitimité, mais personne ne semble l'avoir entendu, même ceux qui se prétendent au courant. Il est certain qu'il dut y avoir des mots échangés entre le roi et Jeanne, mots que les assistants ont ignorés ou font mine d'ignorer. En tout cas, le « secret » rendit à Charles VII sa joie et le conforta dans ses décisions.

La logique même nous incite à croire que le secret dévoilé par Jeanne à Charles VII était une particularité physique, une tare peut-être, par laquelle le dauphin ne pouvait pas douter qu'il était le fils de Charles VI. Mais alors, si Jeanne connaissait cette particularité, c'est qu'elle-même faisait partie de la famille, ou même plus, si elle était en mesure d'affirmer la paternité du roi fou, c'est qu'elle était très proche de lui. Cette réflexion accrédite la thèse selon laquelle Jeanne d'Arc aurait été la demi-sœur de Charles VII, une fille naturelle de Charles VI. Et pourquoi pas ? Odette de Champdivers avait bien donné une bâtarde au roi dans les années 1406. Tout est possible. Mais le mystère demeure. La seule chose qu'il soit possible d'affirmer — encore une fois sans preuve, mais avec le plus de présomptions possible —, c'est que Charles VII était réellement le fils de Charles VI. Donc, on ne peut accuser Isabeau de Bavière d'adultère avant la date fatidique de 1404, après la mort de Philippe le Hardi.

Il est vraisemblable, si l'on se réfère aux ouvrages satiriques de l'époque, que la reine aimait depuis longtemps Louis d'Orléans, mais qu'elle était restée fidèle à son époux. D'ailleurs, Louis était tellement volage qu'il eût été puéril de vouloir le retenir. Isabeau se sentait vieillir. Il y avait des filles plus jeunes et plus jolies à la portée du duc d'Orléans. Au moment de la naissance de Charles VII, il affichait même une liaison passionnée — mais éphémère — avec « Maret la tonse mignote », cette Maret « qui le mieux dansait », et

qui n'était autre que Mariette d'Enghien, dame de Cany, dont il eut, entre 1402 et 1404, un fils, celui que l'on connaît sous le nom de Dunois, le « Bâtard d'Orléans ».

Il faut donc se résoudre à refuser toute liaison entre Isabeau et Louis avant 1404. Et surtout, il faut se garder des clichés romanesques : il ne s'est pas agi, en tout état de cause, d'une passion dévorante, ou simplement d'une belle histoire d'amour. La réalité était beaucoup plus sordide : Isabeau, dégagée de tous scrupules conjugaux du fait de la haine que lui manifestait Charles VI, complètement isolée dans les « magouilles » des princes, a dû se jeter dans les bras de Louis d'Orléans par intérêt. Elle le connaissait. Elle savait qu'il était ambitieux et « requin ». Il pouvait donc lui être utile. Et lui devait penser la même chose d'elle. Plutôt que des amants, ils furent des *partenaires*.

Cependant quelqu'un guettait attentivement le couple, Jean de Nevers, depuis peu duc de Bourgogne. Curieux personnage que celui qui allait devenir pour la postérité « Jean sans Peur » et dont la vie fut une longue suite de trahisons et de meurtres. C'était un taciturne qui paraissait toujours déplacé dans les fêtes que donnait son père Philippe le Hardi à la cour de Bourgogne. Il n'y faisait qu'une brève apparition et s'enfermait dans ses appartements. Il avait toujours l'air morose. En fait, il méditait constamment et avait une extraordinaire endurance aux fatigues et au travail. Sa taille était courte, ses traits étaient réguliers. Il avait un long nez et des yeux lourds. Autant son père était un brillant causeur, autant Jean parlait difficilement. On le sentait mal à l'aise en public, mais on sentait en lui une volonté froide et lucide qu'on pouvait qualifier de sournoise et méfiante. Il donnait l'impression d'être sans scrupule. On lui reconnaissait une intelligence au-dessus de la moyenne, une grande énergie, et aussi une ruse démesurée.

Après la mort de son père, il demanda et obtint d'entrer au conseil royal. Il s'y présenta comme l'héritier des sentiments de son père pour le peuple dont il plaignait la misère. Quand Louis d'Orléans proposa l'établissement d'un nouvel impôt nécessité par une prochaine reprise des hostilités avec l'Angleterre, Jean de Nevers s'y opposa. On ne le suivit pas. Alors il eut grand soin de divulguer les raisons de son opposition, ce qui lui gagna l'estime des Parisiens, lesquels virent en lui un de leurs protecteurs naturels. Et la politique qu'il mena par la suite fut toujours de nature à se concilier les bonnes grâces du peuple de Paris, car Jean savait que « qui tient Paris tient le

royaume », vérité qui n'allait pas tarder à se vérifier de nombreuses fois au cours de l'Histoire.

Il avait aussi hérité des rancœurs de son père contre Louis d'Orléans. Du reste, ils avaient d'autres raisons de se détester, et beaucoup plus personnelles. Mais en tant que rivaux, ils devaient fatalement en venir à la force un jour ou l'autre. Une première occasion se présenta. Comme Jean se trouvait écarté de pouvoir réel, il chercha un moyen de s'en emparer au détriment de son cousin Louis. Il se trouvait alors en Flandre, occupé à régler des questions urgentes. Isabeau et Louis gouvernaient ensemble tout à loisir, et pour ainsi dire dans la plus grande impunité. Or ils apprirent que le duc de Bourgogne venait de quitter la Flandre avec un cortège qui pouvait passer pour une armée et qu'il se dirigeait vers Paris. Louis et Isabeau prirent peur. « Ils quittèrent tout à coup Paris et prirent en toute hâte la route de Melun, comme pour se soustraire à la poursuite d'un ennemi. La reine ordonna au grand maître de la maison du roi, qui était son frère, et au maréchal de Boucicaut, de lui amener secrètement le lendemain, et sous bonne escorte, Monseigneur le duc de Guyenne, dauphin de France, ainsi que ses frères et les enfants du duc de Bourgogne, et de faire en sorte que les autres princes du sang et les Parisiens ignorassent leur départ » (*Chronique de Saint-Denis*).

Les ordres sont exécutés. Les enfants royaux, dont le dauphin et la dauphine, furent emmenés en barque sur la Seine. Mais « en le moment il se leva une merveilleuse et horrible tempête de pluie, vent et tonnerre, tellement qu'ils furent contraints de demeurer la nuit à Villeneuve auprès Paris » (Juvénal des Ursins).

Cependant, le duc de Bourgogne venait d'arriver à Louvres. Là, par les espions qu'il entretenait chez les Parisiens, il apprit l'enlèvement du dauphin et de sa propre fille. Il vit dans cet acte le désir qu'avait Louis d'Orléans de s'assurer deux otages. « Il partit à cheval en toute hâte avec une suite peu nombreuse, traversa Paris sans s'arrêter, à la grande surprise des habitants, et courut à bride abattue sur les traces du dauphin, que la reine attendait pour dîner au château de Pouilly. Il l'atteignit à Juvisy, et se présenta à lui encore tout couvert de poussière. Après lui avoir offert ses salutations respectueuses, il lui demanda affectueusement où il allait et le pria de lui dire s'il voulait continuer sa route. Le dauphin ayant répondu qu'il aimait mieux retourner sur ses pas, le duc de Bourgogne tout joyeux ordonna à ceux qui conduisaient le carrosse de le ramener à Paris. Le frère de la reine, qui se trouvait là, voulut s'opposer à l'exécution de

cet ordre, et leur défendit d'obéir sous peine d'encourir la colère de sa sœur » (*Chronique de Saint-Denis*). Mais comme le duc Jean était le plus fort, on ramena à Paris les enfants royaux, « à la grande joie du peuple » (Juvénal des Ursins).

RIVALITÉ SANGLANTE

Jean sans Peur tira habilement parti de la situation. Il est vrai que les Parisiens étaient très sensibles au fait qu'on ait voulu leur enlever le dauphin, gage de la permanence du pouvoir royal. Le duc Jean se fit donc reconnaître comme le « défenseur de la ville ». L'Université et les corps constitués vinrent le remercier publiquement. Et s'y assembla le conseil, avec en particulier les ducs de Berry et de Bourbon et le roi de Navarre. Il se présenta comme un homme d'ordre « en faisant montrer le mauvais gouvernement qui était et les maux qui s'ensuivaient. Et que ce qu'il avait fait, c'était pour bien » (Juvénal des Ursins). Et surtout, il proposait des mesures pour réformer le gouvernement et assainir les finances, ainsi que pour veiller plus attentivement sur le roi qu'on avait tendance à délaïsser. Ainsi, le duc de Bourgogne ne prétendait pas s'emparer du pouvoir, il se posait en réformateur, pour la plus grande satisfaction des Parisiens et aussi, il faut bien le dire, pour la satisfaction de ses oncles, fort inquiets du rôle que jouait Louis d'Orléans auprès de la reine.

Quant à Isabeau et à Louis, « qui étaient à Pouilly, ils furent frappés d'épouvante à cette nouvelle et crurent que le duc de Bourgogne allait se mettre immédiatement à leur poursuite. Ils laissèrent le dîner qu'on leur avait préparé, et partirent sans plus tarder pour Melun avec leur suite dans le plus grand désordre. Le maréchal Boucicault monta à cheval sans les attendre et fut le premier à prendre la fuite » (*Chronique de Saint-Denis*). Mais une fois à Melun, le duc d'Orléans se mit à réfléchir : puisque son cousin avait usé d'un coup de force, il fallait lui répondre par la force. Comme Louis était bien renseigné, il savait que les troupes de son rival tenaient Paris et en interdisaient les accès. Il se mit donc lui-même à recruter des troupes, bien décidé à imposer par les armes la politique qu'il prétendait la meilleure pour le royaume.

Heureusement, l'affaire se dénoua à force de négociations dans lesquelles les ducs de Berry et de Bourbon, les rois de Sicile et de

Navarre jouèrent les médiateurs. Le duc de Bourgogne, qui avait solennellement protesté qu'il ne prétendait aucune part dans le gouvernement, en prit cependant une au moins égale à celle de son cousin. Il laissa adroitement les finances dans le lot de son rival, sachant par avance que Louis s'attirerait ainsi automatiquement la haine de toutes les victimes des futurs impôts que celui-ci ne manquerait pas d'établir. Puis il y eut une réconciliation générale à Vincennes où Isabeau et Louis avaient établi leur résidence. Les deux cousins s'embrassèrent et se jurèrent une amitié éternelle. Pour bien marquer l'importance de leur accord, ils couchèrent dans le même lit, ce qui était la marque la plus haute de leur confiance réciproque. Isabeau de Bavière fit ensuite son entrée à Paris. Ce fut un retour triomphal : elle était chargée de bijoux, entourée de dames qui brillaient par la richesse de leurs vêtements et de leurs ornements. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne marchaient des deux côtés de la litière de la reine, et les Parisiens exprimaient leur contentement en remplissant l'air de leurs acclamations. Il y eut un *Te Deum* à Notre-Dame. Le peuple, satisfait de cette réconciliation qui coupait court aux menaces de guerre civile, n'en demandait pas plus.

Il avait tort. Car les deux cousins, unis pour le meilleur et pour le pire, s'emparèrent immédiatement et sans plus attendre de tout ce qui restait de la collecte des impôts.

Pour comprendre ces manigances, ces réconciliations intempêtes, ces serments jamais tenus, il est nécessaire de se replacer dans l'esprit de l'époque, et surtout d'avoir une vue précise de la situation économique des princes du sang, d'une part, du peuple d'autre part. Car à travers les traités, à travers les déclarations d'intention, à travers les manifestations d'allégeance (il ne peut s'agir de patriotisme à cette époque, la notion même de patriotisme étant ultérieure), se dissimulent bien des hypocrisies. Ce qui compte, ce n'est pas tellement le pouvoir, mais ce qu'il confère, c'est-à-dire la fortune, ou tout simplement le niveau de vie.

Le règne de Charles VI est une période charnière dans l'histoire socio-économique de l'Occident. Le régime féodal proprement dit a disparu, mais pas les seigneurs féodaux. La bourgeoisie des villes a conquis une place honorable dans la vie économique depuis l'émancipation des XII^e et XIII^e siècles, mais elle n'est pas encore reconnue comme partenaire à part entière dans les conflits de toutes natures qui opposent les factions rivales : elle n'a que la ressource de s'allier aux unes ou aux autres pour en tirer bénéfice — notamment en prêtant de

l'argent — ou pour se défendre. Pourtant, elle constitue une puissance non négligeable sur laquelle les grands féodaux doivent compter. Cette époque est donc intermédiaire entre la Féodalité et la Royauté bourgeoise qui consacra le triomphe de la monarchie absolue et centraliste. De plus, la Guerre de Cent Ans a perturbé les modes de vie, bouleversé l'agriculture et les activités commerciales. Il s'en est suivi des désordres monétaires, et toujours, en pareil cas, les fluctuations de la monnaie profitent à ceux qui savent en jouer.

Sur un plan plus précis, les grands fiefs coûtent plus cher à administrer (et dans cette administration, il faut tenir compte du train de vie des princes) qu'ils ne rapportent réellement. A titre de comparaison, on pourrait dire que la situation du royaume de France, sous Charles VI, est comparable à la situation de la III^e République française où les diverses colonies répandues dans le monde (sauf la Cochinchine, c'est-à-dire le Sud-Vietnam) coûtaient davantage d'argent aux contribuables qu'elles n'en rapportaient : mais elles permettaient de se procurer des matières premières à vil prix et surtout d'exporter le surplus à la fois de mauvaises marchandises et de personnel qui eût été sans cela contraint au chômage. Et ne parlons pas du prestige, auquel le peuple est toujours sensible...

Si l'on examine les grands fiefs du règne de Charles VI, on s'aperçoit qu'ils sont tous largement déficitaires. La Bretagne ne fait pas partie de ce lot car, d'une part, elle n'est pas un fief de la Couronne, et d'autre part, elle tire ses ressources de sa propre activité économique et des circonstances ⁽¹⁾. Restent en lice les *apanages* des princes du sang : la Bourgogne, le Berry, le Bourbonnais, l'Anjou, et bien entendu le domaine dévolu au duc d'Orléans.

A l'aide de différents documents comptables, on a pu établir que le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi en 1395, pouvait avoir un budget moyen de 520 000 francs de l'époque. Or la moitié seulement de ce budget était due aux droits ducaux et à l'exploitation du domaine : l'autre moitié émanait de la Couronne. Et si le duc de Bourgogne passait pour le plus riche des grands seigneurs féodaux, il passait son temps à emprunter pour combler ses excédents de

(¹) En particulier le fait que pendant la Guerre de Succession, épisode marginal de la guerre franco-anglaise, la monnaie anglaise (le sterling) et la monnaie française (le franc, c'est-à-dire la livre tournois) ont envahi la Bretagne, en concurrence avec la monnaie bretonne elle-même, ce qui a permis de subtiles transactions, pour ne pas dire trafics.

dépense ⁽²⁾. Et l'on sait que Philippe le Hardi est mort dans un état que l'on peut qualifier de « faillite ».

Le duc de Berry, lui, avait un budget de 300 000 à 350 000 francs, mais comme ses terres étaient peu fertiles et qu'il n'y avait pas de véritables industries dans son domaine, une grande partie de cette somme provenait du trésor royal. Louis II d'Anjou paraît avoir eu un budget d'environ 150 000 francs, et cela grâce à l'argent des bourses royales. Quant au duc de Bourbon, dont les terres étaient « de peuplement médiocre et de richesses très douteuses », il ne semble pas que son budget, dans le meilleur des cas, se soit élevé au-dessus de 120 000 francs : et l'on sait qu'il recevait du roi une pension annuelle de 36 000 francs. Tous ces chiffres donnent une idée des sommes importantes que les finances royales octroyaient aux princes du sang. Sans doute la raison principale de cette générosité du roi était de faire de ces princes des obligés, de les maintenir dans un état de dépendance, mais on sait que cela ne leur suffisait pas : quand ils ne pouvaient obtenir du roi des dons, ils se servaient eux-mêmes sans vergogne ou s'arrangeaient pour détourner la collecte des impôts ⁽³⁾.

Reste le duc d'Orléans. Nous ne savons pas exactement le montant de son budget et il serait difficile de le savoir tant il a dû être fluctuant. Ses terres, très peu rentables, ne pouvaient guère rapporter et il vivait avant tout sur ce qu'il tirait de son frère, loyalement ou par diverses malhonnêtetés. On sait qu'il recevait 12 000 livres par an sur les recettes des aides, sans compter ce qu'il se faisait attribuer des autres sources de revenus. Et lorsqu'il avait renoncé, pour son épouse Valentine, à ses prétentions sur Gênes et la Savoie, il s'était fait payer très cher : 300 000 francs, ce qui suppose que dans d'autres affaires, il ne négligeait pas de tirer parti de tout avec un cynisme assez effarant. En fait, Louis d'Orléans était de loin celui qui coûtait le plus cher au Trésor royal.

Il est vrai que ces chiffres ne signifient rien pour nous si on ne fait pas une comparaison avec les budgets des gens du peuple, et surtout avec le prix réel de certaines marchandises courantes. Cette comparai-

⁽²⁾ Il faut compter dans les dépenses d'un prince le coût des armées permanentes et des troupes levées en cas de conflit, l'armement, les chevaux, les soldes, ce qui revenait très cher et n'était pas toujours compensé par le pillage.

⁽³⁾ Un document de 1383 nous apprend qu'Olivier de Clisson, qui, par contre, possédait de grandes richesses, prêta 2 000 francs au duc de Berry, et en 1388, 20 000 francs au duc d'Orléans.

son permettra d'ailleurs de se faire une idée sur les inégalités sociales les plus criardes de cette époque. Sans entrer dans les détails extrêmement complexes du monnayage médiéval, disons que la référence du temps de Charles VI est, en France, la livre tournois, qui vaut vingt sous, ou encore 240 deniers. Depuis 1360, sous Jean le Bon, qui a créé le *franc*, qui recouvre la livre tournois, mais qui cesse bientôt d'avoir cours réel pour ne plus constituer qu'une monnaie de compte. Un *écu* de France vaut environ 22 sous et quelques deniers. Le marc d'argent vaut à peu près 5 livres. Quant à la *livre sterling* anglaise, elle s'échange contre 6 livres tournois.

Or, un homme de garde ou un homme de troupe en campagne gagne 5 livres par mois, un sénéchal, qui rend la justice seigneuriale, 60 livres par an, ce qui revient strictement au même. Un berger touche 70 sous, c'est-à-dire 3 livres 10 sous dans une année. Le tailleur de pierre le mieux payé reçoit 3 livres et quelques sous par mois, mais le poseur de pierre n'en gagne qu'une seule pendant le même temps, et un simple manoeuvre 20 deniers par jour. A côté de cela, un chancelier de Bretagne, véritable premier ministre, gagne 1 000 francs par an, ce qui est peu par rapport aux ducs et aux princes, et un chevalier perçoit une solde de 100 à 120 livres par an. Quant à un connétable comme Clisson, il reçoit annuellement plus de 20 000 livres...

Si l'on tient compte du prix des marchandises, on s'aperçoit des inégalités qui existaient alors, puisque le rapport entre ce que gagne (officiellement) le connétable et un simple poseur de pierre est de 1 à 2 000. « A l'époque où un manoeuvre gagne 20 deniers par jour, le poulet coûte de 15 à 18 deniers, la poule de 12 à 18 deniers, le mouton de 120 à 150 deniers, un jambon environ 50 deniers, un gros fromage 40 deniers, une douzaine de poires 20 deniers, une douzaine d'oranges 20 deniers, une livre de sucre 50 deniers, un pot de vin d'Anjou 16 deniers, un pot de vin de Gascogne 20 deniers et un pot de vin liquoreux appelé Ypocras 120 deniers. Les outils sont également très chers, surtout s'ils sont en partie en fer : une pelle est vendue entre 20 et 25 deniers, un simple panier d'osier entre 5 et 10 deniers » ⁽⁴⁾. Dans ces conditions, les travailleurs et leurs familles ne peuvent guère varier leur nourriture, et encore celle-ci est-elle essentiellement le pain, avec ses différentes qualités et ses différents prix. Ainsi, à Paris, en 1372, on sait qu'un denier parisis permettait

(4) J. P. Leguay, in *Histoire de Rennes*, Privat, 1972.

d'acheter 380 grammes de pain de qualité supérieure (pain blanc) et 1 080 grammes de pain de qualité inférieure (pain complet ou pain de céréales dites pauvres). En moyenne, un manœuvre pouvait donc gagner, en une journée de travail, l'équivalent de 4 à 10 kilos de pain, et cela pour nourrir une famille de 4 à 5 personnes, tandis que le revenu journalier d'un petit paysan est, à la même époque, de 3 kilos de pain, auxquels il faut ajouter d'autres ressources, mais aléatoires, provenant du jardinage ou de l'élevage.

Tout cela donne une idée suffisante des conditions de vie quotidienne. Il faudrait y ajouter ce que coûtent les vêtements, le logement et les animaux nécessaires à certaines professions. Ainsi un cheval de selle vaut de 30 à 40 francs, correspondant au salaire annuel d'un maçon bien payé. Mais un cheval de grande qualité est évidemment beaucoup plus cher, et un faucon dressé, utilisé pour la chasse des seigneurs, se négocie sur la base de 200 francs. C'est dire les besoins constants des nobles et des princes dont le train de vie, nous dirions aujourd'hui le « standing », ne peut être atteint par les difficultés du temps.

Et si l'on veut être précis dans ce court aperçu de la situation économique et financière des grands seigneurs du royaume sous le règne de Charles VI, il faut aller plus loin et examiner dans quels buts et avec quels moyens les princes du sang, Louis d'Orléans en tête, ont littéralement pillé le trésor royal français. Et dans le lot, il ne faudrait pas oublier la reine Isabeau. Quoi que l'on dise et quelles que soient les réserves que certains ont pu émettre sur son intelligence politique, elle fait partie de cette bande de grands fauves, nostalgiques de la Féodalité, qui se partagent les dépouilles de l'héritage capétien, appauvrissent les populations qui leur sont soumises, et tentent une percée vers une nouvelle société économique.

En effet, la vie économique de la France, de l'Angleterre, et aussi de la Bretagne, laquelle, ne l'oublions pas, tout en étant dans une vague mouvance française, joue les francs-tireurs parce qu'elle constitue un Etat légalement étranger au royaume, a été, au cours du xiv^e siècle, entièrement perturbée et se doit, aux alentours de l'an 1400, être redéfinie sur de nouvelles bases. Premièrement, le rapport de forces joue en faveur de la France, de loin l'Etat le plus peuplé d'Europe, et qui est donc doué d'une capacité de production bien supérieure à celles des autres états. La France, c'est-à-dire les possessions royales, plus les grands fiefs, est en mesure de l'emporter partout à cause de sa richesse profonde. On ne le dirait pas en voyant

les défaites françaises s'accumuler au cours de la Guerre de Cent ans : Crécy, Poitiers, Azincourt, sans oublier Auray en 1364, dont les manuels d'histoire français ne parlent jamais, et qui signifiait l'arrêt pour un siècle au moins des prétentions françaises en Bretagne. Mais, comme l'a dit un illustre personnage de notre siècle, perdre une bataille, ce n'est pas perdre la guerre. Et la guerre, n'en déplaise aux chantres du patriotisme, n'est pas une affaire de héros, c'est une confrontation de financiers et d'économistes. C'est pourquoi, un autre personnage illustre de notre siècle a pu dire que la guerre était une chose trop sérieuse pour qu'on la confie seulement aux militaires. Sous la boutade se cache la réalité des faits. Et sinon, comment comprendre la Guerre de Cent Ans, comment comprendre les comportements contradictoires, selon les années et les circonstances, des grands seigneurs tels que le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, ainsi que de la reine-présidente du conseil royal ?

La guerre profite. Aux marchands d'armes et aux hommes d'armes pour lesquels c'est un métier comme un autre, et bien payé, avec des primes supplémentaires, comme le pillage. Aux princes ensuite, et pour de nombreuses raisons. Elle absorbe l'agressivité des populations et la canalise dans le sens où l'on veut et permet le renouvellement constant des stocks de marchandises. Les taxes et divers impôts qui suivent l'accroissement des ventes de nourriture ou d'objets sont un enrichissement important pour les trésors royaux ou ducaux. On sait par exemple que si la Bretagne a été si riche au xv^e siècle, ce n'est pas parce qu'elle s'est tenue en dehors des péripéties de la dernière phase de la Guerre de Cent Ans, mais bien plutôt parce qu'elle a profité des séquelles de la Guerre de Succession : elle a connu un afflux de monnaies étrangères, anglaises et françaises ; elle a développé, pour des raisons belliqueuses, son potentiel économique ; elle a soudé son indépendance par une autonomie économique. L'exemple de la République Fédérale d'Allemagne, depuis la Seconde Guerre mondiale, devrait faire réfléchir tous ceux qui jugent que la guerre est catastrophique pour une nation. Bien au contraire, une guerre profite à un Etat, *même et surtout si celui-ci paraît d'abord affaibli ou ruiné.*

Pendant le règne de Charles VI, période d'accalmie entre deux orages, une paix provisoire s'est établie entre Anglais et Français. Mais les répercussions sur le système monétaire ont été incalculables. On a assisté à un effondrement des vieilles valeurs sûres. La monnaie a été dévaluée à plusieurs reprises, ce qui veut dire, en langage

contemporain, qu'il y a eu une inflation. Or on sait que les périodes d'inflation sont propices d'une part à la circulation de l'argent, d'autre part à la spéculation. C'est déjà en termes de capitalisme qu'il faut envisager cette situation des alentours de l'an 1400 : les grands seigneurs du royaume ainsi qu'Isabeau se comportent en capitalistes désireux d'accroître leur fortune primitive par tous les moyens en bénéficiant d'une situation qui prête aux bouleversements. En somme, les princes jouent à la bourse et spéculent sur des dévaluations de fait dont ils sont, puisqu'ils appartiennent au gouvernement, les *décideurs*. Ivonig Gicquel, dans un remarquable ouvrage sur *Olivier de Clisson* ⁽⁵⁾ dont la vie est envisagée en grande partie dans une optique économique, met en lumière, à propos du connétable qui a lui-même profité largement de l'état de choses, le mécanisme qui a présidé aux turbulences princières. « Tout au long du XIV^e siècle, écrit Ivonig Gicquel, l'Europe occidentale subit des crises démographiques et frumentaires, liées pour une part aux ravages des temps de guerre, qui ont une action paralysante sur l'économie et des répercussions sensibles sur la monnaie. »

Après avoir passé en revue les différents mouvements monétaires et parlé des dévaluations de fait, Ivonig Gicquel ajoute : « Pendant la période d'activité en Bretagne et en France de Clisson, les variations de la monnaie permettent des spéculations intéressantes en fonction des circonstances, soit pour disposer de plus de métal blanc ou jaune, soit au contraire pour en échanger une monnaie plus importante qui sert à acheter immédiatement avant que les prix ne haussent à la suite de la dévaluation. Clisson, comme membre du gouvernement royal, en 1385, ne peut qu'utiliser très rapidement des informations de première main, à une époque où les nouvelles, y compris celles concernant les dévaluations, mettaient un certain temps à circuler » ⁽⁶⁾. Et plus loin, cette constatation : « Mieux valait, en effet, posséder rapidement en plus grande quantité, du fait de la dévaluation, un numéraire important. Il permettait d'acheter comptant, à vil prix, des terres, avant toute information relative à la dévaluation, à une époque où l'offre était relativement abondante par besoin d'argent des propriétaires terriens » ⁽⁷⁾. C'est ce que pratiquaient les princes du sang. Cela leur permettait d'agrandir leur domaine dans

(5) Ivonig Gicquel, *Olivier de Clisson*, Paris, 1981, éd. Jean Picollec, p. 177.

(6) *Id.* p. 179.

(7) *Id.* p. 180.

des conditions avantageuses, et cela explique aussi pourquoi ils se trouvaient toujours, sinon en faillite apparente, comme Philippe le Hardi au moment de sa mort, du moins nantis d'une trésorerie déficitaire. Ils ne faisaient que suivre les règles du capitalisme le plus orthodoxe : profiter de la crise pour acheter bon marché et revendre très cher, ou amasser un capital sous forme de possessions foncières. Et de plus, comme ils empruntaient des sommes parfois fabuleuses, en vertu du fait que « qui emprunte s'enrichit » lorsqu'il y a dévaluation et inflation⁽⁸⁾, encore une règle d'or de l'économie capitaliste, ils étaient toujours gagnants malgré des situations temporairement négatives.

Les exemples ne manquent pas. Philippe le Hardi et Jean sans Peur profitèrent largement des circonstances pour agrandir leurs domaines. Le duc de Berry faisait de même, mais à moins grande échelle. Quant à Louis d'Orléans, il achetait sans arrêt tout ce qui pouvait lui être vendu : ainsi en 1402 avait-il acquis le duché de Luxembourg du comte de Chiny pour une somme de 100 000 ducats. Et Isabeau de Bavière, quand elle ne réussissait pas à se faire donner une terre ou un hôtel par Charles VI, s'arrangeait fort bien pour investir dans l'immobilier, comme on dirait aujourd'hui. L'achat de l'hôtel Barbette, dont elle fit sa résidence favorite pendant un certain temps, en est un exemple. Voilà pourquoi la reine et le duc d'Orléans tenaient tellement à avoir la haute main sur les finances royales. En bon complices — plutôt qu'amants — qu'ils étaient, ils avaient tout intérêt à se soutenir l'un et l'autre, quitte à se partager les bénéfices d'une opération largement rentable.

C'est pour cela qu'il faut considérer avec prudence et d'un œil

(8) Le principe d'une dévaluation au XIV^e siècle est exactement le même que de nos jours, mais la technique est évidemment très différente du fait qu'il n'y a pas de monnaie fiduciaire ni de comptes bancaires. Il s'agit simplement de diminuer le taux d'or ou d'argent dans les pièces de monnaie officielles tout en conservant leur valeur nominale. Ainsi, à sa création en 1360, le *franc*, aligné sur la *livre tournois* (la Livre de Touraine), contenait 3,88 gr. d'or, mais vers 1400, il n'en comportait plus que 3,50 gr. Cela permettait de mettre en circulation davantage de pièces (inflation) et d'éponger les dettes du trésor royal. Mais bien sûr, au bout d'un certain temps, compte tenu de l'appauvrissement en métal fin dans l'alliage des monnaies, celles-ci se trouvaient automatiquement dévaluées et le prix des marchandises ou des services grimpait d'autant, sinon plus. Pour réussir une bonne opération, il fallait donc faire très vite, par exemple vendre des objets en or nécessaire pour la fonte de nouvelles pièces, recueillir un numéraire abondant, et avant que la dévaluation soit connue partout et publiquement, échanger ce numéraire contre des valeurs non dévaluables, comme les terres ou les maisons.

critique tous les traités d'alliance entre Isabeau et certains grands du royaume. L'un de ces traités, qui date du 1^{er} décembre 1405, est significatif, car sous un aspect honorable, avec des buts fort louables concernant la bonne marche des affaires du royaume, il est suintant d'hypocrisie. Il s'agit d'un véritable contrat entre la reine, le duc d'Orléans et le duc de Berry, alliée pour la circonstance aux deux complices et semblant les cautionner. Tout commence par la formule consacrée par laquelle Isabeau entend prouver sa légitimité : « Nous Ysabel, par la grâce de Dieu reine de France, Jean, fils de roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Etampes, de Boulogne et d'Auvergne, et Louis, fils et frère de roi de France, duc d'Orléans, comte de Valois, de Blois et de Beaumont, seigneur de Coucy, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. » Et après les serments et protestations d'usage, les signataires décident « que nous serons, tant comme nous vivrons, les uns envers les autres, bons, vrais et loyaux amis et alliés, pourchasserons le bien, honneur et profit l'un de l'autre de tous nos pouvoirs, et su aucune personnes voulaient faire ou pourchasser, faire ennui, dommage ou déshonneur à nous ou à l'un de nous, en corps et en biens, soit pour le fait de mon dit seigneur le roi, de ses enfants et du dit royaume ou pour nos propres personnes, besognes et affaires, nous aiderons, conseillerons, garderons et défendrons l'un l'autre de toutes nos puissances envers et contre toutes personnes, excepté mon dit seigneur le roi et ses dits enfants, et escheverons et empêcherons le mal, dommage et déshonneur de chacun de nous. Et s'il venait à la connaissance de l'un de nous que aucun voulût entreprendre de le faire, dire ou pourchasser, celui qui premier le saura, le fera savoir aux autres, et y mettra tout le meilleur remède que faire se pourra, pour la protection, défense et garde de celui de nous contre qui l'on voudrait ou s'efforcera de faire la dite entreprise. Item, durant la vie de mon dit seigneur le roi, entendrons ensemble et d'un commun accord et assentiment, au mieux et plus diligemment que faire le pourrons, aux besognes et affaires de mon dit seigneur le roi, de son royaume et de la chose publique de celui-ci, sans que l'un de nous y fasse aucune chose si ce n'est en la compagnie des autres ou par le consentement de chacun de nous trois... » (9).

Ce document veut tout dire et ne rien dire. En fait, il s'agit d'une

(9) *Choix de pièces inédites sur le règne de Charles VI*, p. 283-285. *Archives de l'Empire*, carton K.55, pièce 36.

alliance temporaire d'Isabeau, du duc d'Orléans et du duc de Berry, dirigée sans le dire contre le duc de Bourgogne. Et cette alliance n'était peut-être pas inutile, si l'on en croit la *Chronique de Saint-Denis* : « La discorde continuait à régner entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne ; l'un ne pouvait rien faire sans que l'autre en fût aussitôt informé par de lâches courtisans, dont les rapports perfides envenimaient leur haine mutuelle. Ils se plaignaient entre autres de la cupidité insatiable du duc d'Orléans ; ils prétendaient que ce prince avait forcé à Melun le trésor royal ⁽¹⁰⁾, et qu'il en avait soustrait deux cent mille écus d'or et des bijoux de la plus grande valeur, que le roi avait naguère confiés à la garde de son maître d'hôtel, en lui faisant de ne révéler ce dépôt à personne sans sa permission ou celle de l'héritier du trône, son fils aîné. Ils ajoutaient que le duc avait donné cent écus d'or au gardien de la porte Saint-Martin, pour entrer secrètement à Paris pendant la nuit avec trente de ses gens, et emporter de sa maison des sommes énormes. Le duc de Berry en ayant été instruit, fit mettre en prison le gardien et murer la porte. » Comme on le voit, la confiance régnait entre les signataires du traité du 1^{er} décembre. Il semble bien que le duc de Berry, à tort ou à raison, se soit méfié à la fois de Louis d'Orléans et de Jean sans Peur. Écoutons encore l'auteur anonyme de la *Chronique de Saint-Denis* :

« Malgré toute la vigilance avec laquelle se faisaient les rondes de nuit dans les hôtels de mes seigneurs les ducs à Paris, une troupe de gens sans aveu essaya de s'introduire chez le duc de Berry dans son hôtel de Nesle. Ayant été repoussés à coups de flèches, ils se sauvèrent par la Seine vers l'hôtel royal de Saint-Paul. Cela causa une émeute parmi le peuple, qui crut qu'on voulait emmener de force le roi hors de Paris. Le duc de Bourgogne accourut aussitôt en personne avec cinq cents chevaliers et écuyers armés de pied en cap, mit en fuite les malfaiteurs et apaisa les clameurs du peuple. Le lendemain, il enjoignit aux habitants, de la part du roi, de faire forger une grosse chaîne de fer, que l'on tendrait pendant la nuit dans toute la largeur de la rivière pour que personne ne pût s'introduire secrètement en bateau dans la ville. » Qui étaient donc ces « malfaiteurs » et quel était leur véritable but ? Il est difficile de le dire. La version de ces

(10) Ce n'était pas la première fois que le frère du roi forçait les portes d'un endroit recelant le trésor public. Il avait déjà commis semblable action au Louvre, sans compter ce que l'on ne sait pas exactement mais qu'on peut imaginer aisément : en tant que frère du roi, Louis avait l'avantage sur les autres dans la mesure où on le craignait parce qu'il jouissait d'une certaine impunité.

événements donnée par Juvénal des Ursins est quelque peu différente : « Il y avait division entre les seigneurs, lesquels avaient gens d'armes sur les champs, qui faisaient maux innombrables. Les ducs de Berry et de Bourgogne étant à Paris, et la reine et le duc d'Orléans dehors, on sut bien apparemment et certainement qu'il y avait en vaisseaux bien équipés et habillés, en la ville de Paris, gens d'armes qui voguaient sur la rivière. Et se doutait-on que ce fût pour trouver moyen et manière de prendre le roi en l'hôtel de Saint-Paul, et de le mener où étaient la reine et le duc d'Orléans ; ce qui fut cause que le duc de Berry fit mettre gros pieux et grosses chaînes de fer à travers la rivière. » Qui a tort, qui a raison ? Est-ce le duc de Berry ou le duc de Bourgogne qui a fait mettre les chaînes entre les deux rives de la Seine ? Les « malfaiteurs » étaient-ils des affidés du duc d'Orléans ou de la reine ? Paris, à ce moment-là, était plus ou moins envahi par des hommes d'armes de toute nationalité. Peut-être voulaient-ils tout simplement se servir où il y avait de l'argent ? Il semble plus logique de croire à une action mise sur pied par un prince. Et plus que jamais la garde du roi devenait un élément capital : car qui « tenait » le roi, « tenait » le pouvoir. C'est dans la logique des choses que d'imaginer Isabeau et Louis d'Orléans voulant s'emparer du roi comme d'un otage pour gouverner à leur guise, « au nom du roi empêché » bien entendu, et sous couvert de la sauvegarde du royaume. Ils avaient bien tenté quelques mois plus tôt de s'emparer du dauphin Louis pour mieux affirmer la légitimité de leurs actions.

Pendant ce temps, le malheureux Charles VI était toujours en proie à ses démons. Il se laissait aller de façon lamentable. « D'après le conseil d'un habile médecin, les serviteurs ordinaires du roi sortaient de sa chambre chaque jour à la nuit tombante, et il en entraient dix autres qui déguisaient leurs voix et leurs extérieurs afin de n'être point reconnus. Ils parvinrent au bout de trois semaines à le déterminer par leurs conseils et leurs remontrances à se déshabiller pour se mettre au lit, à changer de chemise et de draps, à prendre des bains, à se laisser raser la barbe, enfin à manger et à dormir à des heures réglées. Il y avait cinq mois qu'il se refusait à tout cela, et déjà la crasse produite par des sueurs fétides avait fait venir des pustules sur plusieurs parties de son corps ; il était tout rongé de vermine et de poux, qui auraient fini par pénétrer jusque dans l'intérieur des chairs si le médecin n'avait imaginé cet expédient » (*Chronique de Saint-Denis*). Mais Juvénal des Ursins est encore plus précis : « C'était grande pitié de la maladie du roi, laquelle lui tenait longuement, et

quand il mangeait, c'était bien gloutonnement, et comme un loup. Et ne le pouvait-on pas faire dépouiller, et était tout plein de poux, vermine et ordure : et avait un petit lopin de fer, lequel il mit secrètement au plus près de sa chair. De laquelle chose on ne savait rien et lui avait tout pourri la pauvre chair, et n'y avait personne qui osât approcher de lui pour y remédier : toutefois, il y avait un physicien qui dit qu'il était nécessité d'y remédier ou qu'il était en danger, et que de la guérison de la maladie il n'y avait remède, comme il lui semblait. Et avisa qu'on ordonnât quelque dix ou douze compagnons déguisés, qui fussent noircis, et aucunement garnis dessous, pour doute qu'il ne les blessât. Et ainsi fut fait, et entrèrent les compagnons, qui étaient bien terribles à voir, en sa chambre. Quand il les vit, il fut bien ébahi, et vinrent de fait à lui : et avait-on fait faire tous les habillements nouveaux, chemise, gippon, robe, chausses, bottes qu'on portait. Ils le prirent, lui cependant disait plusieurs paroles, puis le dépouillèrent, et lui vêtirent les dites choses qu'ils avaient apportées. C'était grande pitié de le voir, car son corps était tout mangé de poux et d'ordure. Et aussi trouvèrent la dite pièce de fer : toutes les fois qu'on voulait le nettoyer, fallait que ce fût par la dite manière. »

Dans ces conditions, il est fort douteux que la reine ait eu des rapports conjugaux avec Charles VI, même si celui-ci, par moments, retrouvait tout ou partie de sa lucidité. Alors, comment expliquer qu'Isabeau de Bavière ait été enceinte pour la douzième fois en 1407 ? On a évidemment pensé que cette grossesse était le résultat de sa liaison avec le duc d'Orléans. Mais il n'y a aucune preuve. Le mystère demeure, bien qu'il y ait de fortes chances pour que l'enfant, né le 23 novembre, et mort le même jour, ne fût pas de Charles.

Cependant, le gouvernement animé par Isabeau et Louis d'Orléans, constamment surveillés par Jean sans Peur, continuait à agir tant bien que mal. On aida les Gallois révoltés contre les oppresseurs anglais, ce qui était normal, après tout, puisque le royaume de France dénonçait les exactions commises partout par le roi d'Angleterre⁽¹¹⁾. On s'occupa de la papauté : mais le grand

(11) Le roi de France avait signé un traité avec Owen, prince de Galles, le 14 janvier 1406. L'expédition fut conduite par le maréchal de Rieux, un Breton, et comprit de nombreux Bretons ravis de porter secours à ceux qu'ils considéraient comme leurs frères de race et de langue contre les « Saxons rouges », comme on dit encore aujourd'hui en Bretagne. Owen Glendwr fut le dernier authentique « prince de Galles », et il est considéré comme le héros national gallois, analogue à Vercingétorix. Le titre de « prince de Galles », purement honorifique, passa ensuite au fils du roi d'Angleterre, héritier présomptif (en France, le « dauphin »).

schisme n'en continua pas moins pour autant. D'ailleurs, les princes avaient intérêt à ce que se prolongeât cette véritable scission au sein de l'Eglise : elle leur permettait d'agir envers l'un et l'autre pape au mieux de leurs visées politiques, et cela ne les dérangeait guère sur le plan spirituel puisque le pape d'Avignon et celui de Rome faisaient tous les deux de la surenchère auprès des grands de ce monde. En principe, en France, la tendance était la reconnaissance du pape d'Avignon, et c'était en partie le résultat de la politique de Louis d'Orléans, lequel avait toujours soutenu sa cause pour des raisons évidentes (les *visées* sur Gênes).

De toute façon, Jean sans Peur ne restait pas inactif. Face au duc d'Orléans et à la reine, qui semblaient représenter, en tant que plus proches parents du roi, la classe aristocratique, il s'efforça de paraître le représentant d'un véritable parti populaire, autrement dit il s'ingénia, parfois de manière franchement démagogique, à être reconnu comme le protecteur des Parisiens. Il n'avait d'ailleurs pas grand mal à persuader le peuple de Paris de la mauvaise gestion de Louis d'Orléans et de la reine : ceux-ci ne se cachaient guère lorsqu'ils grugeaient le trésor royal. Patiemment, le duc de Bourgogne observait, enregistrait et dénonçait. Et surtout, il affirmait qu'il pourrait être le seul recours en cas de crise parce qu'il était le beau-père du dauphin, Louis ayant épousé sa fille. Or comme le peuple tenait à son roi même malade et à celui qui lui succéderait, il écoutait les paroles de Jean sans Peur, paroles répercutées d'ailleurs plus violemment dans les rues de la ville par les émissaires et les affidés du duc de Bourgogne.

C'est dans cette atmosphère que le philosophe et théologien Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame et curé de Saint-Jean en Grève, tenta d'intervenir pour faire réformer le gouvernement et les habitudes déplorables de certains de ses membres. Mais on ne l'écouta guère, et comme le dit Juvénal des Ursins, « on avait beau prêcher, car les seigneurs et ceux qui étaient entour eux n'en tenaient compte, et ne pensaient qu'à leurs profits particuliers ». Pourtant, la haine du peuple grandissait à l'encontre de Louis d'Orléans accusé d'être le responsable de tous les maux, de la vie chère à la maladie du roi. Cela n'empêcha pas le duc de marier en grande pompe son fils Charles d'Angoulême (le futur poète Charles d'Orléans), âgé de douze ans, avec Isabelle de France, fille de Charles VI, qui, malgré ses treize ans, était déjà veuve du roi d'Angleterre Richard II. Louis voyait enfin se concrétiser son rêve : introduire sa famille dans celle

de son frère. Ainsi pensait-il consolider la mainmise qu'il avait déjà sur le gouvernement du roi fou. Et dans cette même année 1406, « il y eut vents terribles et horribles, qui arrachaient les arbres portant fruits et autres gros arbres des forêts », ainsi qu'une éclipse de soleil qui impressionna fort les populations : « C'était grande pitié de voir le peuple se retirer dans les églises, et pensait-on que le monde dût défaillir. Toutefois, la chose passa, et furent assemblés les astronomes, qui dirent que la chose était bien étrange, et signe d'un grand mal à venir » (Juvénal des Ursins).

Le mal allait bientôt se révéler au grand jour, à la fois pour Louis d'Orléans, pour Isabeau et pour tout le monde. En 1407, les deux cousins qui se prétendaient chacun le meilleur protecteur de la couronne, s'appliquèrent à des entreprises propres à leur donner davantage de considération. Le duc d'Orléans fit entendre qu'il allait réunir à la France les provinces que les Anglais en avaient détachées du fait du traité de Brétigny. L'occasion était en effet très favorable, car Henry IV, roi d'Angleterre était aux prises avec des factions qui lui donnaient du fil à retordre, bafouant son autorité et rappelant la façon dont il avait en somme usurpé le trône. Louis d'Orléans rassembla donc des troupes et s'en alla assiéger Blaye et Bourg, deux places-fortes dont la prise pouvait entraîner celle de Bordeaux. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, ne pouvait pas être en reste. Il leva lui aussi des troupes et s'en vint mettre le siège devant Calais.

Mais l'armée du duc d'Orléans n'obtint aucun résultat. Les forteresses anglaises du Bordelais tenaient bon. La saison des pluies arriva, la maladie gagna les hommes d'armes, les désertions se multiplièrent. Louis, voyant qu'il allait à un échec certain, préféra faire renouveler la trêve avec l'Angleterre : ainsi, il ne perdait pas la face. On envoya donc au duc de Bourgogne l'ordre du roi de cesser toute entreprise contre Calais. Jean sans Peur, qui avait, quant à lui, de bonnes chances de s'emparer de Calais, obéit à regret. Il se rendit compte que cette trêve était le fruit d'une manœuvre du duc d'Orléans, humilié du mauvais succès de son expédition et jaloux de la gloire que son rival pouvait acquérir par la sienne. Jean revint cependant à Paris, et il côtoya son cousin avec toutes les apparences de la cordialité.

En fait, le Bourguignon était plus que jamais décidé à tenter un coup de force contre le frère du roi. Leurs rapports s'étaient considérablement dégradés, tant par la rivalité âpre qui les opposait au point de vue politique que sur le plan de leurs affaires personnel-

les. Ils se contrariaient en tout, ne paraissant au conseil que pour se contredire et ne manquant jamais aucune occasion de se désobliger quand ils pouvaient le faire sans trop d'éclat. Et on murmurait d'étranges choses, lesquelles ont toutes les apparences de la réalité. On rapportait en effet que Louis d'Orléans possédait un appartement secret, dans lequel il n'admettait que certains visiteurs. Dans cet appartement, il avait installé une véritable galerie de portraits, mais pas de n'importe qui : il s'agissait des portraits de toutes les dames de la cour dont il prétendait avoir obtenu les faveurs. Et, à ce qu'il semble, le portrait de la duchesse de Bourgogne, épouse de Jean sans Peur, se trouvait en bonne place. Bien sûr, il ne manqua pas d'individus pour aller raconter tout cela au mari bafoué, lequel conçut de cet affront supplémentaire un dépit qui, tout en étant naturel, ne fit que renforcer sa haine contre Louis. Et apparemment, il fit mine de ne rien savoir.

Mais cette haine se manifestait si clairement dans son visage lorsqu'il croisait son cousin que certaines personnes eurent le pressentiment qu'il allait se produire un événement grave. Les ducs de Berry et de Bourbon, notamment, firent tout ce qui était en leur pouvoir pour réconcilier les deux hommes. Le duc de Bourgogne se montra très réticent, mais sur les instances de ses oncles, il consentit à se laisser apaiser. Il accepta donc une invitation du duc de Berry qui envisageait de faire se rencontrer Jean et Louis sous son toit afin de les sermonner tous deux et de les ramener à la raison. Le duc de Berry les fit assister à une même messe et communier ensemble. Il se donna ensuite le plaisir de les traiter à sa table. Ils signèrent devant lui un acte de confraternité, engagement considéré comme sacré chez des guerriers dignes de ce nom. Ils acceptèrent mutuellement l'ordre de chevalerie l'un de l'autre. Ils confirmèrent solennellement la promesse qu'ils avaient déjà faite de vivre en amis. Enfin, dit la chronique, « ils prirent les épices et burent le vin ensemble ». Le duc d'Orléans invita le duc de Bourgogne à dîner chez lui le dimanche qui suivait cette rencontre. Jean promit de s'y rendre, et tous deux s'embrassèrent en se quittant.

Sur le moment, tout le monde crut à la sincérité des deux ducs. Mais c'était mal connaître le taciturne Jean sans Peur. Il savait feinter quand il le fallait et les scrupules ne l'avaient jamais étouffé : alors pourquoi ne pas faire des serments d'éternelle amitié, ne serait-ce que pour faire plaisir à l'oncle de Berry ? En sortant, il mit en place une troupe de dix-huit hommes commandés par Raoul d'Octonville, un

homme de main de tout temps dévoué à la maison de Bourgogne et que son père Philippe le Hardi avait utilisé pour de basses besognes, dans une maison discrète de la rue Vieille du Temple. Pourquoi en cet endroit ? Parce que la maison était sur le chemin qu'empruntait toujours le duc d'Orléans pour aller de chez lui à l'Hôtel Barbette, ou inversement. Ayant donné ses ordres, le duc de Bourgogne rentra chez lui satisfait, mais l'Histoire ne dit pas s'il dort bien.

Le lendemain, 23 novembre, comme Isabeau de Bavière était encore fatiguée de ses couches et qu'elle ne sortait pas de l'hôtel Barbette, Louis d'Orléans vint lui faire visite. La reine se montra, paraît-il, toute joyeuse de voir celui que la rumeur publique désignait comme étant le véritable père du fils auquel elle avait donné le jour, le 10 novembre précédent, Philippe, et qui était mort dans la même journée. Elle avait montré beaucoup de chagrin de cette perte, et elle s'était mal remise de ce douzième accouchement. Il est vrai qu'elle avait déjà 37 ans et qu'elle sentait s'approcher la crise du retour d'âge, crise qui allait déclencher en elle de nombreux troubles physiques et accentuer de façon monstrueuse l'embonpoint qui commençait à se manifester. Louis avait-il conscience d'être le père de cet enfant disparu aussitôt après sa naissance ? Avait-il des sentiments envers Isabeau, déjà fanée, vieillie, alors qu'il pouvait prétendre aux plus belles femmes de la cour ? Isabeau aimait-elle son beau-frère ? Autant de questions qui demeurent pour nous sans réponse. On a plutôt l'impression que le duc d'Orléans allait rendre visite à sa partenaire politique et financière sans laquelle il risquait de perdre tout crédit en face du redoutable duc de Bourgogne.

A la tombée du jour, ce 23 novembre 1407, Louis d'Orléans reçoit un message, soi-disant du roi, qui demeurait pour lors à l'hôtel Saint-Paul. Ce message lui fait savoir qu'il est attendu d'urgence par son frère. Il prend congé d'Isabeau et part sans attendre son escorte qui était ordinairement très nombreuse, et précédé seulement de deux écuyers montés sur le même cheval. Il emprunte la rue Vieille du Temple en direction de la Seine.

La rue est tortueuse, déjà très sombre. Les hommes de Jean sans Peur sont serrés le long des murs. On ne les voit pas. Seul le cheval sent une présence, s'effraie, prend le mors aux dents et entraîne tout le monde jusqu'à la rue Saint-Antoine. Le duc d'Orléans reste seul. Il est immédiatement entouré de gens armés qui crient : « à mort... » Il pense à une méprise. « Je suis le duc d'Orléans », dit-il. « Tant mieux, répond l'un des sbires, c'est ce que nous demandons. » Un

premier coup de hache lui coupe la main dont il tenait la bride de son cheval. D'autres coups de masse et d'épée le font tomber à bas de sa monture. En tombant sur le sol, il s'écrie : « Qu'est ceci ? D'où vient ceci ? » Un coup de massue, hérissée de pointes de fer, lui fracasse la tête et lui fait jaillir la cervelle. Enfin, un homme « caché sous un chaperon vermeil », une petite lanterne à la main, sort de la maison où les meurtriers s'étaient auparavant cachés, va jusqu'à la rue Saint-Antoine, s'approche du cadavre, l'examine attentivement, lui assène un dernier coup de massue, et se retire en disant : « Eteignez tout, allons-nous-en, il est mort » (12).

Qui est cet homme ? Jean lui-même. Sa vengeance est accomplie. Il a les mains teintes de sang, mais libres pour accomplir ses grands projets. Il ne sait pas que 12 ans plus tard, sur le pont de Montereau, il recevra un coup de hache en pleine tête et que son corps sera pendant plusieurs jours laissé sans sépulture. Qui frappe avec l'épée sera frappé par l'épée, dit l'Écriture. L'Histoire ne manque pas d'exemples de cette sorte.

Juvénal des Ursins prétend que Louis d'Orléans n'était pas seul

(12) Le meurtre de Louis d'Orléans fut préparé avec une minutie prodigieuse. Tous les éléments en sont bien connus, ce qui ne sera pas le cas pour le meurtre de Jean sans Peur, en 1419, et on sait exactement qui en sont les protagonistes. Ainsi, le duc de Bourgogne projetait depuis longtemps de se débarrasser de son cousin quand celui-ci sortirait de l'hôtel de la reine. En effet, Jean sans Peur, dès le 24 juin, avait fait rechercher par l'étudiant Jean Cordelant une maison dans laquelle les assassins pourraient se cacher et guetter le moment propice. Le 15 novembre, Jean Cordelant, par l'intermédiaire d'un vieux lombard qui faisait office de « courtier public de maisons, rentes et héritages », avait loué une maison rue Vieille-du-Temple, non loin de l'hôtel Barbette, où résidait alors Isabeau. De plus, le duc de Bourgogne, qui faisait suivre les allées et venues de son cousin, savait que Louis ne s'embarrassait jamais d'une escorte nombreuse pour aller rendre visite au roi ou à la reine. Par la suite, les témoignages affluèrent. Blanche Labbé, la petite-fille du propriétaire de la maison, qui habitait juste en face, déclara qu'elle avait été très intriguée par des « hommes de mauvaise mine qui ne sortaient point de jour et que l'on entendait remuer toute la nuit ». La femme d'un cordonnier, Jaquette Griffard, qui guettait le retour de son mari, la nuit du crime, à une fenêtre de son logis situé presque en face de la maison des assassins, avait vu le duc d'Orléans tomber sous les coups des meurtriers. Elle avait crié : « A l'assassin ! », mais les sbires l'avaient terrorisée en lui disant de se taire et en la traitant de « mauvaise femme ». On peut se demander pourquoi Jean sans Peur avait ordonné que l'on coupât la main de Louis d'Orléans, mais il est probable que c'était par imitation des turcs qui faisaient couper la main des voleurs : Jean sans Peur accusait en effet — à juste titre — son cousin d'avoir volé le trésor royal, et ce sera d'ailleurs un des éléments de sa justification du crime. C'est pourquoi, douze ans plus tard, le fait que la main de Jean sans Peur sera coupée à Montereau, laisse à penser que l'assassinat du duc de Bourgogne fut prémédité et exécuté par des fidèles d'Orléans désireux d'appliquer la loi du talion.

quand il mourut : un de ses serviteurs dévoués, un Allemand, avait essayé de le protéger, mais il était mort lui aussi. Le corps fut découvert presque immédiatement par l'escorte du duc et amené aux Blancs Manteaux. Le duc de Bourgogne, prévenu comme les autres princes de ce qui s'était passé, vint avec eux se recueillir sur le cadavre de Louis. Il eut l'air triste et affligé et on rapporte qu'il prononça ces paroles : « on ne perpétra jamais, en ce royaume, si mauvais ni si triste meurtre ». Juvénal des Ursins ajoute un détail curieux : « Et disent aucuns que le sang du corps se escriva », c'est-à-dire que les blessures du mort se mirent à saigner. Or, c'est une vieille croyance celtique, attestée dans de nombreux textes irlandais ou gallois, que les blessures d'un mort se mettent à saigner lorsque l'assassin se trouve présent. Mais « pour lors on ne savait qui l'avait tué, et disait-on que cela avait été le seigneur de Cany, pour ce qu'on disait qu'il lui avait ôté sa femme (la mère de Dunois) ». « Et jamais on eût pensé que cela eût pu faire le duc de Bourgogne, vu les serments qu'ils avaient faits, et alliances, et autres amitiés promises, et réception du corps de Jésus-Christ » (Juvénal des Ursins).

Pourtant, le lendemain matin, avant le conseil royal, craignant qu'en poursuivant les assassins, on ne remontât jusqu'à la source, Jean, duc de Bourgogne, avoua tout à son oncle de Berry. Et celui-ci s'écria : « J'ai perdu mes deux neveux... »

Louis d'Orléans était donc mort, lui qui avait tant cherché à prendre la place du roi. Paradoxalement, c'est de sa descendance que se maintiendra la monarchie capétienne française.

Quant à Isabeau de Bavière, plus que jamais, elle était seule, face à Jean sans Peur, face à son mari le roi fou, face à son peuple, face à son destin. Elle était faite pour être une reine de parade. Sur elle retombaient, sans qu'elle l'ait cherché, de lourdes responsabilités. Christine de Pisan, la seule femme-poète de ce siècle phalocrate, saluait en elle « la médecine et souverain remède de la guérison de ce royaume, à présent ployé et navré piteusement et en péril de pis » ⁽¹³⁾. Incarnait-elle vraiment cet espoir ?

(13) Lettre du 5 octobre 1405.

IV

UNE REINE FACE A SON DESTIN

Le meurtre du 23 novembre 1407 allait avoir des conséquences incalculables sur l'avenir du royaume de France, et, partant, sur la vie politique de l'Europe occidentale de la première moitié du xv^e siècle. Certes, la personnalité de Louis d'Orléans, son ascendant, son rang de frère du roi, ses qualités incontestables, tout cela entre en ligne de compte. En effet, même si on l'a accusé d'être un grand seigneur raffiné, débauché, même si on l'a accusé d'avoir puisé largement dans le trésor royal pour son profit personnel et son ambition démesurée, même si on l'a accusé d'être l'amant de sa belle-sœur Isabeau, on ne peut nier ses capacités : il savait administrer ses biens, il avait un sens politique aigu, une volonté tenace, une grande intelligence, et aussi une excellente santé du corps et de l'esprit. Nul doute que s'il avait été le roi au lieu et place de son malheureux frère, le royaume eût été bien conduit et les catastrophes en cascades qui s'abattirent sur le pays évitées pour la plupart. Dans son rôle de frère du roi, en dépit de sa prodigalité, il constituait un élément d'équilibre face aux prétentions exorbitantes de son cousin bourguignon. Et lui seul pouvait efficacement s'opposer à Jean sans Peur. C'est pour cette raison que le Bourguignon n'avait eu de cesse de l'éliminer.

Mais, de plus, la personnalité de Louis d'Orléans mise à part, il était un symbole. Et sa mort, en en faisant un martyr, grandit considérablement la valeur de ce symbole et déclencha une véritable croisade, celle des Armagnacs, pour qui la haine, l'esprit de vengeance à l'égard de Jean sans Peur, se mêlaient à un certain sens de la justice et de la légitimité. Si, par la suite, les exactions des Armagnacs allaient atteindre le même degré que celles des Bourgui-

gnons, il est indéniable que, au début, tout au moins, le parti d'Orléans s'est lancé dans la lutte autant pour maintenir l'intégrité du royaume que pour obtenir justice d'un assassin qui, avec une stupéfiante mauvaise foi, continuait à insulter sa victime au nom de la raison d'Etat.

Et puis, cet événement, comparable à la folie de Charles VI, allait une nouvelle fois placer la reine Isabeau de Bavière face à son destin. Plus que jamais, elle était maîtresse d'un jeu politique auquel elle n'avait jamais été préparée et qui risquait de devenir une tragédie. Il ne s'agit plus ici de discuter de ses relations amoureuses supposées ou réelles avec Louis d'Orléans, celles-ci sont tout à fait accessoires : il s'agit bel et bien de voir comment la reine de France a réagi devant une situation qui la rangeait seule au milieu des factions, et sans protecteur attitré. Car Louis d'Orléans, bien plus que son amant, avait été son *protecteur*, avait été l'homme grâce auquel elle avait pu maintenir une certaine ligne dans la politique chancelante et parfois désordonnée du roi Charles VI. Isabeau n'avait pas la force de se battre sans l'appui d'un prince. L'aurait-elle eue, cette force, qu'elle n'aurait pas obligatoirement fait mieux qu'elle ne l'a fait, car l'époque n'était pas au règne des femmes, celles-ci devant se contenter d'agir par la bande, par le biais de leurs conseils — ou de leurs amours. Toute épouse de roi n'est pas forcément une nouvelle Aliénor d'Aquitaine, et si l'on a reproché à Isabeau de Bavière son manque de volonté, son âpreté au gain, d'ailleurs parfaitement réelle, il faudrait peut-être aller plus loin et voir dans quelles conditions elle a dû agir, prisonnière qu'elle était de forces antagonistes qui voulaient se servir d'elle comme caution, comme otage ou comme arbitre. Le jugement de l'Histoire a été sévère à son encontre, particulièrement à partir de 1407, mais cette sévérité obéit davantage à des pulsions morales ou soi-disant patriotiques qu'à une froide discussion sur les éléments du dossier. Sans doute Isabeau a-t-elle raté son entrée dans le musée des grandes reines, mais son rôle se justifie dans la mesure où elle a tenté une partie d'échecs impossible à gagner.

Prévenue aussitôt par les serviteurs de Louis d'Orléans qui étaient revenus à l'hôtel Barbette, Isabeau de Bavière ne manifesta guère sa douleur, aux dires des témoins. Néanmoins, comme elle était encore très fatiguée, elle se hâta de se faire conduire en litière, flanquée de son frère Louis le Barbu, auprès du roi à l'hôtel Saint-Pol. La nouvelle s'était répandue dans Paris. Le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, fit immédiatement faire une enquête. Curieusement,

les premiers soupçons se portèrent sur le sire de Cany, l'époux de Mariette, maîtresse de Louis d'Orléans et mère du futur Dunois. Mais le sire de Cany n'avait aucune raison d'en vouloir à Louis d'Orléans qui lui avait fait épouser Mariette en le comblant de bienfaits : il s'accommodait parfaitement de la situation et n'eut aucun mal à se disculper.

Les funérailles de Louis se déroulèrent le lendemain. Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, n'y assistait pas : elle n'avait pas encore été prévenue du drame. Le surlendemain, il y eut conseil royal et Jean sans Peur se présenta pour y assister. Le duc de Berry le repoussa avec une certaine violence, lui interdisant de mettre les pieds chez le roi. Jean sans Peur n'insista pas, heureusement pour lui, car le duc de Bourbon qui arrivait s'étonnait que l'on n'eût point encore arrêté le meurtrier. A vrai dire, le duc de Berry savait très bien qu'il ne pouvait pas arrêter le duc de Bourgogne : la population parisienne, qui haïssait Louis d'Orléans, se réjouissait du crime et manifestait ouvertement sa sympathie pour le meurtrier. Il ne faut pas oublier que Jean sans Peur s'était toujours présenté comme un censeur vigilant des actions de son cousin dont il avait maintes fois dénoncé les exactions, et le peuple de Paris, qui supportait fort mal d'être grevé d'impôts pour le bien-être des princes, était tout naturellement porté à croire aux promesses du Bourguignon concernant l'allégement des taxes. Jean sans Peur put donc impunément regagner ses domaines, en compagnie des auteurs du meurtre. Le roi ne réagit pas. Isabeau de Bavière, qui avait peur d'une possible vengeance du duc de Bourgogne, prit bien garde de mettre de l'huile sur le feu et se rangea à l'avis du duc de Berry qui prêchait la conciliation, non pas qu'il excusât son neveu, mais pour éviter une épreuve de force qui serait de toute évidence favorable au meurtrier. Mais comment tenter cette conciliation ? Personne, au conseil du roi, ni la reine, ni les princes, ni les hommes de loi, ne savait comment concilier les exigences d'une stricte justice avec les réalités, c'est-à-dire la puissance effective du duc de Bourgogne et son influence sur les Parisiens.

C'est alors qu'arriva Valentine Visconti. Elle résidait à Château-Thierry quand elle apprit le meurtre de son mari. La duchesse d'Orléans ne perdit pas son temps : elle envoya immédiatement ses trois enfants, Charles, nouveau duc d'Orléans, Philippe, comte de Vertus, Jean, comte d'Angoulême, ainsi que Jean le Bâtard, qu'elle élevait elle-même avec beaucoup d'affection, dans la ville fortifiée de

Blois où elle savait qu'ils seraient à l'abri de toute tentative de la part du duc de Bourgogne. Puis, en grand deuil, le cœur étreint d'une colère pitoyable, elle partit pour Paris afin de demander justice.

Les princes la reçurent avec des témoignages émouvants de sympathie, mais cela n'alla guère plus loin. Le roi la reçut avec la plus tendre affection : il était alors dans son bon sens. Il se souvenait de la patience de Valentine à son égard, de sa douceur, des soins qu'elle lui avait prodigués alors que tous les autres s'écartaient de lui. Il embrassa sa belle-sœur en versant des larmes. Sans doute était-il sincère : Charles VI aimait beaucoup son frère et Valentine. Il promit à la duchesse de la venger. Mais c'était plus facile à dire qu'à faire.

LES MANŒUVRES DE JEAN SANS PEUR

On peut évidemment s'étonner de la douleur et de la colère de Valentine Visconti au lendemain de l'assassinat d'un mari qui l'avait pendant si longtemps trompée au vu et su de tout le monde avec toutes les femmes de la cour et toutes les belles qui passaient à sa portée. Mais il est un fait certain : la duchesse adorait Louis, et celui-ci, en dépit des apparences, adorait sa femme. Paradoxalement, Valentine et Louis constituaient un couple uni, à la fois par leurs sentiments, par leurs goûts raffinés, par l'amour de la poésie et des arts, par l'amour commun qu'ils portaient à leurs enfants. Valentine n'avait-elle pas elle-même proposé d'élever le futur Dunois, le considérant comme son propre fils, et voyant d'ailleurs en lui non seulement le portrait vivant de son père, mais le seul qui fût vraiment capable de maintenir la puissance de la famille d'Orléans. On sait qu'elle n'avait pas tort, et que le Bâtard d'Orléans fut le soutien infaillible de ses frères et du roi de France dans la lente reconquête du royaume. Mais cette communauté d'idées et de sentiments faisait que Valentine Visconti, amoureuse folle de Louis d'Orléans, allait mettre tout en œuvre pour venger son époux et assurer la sécurité de ses enfants.

Elle trouva une oreille attentive auprès d'Isabeau de Bavière. La reine et la duchesse avaient pourtant certains différends à régler, non pas à propos de la prétendue liaison entre Isabeau et Louis, mais à propos de la politique italienne. Valentine n'avait pas oublié ses origines milanaises, et son petit-fils Louis XII ne les oubliera pas non plus un siècle plus tard. Elle était une Visconti, et comme telle, elle

était l'alliée de l'empereur déchu Wenceslas et voulait récupérer pour sa famille des territoires italiens comme le port de Gênes, alors qu'Isabeau et son frère Louis le Barbu étaient partisans du nouvel empereur Robert de Bavière, membre de leur famille, allié de l'Angleterre et de la Bourgogne, et qui s'opposait farouchement aux prétentions des Visconti. C'était d'ailleurs un des moindres paradoxes de la situation : comment comprendre l'alliance contre nature de Louis d'Orléans, époux de Valentine Visconti, et d'Isabeau de Bavière, alors que leurs intérêts italiens étaient diamétralement opposés ? Il est vrai, à la réflexion, qu'Isabeau avait une idée derrière la tête, et qu'elle profitait vraisemblablement de son ascendant sur Louis pour mettre un frein à ses ambitions milanaïses. Le problème risque de demeurer sans réponse, d'autant plus qu'on a trop peu de documents sur le rôle réel joué par Louis de Bavière, *toujours présent dans l'ombre de la reine*, toujours en train de manœuvrer en dehors de la scène politique mais incontestablement au service exclusif de sa famille de Bavière, pour déterminer exactement ce qu'il en fut sur ce point.

Mais les choses étant ce qu'elles étaient, Valentine et Isabeau se trouvaient unies par le chagrin d'avoir perdu un être cher. La duchesse fit part à la reine de son désir de poursuivre jusqu'au bout l'assassin de Louis. La reine promit à la duchesse de l'aider du mieux qu'elle pourrait et lui fit part de son inquiétude vis-à-vis de Jean sans Peur qu'elle croyait bien capable de retourner la situation en sa faveur.

La reine n'avait pas tort. Le duc de Bourgogne manœuvrait avec une habileté diabolique. Comme il avait préparé l'assassinat de Louis avec les plus grandes précautions, il s'était arrangé pour noircir sa victime avant de la faire abattre. Ses affidés rôdaient un peu partout, répandant à profusion la « bonne parole », c'est-à-dire la version bourguignonne des faits. Jean sans Peur disposait en effet non seulement d'un réseau d'espionnage parfaitement au point, mais également d'une importante troupe de zélés propagandistes admirablement entraînés aux prouesses de la dialectique persuasive, et remarquablement dispersés dans les villes du royaume, à commencer par Paris, que le duc considérait à juste titre comme le centre absolu de toute action politique.

C'est en effet de cette époque que datent à la fois le rôle essentiel du peuple de Paris dans la vie politique du royaume, et la prise de conscience du rôle de l'*opinion publique* dans toute action d'envergure

tentée par un gouvernement ou par l'opposition à ce gouvernement. C'est à Paris que s'était joué le règne de Charles V, au temps où il n'était que dauphin, face au prévôt des marchands Etienne Marcel. Et c'est pour retourner l'opinion publique en sa faveur que Charles V avait non seulement fait châtier Etienne Marcel, mais aussi pris une série de mesures destinées à rendre le calme aux Parisiens détenteurs d'un pouvoir réel parce que pouvant, d'un instant à l'autre, retenir prisonnier n'importe quel gouvernement, n'importe quel monarque ⁽¹⁾. Et l'action de Jean sans Peur — celle d'Isabeau également, car elle avait bien compris le problème — sera tout entière en fonction de l'opinion publique ainsi que du comportement des Parisiens.

Ainsi donc, les propagandistes du duc de Bourgogne entrèrent en action. Ils s'efforcèrent de démontrer que Jean sans Peur avait agi pour le bien du royaume, qu'il avait débarrassé celui-ci d'un prévaricateur, d'un traître, et surtout d'un ennemi du peuple responsable des impôts qui frappaient le peuple. C'était surtout cet argument-là que retenaient les gens, et il n'en fallait pas plus pour que l'on reconnût au duc de Bourgogne le mérite d'avoir agi pour le bien de chacun dans le royaume de France. Comme le malheureux Louis d'Orléans était bien loin d'être pur et sans tache, qu'il avait depuis longtemps donné prise à toutes les critiques, les arguments développés en faveur de son ennemi ne pouvaient que satisfaire les gens des classes moyennes ainsi que la classe ouvrière dont on a trop tendance à oublier l'importance dans les villes du début du xv^e siècle. En somme, Jean sans Peur prenait grand soin à se présenter comme le chef d'un parti populaire face au parti des Princes, parti des profiteurs et des affameurs. Jules César avait bien fait le coup à

(1) A partir de là, les exemples ne manquent pas. Au fameux « il n'est bon bec que de Paris », de François Villon, répondent des événements mémorables : le « Paris vaut bien une messe » d'Henri de Navarre, la Fronde et la volonté délibérée de Louis XIV de fixer le gouvernement à Versailles, le retour forcé de Louis XVI et de la reine à Paris, les épisodes tragiques de la Révolution, ceux de 1830 et de 1848, la Commune et le repli du gouvernement à Versailles, le fait qu'on ait refusé si longtemps à Paris d'avoir un statut municipal comme les autres grandes villes. Le centralisme jacobin naît à la fin du xiv^e siècle et se manifeste ouvertement dans cette première moitié du xv^e siècle, consacré par la tentative manquée de Jeanne d'Arc pour s'emparer de Paris. Mais l'échec matériel mettait en valeur le rôle primordial de Paris : à partir de ce moment, Paris devait fatalement incarner la France entière, d'où l'importance donnée à l'opinion publique parisienne : les Girondins n'avaient aucune chance d'imposer leur fédéralisme en face d'une Montagne solidement appuyée sur les Parisiens.

Rome, et cela lui avait réussi. Pourquoi le duc de Bourgogne n'en ferait-il pas autant ?

Cependant, Jean sans Peur était un grand féodal et non un révolutionnaire, et le pouvoir légitime était incarné par un roi fou. Il fallait non seulement travailler l'opinion publique et user de démagogie à l'égard des Parisiens, mais circonvenir le monarque, avoir son aval en cette circonstance, avant de le déposséder de tout pouvoir si l'occasion s'en présentait. Sachant très bien que ses ennemis les princes n'étaient pas en mesure de rivaliser avec lui sur le plan des troupes, il commença par assembler ses armées. Dans la convocation adressée aux Flamands et à ses autres sujets, il avouait le meurtre de Louis, chargeait le défunt de tous les maux, allant même jusqu'à l'accuser d'avoir pratiqué la magie et d'avoir attenté à la vie de son frère pour s'emparer du trône. En somme, c'est pour sauver la vie du roi qu'il avait fait tuer le duc d'Orléans. C'est ce système de défense qu'il allait adopter et dans lequel il allait constamment se maintenir. Et comme il ne voulait pas attendre d'être sur la défensive, il se prépara d'emblée à attaquer.

A Paris, les membres du conseil royal, effrayés par les préparatifs du duc de Bourgogne et ne disposant ni d'argent, ni de soldats, ni de stratèges militaires, prirent le parti de négocier immédiatement. On envoya Louis d'Anjou, roi de Sicile, et le duc de Berry, à Amiens où se trouvait Jean sans Peur. Au cours d'un repas où les convia le duc de Bourgogne, les envoyés de Paris lui proposèrent une transaction : il suffisait qu'il avouât son crime publiquement, qu'il en marquât un profond repentir et qu'il allât en *crier au roi merci*. Mais Jean sans Peur refusa tout net. Les négociateurs se retirèrent fort courroucés mais absolument impuissants. En un lit de justice, il fut décidé que le duc de Bourgogne serait exclu du conseil royal chargé de gouverner en cas d'*occupation* du roi.

Bien entendu, Jean sans Peur n'eut rien de plus pressé que de se diriger vers Paris, avec ses troupes, pour réclamer sa participation au conseil du royaume. Et ses affidés répandaient partout que la visite de Valentine Visconti auprès du roi avait accentué son état de folie, qu'elle avait encore une fois usé de sorcellerie à son égard, et que la dite Valentine était même responsable de l'hiver rigoureux qui s'était abattu sur le pays, transformant la Seine en un glacier. On le voit, tous les arguments étaient bons. Au nom du roi, il fut signifié au duc de Bourgogne, parvenu à quelques lieues de Paris, l'interdiction formelle d'avancer plus avant et de pénétrer dans la ville. Mais il se rit

de cette défense. Il continua sa marche et entra dans Paris sans rencontrer aucune opposition. Ses gens d'armes s'emparèrent des portes, des rues et des places, et ses fantassins des postes les plus importants des environs. Il fit, pour lui-même, à l'aide de barricades, une sorte de forteresse dans son hôtel d'Artois. D'ailleurs, il s'était fait construire en pierres une chambre percée d'une seule ouverture où il se retirait pendant la nuit, à l'abri de tout danger. On avait l'impression qu'il se préparait à soutenir un siège.

Isabeau de Bavière n'en menait pas large. Elle savait Jean sans Peur capable de tout. Il ne lui pardonnerait certainement pas son alliance avec son cousin abhorré. Elle se sentait terriblement isolée, n'ayant même plus confiance dans les princes qui, il faut bien le dire, se trouvaient dans un état total de non-intervention. Le roi était de nouveau plongé dans sa maladie. Personne ne gouvernait réellement. Jean sans Peur le savait. Les Parisiens aussi, et c'est pourquoi ils avaient tant de sympathie pour le duc de Bourgogne, seul capable, à leurs yeux, de mettre de l'ordre dans un royaume en pleine anarchie. Alors, Isabeau se tourna vers son gendre, Jean V de Montfort, duc de Bretagne, époux de sa fille Jeanne, qui avait l'avantage de n'être point mêlé aux événements et qui conservait d'excellents rapports avec le duc de Bourgogne. Jean V, dont la politique fut toujours de se tenir à l'écart des affaires françaises, vit cependant là un moyen d'affirmer son importance : il emmena avec lui un contingent armé et se dirigea vers Paris. Mais il tomba sous le coup de l'interdiction royale : aucune troupe, fût-elle bourguignonne, fût-elle bretonne, n'avait le droit d'entrer dans Paris. Jean sans Peur s'était mis dans son tort en passant outre à l'interdiction, mais Jean V, soucieux de ne pas envenimer ses rapports avec la cour de France, fit repartir ses troupes et vint seul à Paris où il espérait jouer un rôle de médiateur. Isabeau de Bavière trouva cependant en lui une oreille compatissante : Jean V l'encouragea et se déclara prêt à lui servir de caution le cas échéant. Ainsi quelque peu rassurée, la reine de France attendit la suite des événements.

Ceux-ci tournèrent au triomphe du Bourguignon. Ayant préparé ses retranchements, au sens propre comme au figuré, Jean sans Peur alla trouver le roi dans le but de justifier sa conduite. Charles VI n'était pas alors, en ce mois de décembre 1407, complètement aliéné, mais son état de débilité mentale était connu de tout le monde. Il accorda audience à son cousin dans la grande salle de l'hôtel Saint-Pol. A cette audience assistaient les princes du sang, en particulier le

dauphin Louis, duc de Guyenne, fils aîné de Charles VI, Louis d'Anjou, roi de Sicile, et l'inévitable duc de Berry, dernier frère vivant de Charles V. Le duc de Bourgogne ne parla pas. Il se fit représenter par le cordelier « maître Jean Petit, normand de nation, professeur en théologie, plus renommé pour la hardiesse que pour l'élégance de son langage » (*Chronique de Saint-Denis*).

Le cordelier annonça rapidement les couleurs qu'il était chargé de défendre. Il déclara qu'il avait entrepris de parler au nom du duc de Bourgogne « parce qu'étant petitement bénéficié, le prince lui avait, depuis trois ans, donné bonne et grosse pension, dont il avait trouvé ses dépens et trouverait encore, s'il plaisait à sa grâce ». Le préambule était éloquent, et personne ne fut dupe : maître Jean Petit était une créature entièrement dévouée à Jean sans Peur, et il allait tout mettre en œuvre pour manier la dialectique en faveur de son client. Il entreprit en effet de prouver la légitimité du meurtre de Louis d'Orléans par « douze raisons en l'honneur des douze apôtres ». Presque toutes ces raisons étaient des exemples tirés de l'Écriture sainte et de l'Histoire profane, assez adroitement adaptées à son sujet. On en jugera par quelques extraits dont la pertinence n'échappera à personne.

Il passa d'abord en revue les soi-disants crimes que le duc d'Orléans avait commis devant Dieu, puis envers le roi et ses enfants, enfin envers le royaume et les affaires publiques. Il l'accusa de lèse-majesté divine, prétendant qu'il avait adhéré aux sortilèges et à l'idolâtrie, qu'il avait été l'un des auteurs du schisme de l'Église en soutenant Benoît XIII, l'antipape d'Avignon. Et passant des affaires spirituelles aux temporelles, il l'accusa de lèse-majesté sur la personne du roi, prétendant qu'il l'avait voulu faire mourir par des sortilèges, des enchantements, des maléfices, des breuvages empoisonnés, le feu et « d'autres attentats ». La preuve avancée tient vraiment du roman-feuilleton :

« Voulant hâter la mort du roi, qui était déjà atteint d'un mal incurable, il fit venir secrètement, il y a plusieurs années, un religieux apostat avec un chevalier, un écuyer, et un valet, et leur remit une épée, un couteau et un anneau pour les consacrer, ou plutôt pour les exéquer, s'il est permis de le dire, au nom du démon. Afin de mieux cacher leurs opérations à tous les regards, ils s'enfermèrent dans le château de Montjoie. De là, l'apostat se rendit sur une montagne voisine avant le lever du soleil, et ayant fait un cercle d'acier autour de lui, il commença ses invocations. Deux démons, appelés Herman et

Astramon, lui apparurent sous la forme humaine. Il leur rendit les honneurs divins, selon les préceptes de la magie, et leur remit ces objets, en leur ordonnant de les consacrer et de les rapporter dans le cercle. Les démons ayant exécuté cet ordre, l'apostat et ses compagnons, conformément aux instructions qui leur furent données, allèrent aux fourches patibulaires, dépendirent le cadavre d'un voleur, lui mirent l'anneau dans la bouche, et l'y laissèrent quelques temps. Après lui avoir ouvert le ventre avec l'épée, ils rendirent les dits objets au duc, en lui assurant qu'il pourrait obtenir par leur vertu tout ce qu'il désirait. Ils lui remirent aussi un os de l'épaule du dit pendu, sur lequel le dit apostat avait écrit avec son sang certains noms diaboliques. Le duc porta longtemps ce talisman entre sa chair et sa chemise. Un chevalier, parent du roi, étant parvenu à le lui soustraire, le duc intrigua tant auprès du roi qu'il le fit exiler sans jugement ⁽²⁾. Cette condamnation effraya les seigneurs de la cour et les habitants du royaume, mais bien que chacun murmurât en secret du maléfice auquel le duc avait eu recours, on n'osa point l'en accuser publiquement » (*Chronique de Saint-Denis*).

On sait que, de son vivant, Louis d'Orléans passait, à tort ou à raison, pour se livrer à la magie, mais des accusations aussi énormes ont de quoi étonner un lecteur moderne. Or, il ne faut pas oublier qu'à la fin du xiv^e siècle et au début du xv^e siècle, la croyance en la magie, en la sorcellerie et en l'astrologie était couramment répandue, aussi bien chez les grands de ce monde que dans le bas peuple. Jean sans Peur avait toujours auprès de lui un astrologue juif, et Charles V avait fait de Thomas de Pise, père de la poétesse Christine de Pisan, qui était astrologue, son homme de confiance. En fait, jamais époque n'eut plus recours aux opérations magiques et aux invocations démoniaques. Après tout, c'est dans ces années troublées que le surnaturel intervint plus étroitement dans le quotidien, aussi bien le surnaturel diabolique que le surnaturel angélique. Jeanne d'Arc est le pur produit de cette époque.

Mais le cordelier Jean Petit ne s'en tint pas là. Passant de la sorcellerie démoniaque, il passa à la magie amoureuse. Louis d'Orléans avait la réputation d'être un bourreau des cœurs ? L'explication en était facile : le même religieux apostat avait donné au duc, « esclave dévoué de la déesse Vénus », un anneau dont le contact avait la vertu de fasciner toutes les femmes et de les soumettre sans

(2) Allusion précise à Pierre de Craon.

obstacle à « ses désirs impurs », chaque fois qu'il le voulait. Le cordelier ajouta que le duc « en faisait usage même pendant la Semaine Sainte, pour mieux insulter le Créateur », ce qui était évidemment le pire des blasphèmes. Après tout, peut-être que Jean sans Peur avait glissé cet argument à son digne avocat dans le but de blanchir aux yeux de ses contemporains la duchesse de Bourgogne que la rumeur publique accusait d'avoir cédé aux avances du galant duc d'Orléans.

Mais tout cela n'était que magie. Cela ne suffisait peut-être pas pour convaincre l'auditoire. Il fallait autre chose. Et la folie du roi constituait un argument de choix : « Pour preuve que le duc avait fait tout cela dans l'intention de hâter la mort du roi, (maître Pierre Petit) rappela ce que le roi avait dit, soit à Beauvais pendant cette grave maladie à la suite de laquelle il avait perdu les ongles et les cheveux, soit au Mans, pendant la crise de démence qui l'avait mis à toute extrémité. Dès qu'il avait pu parler, il avait demandé plusieurs fois qu'on retirât l'épée dont son frère lui avait percé le sein, et après sa guérison, il avait dit : Mes amis, il faut absolument que je le tue » (*Chronique de Saint-Denis*).

Il est facile de se saisir des paroles incohérentes prononcées par un dément, surtout quand elles sont séparées de leur contexte. Maître Jean Petit excellait dans ce genre. Et il en profita pour mettre dans le complot le duc de Milan, beau-père de Louis d'Orléans, et par conséquent, il essayait de compromettre Valentine Visconti, déjà bien souvent accusée de pratiques magiques sur son beau-frère. Il est vrai, encore une fois, que ces allusions reposaient sur une réalité : à Milan, l'usage de la sorcellerie, de la magie, et aussi du plus prosaïque poison, était fort répandu, si l'on en croit les témoins du temps.

Suivirent les accusations de tentatives d'empoisonnement. Le cordelier prétendit que Louis d'Orléans avait offert de l'argent à des seigneurs de la cour pour qu'ils versent une poudre empoisonnée dans la nourriture du roi. Les fidèles serviteurs du roi ayant déjoué ces projets, « il avait résolu alors d'exécuter lui-même cet attentat. Un jour que madame la reine Blanche donnait au roi un grand dîner à Neauphle, il avait jeté furtivement sa poudre empoisonnée dans le plat du roi. La reine, qui en avait été avertie, avait fait aussitôt apporter un autre plat, et avait envoyé le premier à son aumonier pour qu'il le distribuât aux pauvres. Celui-ci en ayant fait plusieurs parts, et ayant ensuite porté du pain à sa bouche sans s'être lavé les mains, avait senti les atteintes du poison et s'était levé de table ; il

avait succombé peu de temps après. La reine ayant appris aussi qu'un chien était mort subitement après avoir goûté de ce mets, avait fait enfouir en terre les restes du plats » (*Chronique de Saint-Denis*).

Et bien entendu, l'affaire du Bal des Ardents était un argument indispensable dans ce véritable réquisitoire. Louis d'Orléans était accusé d'avoir sciemment demandé au roi de revêtir un déguisement inflammable pour pouvoir ensuite y mettre le feu en toute impunité. Mais il fut également question d'un pacte d'alliance avec Henry de Lancastre : Louis d'Orléans aurait promis à l'usurpateur anglais — qui détrôna Richard II et devint Henry IV — de l'aider à se débarrasser de son souverain en échange d'une aide identique à l'encontre de Charles VI.

Ainsi donc, Louis d'Orléans était un sorcier, un assassin et un traître, car dans le dernier cas, il jouait le jeu de l'Angleterre contre la France. D'ailleurs, ajoutait Pierre Petit, non content de s'attaquer à la personne du roi, il avait tenté de s'emparer de la reine Isabeau et du dauphin Louis, de les envoyer dans son domaine de Luxembourg, afin de les avoir à sa merci. De plus, il avait voulu se débarrasser du dauphin : « Le duc envoya, par un jeune page, une très belle pomme à monseigneur le dauphin, fils aîné du roi, qui résidait à Vincennes. La nourrice du prince trouva le fruit si beau qu'elle le prit malgré le page, et le donna à son enfant qui mourut empoisonné ⁽³⁾ » (*Chronique de Saint-Denis*).

Dans son discours, le cordelier n'y allait pas de main morte. Passant des récits soi-disants authentiques aux supputations les plus absurdes, il n'oubliait pas les arguments démagogiques à propos des impôts, et il insinuait que la reine, complice évidente du duc d'Orléans, s'était prêtée à tous ses complots. En somme, loin d'être un assassin, le duc de Bourgogne était un justicier qui avait sauvé le roi et le royaume en condamnant à mort et en exécutant un criminel. Et Pierre Petit conclut que le roi devait avoir « le duc de Bourgogne et son fait pour agréables, et le rémunérer à l'exemple des rémunérations faites à monseigneur Saint Michel l'Archange, pour avoir tué le diable » (Monstrelet).

Le roi, à demi prostré, immobile sur son trône, avait écouté ce réquisitoire sans dire un mot. Il se retira aussi silencieux, et toute

(3) Curieusement, une accusation semblable sera portée contre le petit-fils de Louis d'Orléans, le futur Louis XII, soupçonné d'avoir donné une orange empoisonnée au roi Charles VIII.

l'assemblée fit de même. Le Religieux de Saint-Denis, qui rapporte les faits dans sa *Chronique*, ajoute ce commentaire : « Je me souviens que plusieurs personnages recommandables et d'un éminent savoir, qui y avaient assisté, trouvèrent ce plaidoyer répréhensible en beaucoup de points. Je serais disposé à partager leur avis. Mais je laisse aux vénérables docteurs en théologie le soin de décider s'il faut regarder comme erronées ou ridicules les raisons alléguées par l'orateur. »

Car cette plaidoirie n'était qu'un éloge du tyrannicide. Le lendemain, Jean Petit répéta le même discours, placé sur une tribune élevée dans le parvis de la cathédrale, et ce discours, prononcé devant une foule gagnée d'avance, fut couvert d'applaudissements. Et le même jour, le roi accorda au duc de Bourgogne des lettres de grâce et un acte signé de sa main, l'autorisant à poursuivre et à châtier tous ceux qui tenteraient de le déshonorer. Jean sans Peur avait gagné la partie.

Une question se pose : qui a tenu la main du roi ? Il est impensable que ce soit Charles VI qui ait pu de lui-même, alors qu'il aimait tendrement son frère, pardonner aussi aisément à son assassin. Il faut croire qu'il était en crise, ce jour-là. Et Juvénal des Ursins prétend que « cette nuit, le roi alla coucher avec la reine, et disait-on qu'à cause de cela, il avait été plus malade qu'il n'avait été dix ans auparavant : et usait-on de divers langages, et merveilleux ». Ces détails sont bien étranges. Isabeau avait pratiquement cessé tout rapport conjugal avec le roi. Était-ce un bruit lancé par les partisans du duc de Bourgogne pour démontrer la funeste influence de la reine sur la maladie du roi ?

De toute façon, Isabeau de Bavière savait qu'elle courait un grand danger dans un Paris gagné à la cause du duc de Bourgogne. « Trois jours après cette étrange apologie du meurtre du duc d'Orléans, la reine quitta tout à coup Paris avec son fils monseigneur de Guyenne, et se retira à Melun. Comme si elle eût craint quelque coup de main de ses ennemis, elle fit réparer la ville et la citadelle, les munit de vivres, et ordonna que des gens armés en gardassent les portes jour et nuit » (*Chronique de Saint-Denis*). Ces détails prouvent avec éloquence combien le climat dans lequel se trouvait Isabeau était inquiétant. Elle commença également à faire rassembler de tous côtés des gens de guerre, comme pour se préparer à une épreuve de force. On dit que le roi, dans un brusque retour à la santé, lui fit renoncer à ce dernier projet. Là encore, le mystère demeure : Charles VI était-il

sincère, ou n'était-il qu'un pantin sans volonté entre les mains de son redoutable cousin ? Il était seul à Paris. Le duc d'Anjou, le duc de Berry et Jean V de Bretagne avaient rejoint la reine à Melun. Il semblait qu'il y eut désormais deux gouvernements dans le royaume : celui de Paris, où le roi fou agissait comme bon semblait au duc de Bourgogne, et celui de Melun où, autour de la reine Isabeau, on s'agitait beaucoup mais pratiquement sans résultat. Jean sans Peur faisait la loi à Paris, remplaçant tous les officiers et fonctionnaires par des hommes à lui, préparant sa mainmise définitive sur le royaume.

Cependant, au milieu de l'année 1408, des troubles survenus à Liège obligèrent le duc de Bourgogne à quitter Paris pour aller secourir son beau-frère, évêque et seigneur de cette ville, contre les bourgeois qui s'étaient révoltés. On raconta alors que Jean sans Peur avait été très heureux d'avoir ce motif pour se retirer, ne se sentant pas en sûreté parce que la reine, les princes et la duchesse d'Orléans, dont les partisans avaient repris courage, rassemblaient des troupes qui auraient pu le forcer à faire une retraite moins honorable.

L'ENJEU PARISIEN

Quoi qu'il en soit, c'était l'occasion rêvée pour tenter la reconquête de Paris. « Le duc de Bourgogne, avant de quitter Paris, avait convoqué les principaux bourgeois. Il leur avait commandé d'obéir toujours au roi comme de fidèles sujets, et leur avait fait entendre qu'il n'était resté jusqu'alors dans la ville que pour y retenir l'Université de Paris et ne pas les priver d'un si précieux trésor, et pour connaître quels étaient les vrais serviteurs du roi » (*Chronique de Saint-Denis*). On voit que Jean sans Peur avait pris ses précautions, et que ses paroles, dûment réfléchies, comportaient des sous-entendus. Isabeau de Bavière comprit très bien qui visait le duc de Bourgogne. « Le prévôt des marchands, que la reine avait mandé pour savoir ce qui s'était passé, lui ayant tout rapporté, elle en fut d'autant plus irritée que les paroles du duc contenaient une attaque détournée contre sa personne. Elle résolut donc de profiter de son absence pour détruire les accusations qu'il avait fait porter contre le duc d'Orléans. S'étant assurée de l'assentiment de la duchesse d'Orléans, elle se disposa à faire une entrée pompeuse à Paris, avec un cortège plus nombreux que n'avait été celui du duc. Le roi, qui était venu la voir à Melun la seconde semaine d'août, ayant été repris de sa maladie le

lendemain de cette visite, elle hâta son retour, et pour le rendre plus solennel, elle manda les ducs de Berry, de Bretagne et de Bourbon, le comte d'Alençon, le connétable de France et les principaux officiers de la maison du roi, et se fit ramener par eux à Paris, le dernier dimanche du dit mois, avec monseigneur le duc de Guyenne, qui montait à cheval pour la première fois » (*Chronique de Saint-Denis*).

A ce moment, il semble qu'Isabeau de Bavière soit vraiment maîtresse de la situation. En tout cas, elle agit en reine souveraine, parfaitement consciente du rôle qu'elle peut jouer. « L'éclat de cette cérémonie était rehaussé, par la présence d'un grand nombre de chevaliers et d'écuyers en appareil de guerre, qui précédaient et suivaient le carrosse doré de la reine. Tous ces hommes d'armes, à la demande des bourgeois, que la reine voulait ménager, furent logés dans les hôtelleries de la ville. Par son ordre, un héraut publia à son de trompe qu'il leur était enjoint, sous peine de mort, de respecter les propriétés, de ne point séjourner dans les campagnes, de rester tous à la ville et de s'y comporter comme de paisibles bourgeois. Il ajouta que ceux des habitants contre lesquels on voudrait user de violence pourraient requérir l'assistance de leurs voisins, et conduire l'agresseur à la prison du Châtelet. Les bourgeois louèrent fort cette mesure. Ils n'espéraient pas que la reine pût prévenir avec tant de fermeté les excès accoutumés de tous ces étrangers. Elle avait alors, dit-on, trois mille hommes autour d'elle » (*Chronique de Saint-Denis*). Il est certain que la reine avait intérêt à se protéger : Paris, elle le savait, était encore ébloui par les belles promesses de Jean sans Peur et la ville était toujours remplie d'agents bourguignons prêts à profiter de la moindre faiblesse de sa part. Voilà pourquoi Isabeau tenait tant à rassurer également les bourgeois et à leur éviter les désagréments d'une occupation militaire presque automatiquement suivie d'exactions de toutes sortes.

Et puis, avec beaucoup de sagesse, elle s'occupa de l'entourage du roi. Il y avait trop d'affidés du duc de Bourgogne près de Charles VI. Isabeau en élimina le plus possible et fit signer à son époux quelques ordonnances qui rétablissaient les droits des princes. Avertie de ce qui se passait, Valentine Visconti accourut en hâte, jugeant le moment venu pour réclamer vengeance. Quand elle apprit que Valentine arrivait, Isabeau « le lendemain de son arrivée, détacha un certain nombre d'hommes qu'elle envoya au-devant de madame la duchesse d'Orléans pour lui servir d'escorte. Elle en distribua aussi quelques-uns dans les différents quartiers de la ville, en leur confiant les clefs et

la garde des portes, au grand déplaisir des bourgeois, et en désigna d'autres pour garder les ponts des environs de Paris et en interdire le passage aux gens inconnus » (*Chronique de Saint-Denis*).

Au Louvre, on tint une assemblée composée des principaux membres de l'Etat. Il y fut statué que « la puissance souveraine sera octroyée et commune à la reine et à monseigneur de Guyenne », c'est-à-dire le dauphin Louis, « le roi étant empêché et absent ». L'assemblée fut suivie d'un lit de justice qui autorisa la duchesse d'Orléans et ses enfants à mettre en cause le duc de Bourgogne.

Dans la requête que Valentine Visconti présenta, elle concluait qu'il devait demander pardon à elle et à ses enfants, en présence du roi, des princes, des conseils et du peuple, la tête découverte, sans ceinture, à genoux. Cette cérémonie devait être répétée dans les cours du Palais, à l'hôtel Saint-Paul, et au lieu où le crime avait été commis. Mais ce n'était pas tout : toutes les maisons du duc de Bourgogne devaient être rasées. A leur place, on élèverait des croix avec des inscriptions flétrissantes. Le duc devait fonder deux collégiales et deux chapelles, à Jérusalem et à Rome, payer une amende d'un million en or. Il devait être exilé outre-mer pendant vingt ans au moins, avec défense d'approcher de cent lieues où se trouveraient la reine et les princes d'Orléans. Tout cela était évidemment exorbitant, mais le dauphin, qui présidait le conseil en l'absence du roi, promit à Valentine qu'il lui serait rendu pleine et entière justice.

Le problème était d'appliquer cette justice. Or, les lois fondamentales prévoyaient que le procès d'un pair ne pouvait être fait que par ses pairs. Pour cela, il fallait des formalités et des délais, sans compter les défections possibles de certains princes, plus soucieux de leur tranquillité et de leurs intérêts que d'une justice équitable. Et l'opinion publique, surtout celle des Parisiens ? Elle était favorable au duc de Bourgogne : serait-il donc prudent de constituer publiquement criminel un homme dont le prestige était intact dans une ville remplie de ses partisans ? Ne serait-ce pas risquer ou d'être forcé de rendre un jugement qui lui serait favorable, ou encore de ne pas pouvoir l'exécuter s'il lui était contraire ? Il parut à la reine et au conseil qu'il ne fallait pas engager de procès, mais qu'il valait mieux le soumettre par la force des armes. Et les circonstances étaient favorables puisque le duc de Bourgogne s'était empêtré dans le guêpier liégeois : il suffisait d'envoyer des secours aux Liégeois.

Malheureusement pour Isabeau, pour les princes et pour Valentine Visconti, après des semaines de revers, le duc de Bourgogne battit les

Liégeois, défit leur armée et prit la ville. Il acquit ainsi dans cette expédition, qui n'avait pas été de tout repos, son surnom définitif : il fut désormais *Jean sans Peur*, tandis que son beau-frère, l'évêque de Liège, Jean de Bavière-Hollande, devint *Jean sans Pitié*, parce qu'il avait fait massacrer ses prisonniers.

Bien entendu, la victoire du duc de Bourgogne renforça son crédit auprès des Parisiens. Il déclara qu'il allait s'y rendre en personne pour répondre aux griefs allégués contre lui. La cour n'avait rien de prêt pour l'empêcher de venir, ni troupes ni argent. Les seigneurs et les princes, si virulents, à son égard lorsqu'il était éloigné et en mauvaise posture, commençaient à hésiter : ils avaient peur.

« A la nouvelle de la victoire du duc de Bourgogne, les princes du sang qui résidaient alors à Paris avec le roi et la reine, à savoir messeigneurs les rois de Sicile et de Navarre et les ducs de Berry et de Bourbon, résolurent de prendre quelques dispositions nécessitées par les circonstances, et tinrent à cet effet plusieurs conseils secrets. Ils s'étaient engagés entre eux à garder le plus profond silence sur le résultat de leurs délibérations » (*Chronique de Saint-Denis*). De plus, la population parisienne, inquiète de voir les ponts et les ports gardés et alarmée du bruit qui courait selon lequel la reine voulait faire enlever les chaînes qui barraient les rues de Paris, se mit à murmurer et à s'agiter. Le chancelier Arnaud de Corbie et les conseillers du roi « demandèrent à la reine et obtinrent à grand-peine que le prévôt de Paris fût autorisé à se faire suivre dans les rues par une escorte de gens armés. De sages mesures maintinrent le bon ordre parmi les troupes cantonnées à Paris, mais celles du dehors exerçaient de tous côtés d'intolérables brigandages, et selon leur coutume, ne se faisaient aucun scrupule de prendre tout ce qui pouvait s'emporter, répétant partout qu'il leur était permis de s'indemniser ainsi de leurs fatigues et de leurs dépenses » (*Chronique de Saint-Denis*). De fait, la reine avait besoin de troupes fidèles, mais elle n'avait pas de quoi les payer. « En conséquence, la reine manda les plus riches et les plus notables bourgeois et les pria tous en particulier de lui fournir à titre de prêt l'argent nécessaire pour solder ses troupes. Chacun s'en excusa humblement sous diverses raisons. Il y en eut même qui dirent que ce grand rassemblement de troupes leur semblait inutile, puisque le royaume n'avait point de guerre à soutenir. Ces remontrances déplurent fort à la reine. Toutefois, elle dissimula son mécontentement, et chercha à se venger des Parisiens en avisant du moyen de les priver de la présence du roi » (*Chronique de Saint-Denis*).

On mesure à la lecture de la *Chronique de Saint-Denis* l'importance d'Isabeau dans les événements de cette année 1408. Elle est réellement le pivot de la politique qui se fait, même si, autour d'elle, s'agitent les princes du sang, même si Jean sans Peur continue à intriguer et à ameuter en sous-main les Parisiens. Isabeau savait qu'elle avait affaire à un adversaire redoutable et qui ne lésinait pas sur les moyens. Il fallait donc qu'elle usât de tous ses atouts, de tout ce qui lui restait d'autorité. Elle savait aussi que les Parisiens ne pouvaient rien faire sans la caution du roi et qu'ils entendaient le garder au milieu d'eux. A partir du moment où les Parisiens, sans doute sur les conseils du duc de Bourgogne, refusaient de subvenir à l'entretien de ses troupes à elle, elle se devait de contre-attaquer afin de les remettre à la raison.

« Au bout de cinq semaines, la reine manda à l'hôtel royal de Saint-Paul le prévôt des marchands et les principaux bourgeois, et s'adressant à eux avec une affabilité extraordinaire, elle leur dit en présence des rois et des princes... que le roi, leur seigneur, et elle, avaient toujours eu pour recommandés la ville et ses habitants, qu'elle les pria de ne pas ajouter foi aux rumeurs qui lui attribuaient l'intention de faire enlever leurs chaînes de fer et de les désarmer, que loin d'y avoir jamais songé, elle entendait qu'ils eussent deux chaînes au lieu d'une ⁽⁴⁾, s'ils le voulaient, et qu'ils fussent mieux armés. Elle les engagea à vaquer paisiblement à leurs affaires et à leurs métiers, à rester toujours fidèles au roi et à demeurer en paix, comme de bons et loyaux sujets, de manière à servir d'exemple aux autres cités et à mériter ses bonnes grâces et celles du roi. Elle leur fit dire ensuite par le chancelier de France qu'ils ne devaient pas s'étonner de ce qu'elle avait retenu jusqu'alors tant d'hommes armés autour de sa personne, et de ce qu'il y avait quelque désaccord entre les princes, que c'étaient des affaires très graves, et qu'il ne convenait pas qu'elle leur en fit part » (*Chronique de Saint-Denis*).

Toutes ces belles paroles étaient destinées à endormir la méfiance des Parisiens. A ce moment, Isabeau de Bavière avait décidé de ce qu'elle ferait, et elle agissait en accord avec les membres du conseil royal. « On s'aperçut bientôt avec un vif déplaisir que la suite ne

(4) Les chaînes, mises en travers des rues de Paris, représentaient pour les Parisiens la garantie de leur indépendance et de leur droit à se défendre eux-mêmes sans recourir aux troupes royales, lesquelles étaient ainsi empêchées d'intervenir dans les quartiers du centre.

répondait pas à ces paroles. En effet, deux jours après, c'est-à-dire le 10 novembre, dans l'après-midi, le roi, qui était retombé malade, fut enlevé du palais au nom de la reine et par son ordre, le plus secrètement qu'il se put faire, à l'insu même des officiers de sa maison et des bourgeois, et porté sur un bateau pour être transféré ailleurs. Les seigneurs susdits sortirent ensuite en armes par la porte Saint-Jacques, et, suivant ce qui avait été décidé et convenu, ils conduisirent le roi par voie de terre à Tours avec les gens de guerre qu'ils avaient jusqu'alors tenus à Paris et dans les environs, au grand préjudice des habitants. Ils l'y retinrent enfermé comme de coutume jusqu'au 29 novembre qu'il recouvra la santé. On disait généralement, et cela était fort vraisemblable, que c'étaient les princes qui avaient conseillé cet enlèvement subit, dans la crainte que le roi n'accueillît favorablement le duc de Bourgogne, qui approchait de Paris, et qu'il ne prît plaisir à l'entretenir » (*Chronique de Saint-Denis*).

Précisément, Jean sans Peur fit son entrée dans la capitale. Mais s'il y fut accueilli en triomphateur par les Parisiens, il était furieux et mortifié : le roi lui avait été soustrait. Il ne restait plus dans Paris que le Parlement qu'on avait chargé de maintenir l'ordre.

Bien entendu, on assista encore une fois à un changement de décor dans la capitale, les officiers et fonctionnaires pro-bourguignons remis à leur place par la volonté de Jean sans Peur. Cependant, à la cour, se trouvait alors le frère aîné de l'évêque de Liège, Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut, estimé de tous pour sa probité et son intelligence. Il était là pour négocier le mariage de sa fille, celle qui allait devenir la fameuse Jacqueline de Bavière ⁽⁵⁾, avec le second

(5) Jacqueline de Bavière, fille unique de Guillaume IV, comte de Hainaut et de son épouse Marguerite de Bourgogne, sœur de Jean sans Peur, eut une existence romanesque. Elle épousa Jean, duc de Touraine et devint dauphine de France. Veuve de Jean en 1417, elle fut mariée la même année à son cousin Jean, duc de Brabant. En 1423, devenue follement amoureuse du duc de Gloucester, frère d'Henry V d'Angleterre, elle obtint l'annulation de son mariage par l'antipape Benoît XIII et épousa l'Anglais, faisant, par testament, don à celui-ci de tous ses territoires, ce qui ne fut pas du goût de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, son suzerain. Mais le duc de Gloucester, entre-temps, était tombé amoureux d'une de ses dames de compagnie : il partit avec celle-ci, abandonnant Jacqueline à ses rêves. Elle fit annuler son troisième mariage et défendit ses territoires contre Philippe le Bon, n'hésitant pas à mener elle-même ses troupes au combat. Elle finit par se marier une quatrième fois avec un gentilhomme gouverneur de la Zélande et céda ses Etats au duc de Bourgogne moyennant une pension viagère. Elle mourut en 1437, à l'âge de 36 ans, sans avoir eu d'enfants de ses quatre mariages.

fils de Charles VI et d'Isabeau, Jean, duc de Touraine. En tant que beau-frère du duc de Bourgogne, il proposa à la reine de tenter un accommodement et offrit ses bons offices pour une médiation. La reine, qui ne songeait qu'à la paix du royaume, accepta, et lorsqu'il eut aplani les premières difficultés, elle envoya à Tours, lieu choisi pour la conférence, son frère Louis de Bavière, le grand-maître Jean de Montaigu et d'autres ministres.

Cela ne faisait pas le bonheur de Valentine Visconti. Elle prévoyait que les négociations risquaient d'aboutir essentiellement sur un non-lieu, sinon un pardon, pour l'assassin de Louis d'Orléans. Elle tenta de toute son autorité d'influer sur les débats, de retarder la conclusion de l'accord. Mais rien n'y fit. La duchesse d'Orléans tomba malade et ne put s'en remettre. Certains disent que la cause de sa maladie était le chagrin et la douleur, et aussi l'impuissance dans laquelle elle se trouvait de venger son mari. D'autres disent que dans l'entourage du duc de Bourgogne, on savait aussi utiliser le poison. De fait, la disparition de celle qui lui vouait tant de haine arrangeait bien les affaires de Jean sans Peur, mais nous n'avons aucune preuve. Toujours est-il que Valentine Visconti fut à l'article de la mort. Elle fit venir ses enfants ⁽⁶⁾ auprès d'elle. Le plus âgé, Charles, avait 16 ans. Elle eut soin de ne pas oublier Jean le Bâtard, le futur Dunois, dont elle disait : « Celui-ci m'a été volé, et nul des miens n'est si bien taillé à venger la mort de son père. » Elle exhorta ses fils et Dunois à poursuivre sans relâche l'assassin de leur père et à ne se laisser jamais décourager. Et celle qui, depuis son veuvage, avait pris comme devise « rien ne m'est plus, plus ne m'est rien », mourut à l'âge de 35 ans, de « courroux et déplaisance », dit Monstrelet, de

(6) Les enfants de Valentine Visconti eurent un destin hors pair. Philippe, comte de Vertus, se montra un ardent défenseur de la cause paternelle, mais il mourut jeune et sans postérité. Marguerite épousa Richard d'Etampes, troisième fils de Jean IV de Montfort et fut donc la mère du duc François II de Bretagne, la grand-mère d'Anne de Bretagne. Jean, comte d'Angoulême, pendant trente ans retenu comme otage à la cour d'Angleterre, est à l'origine de la lignée des Valois-Angoulême (François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX, Henri III). Charles, l'aîné, héritier du titre d'Orléans, fut prisonnier pendant 25 ans en Angleterre : il est l'un des plus grands poètes du xv^e siècle et du Moyen Age tout entier. Il sera, par son second mariage avec Marie de Clèves, le père de Louis XII (encore qu'on ait quelque doute sur sa paternité effective). Quant à Jean le Bâtard, que Valentine éleva comme son fils, il eut une carrière exceptionnelle : devenu comte de Dunois, il protégea les droits et les terres de ses frères, fut l'artisan de la réunification du royaume de France auprès de Charles VII et de Louis XI. Son fils jouera un grand rôle auprès de François II et d'Anne de Bretagne.

« courroux et de deuil », dit Juvénal des Ursins. Avec elle disparaissait l'une des plus remarquables femmes de ce siècle, annonciatrice incontestable de l'esprit de la Renaissance.

La mort de la veuve de Louis d'Orléans, le 14 décembre 1408, ne résolvait en rien les problèmes. Les fils allaient se charger de colporter dans tout le royaume la haine qu'ils éprouvaient contre le Bourguignon. Il y eut bien un arrangement officiel, résultat des tractations opérées par les soins d'Isabeau de Bavière. Cela prit l'allure d'une grandiose cérémonie dans la cathédrale de Chartres, le 9 mars 1409, *en présence*, de Charles VI alors en bonne santé, de la reine et des plus grands seigneurs. Charles d'Orléans et ses frères, après avoir écouté, la rage au cœur, l'assassin de leur père se justifier publiquement, durent jurer sur l'Évangile de ne jamais enfreindre la paix qui venait d'être ainsi conclue. Mais comme les serments de ce genre étaient monnaie courante, personne ne fut dupe, pas plus les partisans du duc de Bourgogne que ceux des Orléans. Et les accords de Chartres furent immédiatement appelés « la Paix Fourrée », c'est-à-dire une paix extérieure cachant la trahison aux regards. Le terme est des contemporains eux-mêmes. De toute façon, une ambiguïté fondamentale subsistait : dans les lettres d'abolition qui furent expédiées le jour même, il était dit que la grâce entière qui était accordée ne regardait que le duc seul, et que ses complices seraient à perpétuité bannis du royaume. C'était la porte ouverte à tous les traquenards dirigés en principe contre ces fameux complices. Rien n'était réglé.

D'ailleurs, Jean sans Peur, au retour de cette formalité, commença à intriguer plus que jamais. Il réussit, à force de flatteries, à gagner le duc de Berry et plusieurs autres princes et seigneurs dont il avait besoin pour cautionner, pour le moment du moins, ses actions. En fait, il s'empara des rênes du pouvoir, gardant le roi comme otage. La reine Isabeau fut obligée de quitter Paris et elle alla s'installer à Melun où elle se sentait plus en sécurité. Le duc de Bourbon se retira chez lui, refusant de pactiser avec le meurtrier de son neveu.

RÉALITÉS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Le duc de Bourgogne avait son plan. Il fit rendre aux Parisiens la liberté de l'élection de leurs magistrats, et d'autres privilèges et franchises dont ils avaient été privés à l'occasion de la sédition des

Maillotins ⁽⁷⁾. Il annonça aussi, ce qui était évidemment très démagogique, que les financiers, tenus pour responsables de la cherté de la vie et de la concussion, seraient poursuivis en justice. On commença par Jean de Montaigu, ancien *Marmouset*, grand-maître de la garde-robe et surintendant des finances. C'était un habile homme, mais il avait le tort d'être très riche et d'avoir affiché des sentiments anti-bourguignons. Il fut torturé et condamné à mort. Ses biens furent saisis, mais il faut dire que le Trésor public n'en retira aucun bénéfice. Certes, Jean sans Peur eut l'habileté de ne rien prendre pour lui, mais il se concilia de solides amitiés en étant généreux du bien d'autrui. Les meubles de Jean de Montaigu allèrent au comte de Hainaut, les terres à plusieurs seigneurs. Le duc de Bourgogne tint à en faire profiter la famille royale : le dauphin Louis eut un beau domaine, le frère de la reine, Louis de Bavière, le château et le parc de Marcoussis.

Car Jean sans Peur tenait à l'alliance d'Isabeau. Elle était pour lui un élément capital sans lequel il ne pouvait prétendre à des actions légitimes. La reine se trouvait toujours à Melun, mais Jean sans Peur lui envoyait messenger sur messenger pour l'informer des affaires les plus importantes qu'il traitait, du moins celles qu'il supposait être agréables à Isabeau. Il parvint ainsi à la fléchir : sa défiance antérieure, le ressentiment qu'elle éprouvait contre le meurtrier de Louis d'Orléans, cela s'estompait quelque peu au vu des capacités réelles dont faisait preuve Jean sans Peur dans les affaires publiques. Car il ne faut pas oublier que si le duc de Bourgogne était ce que nous appellerions aujourd'hui un « magouilleur », il l'était avec génie : il fut certainement le plus grand homme politique de son époque, et un incontestable homme d'Etat.

Au reste, ce n'est pas par intérêt financier qu'agissait Jean sans Peur, et c'est ce qui l'avait distingué de Louis d'Orléans et de bien d'autres seigneurs. Le peuple savait cela, et c'est pourquoi il obtint si souvent le concours des classes moyennes et du bas peuple. En fait, c'était une ambition démesurée qui le tenaillait, un appétit farouche de puissance : il eût voulu faire de la Bourgogne un Etat plus grand et plus fort que le royaume de France. Et il le pouvait, puisque ses

(7) Révolte de mars 1382, ainsi nommée parce que les insurgés étaient armés de maillets, c'est-à-dire de masses de plomb cylindriques emmanchées à un morceau de bois permettant de les manier à deux mains. Les Maillotins avaient semé la terreur dans Paris en l'absence de Charles VI et de ses oncles, mais la répression avait été brutale et de nombreux privilèges avaient été abolis à Paris.

possessions ne relevaient pas seulement du roi de France mais aussi du Saint-Empire. Avec cette position médiane entre deux impérialismes, il pouvait jouer sur deux tableaux. De plus, ses territoires étaient les plus riches au point de vue industriel : il unissait la Champagne et la Flandre. Il contrôlait la route commerciale par voie de terre. Le seul problème, pour lui, était de se débarrasser du lien contraignant qui le liait à la couronne de France, du fait que le duché de Bourgogne avait été donné en apanage à son père Philippe le Hardi. C'est ce qui contribue grandement à expliquer, sinon à justifier, son action visant à contrôler le gouvernement royal en profitant de l'empêchement de Charles VI.

Manifestant toujours plus de sympathie à l'égard d'Isabeau de Bavière, comblant Louis de Bavière de bienfaits, alors que le frère de la reine était, quant à lui, uniquement préoccupé par sa fortune personnelle, faisant sa cour au dauphin Louis, qui allait en 1412 épouser sa fille Marguerite de Bourgogne, il espérait ainsi faire basculer le gouvernement royal de son côté, et cela le plus légalement du monde.

Le tout était donc de se faire une alliée de la reine. Quels furent les arguments présentés par Jean sans Peur pour la décider à tenter une nouvelle expérience parisienne ? On ne le sait pas. Il est probable qu'Isabeau n'était pas convaincue que les intérêts du dauphin Louis étaient liés à ceux de Charles d'Orléans. Elle, qui avait bien connu le feu duc d'Orléans, elle savait pertinemment que certains griefs reprochés par le duc de Bourgogne à son rival étaient pleinement valables. La famille d'Orléans avait une réputation de rapacité. Charles d'Orléans était jeune et assurément rempli de bonnes intentions, mais qui pouvait prétendre augurer de sa position future ? Ne réclamerait-il pas toujours davantage, arguant du fait qu'il était, en dehors des enfants d'Isabeau et de Charles VI, le plus proche héritier présomptif ? Ces considérations ont dû jouer un rôle important dans la décision d'Isabeau de revenir à Paris en compagnie du roi et de tenter un accommodement avec le duc de Bourgogne.

Elle fut d'ailleurs très bien accueillie par les Parisiens qui ne lui en voulurent pas de sa fuite hypocrite quelques mois plus tôt. « On criait Noël ! On jetait des violettes et des fleurs. Le lendemain vint la reine avec le dauphin, et ce fut de nouveau joie très grande comme le jour d'avant, ou plus, car la reine vint le plus honorablement qu'on ne l'avait jamais vue entrer à Paris depuis qu'elle y vint la première fois » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*).

Jean sans Peur se réjouissait. Il tenait maintenant le roi et la reine. Profitant de l'ascendant qu'il avait, pour le moment, sur Isabeau, il ne perdit pas de temps : il parvint à se faire confier l'éducation du dauphin, éducation qui relevait jusqu'alors de la reine seule. Le duc de Bourgogne avait réussi à lui faire admettre qu'un jeune prince, destiné de plus à devenir un roi, devait être entouré de soins virils. Isabeau, profitant d'un moment de lucidité de Charles VI, fit le point sur la situation de leurs enfants et en profita pour faire nommer le duc de Bourgogne surintendant de l'éducation du dauphin. Il fut également décidé, en lit de justice, que le dauphin Louis jouirait désormais, pendant les *occupations* de son père, des droits d'un roi mineur arrivé à quatorze ans, et que, par conséquent, il gouvernerait souverainement. Or, comme Jean sans Peur était lui-même, par sa fonction de surintendant de l'éducation du prince, gouverneur de Louis, son futur gendre, il s'ensuivait que pratiquement le pouvoir revenait au duc de Bourgogne.

Isabeau avait-elle pensé qu'en cédant aux demandes de Jean sans Peur, elle abandonnait elle-même certaines de ses prérogatives ? Sans aucun doute, mais elle savait que la puissance du Bourguignon était telle qu'il valait mieux sinon s'en faire un allié, du moins s'attirer une bienveillante neutralité à son égard. On sait que de tout temps, les intérêts de la famille de Bavière étaient liés à ceux de la famille de Bourgogne : Isabeau était devenue reine de France par suite des vues politiques de Philippe le Hardi. Jusqu'à la mort de celui-ci, Isabeau avait été franchement du côté bourguignon. Elle devait s'en souvenir. Il fallait donc qu'elle trouvât un accommodement avec Jean sans Peur, même si celui-ci, elle s'en doutait, ne la tolérait que parce qu'elle représentait un atout dans son jeu.

Les historiens ne se sont pas montrés très tendres envers Isabeau, particulièrement pendant la période qui va de 1407, date de l'assassinat de Louis d'Orléans, à 1417, date de son alliance avec Jean sans Peur. Ils ont accusé la politique d'Isabeau d'être incohérente. Il serait plus juste de dire qu'elle fut parfaitement hypocrite. Mais elle obéissait à l'obligation qui était faite à la reine de sauvegarder le plus possible sa propre neutralité dans le conflit qui opposait les deux forces en présence. Il ne faut pas négliger le fait qu'Isabeau, en l'absence du roi, se sentait responsable du sort de ses enfants, et particulièrement du sort de Louis, héritier de la couronne. On a répété qu'Isabeau fut une mauvaise mère. Cela n'est aucunement prouvé. Certes, une mère de douze enfants ne peut s'occuper de

chacun d'eux comme une femme qui n'en a que deux ou trois. Mais les témoignages sont nombreux quant au souci qu'elle prenait de l'éducation de tous ses enfants survivants. Et si elle a haï Charles, le futur roi de Bourges, c'est pour d'autres raisons, fort complexes et que nous aurons à débattre davantage. En tout cas, Charles, dans sa première jeunesse, n'a pas été plus négligé que les autres par sa mère. Isabeau avait donc, en ces années 1409-1410, à veiller attentivement sur le sort de ses enfants et surtout à éviter qu'ils ne prissent une direction qui pût leur être fatale. Comme on dit, il fallait marcher sur des œufs en cette période où, chacun le savait, les orages se préparaient. Et sans doute Isabeau de Bavière croyait-elle que son fils Louis pourrait avantageusement tenir tête au duc de Bourgogne.

Malheureusement, Louis, duc de Guyenne, s'il affichait un caractère tranché, s'il savait se faire respecter, s'il paraissait disposé à accomplir dignement sa fonction, n'était en réalité qu'un jeune prince gangrené par les turpitudes de son temps. Beaucoup plus préoccupé par les filles que par les affaires de l'Etat, il n'était guère en mesure de tirer son épingle du jeu politique qui se faisait autour de lui et à son insu. Jean sans Peur le savait, qui allait tout faire pour lui donner de « bons conseils ». Mais de l'autre côté, chez les Orléans, on le savait aussi, et on avait soin d'entourer le dauphin de jeunes seigneurs sensibles à la « bonne parole » orléaniste. L'enjeu valait bien qu'on mît tous les atouts prêts à intervenir dans la difficile partie qui commençait.

Car la partie commençait. Charles d'Orléans, qui, bien qu'adolescent, n'avait encore rien du poète rêveur et hermétique que nous connaissons par ses œuvres délicates, harcelait les consciences de ceux qui n'avaient pas encore admis le meurtre de son père, et l'intérêt de ceux qui voyaient dans la situation un moyen de diminuer la puissance bourguignonne à leur propre profit. Ainsi s'explique l'alliance de Charles d'Orléans et de Bernard d'Armagnac, alliance établie sur un grand plan d'ensemble, à savoir la reconquête totale du royaume et sa restructuration vers l'ouest, c'est-à-dire vers l'Occitanie et les régions atlantiques.

En effet, dans toute guerre, dans tout conflit, l'élément idéologique n'est valable que pour enflammer le peuple. En l'occurrence, l'élément idéologique était double : punir Jean sans Peur de son crime et délivrer le royaume de la tutelle qu'il y exerçait. Le tout au nom du malheureux roi Charles VI. Les manuels d'Histoire sont remplis d'explications brillantes et *patriotiques* de cette qualité. De

tels buts, aussi nobles et désintéressés, ont le don d'émouvoir les petits écoliers qui apprennent le passé de leur pays et les bons citoyens à qui on demande toujours de se sacrifier pour le bien commun. Malheureusement, tout cela n'est qu'une gigantesque farce. Et de plus, elle est tragique.

Réfléchissons plus avant sur le problème que pose ce qu'on a appelé la *Querelle des Armagnacs et des Bourguignons*, et surtout ne nous embarrassons pas de patriotisme à cet égard, car le patriotisme n'existe pas encore au début du xv^e siècle : c'est une notion beaucoup plus tardive, qui apparaîtra très timidement à l'époque de Jeanne d'Arc, mais qui ne sera réelle que pendant la Révolution française. Et surtout ne mêlons pas l'Angleterre à ce problème, car l'intervention anglaise est un épiphénomène qui jouera son rôle plus tard, dans de nouvelles données. Après tout, en 1411, le duc Charles d'Orléans bénéficia d'un renfort considérable des Anglais, et le connétable d'Armagnac était tout prêt à s'entendre avec le roi d'Angleterre pour partager le gâteau : le malheur fut que l'Angleterre se montra trop gourmande eu égard aux prétentions orléanistes. Et si, plus tard, l'alliance anglo-bourguignonne fut effective, c'est qu'elle ne gênait pas Jean sans Peur, ni son fils Philippe le Bon. Alors, quand on vient affirmer solennellement que les Armagnacs-Orléans étaient le parti de la France, et le parti des Bourguignons celui de l'Angleterre, c'est aller un peu vite en besogne. En réalité, cette classification primaire n'est que la manifestation d'un manichéisme puéril : il faut toujours un Diable et un Bon Dieu, on s'en apercevra au moment de l'épopée de Jeanne d'Arc.

Donc, en cette année 1409, sous l'œil inquiet d'Isabeau de Bavière, deux forces sont en train de se constituer. L'une, la force bourguignonne, a l'avantage d'exister depuis de nombreuses années. Elle est cohérente, bien définie. Elle repose, nous l'avons dit, sur la puissance industrielle de l'est et du nord de la France, sur l'axe commercial par voie de terre qui va de l'Italie du Nord à la Flandre, et par là, à l'Angleterre. *Mais c'est avant tout une puissance industrielle et commerciale*, ce qui explique que les partisans du duc de Bourgogne sont essentiellement les bourgeois, le peuple des travailleurs et les grands seigneurs qui tirent leurs revenus du commerce et de l'industrie. C'est une alliance parfaitement naturelle : elle repose sur une prise de conscience d'une nouvelle forme d'économie, une sorte de *pré-capitalisme*. Ainsi se trouvent confédérés des pays aussi divers que la Flandre, la Picardie, la Champagne, le duché de Bourgogne, le

Comté de Bourgogne, et aussi les provinces belges voisines de la Meuse, ainsi que la Normandie, objet de litige avec l'Angleterre.

L'autre force, centrée autour de Charles d'Orléans, mais en fait dirigée par Bernard d'Armagnac, est une puissance économique totalement différente. C'est la France de l'ouest et du sud, *dont la vocation est essentiellement agricole*. C'est un conglomérat d'éléments hétérogènes. L'Occitanie a vu son essor industriel et commercial disparaître sous le règne de Saint Louis, par le biais fallacieux de la croisade contre les Cathares. L'Occitanie est devenue un pays ruiné qui ne survit que par ses productions agricoles. Mais il faut écouler ces produits agricoles. Or la France de l'ouest et du sud n'appartient pas à la route commerciale terrestre : elle n'a de débouché que par la voie maritime atlantique, et un peu par la méditerranée. Mais en ce début de xv^e siècle, si les ports du Languedoc permettent quelques relations avec l'Italie et l'Espagne, la frange atlantique, en dehors de La Rochelle, n'est pas aux mains des Français. En effet, les Anglais occupent toujours le Bordelais, et la Bretagne est un duché indépendant, qui se garde d'ailleurs farouchement d'intervenir officiellement dans les affaires françaises ou anglaises. Et l'on sait que Bordeaux et les ports bretons sont les relais indispensables du commerce maritime atlantique. Tout se passe comme si la France armagnaque était menacée d'asphyxie. C'est une confédération de provinces agricoles diverses, où la fortune est encore mesurée sur la propriété foncière, où les paysans dominant largement la population, où les grands seigneurs vivent des revenus agricoles de leurs domaines, et où la prospérité économique dépend essentiellement d'une voie commerciale maritime chancelante.

Imaginons alors une France bourguignonne, ou tout au moins une France dominée par le duc de Bourgogne, soucieux de privilégier ceux qui font la puissance économique de ses états. C'est l'est de la France — la France actuelle — qui se développe au détriment des territoires de l'ouest et du sud. Le cas s'est déjà vu, à plusieurs reprises, et au xx^e siècle, on est conscient de la faiblesse économique de l'ouest et du sud dans un monde industriel où l'est, la vallée de la Seine et l'axe Rhône-Rhin trouvent aisément leur compte. L'Europe industrielle se situe autour d'une ligne qui part de l'Angleterre, suit les vallées du Rhin ou de la Seine, la vallée du Rhône, pour aboutir à l'Italie du Nord. A peu de choses près, il en était de même au xv^e siècle. Et l'ouest et le sud-ouest de la France ne peuvent jouer un rôle efficace que dans la perspective de circuits commerciaux maritimes

allant de l'Espagne à l'Angleterre et à la Mer du Nord. C'est d'ailleurs ce qui explique la prodigieuse richesse — et l'indépendance — du duché de Bretagne au xv^e siècle : la Bretagne régissait le commerce maritime, le régulait, et en profitait au maximum, parce qu'elle était située à la charnière de l'important trafic qui se faisait alors.

Donc une France bourguignonne, centrée autour de l'axe terrestre Angleterre-Italie du Nord, c'était la ruine ou la désertification de l'ouest et du sud. C'était aussi la prédominance politique de l'est et du nord au détriment des grands féodaux qui espéraient encore vivre de leurs rentes foncières. Et comme par hasard, les partisans de Charles d'Orléans étaient tous des seigneurs de ces régions menacées par l'hégémonie économique de la Bourgogne. Aussi faut-il juger avec prudence de leur vertueuse indignation, à retardement, quant au meurtre de Louis d'Orléans, et de leur zèle patriotique dû en grande partie au fait que l'alliance anglaise, un moment envisagée par eux, était beaucoup trop chère. Au demeurant, tous les seigneurs qui se rangèrent sous la bannière des Orléans-Armagnacs étaient ou des aventuriers désireux de trouver une fortune rapide, ou de fieffés coquins jaloux de leurs privilèges et désireux de préserver des moyens d'existence quelque peu frauduleux. Ils n'avaient en tout cas rien à envier aux affidés de Jean sans Peur, et ils le prouvèrent par leurs exactions.

Le jeune duc Charles d'Orléans n'était qu'un porte-étendard. Le pivot autour duquel tournait le parti orléaniste était bien le comte Bernard IV d'Armagnac. Les contemporains ne s'y trompèrent pas, qui donnèrent son nom à la coalition qu'il avait montée. Bernard IV d'Armagnac est l'exemple-type de ces grands fauves féodaux qui, en cette fin de Moyen Age marquée par tant de bouleversements économiques, essayaient par tous les moyens de conserver leurs exorbitantes prétentions face à la montée d'une bourgeoisie déjà capitaliste. Né en 1360, fils puiné de Jean II d'Armagnac et de Jeanne de Périgord, il avait appris le métier des armes avec Bertrand du Guesclin et se montrait un remarquable tacticien. A la mort de son frère Jean III, en 1391, il avait hérité du titre et du comté d'Armagnac, mais son influence s'étendait bien au-delà. Très imbu de sa supériorité, il se prétendait lointain descendant de Clovis, et s'il faut en croire certains historiens, il l'était vraiment. Dès 1407, il avait pris fait et cause pour les Orléans et s'était érigé en protecteur du jeune duc Charles auquel il voulait faire épouser sa fille Bonne, car ce mariage lui permettait d'entrer dans la famille royale.

Mais en 1410, Bernard VII d'Armagnac décida de passer à l'action. Il ameuta les ennemis naturels du duc de Bourgogne et les réunit à Gien : il y avait là Charles d'Orléans et ses frères, le comte d'Alençon, le comte de Clermont, le duc de Berry et le duc de Bourbon. Officiellement, ils étaient en conférence pour régler le différend qui opposait alors Jean V, duc de Bretagne, avec les Penthievre⁽⁸⁾, et le duc breton se trouvait avec eux. Mais Jean sans Peur, ayant eu vent de la chose, et ayant quelque crédit en Bretagne, régla lui-même le différend, brûlant de vitesse tout le monde, au bénéfice de Jean V qui, dès lors, se crut obligé d'observer une neutralité bienveillante envers le duc de Bourgogne.

Mais les seigneurs groupés autour du comte d'Armagnac jetèrent les bases d'une véritable confédération. Ils examinèrent les moyens à mettre en œuvre pour se débarrasser du duc de Bourgogne. Ils se rendirent compte qu'ils pouvaient lever des troupes et comptèrent combien d'hommes ils pouvaient jeter dans le conflit qui ne manquerait pas d'éclater. Et le 15 avril 1410, ils signèrent un pacte d'alliance destiné « à servir le roi contre ceux de son royaume qui attenteraient à son honneur ».

Ils se retrouvèrent tous à Meung le Château à l'occasion du mariage de Charles d'Orléans avec Bonne d'Armagnac, et là, ils décidèrent de la tactique à suivre. Des troupes avaient été levées. Il suffisait de les amener dans Paris. De fait, déjà, ceux qu'on commençait à appeler les Armagnacs, et qu'on distinguait par l'écharpe blanche qui était devenue leur symbole, avaient ravagé de nombreuses provinces, sous prétexte de mettre de l'ordre, et se dirigeaient vers Paris. Jean sans Peur n'attendit pas d'être pris au dépourvu : il leva lui aussi des troupes qu'il rassembla autour de Paris. Les deux armées comptaient environ une centaine de milliers d'hommes chacune, et elles étaient sur le point de se lancer l'une sur l'autre quand les chefs, peu sûrs de

(8) Branche cadette de la maison de Bretagne, les Penthievre avaient été à l'origine de la guerre de Succession de Bretagne entre Charles de Blois, époux de Jeanne de Penthievre, soutenu par les Français, et Jean de Montfort, soutenu par les Anglais, cela dans le cadre du début de la guerre de Cent Ans. Cette guerre s'était terminée en 1365 par la victoire de Montfort à Auray, lequel était devenu le duc Jean IV. Au traité de Guérande qui avait suivi, Jean IV était reconnu officiellement, mais il était stipulé que s'il n'y avait pas de descendance mâle chez les Montfort, la couronne ducale reviendrait aux Penthievre. Ceux-ci n'arrêtèrent pas d'intriguer contre le duc, et finalement, la descendante de la famille vendit ses droits de succession à Louis XI, lesquels droits passèrent à Charles VIII qui, mourant sans héritier, les transmit à sa veuve Anne de Bretagne, descendante des Montfort.

l'avenir, se décidèrent à tenter la conciliation. Une conférence se tint à Bicêtre, qui était le quartier général du duc de Berry. La reine Isabeau, qui résidait toujours à Melun, y vint, ainsi que les envoyés du duc de Bourgogne. Ce fut encore une paix fourrée.

Il était dit en effet, dans le traité de Bicêtre du 2 novembre 1410, que seul, en tant que prince du sang, Pierre de Navarre, comte de Mortain, pourrait demeurer à la cour. Les ducs de Berry et de Bourgogne ne pourraient s'y présenter qu'*ensemble*, mais jamais l'un sans l'autre, et qu'ils auraient tous deux la surintendance de l'éducation du dauphin. Le conseil d'Etat serait composé de douze chevaliers, six de chaque parti. Et le prévôt de Paris, des Essarts, créature du duc de Bourgogne, serait destitué.

LA QUERELLE GAGNE LA RUE

Après avoir signé ce traité, chacun rentra chez soi. La reine retourna à Melun, qui lui paraissait vraiment plus sûr que Paris. Jean sans Peur alla dans ses Etats de Flandre. Les troupes furent licenciées. Bien entendu, comme les soldats avaient été peu ou pas payés, ils se constituèrent en groupes de pillards et ravagèrent tout sur leur passage. On se serait cru revenu au temps des Grandes Compagnies. Et cela n'empêcha personne d'intriguer.

Au début de 1411, Charles d'Orléans fit saisir un messager de Jean sans Peur, le comte de Croy, et le soumit à la torture pour lui faire avouer une participation éventuelle à l'assassinat de son père. Furieux, le duc de Bourgogne demanda réparation pour cette injure grave, et il en profita pour lever de nouvelles troupes. Charles d'Orléans rétorqua que l'acte de rémission concernait seulement le duc de Bourgogne, mais que rien ne s'opposait à ce qu'on traquât les gens susceptibles d'avoir participé au meurtre de son père. Il y eut une mobilisation générale dans les deux camps.

C'est alors que Charles d'Orléans et ses frères écrivirent une lettre au roi Charles VI dans laquelle ils dénonçaient violemment le crime commis contre Louis d'Orléans, se plaignaient de la lenteur de la justice royale et affirmaient que le roi lui-même devait se sentir offensé par « l'abominable assassinat de son unique frère ». Ils indiquaient aussi les motifs du crime : « La vraie cause pour laquelle il a fait mourir votre frère, c'est pour *seigneurier* et dominer. Il a usurpé de fait, et usurpe encore l'autorité et le gouvernement de vous

et de votre personne ». Ce violent réquisitoire contre Jean sans Peur est-il parvenu jusqu'à Charles VI ? Nous ne le savons pas. De toute façon, il n'y eut aucune réponse de la part du roi.

Alors, le 18 juillet 1411, Charles d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, seigneur de Coucy, Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, envoyèrent leur lettre de défi au meurtrier de leur père : « A toi Jean, qui te dis duc de Bourgogne, pour l'horrible meurtre par toi fait en grande trahison d'aguets appensé, en la personne de notre très redouté seigneur et père, te déclarons que de cette en suivant, nous te nuirons de toute notre puissance. »

Jean sans Peur reçut la lettre à Douai. Sur-le-champ, il répondit avec violence, en se justifiant de ses actes : « A toi, Charles, qui te dis duc d'Orléans, à toi Philippe, qui te dis comte de Vertus, à toi Jean, qui te dis comte d'Angoulême, faisons savoir et voulons que chacun sache, que, pour abattre les très horribles trahisons, par très grandes mauvaisetés et aguets, appensées, conspirées, machinées, et faites follement à l'encontre de monseigneur le Roi, notre très redouté et souverain seigneur, et le vôtre, et contre sa très noble génération, par feu Louis votre père, en plusieurs et diverses manières, et pour garder le dit votre père, faux et déloyal traître, de parvenir à la finale exécution détestable, à laquelle il a contendu contre notre dit très redouté et souverain seigneur, et le sien, et aussi contre sa génération, si faussement et notoirement, que nul prud'homme ne le devait plus laisser vivre, et même nous qui sommes cousin germain de notre dit seigneur, doyen des pairs et deux fois pair, et plus astreint à lui, et à sa dite génération, qu'autres quelconques de leurs parents et sujets, ne devons si faux, déloyal et cruel traître laisser sur terre plus longuement, que ce ne fut à notre grande charge. Avons pour acquitter loyalement et faire notre devoir envers notre dit très redouté et souverain seigneur, et à sa dite génération, fait mourir ainsi qu'il devait, le dit faux et déloyal traître. Et en ce, avons fait plaisir à Dieu, service loyal à notre très redouté et souverain seigneur, et exécuté raison. Et pour ce que toi et tes dits frères, ensuivez la trace fausse et déloyale et félonne de votre dit père, pensant venir damnables et déloyales les fins à quoi il tendait, avons très grandes liesses au cœur des dites défiances. Mais du surplus contenu en icelles, toi et tes frères avez menti, et mentez faussement et malvaisement, et déloyalement, comme faux et déloyaux traîtres que vous êtes. Dont vous ferons venir à la fin et punition tel que tels faux et déloyaux traîtres, mauvais, rebelles, désobéissants, et félons comme toi et tes

dits frères êtes, doivent venir par raison » (Juvénal des Ursins).

C'était donc une déclaration de guerre en bonne et due forme entre les Armagnacs et les Bourguignons. Les dés étaient jetés. A Paris, le roi et le dauphin Louis étaient sous l'entière dépendance des hommes de Jean sans Peur. A Corbeil, où elle résidait depuis quelques semaines, la reine Isabeau voyait avec une certaine frayeur se grouper autour de son cousin de Bourgogne les éléments bourgeois et populaires qui, par nature et sans doute par défiance envers son état d'étrangère, lui avaient toujours manifesté une nette hostilité. Elle craignait évidemment, au premier chef, que le triomphe absolu du duc de Bourgogne, à la fortune duquel les bourgeois s'étaient associés, ne pussent provoquer une sorte de révolution dans laquelle les familiers de la cour auraient tout à perdre et rien à gagner. Se sentant très seule, elle estimait qu'elle devait éviter à tout prix qu'une reine de France n'eût un jour à se défendre contre une populace déchaînée. Et elle savait que ce jour-là était possible. Suffisamment consciente de ce qui se passait réellement, et bien informée par de fidèles serviteurs, elle comprenait qu'un nouvel état d'esprit était en formation et qu'on ne pouvait plus gouverner contre l'opinion publique. D'où la nécessité pour elle de tenter de gagner du temps, d'éviter qu'on en vînt à renverser franchement le régime dans lequel elle avait vécu jusqu'alors. Cela explique cette position fluctuante que certains historiens lui reprochent. Et Isabeau de Bavière, tout en ne coupant pas les ponts en direction du duc de Bourgogne, se rapprocha tout naturellement du duc de Berry, lequel, tout en ne dissimulant pas sa sympathie pour les Armagnacs, représentait un élément temporisateur toujours prêt à arbitrer la querelle.

Jean sans Peur, parfaitement informé des entreprises d'Isabeau, comprit que la victoire allait lui échapper. Pour la bonne réussite de son plan, il fallait que la reine fût dans son jeu. Il en avait été ainsi, deux ans auparavant, quand elle lui avait fait obtenir la surintendance de l'éducation du dauphin. Il fallait qu'elle pût continuer à cautionner sa politique. Il entreprit donc de la retenir dans son camp et lui écrivit une longue lettre. Il y expose en détail ses convictions, sa parfaite loyauté et son respect des traités qu'il a signés. Voici des extraits significatifs de cette lettre :

« Ma très redoutée dame, je me recommande à vous tant et si humblement comme je puis. Et vous plaise savoir que j'ai reçu vos lettres écrites à Melun, le dernier jour de juillet dernier passé, et par

icelles su votre bon état : dont j'ai été très parfaitement heureux et joyeux, et serai toutes et quantes fois qu'il vous plaira m'en écrire. Priant Notre-Seigneur qu'il vous donne telle et si bonne prospérité, comme vous voudriez, et je le désire pour moi-même. Et pour ce, ma très redoutée dame, que par icelles vos lettres vous plait de mon état savoir, dont je vous remercie très humblement, plaise vous savoir que à l'écriture de ces présentes j'étais en très bonne santé de ma personne, la merci à Dieu, qui le semblable par son bon plaisir, nous veuille en tous temps octroyer.

» Ma très redoutée dame, en vos dites lettres était contenu que, depuis que mon très cher seigneur et oncle monseigneur de Berry, et mon très cher et très aimé frère le duc de Bretagne sont arrivés devers vous en la ville de Melun, vous avez continuellement besogné sur le fait qu'il a plu à monseigneur le roi vous ordonner, touchant les divisions qui sont en ce royaume. Et pour ce que procéder en un même fait, par traité et voie aimable, et par voie de fait et de rigueur serait chose contraire, vous avez envoyé par devers moi, et aussi devers mes parties adverses, afin que durant le dit traité aucune voie de fait ne soit ouverte. Car ce serait pour faire un très grand déplaisir à mon dit seigneur. Et aussi serait peu d'honneur à vous, ma très redoutée dame, à mon dit seigneur et oncle, et à mon dit beau-frère de Bretagne, que les choses étant en vos mains, où vous besognez continuellement, aucune voie de fait fût attentée d'un côté ou d'autre. Et croyez fermement que le duc d'Orléans sera si bien conseillé, qu'il ne fera chose qui doive déplaire à mon dit seigneur, et qui soit contre votre honneur, attendu ce que dit est, et plusieurs autres causes que je puis assez considérer. Et que je ne veuille dorénavant faire, ni souffrir être fait par mes gens aucune voie de fait, ainsi m'en abstenir pendant le dit traité. Ou autrement je ne garderais pas bien l'honneur de vous et de mon dit seigneur mon oncle, et de mon beau-frère de Bretagne. Sur quoi, ma très redoutée dame, plaise vous savoir que toujours de mon pouvoir j'ai servi, obéi et gardé l'honneur de mon dit seigneur, de vous et de votre génération. Et pour le bon service que j'ai fait, et pour résister à la très déloyale, mauvaise et damnable intention du faux traître le duc d'Orléans, qui mort est, père de Charles qui se dit duc d'Orléans, qui de toute sa puissance contend à la destruction totale de mon dit seigneur, de vous et de votre noble génération, comme il est notoire à plusieurs, et vous le savez bien, ma très redoutée dame, l'affaire que j'ai présentement me vient... Toujours, depuis la paix de Chartres et le traité de Bicêtre, j'ai obéi

aux bons appointements et commandement de mon dit seigneur, comme raison est, sans venir à l'encontre en aucune manière. Laquelle chose m'a été très dure à souffrir, attendu les très déloyales manières et désobéissances de mes dits adversaires.

«... Et pour ce, ma très redoutée dame, je vous supplie très humblement, que dans toutes mes besognes et affaires, et même en ce cas présent, toutes choses considérées, et spécialement les alliances qu'il a plu à mon dit seigneur, et à vous, de votre grâce être entre vous et moi, par les mariages de mon très redouté seigneur et fils, monseigneur de Guyenne, avec ma fille aînée, et de ma très chère dame et fille, madame Michelle, avec mon fils seul, le comte de Charolais, qui comme dit est, ont été faits pour le bien et conservation de mon dit seigneur, de vous et de votre noble génération, et aussi les serments faits à la paix de Chartres, laquelle pour moi ne fut jamais enfreinte. Il vous plaise m'avoir pour très singulièrement recommandé, comme votre très humble et loyal sujet, et parent, en moi aidant, et confortant à l'encontre de mes dits adversaires. En me mandant toujours et commandant vos bons plaisirs et commandements, pour les accomplir très volontiers, et de grand cœur comme j'y suis tenu... » (Juvénal des Ursins).

En somme, cette lettre était une belle profession de foi de la part du duc de Bourgogne. Il agissait pour le bien de la reine et sur son commandement. Il faut dire qu'Isabeau avait pris grand soin de ne pas mécontenter son cousin de Bourgogne. Cette lettre prouve qu'il y avait une abondante correspondance entre eux, mais comme nous n'avons pas les pièces de cette correspondance, nous en sommes réduits à des hypothèses. S'agissait-il de conseils donnés par Isabeau à Jean sans Peur, conseils dictés par la prudence de la reine, ou de véritables ordres destinés à faire comprendre au duc de Bourgogne que son pouvoir était seulement dû à la bonne volonté de la souveraine en titre, *toujours régente du royaume* pendant les « absences » de Charles VI ? En tout cas, le ton de la lettre de Jean sans Peur à Isabeau nous indique que le Bourguignon tenait vraiment à l'alliance avec la reine. Il sera déçu. Car Isabeau ne répondit pas à la lettre de Jean sans Peur. Elle venait de se ranger dans le camp des Armagnacs et s'était placée sous la protection du duc de Berry.

C'était le mois d'août 1411. Le duc de Berry, dans sa naïveté de conciliateur, commit une faute qui déclencha de nombreux bouleversements : au mépris de la convention de Bicêtre, il était venu seul à

Paris, sans le duc de Bourgogne, et il avait profité d'un moment de lucidité de Charles VI pour se faire nommer gouverneur de la ville. Mais la partialité qu'il témoigna en faveur du duc d'Orléans le fit considérer par les Parisiens comme vendu à la faction des Armagnacs et comme un ennemi qui voulait leur livrer la ville. Mécontent, le duc de Berry se retira dans sa province. Jean sans Peur exploita sournoisement le mécontentement : par ses nombreux émissaires, il fit entrevoir aux Parisiens que le duc de Berry ne manquerait pas de tirer vengeance de l'affront que les Parisiens lui avaient fait et qu'ils avaient donc besoin d'un commandant sûr pour se défendre contre lui. Le comte de Saint-Pol, ami de toujours de Jean sans Peur, et dont les terres étaient voisines des Etats du duc de Bourgogne, fut proposé et accepté.

Le comte de Saint-Pol agit en véritable révolutionnaire. Comprenant que les corps organisés sont respectueux de l'ordre et qu'il ne fallait pas trop compter sur eux, même s'ils étaient partisans du Bourguignon, il préféra se concilier les couches les plus populaires. En tant que gouverneur de Paris, il lui fallait une garde. Il eut l'idée d'y faire entrer les mendiants, les voleurs et surtout ceux qui appartenaient à la puissante corporation des *Ecorcheurs*, c'est-à-dire des bouchers. Parmi ceux-ci, le comte de Saint-Pol recruta les frères Le Goix qui tenaient boutique à Sainte-Geneviève, la famille Saint-Yon et les Tibert, proches du Châtelet. Ces meneurs, dont l'autorité était grande, rassemblèrent autour d'eux d'autres *gens de métier*, des pelletiers, des couturiers et même des chirurgiens comme Jean de Troyes, qui allait devenir tristement célèbre. Le mot d'ordre était : « sus aux Armagnacs ! »

Il y eut dans Paris une troupe effrénée qui courait les rues et fouillait les maisons. Ceux qui n'avaient pas eu le temps de fuir étaient emprisonnés et plusieurs moururent dans les cachots. La justice n'avait plus aucune force, car les mutins assiégeaient les tribunaux et les obligeaient à rendre les sentences qui leur convenaient. La cour était entièrement investie et n'osait prendre de décision, par peur de déplaire aux factieux. Le roi, le dauphin Louis et le conseil étaient vraiment prisonniers. Le comte de Saint-Pol arracha au roi un édit par lequel il était ordonné à tous les Français portant des armes de se ranger sous les enseignes du duc de Bourgogne, et de lui obéir comme si le roi y était en personne. Saint-Pol força également le dauphin à écrire à Jean sans Peur pour lui demander de venir le secourir.

Pendant ce temps, les Armagnacs avaient rassemblé une armée et se préparaient à investir Paris. Le duc de Bourgogne se décida à les attaquer, et les deux armées allaient en venir aux mains près de Montdidier, quand les Picards et les Gantois de l'armée bourguignonne se prirent de querelles et les Flamands se retirèrent. Jean sans Peur, privé d'une partie de ses troupes, préféra lever le camp. Les Armagnacs ne le poursuivirent pas. Ils préférèrent infiltrer dans Paris des hommes à eux pour ranimer le courage de leurs partisans dans la capitale.

Mais les hommes du comte de Saint-Pol veillaient. Ils se renforcèrent sous le commandement de Jean de Troyes, et recrutèrent un personnage assez sinistre, un certain Simon surnommé Caboché, véritable meneur, dont les compagnons se rendirent célèbres sous le nom de *cabochiens*. Il y eut cependant des projets de conciliation. La reine fut invitée à venir à Paris pour faire office de médiatrice. Elle eut l'imprudence d'accepter, mais sitôt arrivée, elle se trouva prisonnière de fait, comme son époux, son fils et tout le conseil. Et les poursuites recommencèrent de plus belle contre tous ceux qui étaient soupçonnés d'appartenir au parti orléaniste. La troupe cabochienne tenta une sortie contre les Armagnacs et pilla Bicêtre avant d'y mettre le feu. La confusion la plus totale régnait dans la ville.

C'est alors que le duc de Bourgogne fit son entrée dans Paris, ayant réussi à passer les lignes ennemies par un côté où personne ne l'attendait. Il se présenta en pacificateur, en homme décidé à remettre de l'ordre. Les Parisiens lui firent un accueil triomphal. Du coup, les Armagnacs levèrent le siège. Mais leurs chefs ne s'en allèrent qu'après s'être partagés les trésors d'Isabeau de Bavière que la reine avait déposés dans l'abbaye de Saint-Denis, comme dans un asile sacré.

Jean sans Peur prit en main l'administration de Paris. Il eut l'habileté de ne rien prendre, comme avaient fait les Armagnacs : il emprunta. Maître du conseil, du roi, de la reine, et encore plus du dauphin, il fit ordonner une taille personnelle dont personne, magistrats, hommes d'église, nobles, ne pouvait être exempté. Mais chacun se taxait soi-même, et le duc promettait de rendre le produit de cette taille dans des temps plus heureux. Enfin, il interdit toutes les expéditions punitives à l'encontre des Armagnacs, établissant des tribunaux chargés de les juger et de leur infliger seulement des peines d'amende, ce qui l'arrangeait bien. Paris semblait devenir la capitale de la France bourguignonne, et cela d'autant plus que la présence de

la famille royale donnait au gouvernement de Jean sans Peur toutes les apparences de la légalité.

C'est au mois d'avril 1412 que le duc de Bourgogne, stupéfait, apprit que le parti orléaniste se disposait à traiter avec l'Angleterre. Le roi Charles VI, alors dans son bon sens, fut profondément choqué de cette trahison et décida d'assiéger Bourges, capitale du duc de Berry auquel le souverain ne pouvait pardonner de livrer la France à l'ennemi anglais.

De fait, le traité anglo-armagnac signé le 18 mai 1412 avec Henry IV était assez ahurissant : en échange de l'aide des troupes anglaises dans leur lutte contre les Bourguignons, les chefs armagnacs reconnaissaient la pleine et entière suzeraineté de l'Angleterre sur l'Aquitaine. Bernard d'Armagnac, le duc de Berry, pour son comté de Poitou, Charles d'Orléans, pour l'Angoumois et le Périgord, se déclaraient les vassaux d'Henry IV Plantagenêt. On revenait ainsi au traité de Brétigny, et aussi à une situation semblable à celle du temps d'Aliénor d'Aquitaine. La guerre allait recommencer, et cette fois avec la participation des Anglais.

Mais elle fut évitée une nouvelle fois. De chaque côté, on était quand même inquiet de la présence anglaise. Des pourparlers furent engagés qui aboutirent le 22 août à la paix d'Auxerre. Ce fut encore une « paix fourrée », mais elle permettait de gagner du temps. Il y eut une solennelle réconciliation entre le duc de Berry et son neveu Jean sans Peur. On avait convenu qu'on ne parlerait plus du meurtre de Louis d'Orléans. Charles d'Orléans, à la prière du dauphin, quitta ses habits de deuil qu'il n'avait cessé de porter depuis la mort de son père. Bref, devant la menace que faisait peser l'Angleterre, on faisait semblant d'enterrer les querelles.

Mais les troupes anglaises, sous la direction du duc de Clarence, deuxième fils d'Henry IV, avaient débarqué en France et, afin de respecter les conventions du traité, elles avaient commencé à parcourir du terrain. Le duc de Clarence protesta vigoureusement contre la paix d'Auxerre. Il fallut le dédommager. Et comme Charles d'Orléans n'avait pas d'argent, il ne pouvait payer comptant la somme considérable qu'il devait : il lui fallut livrer en otage à l'Anglais son frère Jean, comte d'Angoulême, lequel demeura une trentaine d'années en exil forcé.

Quant à Jean sans Peur, il était toujours maître de Paris. Mais sa bonne entente avec le dauphin Louis n'avait pas duré. Le beau-père et le gendre vivaient dans une défiance réciproque. Louis faisait tout

ce qu'il pouvait pour contrarier les projets du duc de Bourgogne, pour réhabiliter les anciens fonctionnaires et pour éliminer les favoris du nouveau régime. C'est ainsi qu'il chassa de sa présence Jean de Nesle, chancelier de son beau-père, et rappela des Essarts, traître à la cause bourguignonne, pour lui donner le gouvernement de la Bastille ⁽⁹⁾. On pouvait croire que Louis, duc de Guyenne, régent du royaume en même temps que la reine, prétendait affirmer son autorité. De fait, il était soutenu par sa mère : tous deux entrevoyaient le moment où ils pourraient éliminer le Bourguignon : si Isabeau de Bavière se méfiait des Armagnacs, elle n'était pas pour autant convaincue que la bonne solution était de laisser gouverner Jean sans Peur. Encore une fois, il fallait gagner du temps, et surtout ne pas prendre parti entre les deux factions.

Le duc de Bourgogne, lui, attendait patiemment que la situation parvînt à un état de pourrissement total qui lui permettrait d'intervenir une nouvelle fois en pacificateur. Il ne pouvait pas contrer le dauphin, ni déplaire à la reine, car il avait trop besoin d'eux pour le cautionner. Mais ses affidés agissaient dans l'ombre, suscitant des mécontentements, critiquant le gouvernement qui, apparemment, reposait toujours sur le conseil, lequel conseil était présidé par Louis et par Isabeau.

En mars 1413, Jean sans Peur s'arrangea pour que les bourgeois de Paris et l'université réclamaient le départ de Pierre des Essarts et de la plupart des administrateurs royaux accusés de concussion et de malversations. Le conseil du roi admit le bien-fondé de ces demandes. Une grande purge se préparait. Le duc de Bourgogne avait fait venir des troupes autour de Paris. Et de plus, il fit courir le bruit que les Armagnacs allaient enlever le dauphin, de connivence avec celui-ci, avec la complicité de des Essarts.

A cette nouvelle, le peuple réagit avec violence. Héliot de Jacquville, que le duc de Bourgogne avait fait prévôt de Paris, le chirurgien Jean de Troyes, les bouchers Saint-Yon, le Goix et Tibert, l'écorcheur Simon Caboche, ameutent et rassemblent leurs partisans et se dirigent vers la Bastille, somment des Essarts de se rendre. Le gouverneur de la Bastille, voyant que rien ne peut empêcher les

(9) La Bastille Saint-Antoine était la forteresse qui protégeait l'hôtel Saint-Paul et défendait l'entrée de Paris sur le côté est. Bâtie au temps de Charles V et aménagée sous le règne de Charles VI, elle demeura dans le même état jusqu'en 1789.

émeutiers de parvenir à leurs fins, rend la place. Il est mis en prison, soi-disant pour sa sûreté. Les émeutiers se présentent ensuite à l'hôtel Saint-Paul où demeure le dauphin. Ils lui demandent à grands cris qu'il leur livre les traîtres dont il est environné. Le dauphin prend peur et demande du secours au duc de Bourgogne qui se trouve dans la foule, sous le prétexte de l'apaiser : « Beau-père, lui dit-il, cet outrage m'est fait par votre conseil et ne vous en pouvez excuser, car gens de votre hôtel sont les principaux. Si sachez sûrement qu'une fois vous vous en repentirez, et il n'ira pas toujours ainsi la besogne à votre plaisir. » Jean sans Peur répond froidement : « Monseigneur, vous vous informerez quand vous serez refroidi de votre colère. » Et sous les yeux du duc de Guyenne, frémissant d'indignation, on enlève ses seigneurs les plus fidèles, son chancelier, les officiers de sa maison. Ils sont conduits à l'hôtel de Bourgogne et plusieurs sont massacrés en chemin. Le dauphin se trouve prisonnier dans son hôtel. Jean sans Peur avait avec lui d'anciens rebelles de Gand qui portaient un chaperon blanc. Ceux de Paris l'avaient adopté, comme signe de ralliement. Le chirurgien Jean de Troyes en coiffe Charles VI qui allait prier à la cathédrale pour rendre grâce à Dieu de sa convalescence. Tous ceux qui veulent plaire aux nouveaux maîtres de l'heure s'efforcent de porter le chaperon blanc.

Cependant, le duc de Bourgogne poursuit son travail de sape. Il veut mettre Paris dans la plus complète anarchie pour, encore une fois, jouer les mainteneurs d'ordre. Quelques jours plus tard, les cabochiens pénètrent dans l'hôtel Saint-Paul, vont jusqu'au roi, lui présentent une liste de gens proscrits, et déclarent qu'ils ne s'en iront pas sans emmener avec eux les personnes qu'ils désignent. Il y en a des deux sexes et de tout état : l'archevêque de Bordeaux, le chancelier, le confesseur de la reine, des seigneurs et des officiers du palais, environ vingt dames et demoiselles du service de la reine et de la dauphine. Tous sont liés deux à deux sur des chevaux et transportés en prison à travers les huées de la populace.

Mais « leur audace ne s'arrêta pas là. Ils osèrent porter la main sur monseigneur le duc Louis de Bavière, oncle du duc de Guyenne, et se saisirent violemment de lui, comme des autres... Le duc Louis apprit ainsi que la fortune traverse souvent les événements qui s'annonçaient sous les plus heureux auspices : il espérait épouser dans trois jours, au milieu de fêtes brillantes, madame la comtesse de Mortain, sœur du comte d'Alençon, et veuve de monseigneur de Navarre. Et voilà que tout ce bonheur se changeait en deuil, et qu'on le traînait en

prison avec ses compagnons d'infortune » (Chronique de Saint-Denis).

« La reine ressentit une amère douleur, et ne put contenir ses larmes et ses sanglots, en apprenant ces odieux attentats, qu'elle considérait comme une injure personnelle. Elle fit tous ses efforts pour qu'on rendît la liberté à son frère. Mais les chefs de la sédition ne tinrent aucun compte de ses prières, ni de ses remontrances... Ils saisirent de leurs mains sacrilèges, avec une barbarie sans exemple, plusieurs dames de la cour, des plus nobles et des plus considérées, qui, en les voyant venir, s'étaient enfuies toutes tremblantes et étaient allées se cacher dans les appartements les plus secrets du palais... Je ne saurais dire combien la reine souffrit alors de se voir ainsi privée de la présence de son frère et de la compagnie des dames de sa suite... Je ferai remarquer seulement qu'elle tomba gravement malade. Elle eût sans doute succombé sans le talent des plus habiles médecins... » (*Chronique de Saint-Denis*).

Jean sans Peur faisait encore semblant de vouloir arrêter les violences. Les insurgés lui répliquèrent un jour : « C'est pour le bien du roi et l'avantage du royaume. » Alors le duc de Bourgogne commença à craindre d'être débordé. De fait, les cabochiens, ivres de leurs victoires, faisaient régner la terreur sur la ville : spoliations, meurtres, vengeances, jugements truqués, emprisonnements arbitraires, tel était le lot quotidien. C'est ce qu'on a appelé la *Dictature des Abattoirs*. Jean sans Peur tenta d'endiguer le flot populaire dans une ordonnance prise en conseil les 26 et 27 mai, que l'on connaît sous le nom d'*ordonnance cabochienne*, mais il était trop tard : le duc avait joué avec le feu, il l'avait attisé, pensant pouvoir l'éteindre, avec tous les avantages qu'il aurait pu en tirer. Or le feu devenait incendie et se propageait. Dans les rues, on ne criait plus : « Vive Bourgogne ! » mais simplement : « Vive Caboche ! ». L'émeute devenait insurrection populaire. Les bourgeois qui avaient appuyé les premières manifestations commençaient à trembler. Le dauphin Louis et la reine Isabeau envoyaient des messagers auprès du duc d'Orléans pour lui demander d'intervenir rapidement, et nombreux furent les Parisiens qui souhaitèrent voir arriver les Armagnacs.

Le duc de Bourgogne comprit qu'il avait perdu la partie. Il se décida à abandonner les Cabochiens et à traiter avec les Armagnacs. Il y eut des contacts discrets, puis, le 22 juillet, le duc de Bourgogne, accompagné du duc de Berry, rencontra à Pontoise les envoyés de Charles d'Orléans et de Bernard d'Armagnac. Au début d'août, Jean

sans Peur et Jean de Berry font approuver par le conseil royal les termes de l'accord et éconduisent une délégation de Cabochiens conduite par Jean de Troyes et Caboche lui-même. Les bourgeois de Paris allèrent en cortège dans les rues en demandant la paix. Caboche et ses amis comprirent que leur règne était terminé et se préparèrent à quitter la ville. On les laissa d'ailleurs s'enfuir sans les empêcher, et sans les poursuivre. Ils se dispersèrent dans la campagne, prêts à tout recommencer quand l'occasion se représenterait.

Le 8 août, la paix fut solennellement proclamée. C'était encore une grande réconciliation entre les Orléans et Jean sans Peur, mais cette fois-ci, les Parisiens changeaient de camp et affirmaient leur attachement aux Armagnacs. On entreprit de faire la chasse aux Cabochiens qui étaient restés en ville. Le dauphin s'en alla à cheval en compagnie du duc de Berry. Jean sans Peur lui-même se joignit aux troupes de son gendre et alla délivrer des prisons tous ceux que la terreur cabochienne y avait jetés. On avait l'impression qu'on s'éveillait d'un cauchemar, et le duc de Bourgogne était le premier à se réjouir de cette accalmie.

Il avait en effet perdu une bataille qui aurait pu être catastrophique pour lui, mais il ne s'avouait pas vaincu. Après avoir fait bonne mine à tous les nouveaux arrivants, il préparait son plan dans le plus grand secret : il voulait enlever le roi et l'emmener avec lui dans ses Etats. Il avait tout prévu. Le 23 août, il convia Charles VI à une chasse dans le bois de Vincennes. Mais le complot avait été révélé au nouveau prévôt, Juvénal des Ursins. Celui-ci survint à temps pour empêcher le duc de Bourgogne de mettre son projet à exécution. Jean sans Peur comprit qu'il avait encore perdu. Il préféra ne pas rentrer à Paris et, ce même jour, emmenant avec lui une centaine de chevaliers fidèles, il prit le chemin de la Flandre, retrouvant à Lille son fils, le comte de Charolais, le futur Philippe le Bon.

A Paris, le dauphin respira. Tout danger était écarté. Isabeau de Bavière se prit à espérer que la situation allait redevenir entièrement normale. N'avait-elle pas souhaité, elle aussi, que les Orléanistes mettent en fuite le duc de Bourgogne ? Mais la reine et le duc de Guyenne déchantèrent très vite. Dans cette nouvelle situation où se trouvait Paris, les personnages du devant de la scène avaient changé, mais la tragédie, à quelques horreurs près, demeura identique. Aussitôt que le duc de Bourgogne se fut retiré de la capitale, les princes armagnacs revinrent en triomphateurs. Les ministres et les fonctionnaires mis en place par Jean sans Peur furent éliminés. On en

mit de nouveaux, fidèles aux Orléans. Le sire d'Albret, bientôt nommé connétable, et Bernard d'Armagnac, tous deux complices des Anglais avec lesquels ils avaient tenté de guerroyer contre le roi de France, rentrèrent dans toute leur ancienne faveur. Le roi Charles VI, ou tout au moins son conseil, enjoignit aux curés des paroisses parisiennes d'annoncer dans leurs sermons que lui-même avait été *déçu, séduit et mal informé*. Car après tout, il fallait bien expliquer le retournement de situation. On en profita pour tourner contre les Bourguignons tous les anathèmes qui avaient été lancés quelques semaines avant contre les Armagnacs. Jean sans Peur, si loué, si fêté, devint du jour au lendemain l'objet de la satire et des railleries. La propagande orléaniste faisait du chemin dans une population qui avait été foncièrement et profondément bourguignonne.

Quand les fêtes furent terminées, quand la fièvre tomba et que le nouveau régime se mit à tourner régulièrement, la reine Isabeau commença à ouvrir les yeux sur la réalité du moment. Elle avait été prisonnière du duc de Bourgogne. Elle était maintenant prisonnière des Armagnacs.

C'est alors qu'elle reçut une demande d'audience de la part de Yolande d'Aragon, reine de Naples et de Sicile, duchesse d'Anjou, qui venait d'arriver à Paris. Elle accepta. Et de cette entrevue, l'Histoire allait changer de cap.

JEUX DE DAMES

L'Histoire est toujours injuste, essentiellement parce qu'elle n'est pas une science exacte et qu'il se mêle aux récits des historiens trop d'affectivité pour atteindre une saine objectivité. Ainsi verra-t-on les uns s'apitoyer sur le sort du malheureux roi Charles VI, dévoré par les démons de la folie, les autres pleurer sur le supplice de la pauvre Jeanne d'Arc, d'autres encore déverser un torrent d'injures sur Isabeau de Bavière devenue la « laide et grosse Bavaroise », mauvaise mère, mauvaise épouse, mauvaise reine et, comble de l'horreur, vendue à nos ennemis héréditaires les Anglais, d'autres enfin ne pouvoir s'empêcher d'exprimer leur admiration pour Jean sans Peur, abominable traître, mais intelligent et remarquable homme d'Etat, bref le type même du héros de western, hors-la-loi suprêmement doué, pour lequel battent tous les cœurs.

Les choses ne sont pourtant pas si simples, surtout à l'époque du règne de Charles VI de Valois, et par conséquent d'Isabeau de Bavière. Les événements s'y succèdent à un rythme accéléré, parfaitement contradictoires, comme un défi à la bonne logique scolaire, parfaitement incompréhensibles en eux-mêmes parce que se rattachant à d'autres événements qui sont soit contemporains, mais ignorés, soit anciens et donc oubliés. C'est une difficile partie de cartes qui se joue devant nous lorsque nous nous penchons sur cette époque, et d'autant plus difficile que ces fameuses cartes — d'ailleurs originaires de ce temps — sont la plupart du temps truquées ou biseautéés, et que d'autre part, nous n'y attachons pas la même valeur que les contemporains des événements eux-mêmes.

Mais l'Histoire est également très injuste par le fait que, consé-

quence d'une simplification qui cristallise certains personnages au détriment des autres, nous ne connaissons plus que les vedettes, que les premiers rôles, du moins ceux qui sont sur le devant de la scène, parmi les acteurs du drame, rejetant dans l'ombre ou dans l'oubli des individus sans qui, pourtant, rien ne se serait fait. On élève des statues aux généraux qui gagnent des batailles et non au simple fantassin qui a pourtant contribué grandement à la faire gagner. Et l'Histoire n'est pas faite que de batailles gagnées ou perdues : elle est faite par des hommes et des femmes qui vivent, qui travaillent, qui parlent, qui aiment, qui haïssent, qui sont généreux, qui sont avares, qui sont désintéressés, qui sont âpres au gain, qui sont honnêtes, qui sont malhonnêtes, et ainsi de suite. Bonaparte n'est pas devenu tout seul, et du jour au lendemain, Napoléon : il a bien fallu qu'une certaine quantité d'individus le prennent en charge et le mettent, pour employer une expression outrée mais bien de notre époque, sur sa rampe de lancement. Eh bien, en fait, si la France est sortie plus vivante que jamais du chaos que représente le règne de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, c'est qu'il y a des raisons profondes. Et s'il y a des raisons, il y a des personnages. Or ces personnages ne sont pas forcément ceux sur qui sont projetés les feux de la rampe.

Or l'Histoire n'est jamais tendre avec les femmes. La politique et la guerre sont des affaires d'hommes. Les femmes ne sont bonnes que comme reproductrices ou comme machines à plaisir. L'Histoire n'a pas besoin de femmes, ou quand elle en a besoin, ce sont nécessairement des hommes-femmes ou des femmes-hommes, ou encore des courtisanes prodiguant, selon le terme utilisé dans les vieilles épopées irlandaises, « l'amitié de leurs cuisses » pour parvenir à leurs fins. C'est plus que jamais vrai à l'époque de Charles VI, époque antiféministe s'il en fut, où les descendantes d'Eve sont « plus rusées que le diable » et entraînent les hommes à la perte. Il n'y a guère que la Vierge Marie qui échappe à l'opprobre. Et pour cause : il n'était pas pensable de faire sortir Jésus, fils de Dieu, d'un ventre entaché de péché. Et le mythe de la Déesse Vierge n'est pas éloigné : on s'en souviendra à propos de Jeanne d'Arc. Mais si la Pucelle de Domrémy éclipe tout le monde, c'est qu'elle incarne les fantasmes les plus secrets d'une génération continuellement en train de balancer entre la Vierge et la Putain, l'idéal, résultant des pulsions les plus inavouables, étant bien entendu la conjonction des deux. Il y a pourtant eu d'autres femmes que Jeanne d'Arc à cette époque, et qui, n'ayant pas occupé le devant de la scène, n'en sont pas moins

davantage responsables du destin de l'Europe occidentale. Mais ces femmes sont soit totalement ignorées des historiens, soit franchement oubliées, peut-être parce que leur existence détruit l'image de marque des personnages du devant de la scène.

Nous avons ainsi un peu parlé d'Odette de Champdivers. Il faudra en reparler. La « petite reine », comme les Parisiens l'appelaient, est peut-être davantage qu'une simple concubine d'un roi fou. Nous avons parlé d'Isabeau de Bavière, bien sûr, et il faudra en parler davantage. Nous avons parlé de Valentine Visconti. Mais une fois morte, celle-ci revit à travers les actions de ses fils, lesquels, à aucun moment, ne l'ont réifiée, pas plus le Bâtard d'Orléans que les enfants légitimes du duc assassiné. Nous avons cité le nom de Jeanne d'Arc, et il faudra évidemment en parler, mais le moins possible, celle-ci ayant obtenu une auréole quelque peu suspecte, à travers laquelle se profilent des personnages inattendus, ou en tout cas susceptibles de faire comprendre le comportement de la jeune Lorraine et le véritable sens de sa mission. Mais il y en a d'autres, et ce sont des noms presque inconnus de nos historiens, totalement absents de nos manuels scolaires. Qui donc a entendu parler d'Alison du May, de la Dame de Giac et surtout de Yolande d'Aragon, reine de Sicile et duchesse d'Anjou ? Elles sont pourtant à la croisée des chemins, à un des carrefours où, selon la croyance populaire, rôde le diable, où, selon les contes de la Tradition orale, apparaissent d'étranges fées qui indiquent au héros la direction à suivre.

YOLANDE D'ARAGON, REINE DE SICILE

Yolande d'Aragon n'est cependant pas un de ces personnages épisodiques qui n'apparaissent qu'une seule fois, au bon moment, et qui infléchissent, presque à leur corps défendant, le cours de l'Histoire. Elle a vécu pendant soixante-trois ans, et le rôle qu'elle a tenu durant les trente dernières années de sa vie, rôle souvent discret mais toujours permanent, a été absolument déterminant sur le cours des événements. Elle n'a pas été la rivale d'Isabeau de Bavière, elle a été son double en quelque sorte, un double *blanc* si l'on veut bien admettre qu'Isabeau représentait un aspect *noir* de la politique, en terme de manichéisme simplificateur. Mais comme, ce n'est pas un moindre paradoxe, les documents sont presque inexistantes sur cette princesse, l'Histoire n'a guère retenu son nom. Il est vrai que pour

comprendre vraiment son rôle, on est obligé de procéder par recoupements successifs, de relier des événements et des circonstances qui, à première vue, paraissent fort éloignés les uns des autres.

Yolande d'Aragon, née en 1379, était la fille puînée du roi d'Aragon Jean I^{er} et de son épouse Yolande de Bar. Par sa mère, elle était une Valois, puisque sa grand-mère était Marie de France, deuxième fille du roi Jean II le Bon et de Bonne de Luxembourg, mariée à Robert, comte puis duc de Bar. En 1401, elle épousa Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence et roi de l'insaisissable royaume de Naples et de Sicile, d'où le titre de reine de Sicile qu'on lui donne souvent ⁽¹⁾. Elle eut cinq enfants, dont le fameux René d'Anjou, dit le *Bon Roi René*, Yolande qui épousa le duc Jean V de Bretagne, et Marie qu'elle maria, comme nous le verrons, au dernier fils d'Isabeau, le futur Charles VII. C'est dire l'importance de sa position, à la fois dans sa propre famille et dans celle de son mari, et l'influence qu'elle a pu exercer au milieu des contradictions de la vie politique et des imbroglios familiaux de l'époque.

Pendant les absences fréquentes de son mari qui s'obstinait à vouloir prendre possession de son royaume de Naples et de Sicile, Yolande ne paraît pas avoir eu d'autres activités que de s'occuper de l'éducation de ses enfants. Et l'on sait qu'elle y prenait un soin tout particulier, estimant qu'un prince ou une princesse devait ajouter à ses qualités naturelles — la fameuse croyance en la vertu du « sang bleu » — des qualités intellectuelles qu'elle jugeait indispensables lorsqu'on voulait régir un pays. Car Yolande était persuadée de la mission divine des nobles de sang royal, persuadée que la responsabilité qui était la leur devait être tout entière mise au service de leur cause. Intelligente et très belle, Yolande d'Aragon semble avoir été l'exemple même de la princesse investie de pouvoirs divins, ou se

(¹) La première maison d'Anjou était celle des Plantagenêt. La seconde fut celle de Charles I^{er}, frère de Saint Louis, auquel le roi attribua l'Anjou en apanage. C'est ce Charles qui fit la conquête du royaume de Naples au XIII^e siècle. L'une de ses descendantes fut Jeanne de Naples qui fit son légataire universel Louis I^{er} d'Anjou, chef de la troisième dynastie angevine. Louis I^{er} était le second fils de Jean II le Bon. En dépit de nombreuses tentatives, Louis I^{er} et Louis II d'Anjou, son fils, mari de Yolande d'Aragon, ne purent réussir à s'emparer effectivement du royaume de Naples et de Sicile, mais ils en portèrent toujours le titre. On sait qu'à la fin du XV^e siècle, le roi de France Charles VIII engagea les guerres d'Italie pour faire valoir ses droits — qu'il avait hérités de Charles IV d'Anjou, par l'intermédiaire de Louis XI — sur Naples et la Sicile, tandis que Louis XII les poursuivit en y ajoutant ses propres droits, issus des Visconti, sur le Milanais.

croyant telle, capable par conséquent de modifier au gré de sa réflexion le cours des événements qui se déroulaient non pas à côté d'elle, mais dans ce qu'elle considérait comme un domaine réservé.

Yolande d'Aragon avait été partisane du duc de Bourgogne, tout en ménageant le camp des Armagnacs. L'intérêt de la maison d'Anjou ne le commandait certes pas, puisque cette province, essentiellement agricole, appartenait à cette France de l'Ouest qui ne pouvait être qu'armagnaque. Mais il y avait le comté de Provence et surtout le royaume de Naples et de Sicile. Là, l'appui éventuel du duc de Bourgogne, dont finalement le but était la reconstitution de la fameuse Lotharingie, pouvait être décisif. Il est évident que Yolande d'Aragon et Louis II d'Anjou ont espéré une alliance qui aurait permis la possession effective du royaume de Naples. Mais il semble que Jean sans Peur n'ait pas jugé utile de garantir à Louis II sa mainmise sur le sud de l'Italie : il avait d'autres problèmes à régler. Pourtant, le rapprochement entre l'Anjou et la Bourgogne avait été amorcé : on avait fiancé le fils aîné de Louis II et de Yolande avec l'une des filles de Jean sans Peur, la petite Catherine de Bourgogne, et celle-ci vivait à Angers, à la cour de ses futurs beaux-parents. Or, au retour de Louis II d'Anjou de son expédition malheureuse dans le sud de l'Italie, où il s'était allié à l'antipape Jean XXIII, un ancien pirate, semble-t-il, il changea radicalement de cap et devint l'un des plus fidèles soutiens du parti orléaniste. Que s'était-il passé ?

Sans mettre en cause la personnalité de Louis II, il faut bien dire que le duc-roi subissait entièrement l'influence de son épouse, beaucoup plus intelligente et beaucoup plus cultivée que lui. En fait, Yolande d'Aragon semble avoir été une maîtresse femme, et elle eut un ascendant extraordinaire sur son mari à la fois par sa beauté et par son esprit. Elle a dû, à ce moment-là, démontrer à son mari que le royaume de Naples appartenait au monde des chimères et qu'il valait mieux s'occuper des affaires réelles, c'est-à-dire de l'Anjou et de la Provence. Or l'Anjou, nous l'avons dit, était fatalement armagnac, tandis que la Provence constituait une position-charnière, excellente tête de pont vers la Méditerranée que l'on pouvait utiliser à l'occasion au profit d'une puissance qui n'aurait pas eu de débouché naturel dans cette direction.

Louis II d'Anjou se rendit vite compte que son épouse avait raison. Du jour au lendemain, on le vit participer à tous les conseils de la Couronne, en tant que partisan convaincu du duc d'Orléans. Il faut ajouter un élément important : dans son expédition en Italie, il avait

été servi fidèlement par un excellent homme de guerre, un Breton sans ressources, Tanguy du Chastel. Or Tanguy du Chastel avait débuté sa carrière comme chancelier du duc Louis d'Orléans. Et Yolande d'Aragon, qui savait juger la valeur de ceux qui l'entouraient, avait été frappée par la fermeté, le courage et l'intelligence de Tanguy. C'est pourquoi on retrouvera le Breton tout au long des événements plus ou moins contrôlés par la reine de Sicile. Mais il y a eu vers les années 1411-1413, et cela de toute évidence, une influence de Tanguy du Chastel sur le couple ducal d'Anjou. Le premier acte du revirement fut la décision de Yolande de renvoyer à Jean sans Peur la petite Catherine de Bourgogne, signifiant par là que le projet de mariage autrefois concerté était abandonné.

C'était un camouflet pour le duc de Bourgogne. Durant près de trois ans, la petite Catherine avait habité près de son fiancé, Louis, comte de Guise, futur Louis III d'Anjou, au sein de la famille angevine, et elle avait porté le titre de comtesse de Guise. Or, le 20 novembre 1413, le duc d'Anjou la fit reconduire solennellement jusqu'à Beauvais, par le seigneur de Loigny, maréchal de France, suivi de cent vingt chevaliers. Là, elle fut remise, en grande pompe, entre les mains de seigneurs bourguignons, venus pour la recevoir au nom de son père. Le procédé était tout à fait légal, une promesse de mariage ne constituant pas un acte définitif, et Dieu sait si l'Histoire est riche de promesses de ce genre non tenues ! Mais ce qui était beaucoup moins légal, c'était que Louis d'Anjou et Yolande d'Aragon gardèrent la dot en argent et objets de valeur qu'avait apportée avec elle Catherine de Bourgogne. Jean sans Peur ne fit aucun commentaire, mais il est vraisemblable qu'il dut souffrir profondément dans son orgueil de cette situation humiliante.

C'était le premier acte d'un véritable jeu dramatique composé et mis en scène par la reine de Sicile. Elle avait ainsi repris sa liberté du côté de la Bourgogne, mais il restait beaucoup à faire. Elle s'arrangea alors pour placer des hommes à elle aux leviers de commande de la nouvelle politique orléaniste qui suivait la fuite de Jean sans Peur hors d'un Paris meurtri par les Cabochiens. Ce n'est pas par hasard si, dans ce Paris libéré, on retrouve le duc de Berry capitaine de la ville, Louis de Bavière gouverneur de la Bastille, le duc de Bar gouverneur du Louvre et surtout Tanguy du Chastel dans l'importante charge de Prévôt de Paris. Le duc de Berry était le médiateur-né, l'ancêtre indispensable, mais c'était pour se concilier les bonnes grâces de la reine Isabeau que Yolande avait fait confier la Bastille au frère de la

reine. Quant à l'évêque-duc de Bar, c'était l'oncle maternel de la reine de Sicile, et Tanguy du Chastel, cela se confirmera plus tard, était en passe de devenir son âme damnée. Elle jeta aussi les yeux sur un autre Breton : cette fois, il s'agissait du propre frère du duc Jean V, Arthur de Richemont, futur connétable de France et futur duc de Bretagne. Pour l'instant, alors que Jean V affichait, derrière une prudente neutralité, sa sympathie évidente pour Jean sans Peur, le frère guerroyait pour les Armagnacs à la tête d'une troupe bretonne bien entraînée. Mais la position du futur Arthur III était quelque peu ambiguë : on ne savait pas très bien si ses convictions orléanistes étaient sincères. Né s'agissait-il pas d'une manœuvre concertée entre les deux frères pour donner le change ? Après tout, ils étaient tous deux les fils de Jean IV de Montfort, dit l'*Anglophile*, et de Jeanne de Navarre, qui, après son veuvage, avait épousé le roi d'Angleterre Henry IV. Il est vrai que, pour compenser, leur autre frère Richard d'Etampes venait d'épouser Marguerite d'Orléans, sœur du duc Charles. Mais quoi qu'il en fût, Yolande d'Aragon avait jeté son dévolu sur Arthur de Richemont dès cette époque, et malgré le jeune âge de celui-ci ⁽²⁾. On retrouvera également Arthur de Richemont dans tous les événements qu'on peut soupçonner d'avoir été contrôlés de près ou de loin par la reine de Sicile.

Le deuxième acte du jeu allait bientôt se réaliser. Si Yolande d'Aragon avait rompu les fiançailles de son fils avec la fille du duc de Bourgogne, c'était pour couper les ponts avec Jean sans Peur. Il fallait maintenant se rapprocher non des Orléans, mais, ce qui était plus important, de la famille royale. On a dit que la reine de Sicile voulait consolider la maison d'Anjou déjà composée des deux côtés de princes du sang. C'est vrai. Mais, quand on met en rapport ce qui s'est passé à la fin de 1413 avec la suite des événements, on est en droit de se demander si Yolande ne visait pas plus haut. Charles VI et Isabeau de Bavière avaient trois fils survivants. L'aîné, le dauphin Louis, avait épousé Marguerite de Bourgogne : après avoir subi l'influence de son beau-père, il s'en était visiblement écarté, bien

(2) Arthur de Richemont, né en 1398, a juste un peu plus de quinze ans en 1413. Il en aura dix-sept à la bataille d'Azincourt où il sera fait prisonnier en compagnie de Charles d'Orléans, mais plus heureux que le duc, il sera libéré grâce aux appuis personnels qu'il a en Angleterre. Il ne faut pas oublier qu'il porte le titre de comte de Richemont : c'est un comté anglais transmis par héritage dans la famille ducale bretonne depuis l'apanage donné à un baron breton par Guillaume le Conquérant pour le remercier de son aide pendant la guerre de conquête de l'Angleterre.

qu'il circulât, à l'époque, des lettres probablement apocryphes (mais qui peut savoir ?) dans lesquelles il demandait à Jean sans Peur de venir le délivrer de la tutelle armagnaque⁽³⁾. Le second, Jean, était marié à Jacqueline de Bavière et élevé auprès de sa fiancée à la cour de Hainaut : il était franchement dans l'orbite du Bourguignon. Restait le troisième, Charles, comte de Ponthieu. C'est vers lui que se portèrent les regards de la reine Yolande. Et voilà pourquoi, dans ce Paris qu'elle avait contribué à débarrasser de la terreur cabochienne et où elle avait infiltré des hommes de confiance, elle demanda audience à la reine Isabeau, seule capable de décider sérieusement du sort de son plus jeune fils.

C'était à la fin du mois d'octobre. Yolande d'Aragon était venue d'Angers, en compagnie de ses enfants et elle s'était installée près de Paris, à Marcoussis, dans l'élégant manoir qu'avait fait construire le ministre Jean de Montaigu auquel ses richesses avaient coûté la tête. Marcoussis avait été donné à Louis de Bavière, le frère de la reine, ce qui suppose que le voyage de Yolande avait été préparé d'un commun accord et que c'était une affaire entre les deux femmes.

Le 21 octobre, Isabeau rencontra sa cousine d'Anjou à Marcoussis. D'après ce que nous savons de cette entrevue, la reine de France, débordante et outrageusement parée, et la reine de Sicile, majestueuse, belle et subtile, devisèrent toutes deux en bonnes mères de famille. Nous ne savons rien de ce qu'elles se dirent. Sans doute était-ce un tour d'horizon, comme on dit. En tout cas, aucune décision ne fut prise, sinon celle de se revoir.

Effectivement, vers le 8 décembre, la reine de Sicile, avec sa suite, visita la reine de France à l'hôtel Barbette où elle résidait alors, et elle

⁽³⁾ D'après les chroniqueurs bourguignons, Louis aurait mal supporté l'autorité grandissante du comte Bernard d'Armagnac. Il aurait adressé à Jean sans Peur trois lettres successives pour lui demander secours. Evidemment, ces lettres avaient été largement publiées. Juvénal des Ursins, qui écrit d'après les souvenirs de son père, lequel était plutôt orléaniste, dit que ces messages de détresse, datés des 4, 13 et 21 décembre 1413, sont des faux entièrement forgés par le duc de Bourgogne. Cela déclencha une mobilisation générale des Armagnacs. Le 9 janvier 1414, la reine Isabeau et le conseil démentirent le contenu des lettres. Le dauphin lui-même fit proclamer dans tout le royaume qu'il n'avait jamais demandé à son beau-père de venir le délivrer puisqu'il était libre et heureux ainsi que le roi, son père. Il est vrai que dans une des lettres controversées, se trouvait cette phrase : « Venez le plus tôt que vous pourrez, quelles que soient les lettres contraires que vous recevrez. » Alors, qui croire ? En cette époque de duplicité et de machiavélisme, il est bien difficile de se faire une opinion. Il est probable que le dauphin jouait le double jeu.

y reçut une somptueuse hospitalité. Le but de cette ambassade officielle était de conclure une alliance matrimoniale entre Charles, comte de Ponthieu, et Marie d'Anjou, fille aînée du roi de Sicile. Il est probable qu'Isabeau de Bavière avait dû, dans les semaines précédentes, faire débattre de cette question en conseil royal. Peut-être même avait-elle pu réussir à en parler à Charles VI. En tout cas, rien ne s'opposait à cette union projetée : les deux reines mères tombèrent d'accord : le mariage se ferait.

Isabeau, à cette occasion, offrit à ses hôtes de riches présents. Elle fit agréer à la reine de Sicile six hanaps d'or à pied, émaillés intérieurement de rouge clair. L'un de ces hanaps, destiné à l'usage personnel de Yolande, était « couvert », c'est-à-dire muni d'un couvercle en signe de majesté royale⁽⁴⁾. Louis d'Anjou, comte de Guise, l'ancien fiancé de Catherine de Bourgogne, accompagnait sa mère : il reçut un anneau enrichi d'un diamant. Marie de Craon, première dame d'honneur de la reine de Sicile, eut également un diamant. Isabeau fit don d'un hanap et d'une aiguière d'argent doré à Mathieu de Beauvau, chevalier, principal conseiller de Yolande. Enfin, le jeune prince Charles, qui se trouvait au centre même de toute cette affaire, eut droit de la part de sa mère à une aiguière et à un gobelet d'or valant 208 livres tournois.

Le 18 décembre suivant, la cérémonie des fiançailles eut lieu dans le palais du roi. A ce moment, Charles VI habitait au Louvre, mais le malheureux roi ne put assister à la fête, car il était en pleine crise de démence. Charles, comte de Ponthieu, son troisième fils survivant, fut uni en promesse de mariage à Marie d'Anjou, en présence de la reine Isabeau, du dauphin Louis, duc de Guyenne, de Louis II, roi de Sicile et duc d'Anjou, de Charles d'Orléans, de Philippe d'Orléans, comte de Vertus, de Bernard VII, comte d'Armagnac, et bien entendu de Yolande d'Aragon. Sans doute les assistants ne prévoyaient pas l'importance de cette cérémonie purement formelle, mais qui allait engager le royaume dans une direction qu'ils n'auraient certainement pas pu soupçonner. Seule, la reine de Sicile avait sans doute son idée là-dessus. En tout cas, on peut être sûr qu'elle n'avait pas agi inconsidérément.

Certes, l'union qui venait d'être célébrée n'était qu'une simple promesse de mariage *per verba de presenti*, comme on disait alors

(4) On sait que, dans une assemblée, le roi restait couvert tandis que tous les assistants étaient nu-tête. Ce principe symbolique se retrouve dans la vaisselle destinée au souverain.

officiellement. C'était un engagement solennel, mais purement oral. Aux termes du droit canon qui régissait cette matière, la majorité légale pour contracter un mariage correspondait à l'âge de la puberté, soit quatorze ans pour les garçons et douze ans pour les filles. Or Charles, comte de Ponthieu, n'avait pas encore atteint la fin de sa onzième année, et Marie d'Anjou, née en octobre 1404, n'avait pas encore dix ans. Ce traité de fiançailles constituait un engagement purement provisoire. Pour que cette obligation devînt parfaite, indissoluble, et se convertît en mariage, il fallait un nouvel assentiment des deux fiancés devenus majeurs et une nouvelle consécration de l'Eglise. Dans le temps qui séparait les fiançailles du mariage, la volonté de l'une des parties suffisait pour annuler ce premier contrat.

Mais cet engagement permettait de faire vivre sous le même toit, chez les parents de l'un ou l'autre des fiancés, ceux qui avaient été ainsi promis. Après avoir séjourné quelque temps à Paris, à Marcoussis et à Saint-Marcel, dans les faubourgs de Paris, Yolande d'Aragon s'éloigna de la capitale le 5 février 1414. Elle emmenait avec elle son futur gendre, Charles, comte de Ponthieu. Le sort en était jeté : désormais le futur roi de France échappait complètement à l'influence de sa mère la reine Isabeau, et se trouvait, bon gré, mal gré, sous la tutelle exclusive de la reine de Sicile. Yolande allait mener le jeu jusqu'à sa mort en 1442.

On est en droit de se poser certaines questions. Le plan de la reine de Sicile était-il minutieusement établi ? Pouvait-elle prévoir qu'elle mettrait la main sur l'héritier du royaume ? A-t-elle agi ainsi dans l'espoir que Charles serait un jour sur le trône et qu'elle pourrait inspirer les actes royaux ? A-t-elle une responsabilité personnelle dans la mort des deux frères aînés de son gendre ? Autant de questions qui demeureront sans réponse, mais qui n'en sont pas moins troublantes, d'autant plus que d'autres questions surgissent immédiatement, comme des conséquences logiques : quel a été le rôle exact de son homme de confiance Tanguy du Chastel auprès du comte de Ponthieu ? Quelle a pu être la responsabilité de Yolande d'Aragon dans le meurtre, prémédité ou non, de Jean sans Peur à Montereau ? A-t-elle récupéré et dirigé, par les intermédiaires qu'elle entretenait en Lorraine, l'action de Jeanne d'Arc ? Et quel a été le rôle exact de Yolande dans l'affaire de la mystérieuse Dame de Giac, affaire où l'on voit s'agiter des personnages troubles, comme Pierre de Giac, Bourguignon devenu Armagnac après le meurtre de Montereau, ou des personnages-clefs comme La Trémoille ou Arthur de Richemont ?

En bonne logique, la reine de Sicile, à la fin de l'année 1413, ne pouvait pas prévoir que son gendre deviendrait roi de France. Il n'était héritier qu'à la troisième place, deux degrés dans la branche collatérale le séparant du trône. De plus, ses deux frères étaient mariés. Mais ils n'avaient point encore d'enfants, et déjà, plus d'une perte était venue atteindre la nombreuse postérité de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Il était possible d'imaginer qu'un jour ou l'autre, le dauphin Louis et son frère puîné Jean disparaissent victimes d'une maladie. Ces choses étaient fréquentes. Isabeau avait déjà perdu plusieurs de ses enfants. *Et on pouvait aussi imaginer qu'il se passerait des événements mettant en danger les jours des frères aînés de Charles*, d'où la nécessité pour Yolande d'Aragon de mettre à l'abri le jeune comte de Ponthieu et de s'en servir comme ultime recours. Et qui sait si ces événements ne pouvaient pas être suscités ? Après tout, on en avait vu d'autres : les attentats et le poison servent souvent les desseins obscurs de la Providence, surtout quand la Providence est incarnée par une belle et intelligente duchesse d'Anjou, consciente d'une mission sacrée à remplir, à savoir restaurer le royaume de France et le tirer de l'anarchie dans laquelle il se trouve. Cela peut constituer une grave accusation contre la reine de Sicile. Il est inutile de dire qu'il n'y a aucune sorte de preuves pour étayer cette simple hypothèse, laquelle demeure en tout état de cause une hypothèse parmi d'autres. Mais c'est une hypothèse de travail qui fait ressortir le rôle considérable, *et quelque peu trouble*, de Yolande d'Aragon. Et de toute façon, elle trouvait son compte dans le mariage de sa fille avec le prince Charles, et surtout dans le fait d'écarter celui-ci du milieu politique dans lequel il se trouvait : elle pouvait en faire un arbitre absolu entre les deux factions rivales, un médiateur que personne ne pourrait discuter et que chacune des deux parties en présence serait peut-être heureuse de reconnaître un jour. La reine de Sicile jouait gagnante sur tous les tableaux.

De fait, quand on analyse les événements qui concernent Charles VII, on est en droit de se demander ce que serait devenu celui-ci sans la protection et les conseils de sa belle-mère. Il ne serait resté qu'un sempiternel prétendant à la couronne de France. Charles n'avait guère d'énergie. Sans doute était-ce l'hérédité, mais il était capable de rester prostré pendant des jours et des semaines sans prendre aucune décision. Il l'a montré en plusieurs circonstances, et il a fallu toute l'astuce et toute l'autorité de Yolande d'Aragon pour lui redonner le plein usage de sa volonté. Il l'a montré aussi lorsque Jeanne d'Arc a

été prisonnière : il n'a rien fait pour tenter de la délivrer ou pour essayer de lui éviter son sort tragique. A moins que, dans ce cas, il n'y ait eu quelque raison mystérieuse, une de plus, qui l'obligeât à cette inertie incompréhensible. D'ailleurs, dans ce cas précis, comment se fait-il que la reine de Sicile qui, d'une façon ou d'une autre, est liée à la mission de Jeanne d'Arc, n'ait point obligé son gendre à intervenir en faveur de celle qui l'avait fait sacrer à Reims ? Quand on examine la vie de Charles VII et cela en lorgnant du côté de Yolande d'Aragon, une question qui se pose en appelle fatalement une autre, sans qu'il soit possible d'y apporter une réponse autre qu'une hypothèse ou une simple suspicion.

Sur le plan des faits, après son départ de Paris, c'est-à-dire depuis sa séparation définitive d'avec sa mère, Charles, comte de Ponthieu, demeura deux ans en Anjou et en Provence, sous la surveillance effective de Yolande, en compagnie de Marie, qu'on appelait déjà comtesse de Ponthieu. Charles ne reviendra à Paris qu'en 1416, après la mort de son grand-oncle le duc de Berry, pour prendre sa succession dans la fonction de capitaine général de Paris. Il aura treize ans. Il est inutile de préciser que c'est Tanguy du Chastel, prévôt de Paris, qui aura la charge effective de montrer au prince ce qu'il convient de faire ou d'ordonner.

On a dit qu'Isabeau de Bavière avait laissé partir son fils sans aucun regret, qu'elle n'avait manifesté aucune émotion lors de son départ. On a répété qu'elle n'aimait pas son dernier fils et que cette absence d'amour allait bientôt se changer en haine. Et surtout, on s'est servi de cette apparente indifférence comme étant un prélude aux graves accusations d'illégitimité dont elle accablera plus tard le dauphin dans des textes qui sont pour le moins ambigus. La vérité oblige à dire qu'elle s'intéressa au contraire beaucoup à Charles de France. D'après le chroniqueur Jean Chartier, dont il est difficile de mettre en doute la qualité de l'information, la plupart des conseillers influents que la reine de Sicile avait placés auprès de son gendre étaient pensionnés en sous-main par la reine, ou recevaient d'elle des dons en nature. Cela veut dire qu'Isabeau de Bavière espionnait son fils et se trouvait ainsi au courant de tout ce qu'il faisait et de tout ce qu'il disait, pouvant ainsi surveiller son éducation et ses dispositions d'esprit ⁽⁵⁾.

(5) Jean Chartier, *Chronique française de Charles VII*, éditée par Vallet de Viriville, 1858, tome III, pages 272 et suivantes.

Vers le 15 décembre 1515, quatre mois après le désastre d'Azincourt, le dauphin Louis, duc de Guyenne, qui se trouvait au Louvre, « fut pris d'une violente dysenterie ». A la stupeur de tout son entourage, l'héritier de la couronne, qui était pourtant un solide gaillard, mourut subitement dans la soirée du 18 décembre. Il est probable que sa mort soit naturelle, ce genre de maladie ne se soignant pas du tout à l'époque. Mais on a fait remarquer que ce même 18 décembre, une délégation bourguignonne avait été reçue au Louvre. On n'a pas manqué d'avancer l'hypothèse d'un empoisonnement que la maladie du dauphin aurait camouflé. Certes, Jean sans Peur avait tout intérêt à se débarrasser de Louis. Son gendre, dont la politique avait été très fluente, se révélait en définitive anti-bourguignon : le dauphin prétendait jouer son propre jeu, et son attitude gênait considérablement le duc de Bourgogne et l'empêchait d'aller jusqu'au bout. Mais on se demande pourquoi le malin Jean sans Peur aurait profité du passage d'une délégation officielle pour accomplir son forfait. Il avait suffisamment de complices disséminés dans l'entourage du roi et du dauphin pour leur faire accomplir dans l'ombre ses besognes inavouables. Et ce serait oublier que la reine de Sicile était dans le même cas : ses affidés rôdaient dans les allées du pouvoir, tout autant à l'affût que ceux de Jean sans Peur. Alors, pourquoi pas Yolande d'Aragon ? Un seul degré, désormais, séparait son protégé Charles, comte de Ponthieu, qui allait devenir à son tour duc de Touraine, du trône, objet de tant de convoitises secrètes.

Le 5 avril 1417, un an et demi après son frère, le nouveau dauphin Jean, mourut à Compiègne, également sans postérité, d'une maladie que les descriptions des chroniqueurs font penser être une otite suppurée. Comme les médecins du temps n'avaient aucun moyen de guérir ce mal, on peut croire qu'il s'agissait d'une mort naturelle. Mais les circonstances troubles qui entourent cette mort du dauphin Jean, l'empêchement dans lequel on l'a mis de rejoindre Paris, en dépit des efforts d'Isabeau de Bavière pour récupérer son fils, tout cela laisse peser sur l'affaire une suspicion plus que certaine, en tout cas plus fondée que pour le cas de Louis. Et cette fois, la disparition de Jean n'avantageait pas du tout le duc de Bourgogne, car le dauphin, d'après ce qu'on sait, était entièrement dévoué à Jean sans Peur, subissant l'influence redoutable de sa femme Jacqueline de Bavière et de ses beaux-parents tout acquis à la cause de Jean sans Peur. D'ailleurs, ce sont les chroniqueurs bourguignons qui sont les plus loquaces à propos de l'éventuel empoisonnement du prince Jean.

L'un d'eux prétend même que c'est pour avoir revêtu un haubert de fer où l'on avait répandu et imprégné un poison que le dauphin mourut, le poison s'étant bientôt répandu dans son corps. De toute façon, Jean sans Peur ne peut en rien être accusé de la disparition subite du dauphin Jean. Alors, s'il y a eu réellement empoisonnement, ce qui n'est pas prouvé — le contraire non plus d'ailleurs —, qui accuser de ce crime ? Jean sans Peur en profita pour publier un manifeste dans lequel il n'hésita pas à représenter la mort de Louis et celle de Jean comme étant l'effet d'un double crime, qu'il imputait à ses adversaires, les Armagnacs ou les conseillers du roi ⁽⁶⁾.

Les Armagnacs ? Cela paraît absurde. Les Armagnacs se prétendaient les meilleurs garants de la lignée royale légitime. Ils auraient bien plutôt mis tous leurs efforts à empoisonner le duc de Bourgogne. Les conseillers du roi ? C'est bien vague. Les conseillers étaient nombreux. Parmi ceux-ci était Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. Mais il était gravement malade depuis plusieurs mois et mourut le 20 de ce même mois d'avril 1417, instituant Yolande d'Aragon régente de tous ses Etats et administratrice de la personne et des biens de sa famille. Pour être juste, il faut dire que depuis longtemps déjà, la reine de Sicile exerçait *de facto* les fonctions dévolues à son mari. Mais personne ne parle de Yolande d'Aragon à propos de la mort du dauphin Jean. C'est peut-être dommage que ce personnage n'ait pas suffisamment retenu l'attention des chroniqueurs contemporains, trop aveuglés, semble-t-il, par les « vedettes » qui occupaient le devant de la scène. Car, si on s'en réfère à la question primordiale que tout enquêteur doit poser en pareil cas : « A qui profite le crime ? », la réponse est simple. A Charles, comte de Ponthieu, duc de Touraine, dernier fils vivant de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, gendre, élève et protégé de Yolande d'Aragon, reine de Sicile, comtesse de Provence et duchesse d'Anjou.

Les fiançailles de Marie d'Anjou avec Charles, en 1413, avaient donc été le prélude d'une grande affaire qui, se développant désormais au grand jour, faisait d'un obscur petit prince, quelque peu oublié de sa famille mais bien conditionné par sa belle-famille, l'héritier légitime de la Couronne de France. Il ne restait plus qu'à agir pour que cet héritage devînt une réalité, car la partie n'était pas gagnée d'avance. Yolande d'Aragon allait s'en apercevoir.

(6) Monstrelet, VI, 60. Alain Chartier, III, 285.

ALISON DU MAY ET JEANNE D'ARC

Nous avons dit que la division de la France en deux parties, armagnaque et bourguignonne, correspondait en gros à une France du sud-ouest et à une France du nord-est. Mais, à l'époque, les limites du royaume de France n'allaient certes pas jusqu'au Rhin, et les habituels thuriféraires de Jeanne d'Arc, complètement englués dans leur délire patriotique français, oublient généralement de signaler que le pays de la « Bonne Lorraine » relevait du Saint-Empire romain-germanique et non du royaume de France qu'elle contribua pourtant grandement à consolider. Ce sont là bizarreries de l'Histoire. On pourrait ajouter que ce sont les Normands, puis les Angevins, qui ont fait l'Angleterre moderne, ou encore que le meilleur premier ministre — mais aussi le plus malhonnête — que la France ait connu a été l'italien Mazarin. Dans ces conditions, d'ailleurs, on ne voit pas par quel aveuglement imbécile certains historiens se permettent des jugements définitifs sur la reine Isabeau en la traitant de « grosse Bavaroise podagre et sans génie ». Le chauvinisme contribue grandement à l'élaboration d'un vocabulaire imagé souvent peu conforme à la réalité.

Il y avait deux territoires impériaux qui intéressaient Jean sans Peur, le duché de Bar et la Lorraine. Le duc de Bourgogne n'avait aucun pouvoir légal sur eux, mais il espérait bien les faire tomber sous sa domination. Cela, Yolande d'Aragon le savait, et en fine stratège qu'elle était, elle résolut de les faire soumettre à l'obédience armagnaque de façon à maintenir constamment une épée dans le dos du duc de Bourgogne.

Elle avait quelques moyens pour ce faire. D'abord, elle était la nièce de l'évêque-duc de Bar, lequel n'avait pas d'héritier. Jean sans Peur intriguait pour en obtenir l'héritage. Yolande d'Aragon se persuada qu'il n'y arriverait pas. Elle envoya de nombreux hommes de confiance faire le siège de son oncle. A force de persuasions et de grâces, mettant en jeu toutes les ressources de sa dialectique que nous savons avoir été subtile, elle parvint à fléchir le vieux cardinal Louis de Bar. Elle obtint de lui qu'il reconnût officiellement pour successeur son second fils René d'Anjou, le futur Roi René, qui était alors âgé de treize ans.

C'était une bonne chose pour Yolande d'Aragon. Le duché de Bar (actuellement Bar-le-Duc) était une position stratégique importante,

comprenant non seulement l'actuel département de la Meuse, mais également une partie des Vosges. La reine de Sicile pouvait être sûre que son fils René, quand il prendrait officiellement possession du duché, se montrerait un fidèle allié de Charles VII, son ancien compagnon de jeu à la cour d'Angers. Mais pour compléter son plan et lui donner toute son efficacité, Yolande devait également faire basculer la Lorraine de son côté. Et là, la partie était plus difficile.

En effet, le duc Charles II de Lorraine était l'ennemi intime de son voisin le cardinal-duc de Bar. De plus, son alliance avec Jean sans Peur était solide, renforcée qu'elle était par la présence de son épouse, Marguerite de Bavière, parente de la reine de France et du duc de Bourgogne. C'est elle qui maintenait farouchement son mari dans la ligne bourguignonne, et il semblait fort difficile de vaincre son opiniâtreté.

Heureusement, le duc de Lorraine avait une faiblesse : il aimait les jolies femmes. Yolande d'Aragon, négligeant de s'attaquer à la duchesse pour tenter de la convaincre, s'arrangea pour sortir de l'ombre une jeune personne pleine de charme, d'intelligence et aussi de science érotique : ce fut une simple roturière, Alison du May, qu'elle fit rencontrer à Charles II et pour laquelle celui-ci se prit d'une passion dévorante. Alison du May joua si bien son rôle auprès du duc de Lorraine qu'elle lui donna cinq bâtards, preuve que leur liaison dura longtemps et fut solidement établie.

Ce genre d'agissements était fréquent à l'époque. Il faudra en reparler à propos d'Odette de Champdivers et de la Dame de Giac. Plus tard, lorsque Charles VII, habitué à l'érotisme subtil d'Agnès Sorel, la « Dame de Beauté », deviendra quelque peu sénile et impuissant, son fils Louis XI s'arrangera pour lui procurer une organisatrice de ses plaisirs intimes, en l'occurrence la belle et troublante Antoinette de Meignelay, nymphomane et maîtresse de « ballets roses ». Cette même Antoinette de Meignelay, à la mort de Charles VII, servira encore : Louis XI, expert en fourberies de toutes sortes, en fera la maîtresse de François II, duc de Bretagne, qu'elle espionnera toute sa vie pour le compte du roi de France. Dans ces conditions, il serait malséant d'accuser la reine de Sicile d'avoir joué les entremetteuses et d'avoir placé une de ses créatures auprès de celui qu'elle voulait à tout prix circonvenir. Le jeu en valait d'ailleurs la chandelle.

En effet, Alison du May ne se contenta pas de soigner la sensualité du duc de Lorraine et de lui faire cinq enfants, elle réussit pleinement

sa mission qui était une alliance de la maison de Lorraine avec la maison d'Anjou. Au début, cela paraissait impossible. On ne sait quels moyens employa Alison du May pour fléchir son ducal amant — ou plutôt, on les devine —, mais à Foug, non loin de la ville de Toul, Yolande d'Aragon, reine de Sicile, signa un accord, le 20 mars 1419, avec le duc de Lorraine, Charles II, dit le Hardi. Aux termes de cet accord, Charles de Lorraine s'engageait à marier sa fille Isabelle, son unique héritière légitime, avec René d'Anjou, encore lui, deuxième fils de Yolande et héritier du duc de Bar. Ainsi, un jour prochain, le duché de Bar et le duché de Lorraine seraient réunis sous une même couronne, laquelle couronne serait tenue par un prince d'Anjou partisan convaincu des Armagnacs et commensal de Charles VII de France. La réussite de la reine de Sicile était totale. Jean sans Peur rongea son frein, comprenant fort bien qu'il avait été joué. Et quant à Isabeau de Bavière, outragée de voir Yolande réussir l'impossible, il ne fait pas de doute que la fureur qu'elle ressentit à cette nouvelle accentua son désir de voir sa fille préférée, Catherine de France, encore libre malgré ses dix-huit ans, unie au roi d'Angleterre, Henry V Plantagenêt (7).

Ainsi Yolande d'Aragon avait-elle ses entrées dans le duché de Bar et dans le duché de Lorraine. D'après les recoupements qu'on peut faire à la lumière des nombreux documents fragmentaires relatifs à cette époque, on peut affirmer qu'elle en profita largement.

Le 20 octobre 1420, à Nancy, furent célébrées les épousailles par contrat d'Isabelle de Lorraine, âgée de douze ans, et de René d'Anjou, âgé de onze ans. Quelque part, aux marches du Barrois et de la Lorraine, dans le village de Domrémy, une jeune fille de huit ans, du nom de Jeanne d'Arc, ne put pas ignorer ce mariage princier qui scellait l'union de deux Etats voisins et amis. Mais ce qu'elle ne savait pas, c'est que ce mariage était le premier maillon de la chaîne qui allait la conduire sur le bûcher de Rouen.

En effet, rien n'est dû au hasard dans cette histoire complexe où se rencontrent Isabeau de Bavière, Yolande d'Aragon et Jeanne d'Arc en compagnie d'autres femmes plus méconnues, au milieu d'une situation inextricable où s'agitent et s'entretuent des personnages de

(7) Il faut préciser que deux ans plus tôt, Isabeau de Bavière avait fait demander la main d'Isabelle de Lorraine pour son neveu Louis le Bossu, fils de son frère Louis de Bavière, et qu'elle s'était vu répondre par un refus catégorique de la part du duc de Lorraine.

premier plan. Ce n'est pas faire injure à la mémoire de la Pucelle d'Orléans d'affirmer qu'elle s'est trouvée, à son corps défendant, à l'intérieur même du réseau tissé par la reine de Sicile. En l'occurrence, il ne s'agit pas de douter de Jeanne d'Arc, ni de prétendre apporter quelque lumière sur ses origines, encore mystérieuses et discutables. Qu'elle ait été simple paysanne, bâtarde princière, voire demi-sœur de Charles VII, ne change rien à l'affaire : sa sincérité ne peut être mise en doute, sinon, elle ne serait pas allée jusqu'au bout. Mais ce qu'il importe de préciser, c'est qu'elle n'était pas la petite bergère naïve et inculte dont l'imagerie populaire et les bondieuseries saint-sulpiciennes ont malheureusement tant contribué à répandre le visage imbécile.

Tous les témoignages concordent : Jeanne faisait partie d'une famille de paysans aisés, presque des bourgeois. Elle n'allait pas garder les moutons. Elle était aussi intelligente que pieuse. Elle était au courant de tout ce qui se passait non seulement dans le pays, mais dans cette Europe bouleversée où la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, puis la guerre contre les Anglais, était un sujet qui alimentait les conversations de sa famille et de son entourage.

En effet, aux marches du Barrois et de la Lorraine, la seigneurie de Vaucouleurs, dont dépendait Domrémy, était en plein cœur du combat que se livraient les Armagnacs et les Anglo-Bourguignons. La chatellenie elle-même était reconnue comme armagnaque, mais les états du duc de Bourgogne n'étaient pas loin, et ce n'était pas pour rien que Yolande d'Aragon avait tant voulu faire tomber le duché de Bar et la Lorraine dans le « bon chemin ». De plus, il est prouvé que Vaucouleurs servait de relais aux messagers envoyés par la reine de Sicile et le roi de Bourges au duc de Bar et autres seigneurs lorrains alliés. En somme, Vaucouleurs était la plaque tournante de l'espionnage armagnac en même temps qu'une sorte de quartier général militaire dans la lutte pour prendre à revers les Bourguignons.

Or, grâce aux différents témoignages du Procès de Jeanne d'Arc, ainsi que de son contre-procès de réhabilitation, on est en mesure d'affirmer que Jeanne, ayant eu vers l'an 1425 la révélation de sa mission, s'est trouvée très tôt en rapport avec les autorités de son pays. Régine Pernoud a mis en évidence qu'à la fin du mois de janvier 1428, la Pucelle est allée, en compagnie de son oncle Durand-Laxart, à Nancy, chez le duc de Lorraine. Elle y fut fort bien reçue par Charles le Hardi, qui était alors malade, et elle eut peut-être l'occasion de rencontrer à son chevet sa fille Isabelle et son gendre

René d'Anjou. Que dit-elle au duc ? Nous n'en savons rien, mais il est certain qu'elle lui parla de la mission dont elle se sentait investie. D'après les déclarations de l'écuyer Bertrand de Poulengy, qui l'accompagnera à Chinon, elle fit sa première visite au sire de Baudricourt en mai 1428, afin de lui demander une escorte. Robert de Baudricourt la considéra d'abord comme une folle, mais on sait qu'elle revint ensuite le voir et qu'elle eut ce qu'elle demandait.

Alors, quand on analyse et qu'on recoupe toutes les données, on s'aperçoit que le *cas* Jeanne d'Arc était connu à Nancy et à Vaucouleurs quelques mois avant le départ de la jeune fille pour Chinon. Il paraît hautement improbable que Yolande d'Aragon n'en ait point été avertie par les différents messagers qui faisaient le pont entre la Lorraine et la cour de Charles VII. Et il y a une bonne raison à cela : Jeanne d'Arc parlait de faire sacrer le roi Charles à Reims. Or tout ce qui touchait le roi Charles VII intéressait Yolande d'Aragon, puisque le but de sa vie était de mettre sur un trône solide celui qu'elle avait choisi comme son gendre et qui, selon elle, représentait la légitimité. Et si Jeanne d'Arc a obtenu du sire Robert de Baudricourt une escorte pour aller à Chinon, si elle a été reçue par le roi, ce ne peut avoir été qu'avec l'accord de la reine de Sicile.

Le but de celle-ci était net : Charles se trouvait alors dans un état d'apathie complet, et il fallait trouver le moyen de lui rendre son énergie. Il doutait de tout, de lui-même, de sa filiation. Pour qu'il retrouvât son assurance, pour qu'il comprît enfin qu'il avait été choisi pour réunifier le royaume, il lui fallait un signe. La reine de Sicile, avertie de la « mission » de Jeanne, sauta sur l'occasion. Certes, pendant toutes les époques troublées de l'Histoire, il n'a jamais manqué de prophètes, de prophétesses et de visionnaires de toutes sortes. L'époque de Charles VII n'a pas failli à la règle. L'essentiel était de choisir parmi les divers thaumaturges et devins qui pullulaient d'un côté comme de l'autre ⁽⁸⁾. L'essentiel était de s'assurer du *bon choix*. D'ailleurs, « Yolande, comme la plupart des monarques et des princes de son temps, avait conservé l'antique coutume de croire aux prédictions lues dans les étoiles, d'accorder confiance aux vieilles légendes colportées de pays à pays. C'est pourquoi elle ne devait pas

(8) Lors du couronnement d'Henry VI comme roi de France, à Paris, les Anglais en avaient trouvé un. C'était un pâtre, prophète et stigmatisé. Il fallait bien faire pendant à la *magicienne*, c'est-à-dire à Jeanne d'Arc.

ignorer une ancienne prophétie attribuée à l'enchanteur Merlin ⁽⁹⁾ qui déclarait qu'*une jeune fille venue des marches de Lorraine subjugueraient les archers ennemis*. Dans une de ses plaintes, le poète Robert Blondel n'avait-il pas annoncé que l'ange de la victoire serait une vierge ? Comme la sainte douceur d'une vierge était supposée communiquer à celle-ci une puissance capable de juguler les forces du mal ⁽¹⁰⁾, pourquoi la duchesse Yolande n'aurait-elle pas pensé que seule une personne comme la Pucelle de Domrémy pouvait rendre l'espoir aux Français de toutes conditions et donner au *vrai roi* le courage de *bouter les Anglais hors de France* ? » ⁽¹¹⁾.

Et puis, on retrouvait là le mythe fondamental de l'humanité chrétienne. D'un côté, il y avait Eve, responsable des maux de l'humanité, lourde et entachée de péché, la grande prostituée qui avait souillé le monde : en l'occurrence, c'était Isabeau de Bavière, mauvaise épouse, mauvaise mère, mauvaise reine, qui avait livré la France au Diable, c'est-à-dire au roi d'Angleterre. Mais, de l'autre côté, il y avait heureusement la Vierge Marie, conçue sans péché, mère de Dieu, salvatrice du monde, réparatrice des désordres occasionnés par Eve : et c'était évidemment Jeanne d'Arc, la simple, la pure, la Vierge, qui était seule capable de régénérer la France. Ainsi replacée dans son contexte, l'épopée de Jeanne d'Arc s'explique parfaitement. Mais c'est Yolande d'Aragon qui, en utilisant tour à tour la courtisane Alison du May et la vierge mystique Jeanne d'Arc, avait mis en scène le drame qui se jouait.

ODETTE DE CHAMPDIVERS

Le destin de celle qu'on appelait, à l'époque, la « petite reine », n'est pas ordinaire. Odette de Champdivers, qu'on a jugée peut-être trop hâtivement comme un personnage insignifiant, a, semble-t-il,

⁽⁹⁾ Depuis le XII^e siècle, sous le nom du célèbre Merlin, circulaient, en latin ou en langue vulgaire, diverses prophéties dans un style systématiquement mystérieux et s'adaptant à toutes circonstances. Cela n'a évidemment rien à voir avec le personnage de Merlin, barde breton authentique du VI^e siècle, devenu personnage des romans arthuriens. Voir J. Markale, *Merlin l'Enchanteur*, Paris, 1981, éd. Retz.

⁽¹⁰⁾ Le XV^e siècle est l'époque où se développe le fameux mythe de la « Dame à la Licorne » dont la tapisserie bien connue du Musée de Cluny est une éclatante illustration.

⁽¹¹⁾ Micheline Dupuy, *Le Chaos d'où sortit la France*, Paris, 1980, Librairie Académique Perrin, pp. 341-342.

joué un rôle beaucoup plus important encore qu'entouré de profondes ténèbres. C'était la fille d'un maître d'écurie de la cour de Charles VI. Vers les années 1402, le conseil royal, avec le plein accord d'Isabeau de Bavière, l'avait choisie pour « tenir compagnie » au roi fou. C'était en somme une concubine officielle, chargée d'une délicate mission humanitaire : épancher la sensualité du monarque et l'entourer de soins attentifs. De fait, Odette de Champdivers se montra à la hauteur de cette mission. D'une grande patience et d'un grand dévouement, elle s'attacha à Charles VI pendant vingt ans, et c'est entre ses bras que le malheureux, délaissé par sa famille, rendit le dernier soupir. En 1407, elle mit au monde une fille, Marguerite, qui sera légitimée plus tard en 1428 par Charles VII, qui la donna en mariage à un chevalier picard, Jean de Harpedenne, seigneur de Belleville. Mais certains documents prétendent qu'Odette de Champdivers eut une autre fille dont on ne sait rien.

Il est de bon ton de s'apitoyer sur cette jeune femme douce et belle qui se sacrifia pour le bien de son souverain. La réalité est peut-être différente. Après tout, on sait qu'Odette de Champdivers reçut en échange de son dévouement de fort beaux manoirs de la part des différents seigneurs composant le conseil. Et parmi ceux-ci, celui qui se montra le plus généreux fut certainement le duc de Bourgogne, ce qui donne à réfléchir et fait poser d'irritantes questions. Pour qui donc travaillait Odette de Champdivers ? Probablement pour tout le monde. Mais peut-être qu'à un certain moment, les dons du duc de Bourgogne étant particulièrement importants, Odette a pu se sentir elle-même très bourguignonne et influencer le roi dans ce sens. Ce serait logique : n'oublions pas que Charles VI, dans les périodes de rémission pendant lesquelles sa maladie s'estompait, a toujours manifesté des sentiments pro-bourguignons. On peut même aller plus loin : et si Odette de Champdivers avait profité de sa présence auprès du roi fou pour maintenir son hébétude et son imbécillité ? Cette incapacité du roi à gouverner profitait à tout le monde, à Jean sans Peur tout le premier. Mais, après la mort du roi, Odette et sa fille se retirèrent en Bourgogne, et là, elles furent accusées par Philippe le Bon de fournir des renseignements au roi de France Charles VII. C'était probablement vrai. Et il est fort possible que Yolande d'Aragon y était pour quelque chose.

Car enfin, ce serait faire injure à la reine de Sicile de penser qu'elle n'aurait pas eu l'idée d'utiliser, pour la réussite de ses desseins politiques, la seule personne qui résidait de façon permanente auprès

du roi fou, et ensuite, en s'appuyant sur les relations bourguignonnes d'Odette, d'en faire son agent de renseignements sur les terres de l'ennemi à surveiller. Tout cela serait bien dans l'esprit de Yolande d'Aragon, toujours prête à tirer parti des êtres et des circonstances dans le but d'assurer au royaume sa cohésion et sa puissance.

Et puis un mystère restera toujours attaché au nom d'Odette de Champdivers. A-t-elle eu, oui ou non, une deuxième fille du roi Charles VI ? Et en admettant l'existence de cette deuxième fille, pourquoi a-t-elle disparu ? Si l'on pouvait répondre à ces questions, on éclaircirait sans doute l'irritant problème des origines réelles ou supposées de Jeanne d'Arc. N'a-t-on pas présenté comme une hypothèse plausible que la Pucelle de Domrémy ait pu être une demi-sœur du roi Charles VII ? De là à prétendre que Jeanne d'Arc était la fille d'Odette de Champdivers, il n'y a qu'un pas, et ce n'est pas la fameuse affaire du secret révélé par Jeanne d'Arc à Charles VII, à Chinon, qui peut faire douter de la valeur de cette hypothèse. Là encore nous risquerions de retrouver Yolande d'Aragon à la croisée des chemins. Cette seconde fille de Charles VI et d'Odette de Champdivers aurait pu facilement naître en 1411, date où l'on place la naissance de Jeanne d'Arc. Après tout, est-on sûr que la Jeanne d'Arc qui fut reçue à Chinon était la jeune fille partie de Vaucouleurs ? En 1411, la reine de Sicile avait liquidé l'alliance bourguignonne et avait décidé de jouer le jeu du roi de France. On peut très bien admettre que Yolande se soit emparée de l'enfant et qu'elle l'ait gardée en secret jusqu'au jour où elle pourrait lui servir. La reine de Sicile était très férue de romans chevaleresques, et elle connaissait la légende de Merlin l'Enchanteur mettant à l'écart, au moment de sa naissance, l'enfant qui deviendra plus tard le célèbre roi Arthur.

Tout cela semble du domaine du roman d'aventures le plus échevelé. Mais l'époque tout entière où se déroule ces événements est un roman qu'aucun romancier n'oserait écrire, tant la réalité dépasse de très loin la fiction la plus audacieuse. Il n'en reste pas moins vrai qu'Odette de Champdivers, concubine de Charles VI, le roi fou, a sa place dans l'Histoire au même titre qu'Isabeau de Bavière dont elle n'a jamais été la rivale, mais bien plutôt la suppléante.

LA DAME DE GIAC

Avec la Dame de Giac, la situation n'est même plus romanesque : elle devient franchement vaudevillesque sur fond de tragédie. Et

d'abord, les historiens ne sont pas d'accord entre eux pour déterminer qui est la Dame de Giac. S'agit-il de la mère ou de la belle-fille ? La mère était Jeanne de Peschin, dame de Bréon, fille d'Imbault et de Blanche Le Bouteiller. Son frère Jacques de Peschin était un compagnon de Tanguy du Chastel. En 1376, elle avait épousé, par contrat, Louis de Giac, chambellan du duc de Bourgogne. Si c'est bien d'elle qu'il est question, il faudrait croire que, malgré son âge quelque peu avancé en 1419, elle avait gardé des charmes indubitables, puisqu'elle passe pour avoir été la maîtresse de Jean sans Peur et son inspiratrice. En tout cas, son fils Pierre de Giac était un des familiers de *Jean sans Peur*,

Il est plus vraisemblable de penser que la fameuse Dame de Giac était Jeanne de Naillac, épouse de Pierre de Giac, ancienne dame d'honneur de la reine Isabeau. Sa jeunesse et son habitude des couloirs de palais correspondent davantage aux faits qui lui sont attribués. Car, quelle qu'elle soit, elle a joué un rôle considérable dans les années 1418-1419. On l'a dite maîtresse du duc de Bourgogne, et c'est tout à fait possible : mais dans ce cas, Pierre de Giac aurait été consentant, ce qui laisse supposer quelques raisons secrètes. En tout cas, il est certain qu'elle a eu une grande influence sur Jean sans Peur. C'est la Dame de Giac qui a été la cheville ouvrière des négociations engagées en 1419 pour réconcilier le duc de Bourgogne et le dauphin Charles, et dans ces circonstances, on est obligé de constater qu'elle suivait exactement les mêmes buts politiques que l'inspiratrice de ces négociations, Yolande d'Aragon, reine de Sicile. Peut-on en conclure que la Dame de Giac était également une créature de Yolande d'Aragon ? C'est difficile à dire. On a aussi prétendu qu'elle servait Isabeau de Bavière dont son mari avait été l'amant, ce qui est absolument invérifiable, mais pas impossible. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1419, ce n'est pas la reine Isabeau qu'elle servait, mais bel et bien la reine de Sicile.

On sait que Jean sans Peur ne voulait pas se rendre au fatal rendez-vous de Montereau. Son astrologue lui avait prédit qu'un malheur lui arriverait. Le duc de Bourgogne lui-même avait de sombres pressentiments et remettait de jour en jour la rencontre. C'est pourquoi Tanguy du Chastel et Jacques de Peschin lui avaient été dépêchés pour l'obliger à accepter le rendez-vous. Mais Jean sans Peur avait répondu de façon évasive. Il avait fallu que la Dame de Giac intervînt — et là-dessus, tous les chroniqueurs sont d'accord — et qu'elle ordonnât littéralement au duc Jean d'aller à la rencontre du pont de

Montereau pour que celui-ci s'y rendît à contrecœur. On connaît la suite : Jean sans Peur tué d'une blessure à la tête, et le poing coupé *comme le duc Louis d'Orléans*, dans des circonstances qui n'ont jamais été vraiment éclaircies. Vengeance des Orléans ? Abus de méfiance ayant conduit un des partisans du dauphin à attaquer le duc ? De toute façon, la responsabilité propre du dauphin Charles est totalement exclue dans cette affaire. Celle de Tanguy du Chastel, qui, au début de la bagarre, se saisit du dauphin et l'entraîna rapidement à l'abri, est difficile à établir. Longtemps Tanguy du Chastel a passé, sinon pour l'assassin de Jean sans Peur — ce qui était impossible puisqu'il a entraîné le dauphin avant le coup mortel lancé au duc Jean — du moins pour l'instigateur du complot fomenté dans le dos du dauphin. Quand il s'est justifié publiquement, Tanguy du Chastel s'est blanchi de l'accusation d'avoir porté le coup. Mais le reste ? Il n'en a point parlé. N'oublions pas que le Breton était l'âme damnée de la reine de Sicile.

Et que dire quand on s'aperçoit que Pierre de Giac et sa femme, après le meurtre du pont de Montereau, sont passés avec armes et bagages dans les camps des Armagnacs ? Cette trahison est pour le moins troublante, d'autant plus que Pierre de Giac va se trouver très vite dans les faveurs de Charles VII, et en 1426, il deviendra même premier chambellan du roi. Était-ce la récompense pour les services spéciaux qu'il avait rendus à la cause française dans le camp bourguignon, ou le paiement de l'influence de sa femme sur Jean sans Peur ? Les chroniqueurs en rajoutent d'ailleurs : certains prétendent que la Dame de Giac agissait ainsi parce qu'elle avait connu tout jeune le futur dauphin lorsqu'elle était dame d'honneur d'Isabeau. Mais d'autres disent qu'elle avait également des bontés pour Charles VII, et que ce n'était pas sans raison que le roi avait choisi comme chambellan Pierre de Giac à la place d'Arthur de Richemont. Qui croire ? Plus on étudie le cas de la fameuse Dame de Giac, plus on s'enfonce, non dans l'incohérence, mais dans les détails les plus tortueux.

En effet, ce n'est pas fini. On a raconté, à l'époque, que Pierre de Giac avait vendu sa main droite au Diable contre les biens matériels dont il était affamé, contre des amours réussies, une fortune et un pouvoir démesuré. En tout cas, la fortune semblait lui sourire. Mais à partir de là, deux versions s'opposent. L'une d'elles nous montre la mort de la Dame de Giac. Ayant toujours été servi par les mœurs faciles de son épouse, Pierre de Giac se serait tout à coup découvert

une jalousie sauvage. La Dame de Giac étant enceinte, il l'aurait obligée, une nuit, à boire du poison, l'aurait attachée à la croupe d'un cheval, l'aurait emportée ventre à terre dans un bois et l'y aurait enterrée. Son excuse aurait été qu'il était amoureux d'une opulente veuve, Catherine de l'Isle-Bouchard, comtesse de Tonnerre, qu'il aurait épousée quelques semaines plus tard.

La seconde version de l'histoire reste muette sur la mort de la Dame de Giac, mais enchaîne sur la suite. Pierre de Giac prenait de plus en plus d'ascendant sur Charles VII, travaillant ouvertement à séparer celui-ci de la reine de Sicile qu'il considérait comme un empêchement à son avancement. Il forma ainsi une garde d'hommes entièrement dévoués à sa cause — et grassement payés par lui — pour entourer le roi et éviter que ne viennent trop rôder les hommes d'Arthur de Richemont qui, entre-temps, était devenu connétable de France. Pierre de Giac se conduisit comme un véritable tyran, suscitant autour de lui des haines féroces. Son plus virulent ennemi fut d'ailleurs Arthur de Richemont qui, après un entretien avec la reine de Sicile, résolut de le faire remplacer au poste de premier chambellan par son protégé George, sire de la Trémoille. La Trémoille adhéra d'autant plus vite au complot de Yolande et de Richemont qu'il était très amoureux de la Dame de Giac (Jeanne de Naillac ou Catherine de l'Isle-Bouchard ?) et qu'il voyait l'occasion de se débarrasser du mari sans aucun risque. Il y eut une altercation entre Giac et la Trémoille devant le roi, lequel donna raison à Giac. La Trémoille, encouragé par Richemont, promit de se venger. Alors que la cour de Charles VII se trouvait à Issoudun, Giac, qui avait suivi le roi, demeurait près de lui dans le château. Au point du jour, La Trémoille et Richemont, bien escortés d'hommes d'armes, se présentèrent à l'appartement du ministre, firent briser la porte à coups de hache et le surprirent dans son lit. Sans lui laisser le temps de s'habiller, ils le firent partir pour Bourges, et, de là, le firent transférer au château de Dun-le-Roi. Il s'y trouva un tribunal pour le juger, soi-disant pour trahison. Après de courtes formalités, il fut condamné à mort, lié dans un sac et jeté dans la rivière. On prétend qu'avant d'être enfermé dans le sac, il supplia qu'on lui tranchât le poing droit pour que Satan, en vertu du pacte qu'il avait fait avec lui, ne l'entraîne pas en enfer. Il paraît qu'on lui accorda cette faveur.

Richemont prétendit qu'il avait agi pour le bien du roi. De toute façon, personne ne regretta Pierre de Giac, si ce n'est le roi, du moins pendant quelque temps. Quant à La Trémoille, le mois suivant, il

épousait la veuve de Giac. Le roi, ayant fini par admettre le fait accompli, demanda conseil à Arthur de Richemont pour nommer un nouveau chambellan. « Prenez La Trémoille », dit Richemont. « Vous ne le connaissez pas », répondit le roi, « vous vous en repentirez ». Néanmoins, le connétable, en plein accord avec Yolande d'Aragon, fit prendre à La Trémoille la charge de surintendant des finances et chef du conseil. C'est pourtant le roi qui avait raison : le nouveau ministre, sans égard pour celui qui l'avait protégé, se mit à intriguer tant qu'il put contre Richemont. Le connétable en arriva même à se trouver en demi-disgrâce à un moment où la lutte contre les Anglais nécessitait le concours de tous. Le connétable attendit plusieurs années avant de se venger : en 1432, ayant repris tout son crédit auprès du roi, et toujours avec l'assentiment de Yolande d'Aragon, il fit arrêter La Trémoille et l'envoya dans une prison, le faisant remplacer à son poste par Charles d'Anjou, fils de la reine de Sicile. C'était l'épilogue de l'affaire de la Dame de Giac, et on retrouve tout au long de cette comédie tragique le nom de Yolande d'Aragon. Mais il faut quand même signaler qu'Arthur de Richemont, devenu duc de Bretagne, mourut probablement empoisonné en 1458, et que le petit-fils de La Trémoille, général des armées de Charles VIII, sera le vainqueur de l'armée bretonne à Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488, défaite qui marque pratiquement la fin de l'indépendance bretonne ⁽¹²⁾. En tout cas, l'Histoire n'est pas une suite d'événements isolés : tout se tient, et les plus petits détails peuvent parfois éclairer les zones d'ombre qui demeurent importantes tant le comportement des humains est incompréhensible.

ISABEAU LA DÉLAISSÉE

Au milieu de toutes ces femmes dont la vie est passablement agitée, la reine Isabeau de Bavière fait plutôt figure de solitaire, sinon de sédentaire. Il est vrai qu'à partir de 1413, la reine qui, par suite de son appétit vorace et de ses douze grossesses, s'est mise à prendre de l'embonpoint, ne se déplace plus si facilement. De plus, elle se sentait vieillir. A une époque où la moyenne de vie était à peu près de trente

⁽¹²⁾ A cette bataille, l'un des grands vaincus, qui se trouvait donc dans l'armée bretonne contre la France, était Louis d'Orléans, fils de Charles d'Orléans et futur Louis XII de France. Voir J. Markale, *Anne de Bretagne*, Paris, 1980, éd. Hachette.

ans, elle avait franchi ce cap et savait qu'elle était en sursis. En 1411, elle avait fait son testament. Aux dires des contemporains, elle commençait à avoir une profonde terreur de la mort. Aux yeux de la reine, l'existence n'offrait plus que des misères : le temps de la beauté et de la jouissance était maintenant terminé, et cette constatation devait être particulièrement pénible pour Isabeau qui, pendant toute sa jeunesse, avait été fêtée, adulée, vantée pour sa beauté, nantie de nombreux amants réels ou imaginaires. Et puis, autour d'elle, on continuait à s'entre-tuer. Elle avait perdu plusieurs de ses enfants. Son mari, le roi de France, était fou, d'une folie qui chaque jour apparaissait de plus en plus, comme irrémédiable. Lectrice du *Roman de la Rose* et des poèmes de Guillaume de Machaut, la reine Isabeau devait trouver là de quoi augmenter sa mélancolie. Peut-être les poèmes de sa presque contemporaine Christine de Pisan, pleurant mais vantant en même temps son veuvage et sa solitude, pouvaient-ils lui apporter quelque réconfort. Mais Isabeau se sentait seule, délaissée.

Au mois de décembre 1415, la reine se rendit de Melun à Paris. Elle se fit porter en litière, à épaules d'hommes, par des relais de piétons qui se succédaient. Elle dut regretter, pendant ce voyage, les galopades effrénées de sa jeunesse, à dos de cheval, galopades qu'elle avait toujours passionnément aimées. Il n'était plus question à présent de monter à cheval, ne serait-ce que pour une paisible promenade au pas. Elle devait renoncer également à ces chars rapides et légers dont elle avait fait précédemment usage : les secousses lui devenaient intolérables.

En avril 1416, la reine devint podagre. Elle était obligée, pour se mouvoir à l'intérieur de sa résidence, de se faire traîner dans une chaise roulante. Certes, à certains moments, elle retrouvait l'usage de ses jambes, mais ce n'était que pour de courtes marches, d'une allure lente et sans effort. Cette difficulté qu'elle eut de plus en plus de se mouvoir affecta quelque peu son caractère et accentua sa terreur d'être assaillie sans pouvoir s'enfuir. Elle avait appris que Jean sans Peur avait élevé dans son hôtel d'Artois, sa résidence parisienne, rue Mauconseil, une chambre forte, construite en pierre, à l'épreuve de toute attaque, où il couchait la nuit. Or, comme l'annonce de la guerre avec les Anglais, mêlée avec celle de la guerre contre les Bourguignons, avait renouvelé ses terreurs, Isabeau s'était fait faire, tant à Vincennes qu'à l'hôtel Saint-Pol, des logements ou « retraits de bois », fermés de divers engins de serrurerie fréquemment remplacés

pour éviter qu'on en connût trop vite le mécanisme. C'est là qu'elle reposait, la nuit, sous la surveillance constante de gardiennes ou de gardes-malades qui se relayaient pour la veiller.

Car Isabeau de Bavière prenait bien soin de sa sécurité comme de sa santé. Mais on peut le dire en toute conscience, la médecine, telle qu'elle se pratiquait alors, et les actes de piété tels que la reine les exerçait, constituaient une double superstition qu'elle combinait d'étrange manière. Elle buvait de l'*or potable*, résultat de savantes recettes apparentées à l'Alchimie, ainsi que des pierres précieuses, sous forme d'élixir dont la plupart lui venaient d'officines de charlatans bien en cour. Mais elle recevait aussi les soins d'un authentique médecin, maître Guillaume Le Pelletier, « physicien du roi ». Cependant, il semble qu'Isabeau ne croyait pas beaucoup à la vertu de ses remèdes, car ce docteur fut en outre chargé de « faire faire pour la dite dame, et à sa dévotion, une neuvaine-quinzaine en l'église Notre-Dame de Montfort ». De plus, la reine *accomplissait* sans cesse, de tous côtés, à ses dépens, des pèlerinages *par procuration* ⁽¹³⁾. Au moment où elle perdit son fils, le dauphin Jean, Isabeau chargea l'un de ses aumôniers de payer « neuf livres quatre sous à sœur Jeanne la Brune, religieuse à Saint-Marcel, pour trente-six jours que la dite sœur avait jeûné pour, et à la dévotion, de ma dite dame la reine » (Jean Chartier).

Partout où la reine de France, suivie de ses dames d'honneur, fixait son séjour, une nombreuse garnison de gens d'armes habitait près d'elle, pour veiller à la sûreté de leur commune demeure. Isabeau, à l'aide des minutieuses précautions dont nous avons parlé, parvenait à isoler sa personne. Elle se préservait ainsi, malgré cette cohabitation, d'un voisinage qui aurait pu être dangereux, les cours étant infestées d'espions et d'agents de tous les partis. Mais ces mesures ne produisirent point, à ce qu'il semble, des résultats satisfaisants en ce qui concerne les dames d'honneur. Celles-ci, jeunes pour la plupart et de haute condition, se faisaient remarquer par un luxe et une extravagance de costume qui contrastaient singulièrement avec la gravité des circonstances et la détresse financière. D'ailleurs, la conduite même des compagnes de la reine était sévèrement incrimi-

(13) Cette forme de pèlerinage n'était pas exceptionnelle et se pratiquait beaucoup autrefois. Au début de ce siècle, il y avait encore dans certaines campagnes de véritables pèlerines professionnelles.

née par la malignité publique toujours prête à colporter des bruits infamants pas toujours justifiés.

Le 14 novembre 1416, par ordre d'Isabeau, le serrurier de la cour avait posé « deux serrures, l'une à boîte, l'autre à ressort, garnies de cinq clés, par lui mises (les serrures) et assises en deux huis (= portes) au retrait des damoiselles de ladite dame, en l'hôtel de Saint-Paul » (Jean Chartier). Ces cinq clés étaient destinées aux cinq principales dames d'honneur de la reine. Or lesdites dames en profitaient pour organiser chez elles, bien à l'abri, certaines fêtes dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles n'étaient pas austères. Le témoignage unanime des chroniqueurs du temps laisse penser qu'il se déroulait, dans les appartements proches de ceux de la reine, des soirées dignes des soupers fins du Régent Philippe d'Orléans au XVIII^e siècle. La reine y participait-elle ? C'est fort douteux. Il semble que, tout en ayant connaissance de ce qui se passait, Isabeau ait laissé faire, mais se soit de plus en plus retranchée dans ses chambres secrètes.

C'est pourtant à cause de tout cela qu'un scandale va venir élabousser la reine en 1417, et, par voie de conséquence peu prévisible, précipiter son retour à la direction du royaume. Car entre 1413 et 1417, Isabeau est vraiment tenue à l'écart de tout. C'est Bernard d'Armagnac, devenu connétable en 1415, qui est le maître absolu de Paris et des territoires orléanistes, d'autant plus que Charles d'Orléans n'est plus dans le jeu : il a été fait prisonnier à Azincourt. Isabeau vit donc à l'écart, se contentant d'assister aux séances du conseil. En fait, personne, dans le camp armagnac, ne daigne vraiment lui soumettre les grandes affaires. On la délaisse. C'est Yolande d'Aragon qui mène le jeu, couvant plus que jamais Charles, l'héritier, le nouveau dauphin, et probablement agissant auprès de son esprit pour qu'il se détachât complètement de sa mère. Le danger anglais menace plus que jamais le trône capétien, et Jean sans Peur, dont la politique n'a paradoxalement jamais été anglaise, commence à craindre lui aussi son encombrant allié tout en l'amadouant par un pacte secret qui équivaut à une reconnaissance *de jure* des droits Plantagenêt sur le royaume de Philippe le Bel. Mais cela n'empêche pas Jean sans Peur de rencontrer des envoyés de Yolande d'Aragon pour tenter de trouver un accord. La Dame de Giac se trouve au centre de ces pourparlers sans lendemain mais toujours repris et recommencés.

Isabeau de Bavière avait, en 1417, fixé sa résidence au château de Vincennes. Le peuple de Paris l'accusait ouvertement, dans des

libelles et des chansons, de mener joyeuse vie, de dépenser beaucoup d'argent et de raffoler des plaisirs de la chair. C'était peut-être prêter davantage que la réalité à une dame de 45 ans, devenue très grosse et qui ne se déplaçait qu'avec difficulté, mais on ne prête qu'aux riches, c'est bien connu : Isabeau payait ses scandales passés et ses attitudes équivoques. Bernard d'Armagnac qui savait que la reine représentait malgré tout une force considérable à la fois par son pouvoir théorique et par sa fortune, résolut de la mettre davantage à l'écart et de s'emparer de ses richesses. Il profita de l'occasion qui s'offrait à lui.

« Depuis onze mois, le bruit des trompettes ennemies semblait toujours retentir aux oreilles des Français. L'auguste reine de France, madame Isabeau, dominée par ces sentiments de crainte qui sont si naturels aux femmes, avait mandé à Paris un grand nombre de gens de guerre pour protéger sa personne et celles des illustres dames de sa cour, et les avait placés sous le commandement des sires de Graille, de Giac et de Louis de Bosredon, qui étaient chargés de veiller jour et nuit à sa sûreté, partout où elle se transportait. Je dois dire que ces chevaliers tenaient une conduite indigne de leur haute naissance. Jouissant du plus grand crédit à la cour de la reine, qui leur avait prodigué de grosses sommes d'argent et des bijoux d'une valeur inestimable, ils n'avaient pas craint de fouler aux pieds l'honneur de la chevalerie, et à l'aide de complaisances coupables et d'intrigues scandaleuses, ils étaient parvenus à séduire et à déshonorer quelques dames de haute condition que, par pudeur, je m'abstiens de nommer » (*Chronique de Saint-Denis*). On sent que le Religieux de Saint-Denis, rédacteur de la *Chronique*, est assez embarrassé, mais ses insinuations vont loin et prêtent à des interprétations fâcheuses. Ce n'est pas pour rien qu'on accusera ensuite Pierre de Giac d'avoir été l'amant d'Isabeau alors que sa femme passait pour être la maîtresse de Jean sans Peur. Car Pierre de Giac se trouvait là, Pierre de Giac, homme de confiance du duc de Bourgogne et pourtant créature de la reine de Sicile qui en fera bientôt un ministre de Charles VII avant de s'en débarrasser avec la complicité d'Arthur de Richemont.

Quant à Louis de Bosredon, qui allait être la victime propitiatoire de cette comédie tragique, c'était un gentilhomme d'Auvergne, aussi distingué par son rang que par ses mérites et ses actions militaires. Depuis 1408, il avait adhéré pleinement au parti armagnac et avait rendu à cette cause de signalés services, notamment en tant que gouverneur du château d'Etampes. Il avait efficacement concouru à mettre Paris en état de défense contre une éventuelle attaque

bourguignonne. Il était allé à la bataille d'Azincourt. L'éclat de sa valeur, la confiance dont il jouissait auprès de la reine, étaient évidemment de nature à lui susciter l'envie de plus d'un rival, et même celle du tout-puissant connétable. Il remplissait aux côtés d'Isabeau de Bavière, indépendamment des fonctions de capitaine, l'emploi de grand-maître de l'hôtel de la reine. A ce dernier titre, les détails concernant l'intérieur, concernant l'habitation de la reine et de ses dames d'honneur, étaient soumis à sa juridiction. C'est dire l'importance dont il était revêtu et la responsabilité qu'il exerçait.

Or, « l'infamie de ce commerce adultère, auquel ces hommes éhontés se livrèrent publiquement et sans rougir jusqu'après les fêtes de Pâques, excitait depuis longtemps l'indignation des grands de la cour, qui ressentaient l'atteinte qu'une telle conduite portait à la sainteté du mariage. Ils conseillèrent donc au roi de les chasser » (*Chronique de Saint-Denis*). En fait, les grands de la cour en question étaient Yolande d'Aragon, le dauphin Charles et le connétable d'Armagnac. Mais plus qu'une indignation vertueuse, c'est l'intérêt qui guida surtout leurs récriminations. En ce milieu d'avril 1417, Charles VI jouissait dans sa santé d'une amélioration passagère. Par ordre de Bernard d'Armagnac, le prévôt de Paris Tanguy du Chastel conduisit le roi à Vincennes. Il avait eu soin de se munir d'une forte escorte bien armée.

Informée de cette visite, Isabeau de Bavière envoya au-devant du roi le dauphin Charles qui se trouvait par hasard ce jour-là à Vincennes, sous la conduite de Louis de Bosredon, en tant que grand-maître de son hôtel. Bosredon était également accompagné de ses hommes d'armes, car les alentours de Paris n'étaient pas sûrs. Ayant rencontré le cortège royal à l'intérieur du bois, Bosredon se disposait à offrir ses hommages à son souverain. Mais aussitôt, le prévôt de Paris, exécutant les instructions précises qu'il avait reçues du connétable, déclara au grand-maître de l'hôtel qu'il le faisait, au nom du roi, prisonnier sur l'heure. L'escorte de Louis de Bosredon fut dispersée et mise en fuite. Après une entrevue de Charles VI et d'Isabeau, sur laquelle nous ne savons rien, Tanguy du Chastel ramena le roi et le dauphin au sein de la capitale. « Les autres seigneurs, effrayés du sort de leur compagnon, au lieu d'aller au devant du roi comme ils en avaient l'intention, s'enfuirent en toute hâte avec leurs gens sous divers déguisements. Ils se réfugièrent dans les lieux les plus sûrs du royaume, et ils y restèrent longtemps cachés

comme des proscrits ⁽¹⁴⁾, craignant qu'on eût recours, pour éteindre à jamais le feu de leurs passions, aux moyens employés à l'encontre de leur compagnon » (*Chronique de Saint-Denis*).

Quant à Louis de Bosredon, il fut emmené à la tour de Montlhéry, où il demeura quelque temps, chargé de chaînes et garroté. Puis on le fit venir à Paris, pour le juger au Chatelet, sous l'autorité du prévôt. La cour du Parlement, à laquelle appartenait en pareil cas l'administration d'une justice régulière, n'eut aucune connaissance de la cause. Cette soustraction du justiciable à son juge légal, et le choix de la juridiction du prévôt, tout dévoué à Yolande d'Aragon et à Bernard d'Armagnac, suffirent pour dénoncer dans ce procès une vengeance ou une exécution politique. En effet, le malheureux capitaine fut soumis à la torture et avoua tout ce qu'on voulut bien lui faire avouer. Il fut jugé en hâte, condamné à mort et exécuté dans l'ombre. Pendant la nuit, la Seine reçut un sac de cuir contenant la victime, avec cette inscription : « laissez passer la justice du roi ». Comme le dit le Religieux de Saint-Denis : « on ne crut pas devoir le décapiter publiquement, pour qu'il ne fût plus question de son crime parmi le peuple ».

Les prétendus aveux tirés du prévenu dans ce drame judiciaire furent soustraits, comme les débats du procès eux-mêmes, à toute publicité. Qu'y avait-il donc à cacher ? La gravité de ces révélations, fictives ou extorquées, servit de prétexte au mystère. On répandit le bruit que les désordres reprochés à de grandes dames n'étaient point le seul grief auquel la mort du grand maître de l'hôtel de la reine avait dû servir d'expiation. L'honneur conjugal du roi, lui-même, murmurait-on, avait été souillé par le coupable. En un mot, Louis de Bosredon avait été l'amant d'Isabeau. On en profita bien entendu pour inquiéter la reine. Elle fut immédiatement séparée du dauphin et de Marie d'Anjou. Elle se rebiffa pourtant, alléguant son innocence, laquelle ne semble pas faire de doute en cette circonstance, et elle écrivit, le 17 avril, une lettre à la reine de Sicile pour lui demander d'intervenir en sa faveur. Il est d'ailleurs significatif qu'elle se soit adressée à Yolande d'Aragon : elle savait bien que celle-ci était à l'origine de cette comédie tragique. Mais la réponse de la reine de Sicile fut tout autre que celle qu'elle avait pu espérer. Le lendemain, par ordre du connétable et au nom du roi Charles VI, elle devait quitter sa résidence de Vincennes. Elle demanda qu'on la conduisît à

(14) C'est alors que Pierre de Giac trouva refuge auprès du duc de Bourgogne.

Melun qui lui appartenait en propre, au titre de son douaire et qu'elle avait aménagé à son goût. Le connétable s'opposa formellement au choix qu'Isabeau avait fait de se séjourner et la fit conduire au château de Blois où elle resta quelque temps avant d'être reléguée à Tours ⁽¹⁵⁾.

La rumeur publique continua de broder sur cette affaire qu'on ne voulait pas rendre publique pourtant. On imagina la reine Isabeau se livrant à de folles débauches dans le donjon de Vincennes, à l'image de ce qui s'était passé, il y avait un peu plus d'un siècle, dans la Tour de Nesle, au temps de Marguerite de Bourgogne, épouse de Louis X le Hutin. Précisément, l'analogie entre ces deux situations, l'une bien réelle, l'autre parfaitement fictive, a fait qu'il s'est établi entre les deux affaires une mystérieuse correspondance sur le plan de la légende. En effet, les circonstances sont semblables : il s'agit d'une reine qui bafoue son mari avec ses amants dans le secret d'une tour fortifiée et bien gardée, dans une atmosphère d'orgie que les imaginations échauffées ne tardent pas à enrichir considérablement. Et puis, Marguerite de Bourgogne n'avait-elle pas, d'après la légende, fait noyer nombre de ses amants dans des sacs qu'on jetait en Seine ? Dans sa *Ballade des Dames du Temps Jadis*, François Villon se fera l'écho de cette tenace tradition et parlera de Marguerite, la belle reine *pour qui Buridan fut en un sac jeté en Seine*. Alors, ici, la réalité dépasse encore la fiction : le malheureux Bosredon (parfois orthographié Bourdon ou Bois-Redon) a un nom qui est presque identique à celui du fameux Buridan, et comme Buridan, il a été jeté dans un sac en Seine ! La coïncidence est trop forte pour être seulement un effet du hasard. Il est probable que l'affaire Bosredon, dans la tradition populaire, s'est entièrement confondue avec l'affaire Marguerite de Bourgogne. Mais comme le peuple n'a jamais pu s'empêcher de trouver sympathique l'épouse de Louis le Hutin alors qu'il a essayé de chasser Isabeau de sa mémoire parce qu'elle a été responsable du traité de Troyes, seul le nom de Marguerite de Bourgogne est parvenu jusqu'à nous. Et Alexandre Dumas, dans sa célèbre et romantique *Tour de Nesle*, se saisira de cette affaire avec le bonheur qu'on sait : mais qui peut reconnaître Louis de Bosredon, malheureuse victime d'un règlement de comptes politico-économiques, à travers le personnage pittoresque de Buridan ?

Car, en réalité, il s'agit d'un règlement de comptes politico-économiques. Il faut tout de suite chasser la fable selon laquelle

(15) Jean Chartier, III, 275 et 285.

Bosredon a été condamné pour avoir été l'amant de la reine. Le jeune et brillant capitaine avait l'embarras du choix au milieu des belles dames d'honneur de la reine. On ne voit pas comment il se serait sacrifié pour une femme vieille, laide et grosse dont les ardeurs sensuelles avaient, semble-t-il, fortement diminué depuis quelques années, et qui se préoccupait davantage de sa survie que des plaisirs de la chair.

Isabeau de Bavière était à la fois prodigue et avare. Elle dissipait sans compter et thésaurisait avec autant d'inconscience. Elle pratiquait surtout ce qu'on peut appeler l'*enfouissement*, c'est-à-dire qu'elle mettait à l'abri tout ce qu'elle pouvait ramasser. Nous avons des documents précis sur ce point, dus en grande partie à Jean Chartier qui fait la nomenclature de ses comptes personnels. Ainsi, sur un seul exercice, parmi d'autres, de sa trésorerie, l'exercice antérieur à 1416, on remarque ce chapitre : « Deniers baillés comptant à la reine. » Le total s'élève à cent quatre mille six cent quatre-vingt-deux livres, dix-sept sous, huit deniers tournois. La reine absorbait cette somme énorme, en dehors de ses dépenses proprement dites qui étaient imputées sur d'autres chapitres de ses budgets. Une partie importante de ces deniers, provenant de ressources quelque peu obscures mais selon toute vraisemblance extorquées à la misère populaire, était convertie par la reine en vaisselle d'argent, en perles, en diamants non montés et en lingots d'or. Elle plaçait, en sous-main, ces valeurs à titre de dépôts, non seulement dans les coffres de ses diverses demeures, mais çà et là, chez des marchands ou des banquiers, ou encore chez des gens d'église. L'abbaye de Saint-Denis et la cathédrale de Chartres reçurent ainsi de nombreux *fidéicommiss* (c'était le nom de ces dépôts confiés à la foi des gens d'église) parfaitement clandestins. Le 20 mai 1416, par exemple, Jean Picard, premier secrétaire de la reine, se présenta devant le sous-prieur du couvent de la Trinité, à Vendôme. Il était porteur de trois mille francs en écus d'or à la couronne. L'envoyé d'Isabeau montra aussi un acte en bonne et due forme, scellé et signé de la main de la reine. L'acte et l'argent furent confiés aux religieux. L'un et l'autre devaient être restitués par simple demande de la reine. Quant aux dépositaires, pour mieux les engager à respecter le silence sur cette affaire, ils se voyaient hériter du dépôt s'il n'avait pas été réclamé par Isabeau sa vie durant.

Les Bénédictins de Vendôme gardèrent jalousement ce secret qui pouvait leur être avantageux. Mais Jean Picard, secrétaire de la reine,

et Guillaume Toreau, son chancelier, furent trop bavards. La cour d'Isabeau fourmillait d'espions à la solde de n'importe qui. Bientôt, les *enfouissements* de la reine furent connus du connétable d'Armagnac qui cherchait désespérément de l'argent pour payer la solde de ses troupes. Il est inutile de chercher plus loin : l'affaire Bosredon était un coup monté de toutes pièces pour écarter davantage Isabeau et s'emparer de ses richesses. Dès que la reine fut internée à Blois, puis à Tours, Bernard d'Armagnac envoya des émissaires à Melun. Là, ils firent main basse sur les sommes considérables que la reine y avait cachées. Le dépôt de Vendôme et d'autres encore devinrent ainsi la proie du connétable et contribuèrent à alimenter le trésor de guerre des Armagnacs. En somme, Yolande d'Aragon et Bernard d'Armagnac avaient réussi une bonne opération qui était double : mettre Isabeau à l'écart, pour ne pas dire en prison, c'est-à-dire s'en débarrasser politiquement afin de mieux s'emparer du dauphin Charles, et dépouiller la reine de ses trésors. Louis de Bosredon, capitaine d'Isabeau et son maître d'hôtel, était le principal obstacle à leurs projets. Il en fut la victime désignée. Et l'affaire permettait en plus de salir la reine aux yeux de l'opinion.

Mais ce fut une faute. Car Isabeau n'était pas femme à subir une telle humiliation. Elle disposait encore de ressources. Elle était encore régente de France. Ayant pris en haine le parti armagnac qui l'avait ainsi dépouillée et incarcérée, ayant pris en haine son fils Charles, « soi-disant dauphin », qui avait été le complice des machinations de la reine de Sicile et du connétable, Isabeau de Bavière avait le moyen de se venger, et d'une manière éclatante. Elle allait le prouver sans retard.

LE RETOUR D'ISABEAU

Depuis que Paris s'était réveillé sous la domination armagnaque, à l'automne 1413, la vie politique n'avait guère évolué dans le royaume de France et les choses pourrissaient lentement, ce qui semblait faire l'affaire du roi d'Angleterre Henry V, fils d'Henry IV de Lancastre, l'usurpateur, dont le trône était plus solidement assuré que jamais et qui ne manquait pas de se prétendre « roi d'Angleterre et de France » selon une formule officielle en usage depuis Edouard III, petit-fils de Philippe le Bel. Quant au roi de France, Charles de Valois, ses crises étant de plus en plus fréquentes, il nageait dans l'hébétude la plus complète. Mais d'autres régnaient pour lui.

Depuis bien longtemps, les Armagnacs avaient tenté d'obtenir l'appui du roi d'Angleterre dans leur lutte contre les Bourguignons. Mais Henry V, comme son père, avait demandé trop de choses pour que les seigneurs français pussent accepter. Non seulement ils auraient dû rendre au descendant d'Henry II Plantagenêt et d'Aliénor d'Aquitaine tous ses territoires continentaux, mais encore livrer une partie de la Provence et différents châteaux et places-fortes. La note étant trop lourde à payer, d'autant plus qu'Henry V demandait en outre la main de Catherine de France, fille de Charles VI, les Armagnacs préférèrent s'entendre avec Jean sans Peur. Ce fut le traité d'Arras en septembre 1414. Une fois de plus, il y avait réconciliation entre les deux partis. Jean sans Peur qui, pour le moment, savait qu'il n'avait aucun intérêt à poursuivre la lutte, avait préféré lui aussi temporiser. Il ménageait l'avenir.

Du côté armagnac, on avait aussi des problèmes. Le dauphin Louis qui, à l'époque, semble avoir mené le jeu, avait résolu de se rendre

maître de Paris, d'en expulser à la fois sa mère, les Armagnacs et les Bourguignons, et de conduire lui-même les affaires. Il avait monté son complot en grand secret, pensant pouvoir compter sur des hommes fidèles. Mais ceux-ci le trahirent. Charles d'Orléans s'empara du Louvre et y enferma le dauphin. Louis s'aperçut alors qu'il n'avait aucun pouvoir réel, sinon le pouvoir armagnac ou le pouvoir bourguignon. Pourtant, Louis s'échappa du Louvre et s'en alla à Corbeil où il en profita pour s'emparer de toutes les richesses qu'avait accumulées Isabeau de Bavière à cet endroit. Cela n'arrangea guère les rapports entre la mère et le fils. D'ailleurs, le dauphin Louis s'empressa de dépenser cette fortune pour son compte personnel. Mal entouré, ardent pour les plaisirs, il menait une vie peu régulière et professait une passion ouverte pour une des filles d'honneur de la dauphine, portant même publiquement son chiffre et ses couleurs. Quoique Marguerite de Bourgogne, son épouse, fût jeune et belle, il l'avait reléguée au château de Saint Germain. Jean sans Peur avait beau lui envoyer des ambassades pour l'engager à reprendre la vie commune avec sa femme, Louis n'en tenait aucun compte. Jean sans Peur menaça même de ne pas ratifier le traité d'Arras. Son gendre ne changea rien à sa détermination, et le duc de Bourgogne, par crainte du pire, envoya sa ratification.

Cette paix, toute provisoire, établie à Arras, suspendit les projets d'Henry V qui envisageait de profiter de la guerre civile pour s'emparer du plus grand nombre de territoires possible. Mais en fait, cela lui permit de gagner du temps et de mieux se préparer. Le but du monarque était clairement exprimé : il voulait gouverner à la fois l'Angleterre et la France, constituer ainsi un royaume d'une grande puissance économique et militaire, et ensuite combattre les Turcs et les refouler au bout du monde. Cette idée de croisade contre les Infidèles poursuivit Henry V jusqu'à sa mort prématurée, et elle explique assez bien la volonté farouche qu'il manifesta pour réaliser ce projet d'union totale entre les deux nations française et anglaise. De plus, en tant que descendant d'Aliénor d'Aquitaine et d'Edouard III, petit-fils du capétien Philippe le Bel, il était persuadé de son bon droit et se croyait très sincèrement héritier du royaume de France.

En 1415, pendant qu'il laissait la garde de l'Angleterre à son frère Jean, duc de Bedford, il rassembla son armée et sa flotte à Southampton. Mais le jour même, des ambassadeurs français venaient de débarquer à Douvres. Henry V leur envoya des négociateurs chargés de demander la couronne de France. Les

ambassadeurs français protestèrent. Les Anglais proposèrent alors d'en revenir au traité de Brétigny et d'y ajouter le Maine, l'Anjou et la Normandie ainsi que l'hommage de la Bretagne et de la Flandre, qui ne faisaient pas partie du royaume. Les Français allaient se retirer quand, par un système bien mis au point, les Anglais firent des concessions : ils se contentèrent de réclamer la main de la princesse Catherine, avec deux millions en or. Les Français refusèrent encore. Les Anglais revinrent à la charge : pour dot, la princesse Catherine apporterait les parties de l'Aquitaine qui avaient été rendues françaises par le traité de Brétigny. Les négociateurs français pensèrent que c'était une base de discussion.

Mais tout cela n'était qu'une feinte. Pendant ce temps, Henry V jetait son armée sur les côtes françaises. Il s'empara du port de Harfleur, alors très important, puis envahit la Picardie. On engagea des négociations qui échouèrent. La bataille devenait inévitable. Elle eut lieu le vendredi 25 octobre 1415 à Azincourt. Ce fut un désastre pour l'armée française qui compta à peu près dix mille morts, dont le duc d'Alençon et le connétable d'Albret, et de nombreux prisonniers dont Charles, duc d'Orléans, le duc de Bourbon et Arthur de Richemont. Jean sans Peur, en vertu du traité d'Arras, avait envoyé une armée commandée par son fils, le comte de Charolais, futur Philippe le Bon, mais il s'était arrangé pour que cette armée arrivât trop tard. C'était évidemment une manœuvre du duc de Bourgogne afin de ne pas altérer sa puissance militaire tout en donnant l'impression qu'il jouait franc-jeu. Mais il faut dire que le duc de Bretagne Jean V fit exactement la même chose : ses bataillons arrivèrent le lendemain.

On sait que le dauphin Louis mourut trois mois après le désastre d'Azincourt. Le nouveau dauphin, Jean, apparaissait comme une créature du duc de Bourgogne. A Paris, les chefs orléanistes, privés de leur porte-étendard le duc Charles, décidèrent de réagir et proposèrent de nommer le comte Bernard d'Armagnac au poste de connétable à la place de Charles d'Albret, tué à Azincourt. Bernard d'Armagnac, probablement encouragé par la reine de Sicile, devint le chef tout-puissant du gouvernement. Il se fit donner la surintendance des finances, le gouvernement de toutes les forteresses du royaume. Il confirma les anciens impôts et en institua de nouveaux, ce qui provoqua d'autant plus la haine du peuple et de l'Université dont il repoussa durement les remontrances. Il fit également la « chasse aux sorcières » et emplit les prisons de Bourguignons ou de supposés

tels. Bref, à Paris, on se trouvait en pleine terreur armagnaque.

Et pendant que les Anglais restaient dans l'expectative, attendant de savoir comment les Armagnacs et les Bourguignons allaient s'entre-dévorer, un complot fut monté à Paris par les Bourguignons qui voulaient profiter de l'absence de Bernard d'Armagnac. Le plan était très précis. On devait sans distinction aucune égorger tous les Orléanistes, enfermer le roi, la reine et le chancelier, charger de chaînes le vieux duc de Berry et le roi de Sicile, les promener en cet état dans la ville, montés sur des bœufs ; les massacrer ensuite, ainsi que tous les princes, princesses et seigneurs qu'on pourrait arrêter, et le monarque lui-même s'il s'avisait de résister. Ce plan avait, semble-t-il, reçu l'approbation du duc de Bourgogne qui avait envoyé aux chefs des lettres signées de sa main.

L'entreprise allait débiter quand la femme d'un changeur du Pont-au-Change nommé Lallier surprit le secret des conjurés et, effrayé par la férocité du projet, vint tout dévoiler à Bureau de Dammartin, membre du conseil. Sans perdre une minute, celui-ci avertit la reine, le chancelier et les princes qui se réfugièrent tous avec le roi dans la forteresse du Louvre. Tanguy du Chastel rassembla en hâte ce qui lui restait d'hommes d'armes, s'empara des Halles où devait commencer la sédition et enfonça les portes de toutes les maisons où les conjurés attendaient le signal pour entrer en action. En une nuit, le prévôt de Paris eut raison du complot. Mais l'alerte avait été chaude et la terreur armagnaque reprit de plus belle. Le connétable d'Armagnac fit enlever ce qui restait de chaînes dans les rues, défendit tout rassemblement, fit abattre la Grande Boucherie qu'il jugeait à juste titre le repaire des Cabochiens, augmenta toutes les taxes et multiplia les proscriptions, les emprisonnements et les exécutions. Plus que jamais, le redoutable connétable était le maître, et, en 1417, à la mort du dauphin Jean qui était sous l'influence bourguignonne, il se crut encore plus puissant puisqu'il avait sous la main le dauphin Charles, protégé de la reine de Sicile, son alliée.

C'est à ce moment-là qu'il décida de se débarrasser de la reine Isabeau, comme nous l'avons vu, parce qu'elle constituait un élément trop peu sûr et qu'il convoitait les richesses qu'elle avait accumulées. Bien sûr, cet éloignement de la reine renforçait le pouvoir du connétable, mais ce fut pour sa perte. Du moins, quand la reine gouvernait — ou faisait semblant de gouverner —, elle présentait un titre, celui de régente, qui lui avait été conféré officiellement et légalement à plusieurs reprises. Et le comte d'Armagnac, gouvernant

avec elle, participait à son droit. Mais Isabeau étant exclue du gouvernement, il ne restait plus au comte d'Armagnac que sa charge, à vrai dire importante, de connétable et les titres qu'il avait accumulés sur sa tête. Mais cela n'en faisait pas un prince du sang, ni le régent du royaume. Cet état de choses ne pouvait qu'éveiller la méfiance contre son gouvernement. Aussi le duc de Bourgogne ne manqua pas de crier à la tyrannie, et beaucoup de personnes qui lui avaient été autrefois très contraires jugèrent que l'autorité, puisqu'elle ne pouvait recevoir son action d'un roi imbécile et d'un enfant de quinze ans, devait être plutôt au premier prince du sang qu'à un simple allié de la maison royale. Jean sans Peur profite de cet état d'esprit pour regagner du terrain, au sens propre comme au figuré : il lance ses troupes à l'assaut des places-fortes armagnagues, et lui-même assiège la ville de Corbeil.

LA REINE BOURGUIGNONNE

Isabeau de Bavière, dans son exil de Tours, se tenait au courant de ce qui se passait. Elle méditait sur la meilleure façon de prendre sa revanche sur ceux qui l'avaient humiliée. Brusquement, elle se décida et écrivit au duc de Bourgogne de venir la délivrer ⁽¹⁾. Jean sans Peur ne perdit pas son temps : sautant sur l'occasion, il préféra lever le siège de Corbeil et se précipita vers Tours. Le 2 novembre, son lieutenant Hector de Saveuse, à la tête de soixante hommes d'armes, investit le couvent de Marmoutier où se trouvait Isabeau, et le duc de Bourgogne, triomphant, ramena la reine à Chartres où se tint une assemblée solennelle de ses partisans. Il y eut une déclaration solennelle : les partisans de Bourgogne se déclaraient les seuls dépositaires du pouvoir légitime sous l'autorité suprême de la reine

⁽¹⁾ Il semble que l'initiative de cette action revienne à Isabeau, bien que la *Chronique de Saint-Denis* prétende que c'est Jean sans Peur qui aurait fait les premiers pas dans une lettre où il dit notamment : « Je vous prie de vouloir bien me pardonner si j'ai commis quelque offense envers vous, d'oublier votre ressentiment et de me rendre cette affection à laquelle les liens du sang me donnaient quelques droits, et de me permettre de jouir des charmes de votre compagnie ». Dans la lettre envoyée à Jean sans Peur, Isabeau assure son cousin de son attachement indéfectible « car bien vois que toujours avez aimé mon seigneur, sa génération, son royaume et la chose publique » (Monstrelet).

qui remplaçait le roi *empêché* et « emprisonné », c'est-à-dire sous le contrôle des Armagnacs.

Et le 12 novembre, de Chartres, Isabeau écrit des lettres aux bonnes villes du royaume pour leur rappeler qu'elle détenait le gouvernement légal en vertu de lettres patentes prises jadis par le roi et son conseil. « Elle écrivit aux bonnes villes de France étant en l'obéissance du duc de Bourgogne et leur requit et demanda au nom du roi, qu'ils se maintinssent en leurs bons propos à l'intention de son cousin de Bourgogne, sans plus obtempérer à quelques lettres ou mandements du roi, son seigneur, ni du dauphin, son fils, parlant au contraire desdites lettres. Et elle leur promettait confort et aide contre tous ceux qui voudraient, en cette cause, nuire » (*Chronique de Jean Le Fèvre*, LXXXIX). Et ce qui est intéressant, c'est de voir comment signe ces lettres la reine Isabeau : « Ysabel, par la grâce de Dieu reine de France, ayant pour occupation de monsieur le roi, le gouvernement et l'administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous sur ce fait par mon dit seigneur et son grand conseil... »

Désormais, le sort en est jeté. La reine Isabeau vient de faire un retour éclatant sur la scène politique, et elle se trouve au premier rang. Elle a choisi le parti bourguignon on ne peut plus ouvertement. Certes, Jean sans Peur assoit son autorité grâce à la reine, et lui donne les couleurs de la légalité, mais Isabeau elle-même, qu'on croyait définitivement vieillie et à l'écart des affaires, prétend jouer un rôle de premier plan dans le royaume. Cette action d'Isabeau donne en tout cas tort à tous ceux qui ont jugé trop hâtivement que la « grosse Bavaoise » était incapable d'avoir une politique cohérente, vu qu'elle n'avait aucune intelligence réelle. Il est vrai que ce retour d'Isabeau va faire grincer bien des dents et humilier considérablement l'esprit chauvin des Français.

Bien entendu, la légalité revendiquée par Isabeau de Bavière peut être facilement contestée. Elle s'appuie à ce moment-là, sur une ordonnance du 26 avril 1403 qui lui donnait une commission définitive en cas d'empêchement du roi. Mais elle ignore délibérément que des lettres royales du 14 juin 1417 ont transféré tous les pouvoirs au dauphin, héritier du trône. D'ailleurs, dès le passage de la reine dans le camp bourguignon, une ordonnance du 6 novembre confirme la lieutenance générale du dauphin et annule tous les pouvoirs confiés précédemment à la reine. Le texte est précis : « En ôtant et mettant au néant, et révoquant d'abodant et derechef, toute lieutenance et puissance générale, que Nous avons ou pourrions avoir

donnée à notre dite Compagne, sous quelconque forme de paroles, ni en quelque manière et pour quelconque cause que ce soit » (*Ordonnances royales*, X, 424). Mais qui avait rédigé cette ordonnance ? Le monarque « empêché » ou un scribe dévoué à Yolande d'Aragon ou à Bernard d'Armagnac ? Le règne du malheureux Charles VI est parsemé d'ordonnances et de réglemens contradictoires, et il est possible d'argumenter à l'infini sur la valeur réelle des décisions prises par le souverain en titre quand on sait le soin que mettaient ses conseillers — pas toujours les mêmes — à abuser de son état d'hébétude quasi-complète.

De toute façon, Isabeau avait décidé que les actes du roi n'étaient plus légaux parce qu'inspirés par des tierces personnes. Elle avait beau jeu de démontrer l'inanité des lettres et ordonnances royales : chacun savait bien que Charles VI était incapable de réfléchir sérieusement. C'est pourquoi la reine confia à Philippe de Morvilliers, conseiller au Châtelet et partisan du duc de Bourgogne, le soin de réunir et de présider un nouveau Parlement dont elle fixa le siège à Amiens. Et elle se fit faire un sceau à son nom, qui portait son portrait sur l'avvers et les armes de France et de Bavière sur le revers. Il y avait maintenant un autre gouvernement que celui du connétable : il y avait celui de la reine qu'elle installa à Troyes dès le premier jour de l'année 1418. Ce gouvernement était évidemment aux mains de Jean sans Peur qui, n'ayant plus de prête-nom au sommet depuis la mort du dauphin Jean, et sachant que le dauphin Charles était entièrement subjugué par Yolande d'Aragon, disposait maintenant d'un tremplin officiel pour poursuivre sa politique.

Au fond, Jean sans Peur n'avait pas oublié qu'il était prince du sang, et un héritier possible de la Couronne. Contrairement à ce que son fils Philippe le Bon fera, le duc Jean avait des visées sur le trône de France. Dès lors, il ne lui restait plus qu'à essayer d'éliminer Charles. Le duc d'Orléans était prisonnier en Angleterre, donc hors-jeu, et il savait que les autres fils de Louis d'Orléans ne feraient pas le poids devant sa force militaire et sa rouerie politique. Jean sans Peur n'a jamais voulu livrer la France à l'Angleterre. Il a seulement voulu se servir de l'Angleterre pour coiffer lui-même la couronne de France. Et puis, il avait un atout majeur en ce temps de confusion où chacun commandait : la reine était son associée.

Il tenta d'abord de reconquérir Paris. La faction bourguignonne de la capitale, voyant l'état brillant des affaires du duc, crut pouvoir déclencher un mouvement en sa faveur. Le duc fut instruit du projet

et promet son aide. Les conjurés devaient s'emparer d'une porte de la ville et la livrer à un corps de troupes qui se présenta effectivement. Mais la conjuration avait été découverte. Les assaillants furent reçus du haut des remparts à coups de flèches et de traits, et ils durent se retirer en hâte, laissant beaucoup des leurs sur place. Jean sans Peur, qui attendait à une lieue de Paris le résultat de l'entreprise, vit qu'il n'avait plus rien à faire. Il rentra à Troyes et dispersa ses troupes dans ses places-fortes. Mais la conspiration bourguignonne servit de prétexte à Bernard d'Armagnac pour instituer une véritable inquisition dans Paris. Les emprisonnements et les exécutions furent encore plus nombreux qu'avant.

Pendant ce temps, les Anglais continuaient leur lente conquête de la Normandie, ville par ville, mais ni le gouvernement de Paris ni celui de Troyes ne paraissaient s'en inquiéter. Et dans les campagnes, des bandes d'Armagnacs se heurtaient sans cesse à des bandes de Bourguignons. Les villages étaient pillés les uns par les autres, les monastères transformés en lieux de prostitution. En fait, personne ne savait exactement pour qui ou pour quoi on se battait. Et Henry V attendait le moment favorable pour intervenir.

Quant à Yolande d'Aragon, elle avait regagné son château de Saumur. De là, elle eut l'idée d'une initiative. Elle fit venir le duc de Bretagne, sur lequel elle avait quelque crédit, et qui était cependant au mieux avec le duc de Bourgogne, et lui demanda sa médiation : il fallait coûte que coûte réconcilier définitivement les deux partis en présence. Jean V accepta. Des négociateurs bourguignons rencontrèrent des envoyés armagnacs au monastère de La Tombe, à mi-chemin entre Bray-sur-Seine et Montereau. Cela dura des semaines. Il est probable que Jean V jouait un double jeu : l'intérêt de la Bretagne était qu'il y eût un royaume de France affaibli afin de maintenir l'indépendance du duché, et la politique des Montfort sera toujours dirigée vers une alliance bourguignonne qui permettrait de maintenir une épée constamment dressée dans le dos de la France. En tout état de cause, les pourparlers furent rompus, à la grande satisfaction de Jean sans Peur qui voulait, encore une fois, gagner du temps.

Mais à Paris, Bernard d'Armagnac se rendait de plus en plus impopulaire. Il avait déjà commis de véritables crimes à Senlis, en faisant écarteler des otages, sans doute en proie à une crise de folie meurtrière parce qu'il avait appris que ses propres négociateurs croyaient que ce ne serait pas trop acheter la paix si on accordait l'entrée du conseil à la reine et au duc de Bourgogne. Ses exactions ne

furent pas moindres dans la capitale. On rapporte même, ce qui est invérifiable mais bien dans le ton du personnage, qu'il avait fait fabriquer des médailles de plomb qui auraient été distribuées à ceux qu'on devait épargner dans un massacre général qu'il méditait.

Une simple étincelle mit le feu aux poudres. Un nommé Périnet Le Clerc, fils d'un marchand de fer, magistrat de son quartier, avait été insulté par le domestique d'un Armagnac. Il demanda justice, mais on méprisa sa plainte. Alors il réunit plusieurs Bourguignons de ses amis et dressa les plans d'une révolte. Ses complices firent part du projet au seigneur de L'Ile-Adam qui commandait la garnison bourguignonne de Pontoise, Toutes les mesures ayant été prises, Périnet déroba, pendant le sommeil de son père, les clefs d'une des portes de la ville dont le dormeur avait la garde. Il introduisit un corps de troupes conduit par le seigneur de L'Ile-Adam en personne, referma la porte après eux, et jeta les clefs par-dessus les murailles pour leur faire comprendre qu'il n'y avait plus à reculer. Les soldats se glissèrent en silence dans les rues, jusqu'au Petit-Châtelet où se trouvaient réunis les amis de Périnet. Alors tous se mirent à crier : « La paix ! la paix ! vive Bourgogne ! » Les Bourgeois éveillés, prévenus ou non prévenus de la révolte, se mirent à crier la même chose.

En un instant, Paris se réveille. La troupe grossit très rapidement. Une partie s'en détache et va à l'hôtel Saint-Paul, enfonce les portes et contraint le roi, tout malade qu'il est, à monter à cheval et à les accompagner, afin de s'autoriser de sa présence. D'autres détachements forcent la maison du chancelier et celles des autres ministres, et les traînent en prison.

Tanguy du Chastel, au premier cri d'alarme, se rend compte que la situation est grave. Il ne peut plus rien pour empêcher les Bourguignons de s'emparer de Paris. Mais il sait que sa mission est essentiellement de garder le dauphin. Il se précipite « en l'hôtel de monseigneur le dauphin (le Petit-Musc), lequel dormait en son lit ; et ainsi que Dieu le voulut, le prit entre ses bras, l'enveloppa de sa robe à relever (robe de chambre), et le porta à la Bastille de Saint-Antoine. Là le fit habiller, et le mena jusqu'à Melun » (Juvénaï des Ursins). Après quoi, ayant mis ainsi en sûreté celui qu'il était chargé de protéger au péril de sa vie, il revient à Paris. Mais la situation a tourné en faveur des Bourguignons.

Il est inutile de dire qu'on chercha le connétable, objet de la haine féroce de la population tout entière. Il aurait été difficile de le

trouver, réfugié qu'il était dans la petite maison d'un maçon, mais le propriétaire, intimidé par une proclamation menaçant de mort ceux qui recéleraient le comte d'Armagnac, le dénonça. Le connétable fut traîné à la Conciergerie. Pendant ce temps-là, Tanguy du Chastel tentait une attaque du côté de la rue Saint-Antoine. Il fut repoussé et la Bastille tomba aux mains des insurgés.

La tentative désespérée du prévôt déclencha la violence un peu partout dans la ville. De plus, on racontait que la reine et le duc de Bourgogne avaient écrit une lettre dans laquelle ils déclaraient qu'ils ne reviendraient pas à Paris avant qu'il ne fût purgé de tous les Armagnacs. Les Cabochiens refirent immédiatement surface, et cette fois, ils avaient un meneur encore plus sanguinaire que Simon Caboche, le bourreau lui-même, Capeluche, pour qui une tête de plus ou de moins était peu de chose. Leur troupe se porta aux prisons, égorga les gardes et les geôliers qui voulaient résister, fit sortir un à un les détenus. Au fur et à mesure qu'ils sortaient, ils étaient assommés. Les Cabochiens mirent le feu au Châtelet et y brûlèrent ainsi les prisonniers. Le connétable d'Armagnac, le chancelier, l'évêque de Coutances et plusieurs seigneurs armagnacs furent tirés de la Conciergerie et littéralement lynchés. Bernard d'Armagnac fut particulièrement torturé et on tailla, alors qu'il vivait encore, une bande dans son dos en image de l'écharpe armagnaque. Ses restes sanglants furent promenés dans les rues pendant trois jours au milieu des huées et des quolibets de la foule enfin débarrassée de celui qu'elle considérait, à juste titre, comme un tyran sanguinaire.

Isabeau de Bavière et Jean sans Peur ne se hâtèrent nullement de rentrer à Paris. Il y avait une bonne raison à cela : le duc de Bourgogne ne voulait pas se mêler des règlements de comptes qui se pratiquaient en permanence, et il voulait en plus apparaître comme un pacificateur. Il espérait donc que la fureur des insurgés débarrasserait Paris d'une bonne partie de ses ennemis sans qu'il eût à intervenir. Quant à la reine, elle avait trop le souvenir des émeutes de 1413 et du comportement des Cabochiens pour revenir se mettre imprudemment à la merci de ces exaltés. C'est en tout cas à ce moment-là que Jean sans Peur décida de se défaire de Capeluche et des meneurs de la répression qui, selon lui, étaient fort dangereux et dont le châtement serait un exemple salutaire. D'ailleurs, il avait été fort courroucé de la mort de Bernard d'Armagnac, non qu'il eût voulu épargner cet ennemi impitoyable, mais parce qu'il avait l'intention de s'en servir comme monnaie d'échange. D'après Mons-

trelet, qui est un chroniqueur bourguignon, le duc de Bourgogne avait encore l'espoir d'influencer ainsi le dauphin et de l'amener à suivre sa politique, en échange de la vie du connétable.

Mais Bernard d'Armagnac était mort et le dauphin entre les mains de Tanguy du Chastel. Quand les choses se furent quelque peu tassées, Isabeau et le duc Jean firent leur entrée à Paris le 14 juillet de l'an 1418. Ils y eurent un accueil triomphal : « La reine vint à Paris et l'emmena le duc de Bourgogne qui la présenta au roi au Louvre, laquelle elle avait été bannie hors de France par les bandits, si le duc de Bourgogne ne l'eût secourue, qui toujours en son exil l'honora comme sa dame et la rendit à son seigneur le roi de France, très honorablement, le jour susdit. Et fut à leur venue la Porte Saint-Antoine démurée et furent les bourgeois de Paris vêtus de *pers* (fourrures grises). Et furent reçus avec tel honneur et joie que jamais dame ou seigneur n'avait été en France, car partout où ils passaient, on criait à haute voix : « Noël ! » et peu y avait de gens qui ne pleurassent de joie ou de pitié » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*). Au Louvre, le roi Charles VI, qui ne comprenait visiblement rien à ce qui s'était passé, reçut avec le sourire son épouse et son cousin, déclarant à celui-ci : « Beau cousin, soyez le bienvenu, merci du bien que vous avez fait à la reine. » En somme, c'est avec le plus grand plaisir que Charles VI, d'Armagnac qu'il était quelques jours auparavant, se révélait à présent Bourguignon. Cela en dit long sur les Actes et les Ordonnances qui portent sa signature.

Pendant, les vivres commençaient à manquer dans Paris. Les chroniqueurs armagnacs prétendent que c'est par ordre du duc de Bourgogne que ses propres troupes interceptaient le ravitaillement dans les campagnes. Ainsi le duc pouvait rendre les Armagnacs responsables de cet état de choses. Les chroniqueurs bourguignons soutiennent évidemment que ce sont les Armagnacs qui tentaient d'affamer Paris. De toute façon, il fallait réagir. Le duc envoya les émeutiers, sous la direction de Capeluche, pour se débarrasser d'un grand nombre d'Armagnacs réfugiés dans les environs de Paris. Une grande quantité d'Armagnacs périrent dans ces combats, mais également de nombreux Cabochiens. Jean sans Peur faisait d'une pierre deux coups. De plus, quand les Cabochiens rescapés voulurent rentrer dans Paris, ils trouvèrent les portes fermées. Ils durent se disperser dans la campagne où les troupes bourguignonnes, qui avaient des ordres, les poursuivirent et les massacrèrent. Ainsi le duc pouvait se targuer d'être un rétablissement d'ordre. Les bourgeois

respirèrent et applaudirent le comportement de Jean sans Peur.

Mais il voulait faire plus pour montrer qu'il ne tolérait ni l'injustice ni les excès. Il fit juger Capeluche, qu'il avait fait prendre avec plusieurs de ses principaux complices. L'exécution eut lieu aux Halles en présence d'une foule nombreuse, toujours avide de ce genre de spectacle. Détail macabre et pittoresque à la fois, c'est le valet de Capeluche, devenu son successeur, qui lui coupa la tête : le bourreau, comme l'autre n'avait point encore exercé ses talents et était inexpérimenté, fit à son valet une véritable leçon d'anatomie avant de mettre la tête sur le billot. Cet homme, pour qui la mort n'était qu'un geste comme un autre, sans doute beaucoup plus inconscient que criminel, mourut sans aucun signe d'émotion ou de regret. Et la foule ne poussa pas un cri.

Cette satisfaction accordée aux Parisiens pour les rassurer et leur montrer que l'ordre existait, il fallait maintenant remettre sur pied l'administration de la ville et le gouvernement tout entier. C'est à quoi s'employèrent la reine et le duc dans les jours qui suivirent. Ils s'attachèrent à ne mettre en place aucun partisan de la faction précédente. Ils composèrent le parlement et les tribunaux de leurs créatures. Jean sans Peur se réserva le gouvernement de Paris, qu'il avait si bien mérité. Il gagna les Parisiens en leur rendant leurs privilèges, leurs armes et les chaînes des rues auxquelles ils tenaient tant. Il nomma des maréchaux et un amiral, mais la charge de connétable ne fut pas attribuée.

Deux affaires préoccupaient Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne : le retour du dauphin à Paris et les dispositions à prendre pour arrêter les progrès constants de l'armée anglaise. Or, le dauphin qui s'était réfugié à Bourges, puis à Poitiers où l'avaient rejoint la reine de Sicile et les magistrats qui avaient pu échapper aux massacres de Paris, n'avait guère envie de revenir à Paris pour se jeter dans la gueule du loup. Isabeau de Bavière eut beau confier au duc Jean V de Bretagne le soin de lui ramener son épouse Marie d'Anjou, en signe de conciliation, Charles, sans doute dûment chapitré par Yolande d'Aragon, refusa tout net l'invitation de sa mère à prendre place au conseil près d'elle et du duc de Bourgogne.

« En ce mois de septembre, fut mandé le duc de Bretagne de par le roi, et vint à Corbeil, de là à Saint-Maur-des-Fossés. Et là vint la reine, le duc de Bourgogne et plusieurs autres seigneurs. Là firent-ils une paix telle que voulait la reine. Tout était pardonné aux Armagnacs les maux qu'ils avaient faits, et si était tout prouvé contre

eux qu'ils étaient consentants de la venue du roi d'Angleterre, et qu'ils en avaient grands deniers du dit roi. De même d'empoisonner les deux aînés fils du roi de France, et savait-on bien que ce avait été et fait faire, et de l'empoisonnement du duc de Hollande et de bouther hors la reine de France de son royaume » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*). Il est évident que la paix proposée en ces termes au dauphin et à ses partisans ne pouvait être acceptée puisqu'on les accusait formellement de collusion avec les Anglais et de crime contre les deux dauphins précédents. Le Bourgeois de Paris, qui rapporte les termes de ce traité, a des sympathies évidentes pour les Bourguignons, mais cela indique clairement qu'à l'époque, une partie de l'opinion croyait fermement à la culpabilité des Armagnacs dans certaines affaires ténébreuses. En tout cas, s'il n'est pas prouvé que la mort des deux dauphins ait été provoquée par des agents armagnacs, il faut bien reconnaître que ce sont Charles d'Orléans et Bernard d'Armagnac qui ont attiré les Anglais en France en essayant de négocier leur aide.

D'ailleurs, Yolande d'Aragon et le dauphin Charles, tout en refusant obstinément la réconciliation avec Jean sans Peur et la reine Isabeau, traitaient ouvertement avec le roi d'Angleterre. Des pourparlers s'étaient engagés à Alençon, afin de rétablir la paix. La reine de Sicile estimait qu'il valait mieux céder certaines choses aux Anglais de façon à avoir les mains libres du côté des Bourguignons. De plus, c'était priver Jean sans Peur d'une éventuelle aide anglaise. Mais comme Henry V, qui était parti des conditions du traité de Brétigny, devenait de plus en plus gourmand, réclamant un jour le Poitou, le lendemain la Touraine, les pourparlers furent rompus. Et pendant qu'on discutait à Alençon, les Anglais s'étaient emparés de Rouen, probablement avec la complicité des autorités bourguignonnes que Jean sans Peur avait établies dans la ville.

La situation de Paris devenait très critique. La cour quitta la capitale et s'installa à Troyes. Le prétexte de cette désertion était la crainte d'une épidémie, mais tout le monde savait que la capitale était bloquée en amont par les troupes armagnagues qui tenaient Melun, et en aval par les Anglais qui, une fois maîtres de Rouen, s'étaient avancés jusqu'à Mantes. Les Parisiens demandèrent à grands cris le retour du roi. Le duc de Bourgogne répondit que le roi reviendrait quand la ville serait suffisamment ravitaillée.

En fait, Jean sans Peur était très embarrassé. Il n'osait pas se déclarer ouvertement contre le roi d'Angleterre de peur qu'Henry V ne rendît public le traité secret qu'il avait fait avec lui et par lequel il

reconnaissait la suzeraineté du Plantagenêt. Pourtant, tout semble indiquer qu'en cette année 1419, le duc de Bourgogne était décidé à trouver un accommodement avec le dauphin et les Armagnacs de façon à contrer la menace anglaise qu'il sentait de plus en plus précise. Mais le dauphin, toujours sous l'influence de Yolande d'Aragon et des orléanistes les plus acharnés, refusait a priori tout accord avec le meurtrier de son oncle si celui-ci ne se déjugeait pas publiquement, ce qui était impensable. De discrets négociateurs continuaient à chercher un compromis, mais sans grand espoir. L'intransigeance du dauphin Charles valait bien celle du duc Jean.

Pourtant, le duc de Bourgogne savait qu'il fallait faire quelque chose : la situation catastrophique dans laquelle non seulement le royaume de France mais également ses propres Etats étaient plongés était un sujet d'inquiétude permanent. L'instabilité permanente, les ravages de la guerre, l'insécurité générale, les difficultés du commerce, tout cela allait conduire rapidement la Bourgogne et les Etats qui y étaient rattachés à une récession économique qui déboucherait fatalement sur une catastrophe sans précédent. Jean sans Peur était prêt à faire un geste. Mais ne trouvant aucune réponse chez les Armagnacs, il se mit à espérer en trouver une chez les Anglais.

L'ATOUT D'ISABEAU

Pendant que le duc de Bourgogne se livrait à ces réflexions et qu'il cherchait une solution, la reine Isabeau, elle aussi, faisait le point de la situation. On a souvent parlé de sa « lune de miel politique » avec Jean sans Peur. Mais ce n'était qu'un mariage de raison, et encore tout provisoire. Elle n'était pas dupe : si le duc de Bourgogne l'avait tirée de sa prison et lui avait redonné son rang, c'était pour se servir d'elle comme caution. Or Isabeau voulait bien s'appuyer sur la force de son cousin, sur son autorité et sur son habileté politique, mais elle prétendait mener son propre jeu. Au fond, peu lui importaient les Etats du Bourguignon. Ce qui l'intéressait, c'était le royaume de France, autrement dit la partie armagnaque, qu'elle aurait voulu régir elle-même, et dont elle serait la maîtresse incontestée si les Armagnacs n'avaient pas pris le parti du dauphin Charles. Elle savait aussi que Charles était perdu pour elle. Jamais le fils, dont la méfiance instinctive à son égard avait été savamment alimentée jusqu'à devenir

une véritable haine, ne condescendrait à un accommodement avec la mère. Après tout, le dauphin, complice de ceux qui l'avaient emprisonnée, complice de ceux qui l'avaient dépouillée, avait été le premier à rompre les ponts. Certains historiens tiennent fortement rigueur à Isabeau de Bavière d'avoir rejeté son fils, puis de l'avoir déshérité : soyons justes, c'est le dauphin Charles, soit consciemment, soit influencé par son entourage, qui s'est rebellé contre sa mère. En 1419, la reine Isabeau est une femme vieillissante, presque impotente, qui a perdu bon nombre de ses enfants et qui est reniée par son dernier fils survivant. Beaucoup plus qu'une mère indigne, comme on l'a trop souvent représentée, il convient de voir en elle une mère rejetée, solitaire, trahie dans son amour maternel et de ce fait profondément ulcérée.

Et surtout, il y avait entre la mère et le fils l'irritante question que par la suite, bien des historiens se sont posée : Charles était-il, oui ou non, le fils de Charles VI ? Pour nous, cette question semble définitivement tranchée : il paraît totalement exclu que Charles, comte de Ponthieu, soit le fils de Louis d'Orléans, et si on prétend qu'il peut être le fils d'un autre amant d'Isabeau, on serait bien en peine de donner des noms, ou d'avancer des preuves absolues de l'infidélité de la reine avant 1405. Or Charles est né en 1403.

Mais le dauphin Charles doutait de sa légitimité. Certes, ce n'était pas Yolande d'Aragon qui lui avait mis cette question dans la tête. Bien au contraire, la reine de Sicile s'efforçait continuellement de fortifier son gendre dans la certitude qu'il était l'héritier légitime, et le seul, de Charles VI. Ce n'étaient pas non plus ses gouverneurs, Hugues de Noyers, Pierre de Baudeau et Hardouin de Maillé : les deux derniers étaient des vassaux directs de la reine de Sicile, et le premier était un Orléaniste convaincu. Or ce ne sont pas les Orléanistes qui avaient intérêt à faire soupçonner l'illégitimité du roi. Mais la cour du dauphin était le point de rendez-vous des agents et des espions de toutes sortes. Le jeune Charles a certainement entendu des conversations. On lui a certainement fait des confidences, soi-disant sous le sceau du secret. Et s'il y avait quelqu'un à qui profitait le doute sur la légitimité, c'était bien Jean sans Peur. Il est tout à fait possible d'imaginer un agent du duc de Bourgogne jetant le trouble dans l'esprit du prince. On sait que pour Jean sans Peur, tous les moyens étaient bons pour arriver à ses fins.

De toute façon, la rumeur publique était là. Isabeau de Bavière passait, à tort ou à raison, pour avoir eu de nombreux amants, et, en

particulier Louis d'Orléans, son beau-frère. La reine avait prêté le flanc à la médisance et au scandale. Cela suffisait amplement pour répandre le venin du doute dans un esprit qui ne pouvait qu'être bouleversé par l'atmosphère de délation, de mensonge, de manipulation, d'hypocrisie et d'affabulation dans laquelle il était obligé de vivre. Qui n'aurait pas été atteint, dans ces conditions ? Comment le jeune Charles aurait-il pu défendre la vertu de sa mère, lorsqu'on l'attaquait devant lui, alors qu'il n'aurait pu opposer aucune preuve pour démentir les accusations sournoises ou les paroles pleines de sous-entendus qu'on ne manquait pas de lui adresser sur ce sujet ?

Cela explique probablement l'attitude du dauphin dans l'affaire Bosredon. C'était la goutte d'eau qui faisait déborder le vase. Et cette fois, cela avait été plus sérieux, puisque visiblement, réellement, Bosredon était compromis, non pas nommément avec la reine, mais avec les suivantes de la reine. De là à imaginer des bacchanales auxquelles la reine aurait participé, il n'y avait qu'un pas. Et c'est à cette époque que Charles a commencé à rejeter délibérément sa mère. C'est donc qu'il devait avoir non pas des certitudes quant à l'infidélité de sa mère, mais tout bonnement des éléments relatifs aux attitudes équivoques qu'avait pu avoir Isabeau dans sa vie passée et présente.

Psychologiquement, le rejet d'Isabeau par son fils Charles, en 1417, est parfaitement compréhensible. Profondément choqué par l'affaire Bosredon, Charles a dû faire des rapprochements avec tout ce qu'on lui avait raconté. Cela lui suffisait pour douter. Et on peut aussi penser qu'à ce moment-là, le connétable d'Armagnac, instigateur de la répression contre Bosredon, avait voulu noircir Isabeau, dont il voulait se débarrasser, devant son fils. C'est une hypothèse, mais elle est valable quand on songe que Bernard d'Armagnac avait aussi peu de scrupules que Jean sans Peur. Toujours est-il que c'est Charles qui commença, le premier, à reprocher à sa mère d'être un bâtard. Une mère peut oublier difficilement ces choses-là, surtout quand l'accusation est fautive, ce qui est indubitablement le cas.

Cela concerne le plan psychologique et affectif. Mais, sur le plan politique, Isabeau est également une femme seule. Son intérêt la pousserait logiquement à s'entendre coûte que coûte avec le dauphin, parce qu'il y va de la survie d'un royaume promis à l'anarchie la plus complète. Isabeau a horreur des troubles, des séditions et des guerres. Elle sait bien que les populations des villes et celles des campagnes n'aspirent plus qu'à une seule chose : la paix. Elle se décide donc à tout entreprendre pour parvenir à la paix, et coûte que

coûte. Et puisqu'on ne peut pas faire entendre raison au parti du dauphin, pourquoi ne pas s'adresser au parti des Anglais ?

La reine Isabeau et le duc Jean sont donc d'accord sur la nécessité d'un accord avec Henry V. Jean sans Peur ne sait pas comment s'y prendre. Isabeau, elle, a un atout dans son jeu. En effet, le roi d'Angleterre a montré à plusieurs reprises qu'il était désireux de contracter mariage avec la fille d'Isabeau et de Charles VI, Catherine de France, très belle en ses dix-huit printemps, et qui serait un gage réel d'entente entre les deux royaumes. Elle connaissait le rôle que peut jouer une belle-mère auprès d'un gendre. N'avait-elle pas, constamment présente à l'esprit, l'image de Yolande d'Aragon se substituant littéralement à elle et façonnant le caractère et les opinions du jeune comte de Ponthieu devenu le dauphin Charles ? Elle-même avait eu des gendres. Elle avait eu d'excellents rapports avec le jeune Charles d'Orléans quand il était l'époux de sa fille Isabelle morte prématurément. Elle savait qu'elle pouvait compter sur le dévouement de son autre gendre, Jean V, duc de Bretagne, époux de sa fille Jeanne : jamais Jean V ne tenterait quoi que ce soit contre elle, et toujours il était prêt à user de son autorité et de sa position neutraliste pour réconcilier Isabeau avec ses ennemis. D'ailleurs, elle avait déjà été belle-mère d'un roi d'Angleterre, puisque sa fille Isabelle, avant d'être veuve et d'épouser Charles d'Orléans, avait été mariée à Richard II. Mais Richard avait été détrôné et tué par le père de Henry V. Il est probable que les événements eussent été différents si Richard avait continué à régner et si Isabeau avait pu conserver assez d'autorité sur lui pour contribuer à orienter la politique anglaise dans un sens favorable à la France. Les raisons ne manquent pas quand on examine pourquoi et comment la reine a choisi, en cette année 1419, une alliance anglaise après tout préférable à une situation intolérable où le royaume de France serait fatalement démembré. Il valait mieux, dans la pensée d'Isabeau, discuter les modalités d'une partition et contrôler le partage probable du royaume, plutôt que de subir sans pouvoir réagir la volonté toute-puissante d'un vainqueur. C'est un point de vue qu'il convient d'examiner quand on veut comprendre l'attitude de la reine de France : elle a incontestablement, *avant le meurtre de Montreuil*, voulu éviter au royaume d'être démembré sous le coup d'une défaite qu'il ne fallait pas être grand clerc pour imaginer dans un futur proche. Et, répétons-le, elle avait un atout en la personne de sa fille Catherine. Ainsi, elle ne venait pas les mains vides, à la fois vis-à-vis

du roi d'Angleterre, *et du duc de Bourgogne*, qui, de ce fait, ne pouvait pas mener le jeu sans elle.

Comme des trêves avaient été observées avec les Anglais, les émissaires de la reine et du duc de Bourgogne firent des propositions à Henry V. On convint qu'il y aurait une rencontre au sommet, le 30 mai, à Meulan, c'est-à-dire à mi-chemin entre Mantes, tenue par les Anglais, et Pontoise, tenue par les Bourguignons. La reine fit immédiatement prévenir le dauphin et l'invita à participer à cette rencontre qui déciderait du sort de la paix. Charles hésita, mais Yolande d'Aragon et ses conseillers lui firent admettre qu'il risquait de se trouver pris au piège. Il décida finalement d'envoyer à Meulan Tanguy du Chastel, le seigneur de Barbazan et quelques chevaliers de confiance.

La rencontre se déroula sous le signe du luxe et de la cordialité. On n'avait rien négligé pour impressionner le roi d'Angleterre. « Le mardi en suivant, qui fut le trentième jour de mai, le roi devint malade, c'est pourquoi il demeura à Pontoise. La reine et M^{me} Catherine en une litière bien richement ordonnée, avec dames et demoiselles, et le duc de Bourgogne en leur compagnie, arrivèrent aux tentes, près de Meulan, environ deux heures après-midi. Il y avait largement trompettes et ménestriers jouant de leurs instruments. Près d'une heure avant était arrivé en ses tentes le roi d'Angleterre : car combien qu'il ne dût avoir qu'une tente au milieu du champ, où la convention se devait faire, toutefois, de chaque côté, il y avait tentes pour se retirer. Un peu après que la reine se fut retirée en sa tente, vinrent le comte de Warwick, et autres nobles d'Angleterre, visiter de par le roi d'Angleterre la reine. Là il fut ordonné « que la reine et le roi d'Angleterre sortiraient de leurs tentes en même temps l'un comme l'autre, et marcheraient lentement jusqu'au milieu du champ, où il y avait un pieu fiché, distant de leurs tentes et barrières du champ, autant et également l'un comme l'autre, et que de chaque partie entreraient seulement soixante personnes nobles et seize conseillers, et qu'on les appellerait singulièrement par leurs noms » (Juvéna! des Ursins). On voit, par cette description détaillée, que le protocole avait été soigneusement mis au point, et que, officiellement du moins, la conversation devait concerner uniquement la reine de France et le roi d'Angleterre, lesquels se rencontraient en tant que chefs d'Etat pour discuter d'affaires d'Etat.

« Environ les trois heures de l'après-midi, la reine sortit hors des tentes, laquelle avait devant elle les conseillers deux à deux. Quand

elle et le roi d'Angleterre arrivèrent au pieu dessus dit, l'un comme l'autre, le roi d'Angleterre prit la reine par la main, et la baisa, et après M^{me} Catherine. Pareillement, les deux frères du roi les baisèrent, et en les baisant, les dits frères baissèrent les genoux jusqu'à terre. Ce fait, le roi d'Angleterre prit la reine par la main, et ensemble par pareils pas, vinrent en la tente où ils se devaient assembler. Là, s'assirent la reine et le roi, chacun en son siège, lesquels étaient ordonnés et parés, pareillement l'un comme l'autre, de drap d'or, ayant ciel dessus, distant près de deux toises l'un de l'autre : tellement qu'aisément ils se pouvaient ouïr l'un l'autre quand ils parlaient » (Juvénal des Ursins).

Les discussions commencent par des questions de procédure. On se met d'accord sur certains points, notamment sur les trêves à observer. Les assistants s'aperçoivent aussi que le roi d'Angleterre jette de fréquents regards sur Catherine de France, très belle et richement parée. Visiblement, Henry V est très amoureux de la fille d'Isabeau. La reine, qui a surpris ces regards, semble de bonne humeur : elle pense sans doute que l'accord sera plus facile et plus profitable pour elle si son partenaire se laisse aller à sa passion. Pour avoir Catherine, il fera des concessions. Elle devra déchanter plus tard. Puis, après cette séance plus protocolaire que féconde, on se sépara après avoir convenu d'une autre entrevue.

Il faut dire que l'organisation matérielle de cette rencontre avait été remarquable. « Or était le lieu ordonné à la manière qui s'ensuit. C'est à savoir, auprès la porte de Meulan du côté de Pontoise, y avait un pré, du côté de la rivière de Seine d'une part, et de l'autre côté, il y avait un étang. Au milieu était un chemin public. Ce pré fut divisé en trois parties : en la première vers la ville, étaient les tentes du roi (de France), de la reine et du duc de Bourgogne en grande abondance ; d'autre côté, aval la rivière, étaient les tentes du roi d'Angleterre ; en la tierce partie et moyenne, entre les tentes des rois de France et d'Angleterre, y avait un champ moyen clos, et fortifié de fossés et palissades, tellement fait qu'on n'y pouvait entrer que par trois lieux : et à chacune entrée y avait bonnes barrières, lesquelles se gardaient chacune par cinquante hommes bien armés et habillés ; et la partie du roi et de la reine, qui était droit regardant vers les Anglais, était environnée de pieux joints comme une ville fermée. Tellement que nul n'en pouvait approcher de lance, ni de trait : et allaient les pieux jusqu'à la rivière de Seine. De plus, au travers de la rivière, en cet endroit et aspect, étaient pieux, tellement que les bateaux n'eussent

pu monter contre mont : et ne pouvait, l'une partie, ni l'autre, approcher ensemble que par le milieu du champ. Aussi le lieu des Anglais était fossoyé et palissé, mais non si fortement » (Juvénal des Ursins).

La période des embrassades terminée, on passa à des choses plus sérieuses. Interrogé sur ses conditions, le roi d'Angleterre répondit : « qu'on lui baillât et délivrât ce qui fut accordé par le traité de Brétigny, auprès de Chartres, lequel traité fut promis et juré : et avec ce, tout le duché de Normandie, tant ce qu'il avait conquis que tout le demeurant du dit duché, et ce en effet sans hommage, ressort et souveraineté, et à les tenir comme voisin seulement : et il prendrait à femme M^{me} Catherine ». Les prétentions d'Henry V n'étaient pas nouvelles, mais somme toute, elles étaient relativement modestes. Le problème, c'est que de nombreux territoires inclus dans le traité de Brétigny étaient aux mains des partisans du dauphin qui n'étaient certes pas disposés à les abandonner pour le profit de la reine et du duc de Bourgogne. Et cela ne faisait pas du tout l'affaire de Jean sans Peur, car s'il cédait ces fameux territoires, c'était à lui de les conquérir.

C'est à ce moment qu'arrivèrent Tanguy du Chastel et Barbazan. Ils affirmèrent qu'ils étaient prêts à conclure un traité avec les Bourguignons si ceux-ci repoussaient l'alliance anglaise. Il y eut un véritable colloque dans le rang bourguignon. Les deux thèses furent opposées dans des plaidoiries que tinrent « deux notables clercs, l'un nommé maître Nicolas Raulin, et l'autre maître Jean Rapiot. Et tint Raulin, qu'il valait mieux traiter avec les Anglais et que le roi donnât largement de son domaine » (Juvénal des Ursins). Suivait une longue analyse de la situation et une constatation que faire la paix avec les Anglais était nécessaire. Mais Jean Rapiot devait développer la thèse contraire. On ne pouvait, disait-il, vu que le roi « avait juré à son sacre de non rien aliéner : outre qu'il n'était pas en sa disposition, vu sa maladie, de rien aliéner, non plus d'avoir administration d'aucune chose ; par plus forte raison de faire aliénation ». Après ces arguments juridiques incontestables, Jean Rapiot ajoutait qu'il n'était pas possible non plus de traiter avec le roi d'Angleterre, « car non seulement il n'a aucun droit au royaume de France, mais même en celui d'Angleterre, ni en chose qu'il se dit avoir, vu le meurtre fait par son père en la personne du roi Richard II ». Cette allusion à la légitimité contestée de Henry IV de Lancastre était un point fort. En effet, « si quelque autre ayant droit au royaume d'Angleterre l'avait et

possédait quelque jour, on dirait que tout ce qui aurait été fait serait de nulle valeur » (Juvénal des Ursins).

L'assemblée bourguignonne s'en réfère pourtant à l'avis de Nicolas Raulin, prônant l'accord avec les Anglais. Or, de discussion en discussion entre les deux parties, on en vient à une entrevue décisive entre Henry V et Jean sans Peur. Le duc de Bourgogne finit par refuser toute concession, semblant bien décidé par cela à rompre les négociations. Le roi d'Angleterre se fâche. Il déclare : « Beau cousin, nous voulons que vous sachiez que nous aurons la fille, ce que nous avons demandé avec elle, ou nous débouterons votre roi, et vous aussi hors du royaume. » Alors Jean sans Peur répond froidement : « Sire, vous dites votre plaisir, mais avant que vous ayez débouté monseigneur et nous hors du royaume, vous serez bien lassé, et de ce ne faisons nul doute » (Monstrelet). Après cette riposte quelque peu cinglante, les pourparlers sont interrompus définitivement. Isabeau de Bavière écrit à Henry V une lettre justificative qui dit notamment : « Si nous et notre dit cousin les (les conditions posées par Henry) eussions acceptées et conclues, tous barons, chevaliers, et les cités et bonnes villes de mon dit seigneur nous eussent abandonnés et laissés, et se fussent jointes à notre dit fils, dont plus grande guerre serait venue » (2).

Après cette rupture, la reine rassembla les membres du conseil, et il fut décidé « qu'on entendrait à paix avec monseigneur le dauphin régent » (Juvénal des Ursins). Que s'était-il passé? Pourquoi ce revirement de Jean sans Peur pourtant préoccupé d'établir la paix avec les Anglais. Il est vrai qu'il avait eu le temps de conclure une trêve avec Henry V, une trêve qui reconnaissait la neutralité de la Flandre. Or la Flandre était, pour Jean sans Peur, la région la plus riche de ses domaines, et aussi celle qui avait le plus besoin de la paix pour sa prospérité. On peut comprendre qu'ayant sauvé l'essentiel, pour le moment du moins, le duc de Bourgogne ait voulu démontrer qu'il n'était pas à la solde des Anglais et qu'il n'était pas question pour lui d'accepter les exigences du roi d'Angleterre. En tout cas, cette attitude très nette nous prouve que Jean sans Peur n'est pas un traître, comme on a voulu le montrer dans de nombreux récits historiques. Il était en fait beaucoup trop fier pour s'incliner devant les prétentions d'Henry V.

(2) Cette lettre importante se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris, collection Moreau, 1425, pièce 86.

Il y a peut-être autre chose aussi. Sans nier la position nuancée d'Isabeau de Bavière, très sensible aux arguments selon lesquels le roi « empêché » ne pouvait rien aliéner, il faudrait regarder du côté de Tanguy du Chastel. Pendant tout son séjour à Meulan, l'ancien prévôt de Paris ne resta pas inactif. Estimé de tous, même de ses ennemis, on l'écoutait. Et surtout, il rencontra fréquemment la fameuse Dame de Giac, laquelle se trouvait là, non pas par hasard, mais parce qu'elle jouait vraiment le rôle d'une conseillère auprès de Jean sans Peur. On a dit parfois que Tanguy avait réussi, soit par argent, soit par raison, à persuader la Dame de Giac, qu'on savait « avoir l'oreille » du duc de Bourgogne, de lui faire renoncer à traiter avec les Anglais. Et c'est elle qui aurait insisté auprès de Jean sans Peur pour qu'il rompît les négociations. Ce n'est pas impossible. L'ascendant qu'avait la mystérieuse femme sur le duc Jean n'est pas un mythe et peut être vérifié à plusieurs reprises. Mais cela ne fait qu'ajouter une ombre de plus sur le visage déjà secret de la Dame de Giac. Toujours est-il que Jean sans Peur, qui pouvait facilement, tenant le gouvernement sous sa coupe, conclure un traité avec Henry V dans des conditions désastreuses et humiliantes pour le royaume de France, ne l'a pas fait. Cela suffit pour le laver définitivement de l'accusation qui pèse sur lui d'avoir été vendu à l'Angleterre.

On avait donc décidé de traiter avec le Dauphin. Tanguy du Chastel était reparti, fort satisfait de sa mission, pour Poitiers, où il retrouva le dauphin Charles et Yolande d'Aragon. Mais si on avait fait preuve de bonne volonté dans les paroles et si l'on avait fait espérer au peuple une prochaine réconciliation entre Armagnacs et Bourguignons, le plus dur restait à accomplir : trouver effectivement un compromis qui pût satisfaire l'un et l'autre partis, ou mieux, ne pas trop les mécontenter l'un et l'autre. Mais les échanges se multiplièrent. Le 7 juillet de cette même année 1419, le duc de Bourgogne quitta Pontoise pour aller s'installer à Corbeil, au voisinage du dauphin qui demeurait à Melun.

LE PONT DE MONTEREAU

Comme dans une pièce de Racine, la tension qui, depuis le début de l'action, n'a pas cessé d'augmenter d'intensité, devient si forte qu'elle atteint un degré insoutenable. La *crise* qui couvait, en fait

depuis les apanages faits à ses fils par Jean II le Bon, malheureux souverain sans génie mais non sans progéniture, va déboucher sur l'orage. Et comme dans toute tragédie, cet orage sera sanglant, car les dieux irrités réclament une victime pour s'abreuver de son sang. Le décor est en place. Les acteurs savent leur rôle par cœur. Il n'y a plus qu'à lever le cran de sûreté. Inexorablement, le mécanisme patiemment remonté pendant des décennies va se déclencher.

On dira que c'est aller un peu loin de comparer un épisode certes mouvementé de l'Histoire de France à une tragédie racinienne. Mais il y a plus qu'une analogie, et Racine, lorsqu'il choisissait ses sujets, les empruntait aussi bien à l'Histoire qu'à la Fable.

La première scène de cet acte propitiatoire que constitue toute tragédie, se déroule bien entendu dans la coulisse. En l'occurrence, c'est à Pouilly-le-Fort, entre Melun et Corbeil, que la scène se passe. Le 8 juillet, en fin d'après-midi, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, petit-fils de Jean le Bon, rencontre Charles, comte de Ponthieu, duc de Touraine, dauphin de France, arrière-petit-fils de Jean le Bon. Ils pénètrent tous deux, avec leurs familiers — il faut toujours des témoins — sous les tentes qui ont été dressées pour eux, à chacun des bouts d'une étroite et longue levée de terre, le « Ponceau Saint-Denis ». Puis, avançant seuls à la rencontre l'un de l'autre, ils se rejoignent au milieu de la chaussée, dans une cabane de branchages, garnie intérieurement de tapisseries. L'entretien dure cinq heures. Ils le reprendront trois jours plus tard. Et là, il se termine par des embrassades et des cris d'allégresse. Le duc Jean fait cadeau à son cousin d'un fermail d'or enrichi de diamants, et pour ne pas être en reste, le dauphin, qui a peu de moyens, envoie un de ses plus beaux chevaux au duc de Bourgogne.

Dans la convention qui traduit leur accord, les deux signataires décident d'oublier les divisions du passé et font assaut de serments affectueux. Le duc de Bourgogne s'engage à servir fidèlement le dauphin, « à garder et maintenir son état et ses prérogatives », à le secourir de toute sa puissance en cas de guerre. Le dauphin, de son côté, promet de traiter le duc Jean en loyal parent et déclare que « son bien, honneur, avancement, voudrons et pourchasserons, son mal et dommage empêcherons ». Tous deux jurent de s'employer à la « répulsion des Anglais », à la restauration du pays et à l'application d'un programme de relèvement social, ce qui indique d'ailleurs le souci qu'ils ont en commun de remédier à la misère du peuple et la récession économique consécutive à l'état d'anarchie dans lequel le

pays a vécu pendant ces dernières années. Ils s'engagent enfin à renoncer aux traités existants qui seraient contraires à l'intérêt de l'une des parties. Et pour donner plus de solennité à leur acte, ils ont fait signer les seigneurs de leurs suites. On y remarque en particulier le paraphe de l'inévitable Tanguy du Chastel, de Barbazan et de Louvet, futur ministre du roi Charles VII, du côté du dauphin, et du comte de Saint-Pol, de Jean de Luxembourg, du seigneur de Navailles, futur victime de Montereau, et de Pierre de Giac, du côté du duc de Bourgogne.

Du 13 au 15 juillet, Jean sans Peur accueille le dauphin à Corbeil, pour poursuivre avec lui les conversations destinées à mettre au point ce qui a été décidé théoriquement. Il est ainsi question de l'amnistie générale, de la restitution des biens confisqués, de l'évacuation des villes et places fortes, des nominations aux offices à la volonté du roi, sur avis du dauphin, du duc de Bourgogne et du conseil. Aussitôt connues, ces dispositions déclenchent l'enthousiasme des populations aussi bien dans les territoires bourguignons que dans ceux tenus par les Armagnacs. A Paris, les cloches sonnent. On n'ose même pas croire que la paix tant désirée va permettre de vivre enfin un quotidien sans terreur.

Mais bien des ambiguïtés subsistent. Et il y a les Anglais. Ceux-ci continuent leur lente invasion du territoire. Et Henry V est plus que jamais décidé à épouser Catherine de France, à laquelle il envoie force cadeaux. Isabeau de Bavière se rend compte que l'Anglais ne lâchera pas son idée. Elle s'en réjouit, pensant pouvoir en tirer avantage, mais elle s'inquiète de la puissance militaire de son futur gendre qu'elle croit capable d'envahir complètement le royaume et d'imposer ses volontés sans qu'elle puisse elle-même intervenir efficacement. Elle décide alors Jean sans Peur à renouer le dialogue avec Henry V, au moins pour sonder les véritables intentions de celui-ci et gagner encore du temps. Peut-être espérait-elle un miracle et sa réconciliation définitive avec son fils, solution qui permettrait évidemment de contrer le danger anglais.

Durant la seconde quinzaine de juillet, les allées et venues sont incessantes entre la résidence de la reine et Mantes, où Jean sans Peur délègue auprès du roi d'Angleterre quatre de ses principaux conseillers. Les tractations sont si actives que personne ne les ignore, et les Parisiens les regardent avec sympathie, car ils sont persuadés qu'un accord avec le dauphin doit obligatoirement être complété par un accord avec le roi d'Angleterre. Mais l'enthousiasme des Parisiens se

refroidit très vite à l'annonce que Pontoise vient de tomber aux mains des Anglais. Les cerveaux s'échauffent et on accuse presque le duc de Bourgogne de double jeu. Il a beaucoup de mal à se justifier, mais il se rend compte alors que sa propre position devient inconfortable. Il lui faut, coûte que coûte, conclure un accord définitif avec le dauphin Charles et ramener ensuite celui-ci à Paris, auprès de son père. C'est la seule solution. C'est pourquoi Jean sans Peur accepte une nouvelle rencontre avec Charles. Cette rencontre doit avoir lieu à Montereau.

C'est Tanguy du Chastel qui vient régler avec lui les détails de cet entretien, accompagné de Louis de Scorailles et de Jacques du Peschin, oncle (ou frère ?) de la Dame de Giac. Jean sans Peur, plus que jamais décidé à faire la paix avec le dauphin, a rompu ses pourparlers avec les Anglais. Il sait qu'il va devoir conduire ses troupes contre Henry V, mais il hésite encore et tergiverse. Il multiplie les entretiens avec la reine et ses conseillers. En fait, ce qu'il veut de toutes ses forces, c'est aboutir à une paix définitive qui consacrerait son triomphe personnel par le retour de l'héritier du trône à la cour de Charles VI et d'Isabeau. Mais il est en proie à de sombres pressentiments. La rencontre de Montereau était prévue pour le 18 août : il la fait remettre au 26 août, puis au 10 septembre. Cette incertitude, cette hésitation, cela fait voir dans quelles transes se trouve le duc de Bourgogne : il sait qu'il est à la croisée des chemins. Et son entourage discute, ergote, ce qui n'est pas fait pour l'encourager.

D'un naturel plutôt méfiant, le duc écoute volontiers ceux de ses conseillers qui le mettent en garde contre les intentions malveillantes du dauphin à son égard. Les plus soupçonneux essaient de le détourner d'une entrevue décidée et organisée par les gens du dauphin, qui auront entière liberté de dresser une embuscade. Ils redoutent la présence autour de Charles de Touraine des anciens serviteurs de la maison d'Orléans qui entretiennent autour du dauphin la vieille haine contre l'assassin du duc Louis. Et surtout, il y a le devin Mousque, dont Jean sans Peur ne se séparait jamais, « lequel fort lui conseillait qu'il n'y allât point, et que s'il y allait, jamais n'en retournerait » (Juvénal des Ursins). Mais, parmi ses conseillers, il y a tout un clan, à la tête duquel on trouve la Dame de Giac, qui s'impatiente et reproche au duc sa blâmable hésitation sur le chemin d'une paix nécessaire au pays.

La Dame de Giac semble avoir eu une part déterminante dans la décision finale du duc de Bourgogne. Quel jeu jouait-elle exacte-

ment ? Avait-elle encore une fois répondu aux avances de Tanguy du Chastel et de Jacques du Peschin ? Quelles furent les véritables tractations qui eurent lieu entre elle et l'ancien prévôt de Paris, dévouée créature de la reine de Sicile ? Nul ne le saura jamais. Ces questions se posent, mais il est impossible d'y répondre. Toujours est-il qu'après une longue conversation avec la Dame de Giac, Jean sans Peur aurait déclaré : « Allons, il faut marcher où il plaira à Dieu de nous conduire. Je ne veux pas qu'on me reproche que la paix ait été rompue par ma lâcheté. »

Au matin du 10 septembre, après avoir entendu la messe à Bray, il se mit en route, accompagné de cinq cents hommes d'armes et de deux cents archers, et vint établir son camp sous les murs du château de Montereau, que le dauphin, respectueux des conventions arrêtées à Troyes les jours précédents, abandonnait en gage de sa bonne foi. Le duc de Bourgogne envoya immédiatement Pierre de Giac s'assurer que l'endroit prévu pour la rencontre, c'est-à-dire le pont, au confluent de la Seine et de l'Yonne, était conforme aux dispositions prises et ne comportait pas de piège. Le rapport de Pierre de Giac fut favorable.

Pourtant, l'endroit prévu pour la rencontre était pour le moins curieux. Le dauphin avait donné ordre à son charpentier Regnault le Normand de faire construire sur le pont reliant le château à la ville de Montereau un édifice en bois divisé en trois parties : deux vestibules ouvrant, l'un sur le château, l'autre sur la ville, accédant tous deux à la salle du milieu prévue pour l'entretien. Le duc de Bourgogne viendrait du château et le dauphin de la ville. Cette bizarre construction n'a pas fini de laisser les historiens perplexes sur le but réel qui lui avait été assigné : s'agissait-il d'une défense contre une éventuelle attaque des Bourguignons ou d'une souricière mise en place pour châtier l'assassin du duc d'Orléans ? Et pourquoi Pierre de Giac a-t-il fait un rapport favorable après avoir visité les lieux, Pierre de Giac qu'on retrouvera peu après dans le camp du dauphin ?

Toujours est-il qu'à trois heures de l'après-midi, Tanguy du Chastel se rendit au château pour annoncer au duc que le dauphin était prêt à le recevoir. « Après quoi, chacun d'eux s'en vint, accompagné de dix seigneurs, au lieu où la convention se devait faire. Mon dit seigneur le dauphin avait avec lui messire Tanguy du Chastel, les seigneurs de Barbazan et de Couvillon, le vicomte de Narbonne, Bataille et autres jusqu'au dit nombre. Pareillement, le dit duc de Bourgogne avait le seigneur de Saint-Georges, Thoulangeon,

le seigneur de Montagu, de Novailles, frère du captal de Buch qu'on tenait anglais ou gascon, et autres jusqu'au dit nombre. Ils furent d'un côté et d'autre visités, et n'avaient pas plus l'un que l'autre de harnois ou armures, c'est à savoir seulement haubergeons et épées ⁽³⁾. Quand ils furent entrés, ils mirent gardes aux deux huis, chacun de ses gens » (Juvénal des Ursins).

A partir de ce moment, les récits divergent quant à ce qui s'est réellement passé. « Quand tous furent entrés, on en dit et raconte diversement de plusieurs manières de paroles et de langages. Car ceux qui étaient affectés et attachés au parti de Bourgogne disent que, quand le duc de Bourgogne vit monseigneur le dauphin, il s'agenouilla et lui fit la révérence et honneur qui lui appartenait, en disant : « Monseigneur, je suis venu à votre mandement. Vous savez la désolation de ce royaume et de votre domaine à venir. Entendez à la réparation d'icelui. Quant à moi, je suis prêt et appareillé d'y exposer le corps et les biens de moi, et de mes vassaux, sujets et alliés », et que lors monseigneur le dauphin ôta son chapeau, le remercia et lui dit qu'il se levât ; et qu'en se levant, il fit un signe à ceux qui étaient avec lui : et lors que messire Tanguy du Chastel vint près de lui et le poussa par les épaules, lui disant : *passer outre*, en frappant d'une hache ⁽⁴⁾ sur sa tête, et que de cette sorte il le tua. Et y en eut un autre nommé le seigneur de Wovailles qui fut aussi frappé à mort, tellement qu'au bout de trois jours, il alla de vie à trépasement » (Juvénal des Ursins).

Cela est la version bourguignonne. La version armagnaque est quelque peu différente. « Mais d'autres disent bien autrement, c'est à savoir que monseigneur le dauphin, quand ils furent arrivés au parc, parla le premier, et dit au duc de Bourgogne : « Beau cousin, vous savez qu'au traité de paix naguère fait à Melun entre nous, nous fûmes d'accord que dans un mois nous nous assemblerions en

⁽³⁾ Juvénal des Ursins est le seul chroniqueur de l'époque à faire mention d'une fouille systématique qui aurait été faite des deux côtés. Comme ses sympathies sont orléanistes, le détail paraît assez suspect. Il semble bien que la fouille ait été pratiquée seulement sur les gens de Bourgogne. Mais par ailleurs le récit de Juvénal des Ursins concernant cet événement, et qui a été écrit avec un certain recul grâce à des témoignages précis émanant de témoins du drame, tient compte des différentes versions et interprétations qui n'ont pas manqué d'être faites.

⁽⁴⁾ Si la fouille avait été réellement pratiquée sur les deux parties, il n'y aurait pas eu de hache. Jean sans Peur a réellement été tué d'un coup de hache, mais il semble impossible que le coup ait été porté par Tanguy du Chastel.

quelque lieu pour traiter des besognes de ce royaume : ce que vous jurâtes et promites faire : et fut élu ce lieu où nous sommes venus au jour diligemment, et vous y avons attendu quinze jours entiers : pendant lequel temps nos gens et les vôtres font au peuple du mal beaucoup, et nos ennemis conquêtant toujours pays : si vous prie que nous avisions ce qu'on pourra faire. Je tiens la paix de par nous déjà toute faite, ainsi que nous l'avons déjà promis et juré : c'est pourquoi trouvons moyen de résister aux Anglais. » Alors le duc répondit qu'on ne pourrait rien aviser ou faire sinon en la présence du roi son père, et qu'il fallait qu'il y vînt ⁽⁵⁾. Sur quoi le dit seigneur ⁽⁶⁾ très doucement lui dit qu'il irait par devers monseigneur son père quand bon lui semblerait, et non pas à la volonté du duc de Bourgogne : et qu'on savait bien que ce qu'ils feraient eux deux que le roi en serait content » (Juvénal des Ursins).

Il semble qu'il s'agisse d'une tout autre entrevue, tant les conversations rapportées sont différentes. « Il y eut aucunes autres paroles ensuite ; puis s'approcha le dit de Novailles d'icelui duc, qui rougissait, et lequel dit : « Monseigneur, quiconque le veuille voir, vous viendrez à présent à votre père », en lui pensant mettre la main gauche sur lui, et de l'autre tira son épée comme à moitié. Mais lors, le dit messire Tanguy prit monseigneur le dauphin entre ses bras, et le mit hors de l'huis de l'entrée du parc. Puis y en eut qui frappèrent sur le duc de Bourgogne et sur le seigneur de Novailles, qui allèrent tous deux de vie à trépasement » (Juvénal des Ursins). Une fois Jean sans Peur mort, les compagnons du duc de Bourgogne se rendirent à ceux du dauphin. Un seul, Jean de Neufchâtel, put s'échapper et gagna le château. Lorsque les Bourguignons qui se trouvaient dans le château avaient entendu du bruit, ils avaient été persuadés que le dauphin avait été mis à mort, comme quoi, dans cette affaire, rien n'est net de part et d'autre. Mais Jean de Neufchâtel leur apprit la tragique nouvelle et dépêcha des messagers à Troyes pour prévenir la reine, et d'autres à Gand pour avertir Philippe, comte de Charolais, fils unique et héritier du défunt.

Dans le camp du dauphin, c'était la confusion la plus totale. Charles était accablé. Il est certain qu'il n'est pour rien dans la mort brutale de Jean sans Peur. Il ne savait plus comment réagir : il savait

⁽⁵⁾ A Troyes. On sait que le désir de Jean sans Peur était de ramener le dauphin à Troyes où se trouvait le roi et la reine.

⁽⁶⁾ Le dauphin.

bien que la fin tragique de son adversaire allait détruire toute tentative de paix et rallumer une guerre encore plus féroce entre les deux partis. Mais pourtant, les Armagnacs auraient pu profiter de la situation : or, personne, ni Tanguy du Chastel ni Barbazan, n'eut l'idée de s'élancer jusqu'à Troyes pour s'emparer de la personne du malheureux Charles VI et surtout d'Isabeau de Bavière. Il n'y eut personne, dans le camp du dauphin, pour penser que la reine allait peut-être venger cruellement la mort de son allié. Il n'y eut personne pour penser aux réactions qu'allait avoir le fils de la victime, le nouveau duc Philippe de Bourgogne. Tant d'inconscience surprend, mais elle constitue un élément de preuve quant à la non-préméditation du meurtre. Si les partisans du dauphin — lui-même étant exclu d'un éventuel complot — avaient décidé de se débarrasser de Jean sans Peur, ils auraient calculé les risques et, en tout cas, se seraient arrangés pour tirer profit au maximum de la situation nouvelle ainsi créée. Le dauphin retourna dans le Berry. Mais auparavant, il avait écrit une lettre aux Parisiens pour se disculper, expliquant « les causes et manières comme le duc de Bourgogne avait été tué, que nonobstant cela, on ne devait pas laisser d'entendre à paix et qu'il était prêt de faire tout ce qu'il conviendrait là-dessus ». Et le dauphin précisait les termes de sa discussion avec le duc, rappelant les reproches qu'il avait adressés à son cousin : « Bourgogne nous répondit par de folles paroles et tira son épée pour contraindre notre personne à sa subjection... De laquelle chose, par la divine pitié et par la bonne aide de nos loyaux serviteurs nous avons été préservés et lui, par sa folie, mourut sur place ». En somme, le dauphin se devait de rejeter la responsabilité de l'incident sur le duc Jean, mais le problème n'était pas réglé pour autant, et personne, aussi bien dans le parti armagnac que dans le parti bourguignon, ne crut un seul instant, à l'époque, à la non-culpabilité du dauphin. La plupart des contemporains ont vraiment cru, tout au moins pendant quelques mois, que Charles avait attiré son concurrent dans un piège pour s'en débarrasser à la faveur d'un incident léger mais ambigu.

Juvénal des Ursins s'est livré à une véritable enquête sur ce sujet. Le suspect numéro un était évidemment Tanguy du Chastel. « Et pour ce qu'on chargea fort messire Tanguy du Chastel d'avoir fait le coup, il s'en fit excuser devers le duc de Bourgogne, Philippe, en affirmant, comme prud'homme chevalier doit faire, que jamais ne le fit, ne fut consentant de le faire : et que s'il y avait deux gentil-hommes qui le voulussent maintenir, il était prêt de s'en défendre, de

les combattre l'un après l'autre. Sur quoi, il n'y eut personne qui répondit. » Il est certain que si un fidèle de Jean sans Peur l'avait voulu vraiment, il se serait battu en duel judiciaire avec Tanguy. Mais en fait, l'accusation contre le Breton ne tient pas : au moment où Jean sans Peur avait été frappé, il ne se trouvait plus dans la salle de conférence, il avait déjà entraîné le dauphin dehors. « Le dit messire Tanguy, et autres, excepté quatre, ne tendirent et pensèrent qu'à sauver monseigneur le dauphin... Lesquels quatre étaient Bataille, messire Robert de Loire, le vicomte de Narbonne, et Frottier, dont les trois premiers confessaient bien qu'ils avaient mis la main sur feu monseigneur de Bourgogne. » Quant au seigneur de Novailles, « Frottier le frappa et navra. »

Evidemment, il fallait savoir le mobile de l'intervention de ces quatre seigneurs. « Quand on leur demanda pourquoi ils avaient fait le coup, ils répondirent qu'en leur conscience, ils virent que le duc de Bourgogne approchait de monseigneur le dauphin, et aussi le seigneur de Novailles, en tirant à moitié son épée, que lors Loire et Narbonne frappèrent, et que Bataille dit : Tu coupas le poing à mon maître et je te couperai le tien. Les aucuns disent que les trois dessus nommés avaient été à feu monseigneur d'Orléans, et qu'ils avaient ensemble précogité et délibéré de le tuer s'ils y voyaient leur avantage, pour ce qu'il avait fait mourir leur maître. » Ainsi expliqué, le meurtre du pont de Montereau semble logique : il s'agissait d'une vengeance, et la main coupée de Jean sans Peur est bien entendu le rappel du meurtre de Louis d'Orléans. Mais cette explication semble trop simple : cet acte de vengeance, en lui-même incontestable puisque commis par des affidés de feu le duc d'Orléans, a pu, comme on dit maintenant, être télécommandé. Et dans ce cas, par qui l'a-t-il été ?

Il y a des éléments troubles dans le dossier. Que penser par exemple des pressentiments de Jean sans Peur, de la méfiance d'une partie de ses conseillers qui voulaient l'empêcher d'aller à Montereau, de l'insistance de certains autres, dont la Dame de Giac, à l'y faire aller ? Juvénal des Ursins, ayant interrogé à ce sujet, l'un des membres les plus influents du conseil de Bourgogne, s'entendit répondre « que plusieurs de son conseil l'induisaient assez à ce qu'il n'y allât point, même qu'il y avait un juif qui lui dit... que quoi que fût, qu'il n'y allât point, et lui affirmait que s'il y allait, qu'il y mourrait. En outre qu'il avait avec lui un nommé Philippe Jossequin, lequel il croyait fort, qui l'induisait d'y aller. Et qu'une dame

nommée la Dame de Giac, avec le dit Jossequin pareillement, lui donna principalement mouvement de ce faire. Et quand le duc eut oui d'un côté et d'autre tout ce qu'on lui voulut dire, il conclut qu'il irait : et ce d'un bien grand courage et désir d'avoir paix. Par quoi il ne craignait point d'exposer sa personne pour un si grand bien... et que si on le tuait en allant à la dite assemblée, qu'il se tiendrait pour martyr : et de fait y alla et y fut tué en la manière dessus dite ».

Mais le meurtre du pont de Montereau, qui restera sans doute largement controversé parce qu'on ne sait pas trop à qui il pouvait profiter, se présente à nous comme un de ces carrefours dangereux où l'Histoire vacille. Jean sans Peur était, sans nul doute possible, le seul homme de cette époque qui pût s'opposer efficacement au roi d'Angleterre : il en avait les moyens, et surtout une intelligence remarquable. Sa disparition allait tout bouleverser. Il était nécessaire pour que le royaume de France pût survivre, que le dauphin et le duc de Bourgogne fussent unis bon gré, mal gré. Le fils du duc Jean, Philippe de Bourgogne, d'une intelligence totalement différente de celle de son père, allait conduire une autre politique. Si Jean sans Peur se sentait avant tout un Valois, Philippe l'avait oublié, et il se sentait davantage un homme du Saint-Empire. Alors, dans ces conditions, que lui importait le royaume de France ? Et puis, son père avait été assassiné par les gens du dauphin, le cadavre de Jean sans Peur se trouvait toujours à Montereau, en territoire ennemi. Il eût été impensable que Philippe, duc de Bourgogne, ne cherchât point une vengeance exemplaire.

Ainsi, par cette scène où la victime est la proie des divinités infernales attachées à sa perte, la tragédie touche à sa fin. Le meurtre du pont de Montereau, implacablement logique quand on saisit bien le mécanisme de la tragédie qui se joue, va conduire à un dénouement qui sera, lui aussi, implacablement logique.

LE TRAITÉ DE TROYES

« A la nouvelle du cruel assassinat du duc de Bourgogne, le peuple de Paris fut saisi d'une sorte de fureur frénétique et il se disposait à venger cet attentat en égorgeant tous les partisans de monseigneur le dauphin » (*Chronique de Saint-Denis*). De Troyes, où elle se trouvait toujours en compagnie de Charles VI, Isabeau de Bavière fit immédiatement proclamer une ordonnance royale interdisant d'atten-

ter à la vie de qui que ce fût sans autorisation de justice publiée à temps. Elle évita ainsi à la capitale de devenir un lieu d'affrontements inexpiables, comme cela avait été le cas en 1413 et en 1417. Mais la population fut priée de porter la croix de Saint-André, emblème de feu le duc de Bourgogne. Vêtus de deuil, les bourgeois de Paris assistèrent à des messes solennelles à la mémoire de Jean sans Peur, ce qui prouve combien, malgré sa trouble politique et sa cruauté, le duc de Bourgogne était resté populaire dans la capitale.

Isabeau eut grand peur que son fils ne profitât de la disparition du duc Jean pour se saisir du roi et d'elle-même. On sait que cette crainte fut vaine, et que le dauphin, déconcerté par les événements, se replia sur lui-même, dans un de ces états de prostration qui lui seront coutumiers par la suite, et qui sont en fait une preuve qu'il était le fils authentique d'un roi fou. Sans plus tarder, la reine avait demandé à Philippe de Bourgogne de la protéger. Le fils de Jean sans Peur n'avait aucune raison de lui refuser son aide, ne serait-ce que pour venger son père. Ainsi se trouva réalisée *ipso facto* l'alliance indéfectible d'Isabeau de Bavière et du futur Philippe le Bon. Celui-ci lui envoya immédiatement un corps de troupes destiné à défendre Troyes en cas d'attaque.

Pour ne pas être en reste, la reine se déchaîna contre le dauphin. « Nous voulons, faisait-elle dire à Charles VI, que chacun sache la mauvaiseté du dit Charles, et que ces présentes soient publiées toutes les semaines. » Suivait une attaque en règle contre le dauphin, contre ses conseillers et contre les assassins du duc Jean dont le prince Charles était accusé d'avoir été le complice. Les arguments en faveur de cette thèse ne manquaient pas : les trois seigneurs qui avaient avoué avoir porté les coups contre Jean sans Peur étaient toujours conseillers du dauphin. Quant à Pierre de Giac, il était passé avec armes et bagages, et aussi sa mystérieuse épouse, dans le camp des Armagnacs, ce qui faisait émettre bien des doutes sur son attitude passée auprès du duc de Bourgogne.

Mais le dauphin s'était retiré de l'autre côté de la Loire, et ce fleuve marqua désormais la séparation entre les deux partis : dauphinois du côté de la rive gauche, mais avec plusieurs places éparses dans le nord ; royaliste, ou bourguignonne, du côté de la rive droite, mais avec davantage de villes et de forteresses dans le sud-ouest, surtout quand Henry V eut joint les forces de la Guyenne et des autres possessions anglaises à la ligue qui se forma contre le dauphin. Incontestablement, le rapport de forces était en faveur du parti

d'Isabeau de Bavière et de Philippe de Bourgogne. Mais Philippe, se désintéressant visiblement du royaume de France, ne pensait qu'à une chose : arriver à un accord avec le roi d'Angleterre, accord qui lui garantirait l'intégralité de ses domaines qui, répétons-le, se trouvaient à cheval sur le royaume de France et le Saint-Empire.

Les pourparlers, autrefois interrompus par la volonté de Jean sans Peur, reprirent donc entre Philippe et le roi d'Angleterre. Le 2 décembre 1419, le duc de Bourgogne, « par délégation des pouvoirs de Charles VI, roi de France », signait, dans sa ville d'Arras, les bases d'un traité en vertu duquel Henry V d'Angleterre épouserait Catherine de France, et pourrait ensuite exercer, au titre d'héritier désigné, la régence du royaume de France. A Noël, à Rouen, un pacte d'alliance était conclu entre Philippe et Henry V : le monarque anglais s'engageait à combattre le dauphin Charles en compagnie du duc de Bourgogne et s'engageait à s'emparer du prince pour le remettre à la justice, afin de venger le meurtre de Jean sans Peur. Car Philippe de Bourgogne, tout entier à sa douleur et à sa colère, avait une idée fixe parfaitement compréhensible : punir les auteurs du crime de Montereau.

De son côté, Isabeau, qui avait décidément pris son fils en aversion et qui n'était pas disposée à lui pardonner l'affaire du pont de Montereau, fit signer à Charles VI des lettres destinées à discréditer définitivement le dauphin. Dans ces lettres, le roi accusait formellement le dauphin « d'avoir lui-même donné le signal du meurtre aux infâmes assassins du duc de Bourgogne », et déclarait que Charles n'était plus « ni dauphin, ni duc, ni prince, ni comte ». De plus, il ordonnait formellement de le désigner désormais sous le vocable de « Charles le Mal-Avisé, soi-disant fils de France », ce qui était une perfide allusion à la possible bâtardise du onzième enfant d'Isabeau. On comprend pourquoi Charles VII avait tant de doutes sur ses propres origines. Mais on comprend plus mal pourquoi Isabeau de Bavière s'est tant acharnée à faire soupçonner que son fils n'était pas de Charles VI si l'on ne met pas en évidence sa volonté politique de déshériter Charles au profit de son futur gendre le roi d'Angleterre.

Car la reine avait choisi. On ne peut pas accuser Philippe de Bourgogne de l'avoir poussée à ce choix, puisque le nouveau duc désirait seulement le châtement des meurtriers de son père et que le royaume de France ne l'intéressait pas. Ce royaume, il l'avait abandonné à Isabeau, à condition que celle-ci ne touchât pas à ses propres domaines. Or Isabeau était libre d'en faire ce qu'elle voulait,

bien décidée d'ailleurs à octroyer à Philippe son indépendance complète. La politique de la maison de Bavière avait toujours été plus proche de la maison de Bourgogne que de celle de France. Et Isabeau était bavaroise. Si elle l'avait oublié, son frère, Louis le Barbu, qui l'avait rejointe à Troyes, était là pour le lui rappeler. Le choix d'Isabeau de Bavière est peut-être le choix d'une femme bafouée, d'une mère délaissée, qui répond au mépris par la haine, mais c'est surtout le fruit d'une réflexion politique. Bien sûr, cette réflexion politique n'est pas française, mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de la comprendre, sinon pour la justifier dans un point de vue logique, c'est-à-dire une certaine vision de l'Europe future.

Isabeau savait en effet que le seul homme capable d'arrêter les Anglais dans leur marche conquérante avait été Jean sans Peur. Elle savait que Philippe de Bourgogne ne se dresserait jamais contre le roi d'Angleterre : il avait trop intérêt à le ménager pour préserver sa politique flamande et ses visées du côté du Saint-Empire. Elle savait enfin que le dauphin et les Armagnacs n'étaient pas de taille à s'opposer aux forces anglaises. De toute façon, toute réconciliation entre elle et son fils paraissait exclue. Donc, absolument seule, avec un royaume en loques et une couronne à peine portée par un roi fou, que pouvait-elle faire d'autre que de négocier une paix honorable avec l'Angleterre, une paix dont elle pourrait discuter elle-même les termes en sauvant l'essentiel, une paix qui donnerait satisfaction à l'immense majorité du peuple lassé de tant de combats inutiles et pas du tout convaincu de la légitimité du « soi-disant fils de France » ?

Les négociations engagées à Arras allèrent bon train. Le 21 mars, Henry V d'Angleterre, dont les conquêtes s'avançaient jusqu'à Pontoise et entouraient déjà la Champagne, se rendit à Troyes, où il avait été précédé par le duc de Bourgogne et où il fut reçu en grande pompe par la reine de France, à qui le roi malade avait délégué ses pouvoirs. Il y trouva un traité définitif, tout dressé en trente et un articles. Les derniers détails purent ainsi être mis au point par les deux parties. Et le lendemain, Henry V de Lancastre, héritier des Plantagenêt, ces Angevins qui avaient réussi à dominer l'Angleterre, jura solennellement, dans la cathédrale de Troyes, le traité qui le faisait *de facto* roi de France.

Ce traité, le « honteux traité de Troyes », disent bien entendu les historiens français, est intéressant à de nombreux égards. Il a été remarquablement établi et tout y est minutieusement prévu, avec le maximum de garanties juridiques. En fait, il est difficilement

contestable, ce qui déchaîne la fureur desdits historiens français dans leur zèle patriotique. Et puis surtout, il ne se contente pas de régler un conflit, il ne se borne pas à une situation conjoncturelle : il dessine le plan précis d'une politique future à l'échelle européenne. C'est donc un grand monument de la pensée politique de l'Europe, et si l'on peut toujours en contester le but, il est difficile, par contre, d'en nier les aspects positifs.

Le préambule de ce traité expose la nécessité de « réintégrer la paix et ôter les dissensions des royaumes de France et d'Angleterre ». Henry V, déclaré « très cher fils » du roi de France — le contrat de mariage a été signé la veille entre Henry et Catherine —, est qualifié de roi d'Angleterre, héritier de France. C'est en fait une concession, puisque depuis Edouard III, les souverains anglais n'ont cessé de s'intituler « roi d'Angleterre et de France ». Henry V s'engage à ne pas prendre le titre de roi de France tant que Charles VI, « légitime souverain », sera en vie (article 21). Promesse est faite à la reine Isabeau de la maintenir dans son rang et ses prérogatives sa vie durant (art. 2). En accord avec son beau-frère, le duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre pourvoira à un gouvernement convenable de la personne royale (art. 27). Etant donné l'empêchement dans lequel se trouve la plupart du temps le souverain légitime Charles VI, le roi d'Angleterre est déclaré régent du royaume de France (art. 7) : « Il œuvrera affectueusement, diligemment et loyalement à ce qui peut et doit être à l'honneur de Dieu, de nous et de notre compagne, et aussi au bien public dudit royaume, et à défendre, tranquilliser, apaiser et gouverner ce royaume selon l'exigence de justice et équité, avec le conseil et aide des grands seigneurs, barons et nobles dudit royaume ». Henry V se voit confirmé dans son apanage de Normandie, avec la suzeraineté complémentaire sur la Bretagne (7). En vertu de ses pouvoirs de régent, affermis par le serment d'obéissance que seront appelés à lui prêter les représentants des différentes classes du pays, Henry V devra assurer le maintien de l'autorité parlementaire

(7) Ce point de droit, très contestable, sera agité tout au long du xv^e siècle par tous les rois de France désireux d'annexer la Bretagne comme une province qui aurait été un arrière-fief de la Couronne. La référence est celle du traité de Saint-Clair sur Epte, par lequel le roi de France Charles le Simple remettait au chef normand Rollon le territoire qui allait devenir la Normandie, avec en plus la suzeraineté de la Bretagne, à charge pour lui de la conquérir puisque le roi de France ne la possédait pas. Or les Normands n'ont jamais conquis la Bretagne, et légalement, la Bretagne n'était pas un fief ni un arrière-fief détaché de la Couronne.

(art. 8) et la défense des droits de chacun (art. 9), ne pas perdre de vue les nécessités d'une bonne administration de la justice (art. 10), veiller à ce que les nominations aux différents offices ne soient consenties qu'au profit de personnes « habiles, profitables et idoines » (art. 11), et ne fixer qu'à bon escient de nouvelles impositions sur les habitants du royaume (art. 23).

Le roi d'Angleterre, régent de France, reçoit la mission de ramener à l'obéissance les cités et places fortes qui se sont rangées dans le parti armagnac, étant bien précisé que les terres et seigneureries reconquises sur les rebelles feront retour à la couronne ou seront restituées à leurs légitimes propriétaires (art. 14). Dès maintenant, toutes inimitiés et rancunes doivent cesser entre français et Anglais, qui se porteront réciproquement conseil et assistance et établiront entre eux un système permanent d'échanges économiques (art. 25). On voit ainsi que l'aspect économique du problème n'est pas négligé et qu'on s'efforce de créer une communauté d'intérêts entre les deux pays afin de renforcer leur cohésion et leur puissance vis-à-vis des autres nations. Lorsque Henry V accédera au trône, après la mort du souverain légitime Charles VI, son beau-père, il rassemblera sous son sceptre les deux royaumes ⁽⁸⁾ qui devront, tout en gardant leurs lois et leurs coutumes particulières, demeurer strictement accolés, car la discorde ne manquerait pas de renaître d'un partage après succession (art. 24). Enfin, ce qui est essentiel pour Henry V, il lui est reconnu officiellement son droit à la couronne de France pour lui et pour ses héritiers, dès la mort du souverain légitime Charles VI (art. 6). On est en droit d'imaginer quelle était l'impatience qu'avait Henry V de voir mourir Charles VI. Or, le destin a fait qu'Henry V est mort près de deux mois avant le roi fou.

Dans ce traité, Charles est définitivement déshérité, définitivement mis au ban du royaume : « Considéré les horribles et énormes crimes et délits perpétrés audit royaume de France par Charles, soi-disant Dauphin de Viennois, il est accordé que nous, ni notre dit fils, le roi Henry, ni aussi notre cher fils Philippe, duc de Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix ou de concorde avec ledit Charles, ne

⁽⁸⁾ Détail très important : il n'y aura pas deux couronnes portées par un même roi, mais une seule pour les deux royaumes, ce qui élimine les querelles possibles au moment d'une succession. Il en sera de même en 1532 quand François I^{er} réunira sous une même couronne la Bretagne et la France. Il n'en est pas de même dans le Royaume-Uni actuel où Elisabeth II réunit trois couronnes différentes sous une même tête (Angleterre, Ecosse, Irlande du Nord.)

ferons ou ferons traiter, sinon du conseil et assentiment de tous et chacun de nous trois et des trois états des deux royaumes dessus-dits » (art. 29). On sait que, seul survivant des trois signataires, Philippe de Bourgogne ne se gêna pas pour s'accorder avec Charles VII en 1435. Ainsi valent les traités.

Douze jours après cette date mémorable où il signa et jura solennellement le traité de Troyes, Henry V, roi d'Angleterre et héritier de France, épousa Catherine de France, fille d'Isabeau de Bavière et de Charles VI, légitime souverain de France. Puis, sans perdre de temps, il conduisit son armée à Sens et à Montereau qu'il prit aux partisans de Charles, le 23 juin 1420. Philippe de Bourgogne se précipite dans la ville et ordonne l'exhumation des restes de son père. Il reste seul devant le cadavre au crâne ouvert, à la face balafmée, au poing coupé. Il médite longuement. Puis il fait mettre le corps de Jean sans Peur dans une bière de plomb. Le 12 juillet suivant, les obsèques solennelles de celui qui avait fait trembler plus d'un adversaire sont célébrées à la Chartreuse de Champmol, à Dijon, en terre bourguignonne, devant sa veuve, Marguerite de Bavière, en longs voiles de deuil, entre les vingt-quatre autels où des messes sont dites sans cesse pour le repos de l'âme du duc de Bourgogne, assassin de son cousin d'Orléans, et lui-même assassiné par les partisans de son autre cousin Valois.

Cent ans plus tard, un religieux fera visiter la crypte de Champmol au roi de France François I^{er}. Le monarque s'arrêtera devant un crâne béant : celui de Jean sans Peur. Et le religieux lui dira : « Sire, c'est par ce trou que les Anglais sont entrés en France. »

C'était vrai.

LE ROYAUME UNI D'ANGLETERRE ET DE FRANCE

Le premier jour de décembre 1420, Henry V fit son entrée à Paris. Le cortège qui se fit à cette occasion était imposant : en tête, le roi d'Angleterre tenait par la main Charles VI, complètement hébété, comme à son habitude, et qui souriait en répondant aux acclamations. Derrière les deux souverains, chevauchaient les frères du monarque anglais, le duc de Clarence, le duc de Bedford et le duc de Gloucester qui précédaient le duc de Bourgogne et les gens de sa maison. Ce n'est que le lendemain que la reine Isabeau arriva en compagnie de sa fille, la nouvelle reine d'Angleterre — et de France. Si Isabeau avait exhérédié son fils Charles, du moins se réjouissait-elle que sa fille, de toute évidence sa fille favorite, pût être non seulement l'héritière de France, mais encore la souveraine d'Angleterre.

On dira que le traité de Troyes faisait peu de cas de la loi salique. Mais la loi salique n'a jamais existé. Il s'agit d'une simple coutume qui avait été ressortie des oubliettes au moment de la mort de Charles IV, dernier fils de Philippe le Bel, pour éviter de donner la couronne à Edouard III, petit-fils de Philippe. On avait alors jugé que la couronne n'était pas transmissible par les femmes. Bien entendu, le roi d'Angleterre ne partageait pas ce point de vue : la monarchie anglaise admettait fort bien ce principe de transmission, et l'applique encore de nos jours. Après tout, si Henry V était roi d'Angleterre, c'est bien parce que son ancêtre Henry II Plantagenêt, comte d'Anjou, avait hérité du trône anglais de son grand-père par l'intermédiaire de sa mère la princesse-impératrice Mathilde. Et en Bretagne, Pierre de Dreux était devenu duc en épousant l'héritière Alix, tandis que Charles V avait lui-même soutenu les prétentions de Charles de Blois,

époux de Jeanne de Penthièvre, nièce du duc défunt, Jean III, qui n'avait pas d'enfants, et que le roi d'Angleterre s'était prononcé pour Jean de Montfort, demi-frère de Jean III. Il est vrai que l'Histoire n'en est pas à une contradiction près.

De plus, Isabeau, en tant que Bavaroise, n'avait aucune raison de se référer à la pseudo-loi salique. Philippe de Bourgogne non plus, qui, du côté du Saint-Empire, recueillait des héritages par transmission féminine. L'argument de la loi salique est une formule conjoncturale destinée à remédier à une situation déterminée, mais ce n'est en aucune façon un point de droit.

D'ailleurs, les Parisiens s'en moquaient éperdument en accueillant Henry V et Charles VI. Comme tous les Français, ils aimaient beaucoup Charles VI qui, pour eux, n'était pas *Charles le Fol*, mais Charles le Bien-Aimé. Leur roi était là et avait décidé de transmettre sa couronne à son gendre. C'était bien ainsi. Peu leur importait d'être français ou anglais pourvu que la paix et la concorde pussent favoriser leurs affaires et la vie quotidienne. Encore une fois, disons que le « patriotisme » n'existait pas en ce début de xv^e siècle : on appartenait à un comte, à un duc ou à un roi, un point c'est tout. On avait sans doute ses préférences, mais les préférences allaient généralement à celui qui était le plus généreux, ou plutôt qui levait le moins d'impôts. Les Parisiens avaient été fondamentalement pour Jean sans Peur parce que celui-ci s'était toujours efforcé non pas d'être démocrate, le concept était impensable à l'époque, mais favorable aux couches laborieuses, aux commerçants et aux artisans qui formaient l'essentiel de la population de Paris. En cette année 1420, il était normal qu'ils fussent partisans d'Henry V d'Angleterre, allié de Philippe, fils de Jean sans Peur, et de plus légitimé par le roi de France et la reine Isabeau.

Allons plus loin. En dépit de ce que racontent les historiens modernes, vertueusement secoués d'une indignation patriotique héritée de la Révolution, et les chroniqueurs du temps inféodés au dauphin, en cette année 1420, l'immense majorité de la population de ce qui n'est pas encore la France, mais le royaume de France, se trouvait satisfaite du traité de Troyes. Ceux qui étaient contre, c'étaient les sujets des seigneurs armagnacs, car ceux-ci voyaient dans ce « honteux traité » qui les dépouillait de leurs domaines, l'arrêt brutal de leurs moyens d'existence. Au cas où tout le territoire serait soumis à l'autorité d'Henry V, il fallait dire adieu aux revenus qu'ils tiraient de la sueur du peuple, de la misère des paysans, de la

certitude que les nobles sont faits pour commander et être servis et que les roturiers ne sont faits que pour travailler. Chacun à sa place, et les vaches seront bien gardées. Dans cette optique, répandue partout à cette époque, et presque indiscutée, sauf par quelques penseurs d'avant-garde, les seigneurs armagnacs avaient parfaitement raison de s'opposer aux clauses du traité de Troyes et de prendre le parti du dauphin, le seul à leurs yeux qui pût leur garantir leurs possessions et même leur en apporter d'autres.

En 1420, la lutte contre les Anglais ne touche qu'une infime partie de la population, une population de petits nobles appartenant aux régions de l'ouest et du sud. La nation ne se trouve pas engagée dans une action pour *bouter les Anglais hors de France*. Cela viendra dix ans plus tard, quand Jeanne d'Arc aura fait découvrir aux Français les délices du nationalisme, et surtout quand, à force d'impositions abusives et d'exactions dignes d'un ennemi et non pas d'un concitoyen, les Anglais se seront rendus détestables aux yeux des honnêtes gens. Mais dans l'immédiat, c'est la lune de miel anglo-française, symbolisée par la lune de miel du roi Henry V et de la belle Catherine de France.

LE RÊVE D'ISABEAU

Il est permis de se poser des questions sur les véritables mobiles d'Isabeau lorsqu'elle s'est ralliée définitivement à la solution anglaise. On a trop mis en avant les aspects purement psycho-affectifs de sa « trahison ». Il y a bien autre chose.

Pendant toute son existence de reine de France, Isabeau s'est vue constamment au centre de deux forces contradictoires. Il ne s'agit pas des Armagnacs et des Bourguignons. Il s'agit de cette force double qui s'exerçait sur elle et contre elle : en effet, on la poussait à régner, au lieu et place de son époux empêché, et en même temps, on l'écartait parce qu'elle gênait et qu'on voulait seulement se servir d'elle pour gouverner. C'est ce qui donne parfois à son action politique une allure incohérente. Elle s'est trouvée dans une situation très inconfortable, d'autant plus que Charles VI, tout au moins jusque vers les années 1410, avait de temps à autre des moments de répit de sa maladie et réagissait parfois avec fermeté, prétendant user de son autorité légitime. En somme, Isabeau de Bavière a toujours été sur un trône que les uns et les autres, autour d'elle, s'acharnaient à faire vaciller.

En 1417, après sa période d'exclusion, elle s'est jetée à corps perdu dans l'aventure bourguignonne de Jean sans Peur parce que cela lui donnait l'occasion d'affirmer sa puissance réelle. Elle savait que le duc Jean avait besoin d'elle. Elle se sentait nécessaire. Elle a joué ce jeu dignement et fermement. Le meurtre du pont de Montereau a fait échouer sa tentative de reconstituer un royaume de France uni contre les Anglais, avec le concours du duc de Bourgogne, et dont elle aurait été sinon la reine toute-puissante, du moins l'inspiratrice. Il est vraisemblable que, si elle avait réussi, l'Histoire lui aurait tressé des couronnes.

Alors, en bonne manœuvrière qu'elle était, et surtout avec un certain pragmatisme, elle a cru de bonne foi que la meilleure solution était de constituer un royaume anglo-français. Il y avait de nombreux avantages à cela, et non seulement d'un point de vue anglais. Mais là, elle a échoué : les événements lui ont donné tort et l'Histoire n'est jamais tendre envers les personnages qui échouent. Les causes ne sont jamais bonnes ou mauvaises, elles sont les deux : quand elles réussissent, on les trouve bonnes, mais quand elles ne réussissent pas, on les découvre mauvaises. Il s'agit alors d'un simple jugement de l'esprit, d'un jugement que l'on porte *a posteriori*, parce que l'on cède toujours à la tentation de juger les éléments d'un dossier en s'appuyant sur des sensibilités qui ne sont plus celles de l'époque ainsi débattue.

Or non seulement le royaume anglo-français envisagé et voulu par Isabeau de Bavière était viable — du moins en théorie —, mais il était avantageux pour l'un et l'autre pays. Sans faire de politique-fiction, on peut quand même imaginer les grandes lignes de ce qu'aurait pu devenir ce royaume-uni.

Au début du xv^e siècle, et en dépit des guerres, des famines et des épidémies qui s'étaient accumulées au cours du siècle précédent, le royaume de France et le royaume d'Angleterre étaient les deux forces de pointe de l'Europe Occidentale. Dans ces deux pays, l'indice démographique était positif, avec un avantage évident pour le royaume français, beaucoup plus peuplé que le royaume insulaire. Ce rapport en faveur de la France a d'ailleurs de quoi faire réfléchir : il est plus que probable que si le royaume-uni avait continué de fonctionner, ce n'est pas à une anglicisation de la France qu'on aurait assisté, mais à une francisation de l'Angleterre. Il n'y avait d'ailleurs pas beaucoup de difficultés à cela : jusqu'alors, la langue française — celle de Guillaume le Conquérant et celle d'Henry Plantagenêt —

était la langue de l'élite intellectuelle, la langue de la cour, la langue *politique* de l'Angleterre. Et si le saxon, fortement marqué par le français, reprenait lentement droit de cité, il suffisait d'une nouvelle influence française pour le renvoyer à son état primitif de langue des campagnes, de langue paysan : le gaulois, lentement refoulé dans les campagnes, devenu langage païen (c'est-à-dire des *pagani*, les paysans), a laissé la place au latin, ou plutôt à une forme nouvelle du latin. L'anglais n'aurait pu se développer en France que s'il s'y était maintenu en tant que langage d'un peuple victorieux. Or, dans le traité de Troyes, il n'est pas fait mention de vainqueur ou de vaincu : il n'y a qu'un royaume composé de deux nations égales. Et si les Anglais ne s'étaient pas comportés en conquérants bien trop souvent, au lieu de jouer le jeu, les choses eussent été fort différentes, et Jeanne d'Arc n'eût eu aucun succès. En fait, tout était possible pour une franche coopération anglo-française dans une Europe en gestation. Après tout, les grands chefs-d'œuvre de la littérature française du XII^e siècle, dont la célébrité se maintenait et qu'on continuait à imiter, étaient des textes anglo-normands, la plupart du temps écrits en Angleterre par des écrivains d'origine française mais de « citoyenneté » anglaise. Et la légende du roi Arthur, celle de l'enchanteur Merlin, celle de Tristan et Yseult, celle de Lancelot du Lac, étaient communes aux deux pays. La *Chanson de Roland* elle-même, ce texte à la gloire des rois capétiens masqués sous la figure de Charlemagne, avait été rédigée par un anglo-normand, dont le manuscrit se trouve toujours à Oxford. Jamais la littérature française n'avait été aussi brillante que sous les premiers Plantagenêt.

Au fond, Isabeau de Bavière aurait voulu être l'égale d'Aliénor, celle qui avait presque réussi à faire un royaume uni de la France et de l'Angleterre, et dont le rêve avait été détruit beaucoup plus par les folles et meurtrières maladroites de son fils Jean sans Terre que par les prouesses du roi de France Philippe-Auguste⁽¹⁾. Pourquoi Isabeau n'aurait-elle pas repris à son compte le rêve magnifique de la duchesse d'Aquitaine, ex-reine de France et puissante reine d'Angleterre ? Pour Isabeau, qui avait souffert toute sa vie de ne pouvoir entreprendre quelque chose de grand, n'était-ce pas l'occasion de laisser un souvenir glorieux dans la mémoire des peuples ?

Dans l'absolu, ce royaume anglo-français eût constitué une force considérable et eût largement dominé l'Europe. En fait, il s'agissait

(1) Voir J. Markale, *Aliénor d'Aquitaine*, Paris 1979, éd. Payot.

d'un complet rééquilibrage de l'Europe occidentale où l'on revenait aux grandes notions qui avaient présidé au partage de l'empire de Charlemagne en 843. Du côté oriental, il y aurait le Saint-Empire, successeur du royaume de Louis le Germanique. Du côté occidental, l'ancien royaume de Charles le Chauve augmenté de l'Angleterre qui, à l'époque carolingienne, vivait repliée sur ses petits royaumes saxons. Au centre, le précaire domaine de Lothaire maintenant renforcé et stable, riche de ses zones industrielles. Pour être juste, cela avait été le rêve de Jean sans Peur et c'était le rêve que Philippe de Bourgogne, puis son fils Charles le Téméraire allaient s'efforcer de réaliser, cette fameuse et presque mythique Lotharingie, Etat-tampon entre le domaine franco-anglais et le domaine germanique. La distribution était simple : au Saint-Empire l'intérieur du continent, à la Lotharingie la richesse provenant du commerce, de l'industrie et des échanges qui s'effectueraient fatalement à ce carrefour des routes et des intérêts, au royaume-uni anglo-français l'ouverture sur l'océan et la Mer du Nord.

Car la force de ce royaume-uni résidait, dans l'esprit des rédacteurs du traité de Troyes, dans la capacité maritime du nouvel Etat. Il n'est pas besoin d'imaginer beaucoup pour savoir qu'une coalition des marines française et anglaise risquait de dominer largement, non seulement l'Europe, mais le monde entier. La flotte britannique s'est retrouvée partout, au cours des siècles qui ont suivi. Elle l'aurait été bien davantage en union avec une flotte française. Et là, c'était l'hégémonie absolue du commerce maritime : l'Espagne du xvi^e siècle n'aurait pas fait le poids devant une flotte franco-anglaise liée par des intérêts communs et non en train de s'épuiser par une rivalité permanente. Or, la maîtrise des mers, c'était aussi la surveillance militaire du monde et l'établissement de circuits commerciaux que personne d'autre n'aurait pu concurrencer. A voir quel a été l'empire colonial britannique et quel a été l'empire colonial français, on peut se demander avec raison jusqu'où ne serait point allée la puissance anglo-française.

Sur le plan économique pur, les Anglais, en 1420 comme au xii^e siècle, avaient besoin des produits agricoles de la Normandie et de l'ouest, ainsi que des vins du Bordelais. Mais non seulement les habitants du royaume de France pouvaient ainsi écouler leurs marchandises, mais ils bénéficiaient en revanche de l'apport industriel d'une Angleterre qui commençait à mettre l'accent sur les filatures et les manufactures, qui pratiquait l'élevage presque

intensif du mouton, le tout au détriment de l'agriculture proprement dite. Or n'oublions pas que l'union projetée par le traité de Troyes concernait les parties ouest et sud de la France actuelle, c'est-à-dire les régions les plus riches du point de vue agricole, mais les plus pauvres industriellement, puisque le duc de Bourgogne se mettait hors-jeu. L'équilibre du royaume français, toujours chancelant au cours du ^{xiv}^e siècle, et définitivement rompu par la sécession bourguignonne, pouvait espérer retrouver dans l'union avec l'Angleterre un point d'ancrage solide qui le mettait à l'abri des fluctuations politiques et militaires de l'est : et l'on sait que la France, pendant les siècles qui suivront et jusqu'à nos jours, passera son temps à reconstruire le potentiel économique de ses régions orientales constamment détruit par des guerres successives avec les voisins de l'est. La fameuse Lotharingie, loin d'être un leurre, constituait réellement un Etat-tampon que la France aurait eu intérêt à maintenir indépendant dans la mesure où elle pouvait compter sur les ressources anglaises.

Ces observations qui résultent d'une projection idéale sur l'avenir, elles ont été faites au ^{xii}^e siècle, à l'époque d'Aliénor d'Aquitaine et d'Henry II Plantagenêt, et non seulement par des partisans convaincus de l'empire Plantagenêt. Elles ont été faites également au cours du ^{xiv}^e siècle lorsque s'est posé le problème de la succession des Capétiens directs et quand Edouard III s'est mis sur les rangs des compétiteurs. Elles ont été faites encore par Charles d'Evreux, comte de Navarre, celui que les Français ont honni à l'égal d'Isabeau, parce que traître, ce fameux *Charles le Mauvais* qui prétendait coiffer la couronne française et mener une politique ouvertement dirigée vers l'Angleterre ⁽²⁾. Enfin, ces constatations ont été faites en plein

(²) Charles II, roi de Navarre (1332-1387), était l'arrière-petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Jeanne de Navarre, héritière de Navarre parce qu'elle était la fille de Louis X le Hutin. Les droits à la couronne de Navarre pouvaient fort bien être transmis par les femmes. Son ascendance lui permit toute sa vie de revendiquer la couronne de France. Ce personnage courageux, retors et intelligent n'est pas sans faire penser à Jean sans Peur. Il mena une politique personnelle au gré de ses intérêts, changeant d'allié avec une facilité déconcertante, faisant assassiner qui le gênait, et laissant le souvenir d'un encombrant partenaire à tous ceux qui l'avaient approché. Il fut fréquemment l'allié des Anglais dans la première partie de la Guerre de Cent Ans, et voyait dans la solution anglaise du traité de Brétigny à la fois une satisfaction pour ses ambitions et une politique positive parce que reposant sur l'aspect économique d'une collaboration avec l'Angleterre. Sa fille Jeanne de Navarre épousa en premières noces Jean IV de Montfort, duc de Bretagne et fut la mère de Jean V et d'Arthur de Richemont avant d'épouser le roi d'Angleterre Henry IV.

xx^e siècle, quand, à la suite du désastre franco-britannique, provoqué en grande partie par la mésentente et les susceptibilités de l'un et l'autre partenaire, devant les armées hitlériennes, Winston Churchill proposa, en juin 1940 — mais personne ne l'entendit —, une citoyenneté commune pour les Anglais et les Français ⁽³⁾.

Mais tout cela n'a été qu'un rêve, le rêve d'Isabeau de Bavière en 1420, et celui d'une grande partie des sujets du royaume de France. Le rêve s'est vite dissipé, et cela par la faute des Anglais eux-mêmes. On a l'habitude de dire que les Anglais pratiquent volontiers le *fair-play*. Cela n'a pas été le cas au cours des années qui ont suivi le traité de Troyes. Henry V, puis le régent Bedford, qui croyaient pourtant à la réalité de la fusion anglo-française, ont manqué de discernement et se sont comportés beaucoup plus en vainqueurs imposant leur loi qu'en loyaux guides de deux nations égales en droit et en fait. La troupe a suivi, comme on dit, et en quelques années, les mêmes personnes qui avaient acclamé Henry V à Paris aux côtés de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, se sont mises à haïr le régent Bedford, le petit roi Henry VI et la traîtresse Isabeau. Cela a fait beaucoup pour le retournement de l'opinion en faveur de Charles VII, et Jeanne d'Arc, aidée comme on sait, en sous-main, par Yolande d'Aragon, a fait le reste. Sur toute l'étendue du territoire où l'on parlait la langue française, la haine des *godons* ⁽⁴⁾ a cimenté l'unité française et a grandement contribué à la naissance d'un nationalisme français, puisque tout nationalisme se crée *contre* un autre nationalisme, pour des raisons évidentes d'auto-défense et de survie de la personnalité.

De toute façon, il existait un embarrassant problème pour tous ceux qui voulaient appliquer le traité de Troyes : c'était l'existence du soi-disant dauphin Charles. Car il existait bel et bien et il était secondé par Yolande d'Aragon, laquelle croyait plus que jamais à l'existence d'un royaume de France en dehors de l'Angleterre et qui était prête à tout pour qu'il se réalisât. Dans le gouvernement mis en place à Paris par Henry V, Isabeau et Philippe de Bourgogne, gouvernement où régnait le frère d'Henry V, Thomas, duc de Clarence, on avisa des moyens propres à l'éliminer. Certes, sur le plan

⁽³⁾ Ce ne furent que des paroles, vite dispersées dans la tourmente, mais l'idée était là. Il est curieux que depuis ce temps, on se soit bien gardé d'analyser et de commenter cette proposition d'un homme qui a toujours su de quoi il parlait.

⁽⁴⁾ Appellation populaire des soldats anglais pendant la seconde partie de la Guerre de Cent Ans, qui est la déformation d'un juron familier anglais, *God Dam*, lui-même simplification de *God Damn*, c'est-à-dire « que Dieu me damne ! ».

militaire, la guerre continuait contre les troupes de Charles, mais il fallait réagir d'une façon légale. Le 3 janvier 1421, le soi-disant dauphin Charles fut solennellement cité à comparaître dans les trois jours à Paris, devant la cour du roi, au Palais de la Cité. Bien entendu, il n'était pas question pour Charles, ni d'obéir à un ordre infamant, ni d'aller se jeter dans le piège qu'on lui tendait sans y croire. En son absence, et par défaut, le conseil royal du Parlement de Paris rendit publique, le 6 janvier — tout était donc prêt —, une proclamation qui le déshéritait officiellement de la couronne et le bannissait du royaume. De plus, on l'accusait ouvertement d'être le responsable de l'assassinat de Jean sans Peur, et on désignait à la vindicte publique « Charles de Valois, jadis dauphin, et ses complices, criminels de lèse-majesté au premier chef, comme tels privés de toutes successions, honneurs et dignités, leurs sujets et vassaux (étant) déliés de tout serment de fidélité ». Pour ceux qui aiment les rapprochements et qui croient que l'Histoire est un éternel recommencement, cela fait évidemment penser aux anathèmes lancés à Vichy, en 1940, sous la pression allemande, contre l'*ex-général* de Gaulle, déchu lui aussi de tous ses droits et dépouillé de ses biens. Et il y a bien d'autres exemples d'excommunications de ce genre.

A cette proclamation, Charles répliqua qu'« à la pointe de son épée, il faisait vœu de relever et de poursuivre son droit en France, en Angleterre et dans les pays du duc de Bourgogne ». Et les juristes rassemblés autour de lui et de la reine de Sicile se mirent en devoir de démontrer la nullité du traité de Troyes. Du moins, ils essayèrent, mais ce n'était pas facile : il fallait user d'arguments très spécieux, comme en témoigne un ouvrage politique de Juvénal des Ursins intitulé *Audite Celi*, et dans lequel on trouve de curieux raisonnements.

En effet, la cible de Juvénal des Ursins est le roi d'Angleterre qui est accusé d'illégitimité. Henry V est le fils d'un usurpateur, Henry de Lancastre, certes petit-fils d'Edouard III, mais par la branche puînée, qui a pris la place de Richard II, également petit-fils d'Edouard III, mais par la branche aînée (le Prince Noir), et qui, de plus, a fait périr son légitime seigneur. De ce fait, Henry IV de Lancastre, en tant qu'usurpateur et assassin, était *indigne et malhabile* à succéder à Richard II, et son fils Henry V n'a aucun droit sur le trône d'Angleterre. On suit assez bien ce raisonnement, mais la suite devient franchement délirante. Si Henry V est indigne et malhabile à gouverner, selon le droit féodal, il doit être privé de la couronne

anglaise, et celle-ci, logiquement, pour Juvénal des Ursins, doit être remise à Charles, septième du nom, héritier des Valois, *et beau-frère de Richard II mort sans enfants*, puisque sa sœur Isabelle avait épousé autrefois le roi anglais assassiné, *et donc son plus proche parent* : le roi Charles VI doit être réputé héritier en titre de Richard II, et son fils légitime Charles VII est donc, cela va de soi, *roi de France et d'Angleterre*. En somme, Juvénal des Ursins reprenait le problème à l'envers ⁽⁵⁾. Les Anglais ont dû bien rire à la lecture de ce morceau de bravoure dialectique, *mais cela prouve en tout cas que l'idée d'un royaume uni de France et d'Angleterre avait fait son chemin* et qu'il se présentait, même pour un partisan du soi-disant dauphin, un intérêt primordial pour l'avenir. Seulement, c'est la nationalité du monarque qui changeait : dans l'entourage de Charles, on voulait bien d'un royaume uni, mais à condition qu'il fût à dominante française. On ne voulait pas d'un royaume anglo-français, mais d'un royaume franco-anglais. Il est vrai que le malheureux Charles de Valois (il n'avait officiellement plus que ce nom) n'était guère en mesure d'affirmer et de soutenir cette prétention. Il avait assez de mal à sauver ce qui lui restait.

En fait, les partisans de Charles étaient démunis d'arguments. Le roi en titre, Charles VI, était à Paris, et il avait signé le traité de Troyes. Juvénal des Ursins avait bien essayé de contester la valeur du traité sous prétexte que Charles VI était malade et empêché de gouverner à cause de sa maladie. C'était évident pour tout le monde, mais il était difficile de prouver que la signature du roi avait été extorquée : il avait pu le faire dans un moment de lucidité, et lui seul aurait pu contester sa propre signature.

Pendant ce temps, Henry V s'appliquait à écarter jusqu'à l'apparence des obstacles qui pouvaient lui fermer le chemin du trône de France. Il se l'était tracé dès le commencement de ses succès en Normandie. Ecrivant à son chancelier, à Londres, il lui mandait de surveiller très étroitement les prisonniers d'Azincourt, en particulier le duc Charles d'Orléans, lequel pouvait être un héritier présomptif, en tout cas un compétiteur sérieux. Et Henry déclarait : « si quelqu'un d'eux s'échappait, principalement le duc d'Orléans, il ne pourrait m'arriver rien de plus malheureux ».

⁽⁵⁾ Ce texte se trouve dans Juvénal des Ursins, *Œuvres politiques*, I, 180 et suivantes. Il s'agit là d'un document tout à fait exceptionnel par l'abondance des sophismes, et ahurissant de mauvaise foi.

Et Isabeau de Bavière, satisfaite dans son orgueil d'être la belle-mère d'un roi d'Angleterre, futur roi de France, retombait dans une existence morne, presque semblable à celle qu'elle avait vécue avant son épopée avec Jean sans Peur. Les Anglais étaient d'une politesse courtoise mais froide avec elle. En fait, elle ne servait plus à rien. On se contentait de l'honorer officiellement. Elle ne brillait plus que par l'éclat de Catherine, sa fille, reine d'Angleterre. Et Henry, tout fier de sa jeune épouse, s'en alla la présenter à ses sujets insulaires, se gardant bien d'emmener avec lui cette encombrante reine-mère qui se déplaçait de plus en plus difficilement.

La guerre continuait entre les Anglais et les Armagnacs, avec des succès et des revers pour chacun. Mais, à la vérité, le soi-disant dauphin reculait sans cesse, et son domaine s'amenuisait. Henry V commençait à croire que le succès n'allait pas le quitter. En 1422, la reine Catherine lui donna un fils, le futur Henry VI. Ce sera avant tout un Plantagenêt, mais il ne pourra pas renier ses origines Valois, car, au cours de sa vie passablement agitée, il sera atteint de crises de folie tout à fait identiques à celles de son grand-père Charles VI, mais moins nombreuses. Pour fêter l'événement, Henry V fit venir Catherine et le jeune enfant de Windsor à Paris. « Le 29^e jour du dit mois de mai, vint la reine à Paris, et portait-on devant sa litière deux manteaux d'hermine, dont le peuple ne savait que penser sur ce, sinon que c'était signe qu'elle était reine de France et d'Angleterre » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*).

Henry V donna de grandes fêtes en cette circonstance, où la reine Isabeau fut conviée et reçut beaucoup d'honneurs. Mais les Parisiens, à la lueur de ces fêtes, remarquèrent la morgue des Anglais. Il y eut davantage de faste et de magnificence que de gaieté et de plaisir, aux dires des contemporains. C'était pourtant une cour plénière. Mais le voisinage du malheureux Charles VI, malade et complètement délaissé, ajoutait encore une note de mélancolie chez les Français qui se trouvaient présents. Puis Henry V poursuivit les fêtes à Senlis où il emmena Charles VI et Isabeau pour faire de la figuration.

Cependant, c'est au milieu de cette pompe triomphale que le roi d'Angleterre fut atteint d'une maladie qui s'annonça tout d'un coup d'une manière alarmante. On disait que c'était un abcès ou fistule, qu'on nommait dans ce temps le *mal Saint-Fiacre* parce que ce saint avait la réputation de le guérir. En fait, il s'agissait d'une dysenterie. Mais le mal prit des proportions telles que Henry se sentit près de sa fin. Il fit venir ses familiers, recommanda aux princes, ses frères, son

fils au berceau et son épouse, leur enjoignit d'éviter surtout de donner au duc de Bourgogne sujet de se repentir du parti qu'il avait pris, de lui offrir la régence du royaume, et s'il refusait, ce qui ne faisait aucun doute, de conférer cette régence de la France au duc de Bedford, et la régence d'Angleterre au duc de Gloucester, qui tous deux étaient ses frères. Et sur toutes choses, il défendit d'accorder la liberté aux prisonniers d'Azincourt avant la majorité de son fils, de ne jamais faire de paix avec Charles de Valois ⁽⁶⁾, ou, si les circonstances l'exigeaient vraiment, de la faire seulement à la condition expresse que la Normandie resterait en toute propriété à la couronne anglaise ⁽⁷⁾. Henry V, roi d'Angleterre, héritier de France, mourut le 31 août 1422 au donjon de Vincennes. Il avait réalisé son rêve de l'unité anglo-française, du moins sur le papier. Il avait eu un autre rêve : reconquérir Jérusalem. Son service funèbre fut célébré à Saint-Denis et sa dépouille mortelle transférée à Westminster.

Le duc de Bourgogne, à qui on proposa la régence de France, refusa. Le royaume ne l'intéressait en aucune manière, et il avait assez à faire dans ses Etats. La reine Isabeau fit des tentatives pour se la faire attribuer : ainsi pensait-elle jouer un rôle important auprès de sa fille Catherine et contrebalancer l'influence anglaise qui ne manquerait pas de se manifester autour du berceau de son petit-fils. Isabeau a certainement eu, à cet instant, un autre rêve, celui de reprendre en mains les destinées du royaume, et d'en faire plutôt un royaume franco-anglais qu'un royaume anglo-français. Elle se fût couverte de gloire si elle avait pu contrôler activement l'éducation du futur Henry VI.

Bien entendu, les Anglais, qui étaient les meneurs de jeu, répondirent poliment à la reine-mère qu'elle avait fait son temps et qu'il fallait un homme énergique, en l'occurrence le duc de Bedford, frère du roi défunt, à la tête du royaume. Et Bedford allait donc gouverner le royaume de France, au nom d'Henry VI, jusqu'à sa mort en 1435. Il se montrera un remarquable administrateur, mais sa brutalité lui aliénera bien des sympathies. Il encouragera le commerce

⁽⁶⁾ Traiter avec Charles, c'était reconnaître *de jure* sa légitimité.

⁽⁷⁾ Ce n'est pas seulement en tant que descendant de Guillaume le Conquérant qu'Henry V faisait cette recommandation : la Normandie était un atout essentiel pour l'économie anglaise. Ne pouvant avoir la Bretagne, comme ils l'avaient essayé au siècle précédent, les rois d'Angleterre tenaient à avoir cette tête de pont sur le continent, ce qui leur permettait d'intervenir directement en France et de contrôler le trafic maritime dans la Manche.

entre la France et l'Angleterre et confèrera des privilèges aux tisserands français. Ayant épousé Anne de Bourgogne, sœur de Philippe, il se montrera un homme de bonne volonté, prêt à d'importantes concessions pour réaliser effectivement l'unité des deux royaumes. Mais, d'un caractère entier et sans indulgence, il comprendra vite son échec lorsque le duc de Bourgogne se détachera de la politique anglaise, et c'est pourquoi, par une sorte de sursaut, il sera le persécuté charné de Jeanne d'Arc, voulant faire disparaître en elle le symbole du nationalisme français.

Bedford débuta sans encombre dans ses fonctions de régent. L'intelligence d'Henry V avait tout prévu de ce qui était à faire. Les choses suivaient leur cours. La guerre continuait. Et le 21 octobre, le roi Charles VI mourait, solitaire, abandonné de tous, entouré de quelques serviteurs et d'Odette de Champdivers. Il suivait de peu dans la tombe celui qui avait espéré lui succéder officiellement sur le trône de France. Les obsèques de Charles de Valois, sixième du nom, furent célébrées un mois plus tard, sur ordre du duc de Bedford, et après que le Parlement eut ordonné de vendre les meubles du roi pour payer les funérailles. Aucun prince du sang ne se trouva présent, pas même le duc de Bourgogne, qui manifestait ainsi son complet désintérêt de la situation française. Le régent Bedford conduisit le corps de Charles VI à Notre-Dame, puis à Saint-Denis. Le roi d'armes cria sur la fosse : « Dieu veuille avoir pitié et merci de l'âme du très excellent, très haut et très puissant prince Charles, roi de France, sixième du nom, naturel et souverain seigneur. » Puis il proclama : « Dieu donne bonne vie à Henry, par la grâce de Dieu roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur. »

La page était tournée. Le royaume uni d'Angleterre et de France n'avait qu'un seul souverain légitime, l'enfant Henry VI, petit-fils d'Isabeau de Bavière. Et Isabeau était veuve.

LA VIERGE ET LE DRAGON

Désormais les jeux sont faits et il est impossible de tricher. Le roi fou est mort et personne ne peut l'obliger à signer une ordonnance. Le roi officiel, c'est Henry VI, et le pouvoir pratique est assuré par le régent Bedford. Mais de l'autre côté de la Loire, le soi-disant dauphin va se proclamer roi de France, héritier légitime de son père. Il vient d'épouser Marie d'Anjou qui lui donnera bientôt un fils, le futur

Louis XI. Et Yolande d'Aragon est toujours en train de le surveiller, de l'encourager, de chasser les vieux démons qui remontent souvent de son inconscient et qui le hantent. Maternelle, Yolande d'Anjou l'est certainement, mais elle est une fine politicienne. Elle fait la pluie et le beau temps à la cour de son gendre. Elle fait nommer ou chasser les ministres qu'elle juge capables ou incapables. Elle fait éloigner Louvet et Tanguy du Chastel pour donner satisfaction à Jean V, duc de Bretagne, dont elle veut l'alliance : Jean V accusait Louvet et Tanguy d'avoir trempé dans un complot des Penthhièvre visant à le chasser du trône, et il avait donné comme condition à son ralliement l'éloignement de ces deux indésirables.

Et puis, à travers le duc de Bretagne, la reine de Sicile regardait son frère Arthur de Richemont. Celui-là, elle le jugeait capable d'assurer à Charles VII des victoires décisives. Elle était prête à tout pour obtenir Richemont. Et Arthur de Richemont, devenu connétable de France, fera la loi à la cour de Charles VII, d'une part parce qu'il parie sur le succès final du petit roi de Bourges, d'autre part parce que l'alliance avec la France lui est plus profitable matériellement que celle qu'il avait conclue autrefois avec Philippe de Bourgogne et Bedford (8).

(8) En 1423, le duc de Bretagne avait ratifié le traité de Troyes et l'avait complété, à Amiens, le 17 avril, par un traité « d'alliance indissoluble » entre la France de Bedford, la Bourgogne et la Bretagne. A Amiens, deux mariages furent décidés pour sceller cette alliance, celui du duc de Bedford avec Anne de Bourgogne, la plus jeune des sœurs de Philippe, et celui de Richemont avec Marguerite de Bourgogne, veuve du dauphin Louis. Mais Jean V et Richemont se sentaient mal à l'aise en imaginant un royaume uni anglo-français qui menacerait tôt ou tard l'indépendance de la Bretagne : ce qui les intéressait, c'était l'alliance avec la Bourgogne. Yolande d'Aragon, qui connaissait bien le problème, travailla au rapprochement avec Jean V et Richemont, non seulement pour s'en faire des alliés, mais aussi pour que les deux frères, profitant de leurs relations privilégiées avec le duc de Bourgogne, pussent se détacher de l'alliance anglaise. De fait, le ralliement de Philippe, en 1435, et sa dénonciation du traité de Troyes, a été causé en grande partie par l'influence du duc de Bretagne et de son frère. En 1425, la reine de Sicile proposa donc à Richemont l'épée de connétable. Il répondit qu'il ne pouvait pas accepter sans demander l'avis de Philippe de Bourgogne. Après de nombreuses conversations, Philippe l'autorisa à devenir connétable de France, mais en mettant comme condition qu'on éloignât Tanguy du Chastel, que le duc de Bourgogne soupçonnait quand même d'avoir trempé dans le meurtre de Montereau. Tanguy fut donc prié de quitter la cour et « prit sa retraite ». Quant à Louvet, qui était le beau-père de Dunois, il démissionna de lui-même pour permettre la réconciliation avec la Bretagne et la nomination de Richemont. Pendant tout son règne, Jean V se montra toujours louvoyant entre les deux partis, mais cette position lui permit de jouer un important rôle de médiateur. Quant à Richemont, après avoir été un fervent partisan du royaume uni anglo-français, bien qu'il eût combattu à Azincourt dans les rangs

Yolande d'Aragon s'occupe de tout, traite toujours des affaires, soit directement avec son gendre, soit par l'intermédiaire des ministres qu'elle fait et défait, soit par l'intermédiaire de ses « créatures » plus ou moins secrètes. C'est ainsi que non contente de faire agir sa fille Marie sur l'esprit de Charles VII, et sachant très bien que celle-ci, tout en étant intelligente, n'est pas belle, elle procure elle-même à son gendre une maîtresse d'une beauté rare et dont elle sait la fidélité à sa cause, Agnès Sorel, *la Dame de Beauté*. Et l'on sait qu'Agnès Sorel aura un ascendant exceptionnel sur le roi de France. Mais là encore, c'est Yolande qui tire les ficelles. De toute façon, même si elle se fait entremetteuse à l'occasion, elle a la réputation d'être une sainte femme. On raconte sur elle d'étranges histoires, notamment ce qui lui est arrivé en février 1401 à Angers. Elle était allée se promener dans le parc du château et ses chiens avaient fait lever un « petit conin », c'est-à-dire un lièvre, qui s'était réfugié dans la robe de la princesse. Elle avait ordonné qu'on épargnât le petit animal et avait regardé d'où il était sorti : or, dans son terrier, on trouva, enfouie sous un arceau, une petite statue de la Vierge. Yolande avait alors fait construire une chapelle au-dessus de ce petit oratoire, chapelle connue sous le nom de Notre-Dame-de-Sous-Terre. Cette belle histoire, réelle ou fictive, montre à quel point on tenait la princesse en haute estime. Elle était le bon ange, l'ange gardien du roi, choisie par la Sainte Vierge pour guider le jeune Charles, et pourquoi pas, pour sauver la France. Faut-il, après cela, s'étonner de l'intérêt qu'a pris la reine de Sicile à l'égard de la Pucelle de Domrémy ?

De l'autre bord, à Paris, il y avait le dragon. C'était l'Anglais. Pourtant, le royaume d'Angleterre était sous la protection de Saint-Georges, celui qui justement avait vaincu le dragon. Personne ne doutait un seul instant de la réalité de Saint-Georges. On n'avait jamais eu l'idée de voir quelle fable mythologique se cachait sous ce vocable chrétien. On n'avait jamais pensé que le nom de Georges se référerait à la Terre et que l'épisode de Saint-Georges terrassant le dragon n'était que la christianisation de la fable grecque d'Apollon

français et qu'il y eût été fait prisonnier, il joua franchement la carte de Charles VII, espérant ainsi affermir la position bretonne. Quand, par suite de la mort de ses deux neveux, il devint duc de Bretagne, Richemont a même envisagé une expédition bretonne pour conquérir l'Angleterre : au fond, il rêvait d'un royaume uni de Bretagne et d'Angleterre, sorte de revanche sur un passé qui avait vu les Bretons chassés de leur pays d'origine par les Angles et les Saxons.

tuant le serpent Python, autrement dit de la Lumière terrassant les Ténèbres, la divinité céleste pourfendant la divinité de la Terre. Tout cela n'était que le symbole du remplacement d'une religion par une autre, et cela se retrouvait dans le manichéisme médiéval où le dragon était devenu le Diable. Donc le Diable, c'était l'Anglais. A moins que ce ne fût Isabeau de Bavière. Quelle tentation d'opposer la rayonnante Yolande d'Aragon, protectrice de la France, divinité lumineuse, à Isabeau de Bavière, la vieille reine des Ténèbres, responsable des malheurs de la France, et qui se terrait dans ses appartements, comme Phèdre, dans la tragédie de Racine, qui n'ose pas sortir sous le soleil parce qu'elle se sent coupable et indigne !

Car Isabeau se terre. C'est vrai. Celle qui fut la belle reine de France, point de mire de tous les courtisans, celle qui fut l'épouse aimée de Charles VI, n'est plus qu'une vieille femme impotente qui a peur de la mort. « En ce temps-là, était la reine de France demeurant à Paris, mais elle était si pauvrement gouvernée qu'elle n'avait tous les jours que huit setiers de vin tout au plus pour elle et son personnel. Ni le plus de ceux de Paris qui leur eût demandé : où est la reine ? ils n'eussent su parler. Tant en tenait-on peu de compte, qu'à peine en challait-il au peuple, parce qu'on disait qu'elle était cause des grands maux et douleurs qui pour lors étaient sur terre... La reine de France ne se mouvait de Paris, ni tant, ni quand, et était comme si c'était une femme étrangère, enfermée tout temps à l'hôtel Saint-Pol, où le noble roi Charles VI trépassa de ce siècle... et bien gardait son lieu comme femme veuve doit faire » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*). Ce texte est daté de 1424.

Quel étrange spectacle que celui de cette reine flétrie et abandonnée à son sort ! La fin de règne, pour Isabeau de Bavière, est loin d'être glorieuse. Aliénor d'Aquitaine était devenue vieille, beaucoup plus vieille, mais elle n'avait connu aucune déchéance physique ou morale. Isabeau s'éteint lentement au milieu de ses vains trésors, contemplant, dans le parc plus ou moins en friche, de l'hôtel Saint-Paul, ce qui reste d'oiseaux dans les magnifiques volières qu'elle avait fait installer dans le temps des splendeurs. Certes, elle a une fille préférée, Catherine. Mais Catherine, veuve elle aussi, vit en recluse sur le sol anglais. Certes, elle a un petit-fils qui est roi de France et d'Angleterre, mais il est inaccessible et ne vient jamais la voir. Pourquoi un roi se dérangerait-il pour visiter une femme inutile ? Et puis, il y a son fils survivant, Charles, qui s'est proclamé roi de France. Mais ce fils l'a rejetée, et elle-même l'a renié. Il n'existe plus

pour Isabeau. Isabeau est seule, à jamais seule en face de sa mort.

On sait la suite. Charles VII tente désespérément de reconquérir son royaume déjà compromis et qui s'effrite de jour en jour. A vrai dire, ce fils de roi fou se sent lui-même maudit. Il doute de sa légitimité, il doute de sa mission. Il va falloir que Jeanne d'Arc le tire de son apathie. C'est la Vierge qui sauvera le royaume de France en dépit de Charles lui-même. Yolande d'Aragon veille au grain. Elle place Arthur de Richemont auprès de son gendre, ainsi que d'autres hommes de confiance : La Hire, Dunois, le bâtard d'Orléans, le duc d'Alençon, Charles d'Anjou, fils de la reine de Sicile. Et Yolande va multiplier les contacts avec Philippe de Bourgogne. Elle sait qu'il reniera le traité de Troyes. Elle envoie messagers sur messagers en Bourgogne. Elle garde des contacts étroits avec le duché de Bar et le duché de Lorraine, ce qui lui permet de faire de Jeanne d'Arc l'héroïne nationale que les Français attendaient. Et déjà, elle pose des jalons pour l'avenir : elle s'occupe de l'éducation de sa petite-fille Marguerite, fille du bon Roi René, et elle la destine à Henry VI pour sceller une réconciliation qu'elle juge inévitable un jour où l'autre. Et effectivement, Marguerite d'Anjou sera la « Rose Rouge de Lancastre » au milieu des guerres qui agiteront l'Angleterre déchirée à son tour entre deux factions, les York et les Lancastre. Jamais l'activité de Yolande d'Aragon ne se relâche, et cette activité forme un éclatant contraste avec l'isolement et l'inaction d'Isabeau de Bavière.

En 1424, l'importante place-forte de Verneuil-sur-Avre tombe aux mains des Anglais. Pourtant, les troupes de Charles étaient aidées par une importante compagnie d'Écossais, ravis de lutter contre les Anglais sur le continent. Bedford triomphe, et à Paris, on fête la victoire du régent. Les Parisiens l'accueillent « comme s'il fût Dieu... Ils jouèrent orgues et trompes, et les cloches sonnaient » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*). Cela prouve qu'à cette époque encore, la population parisienne était franchement convaincue de la légalité et de l'importance du royaume uni. Mais Philippe de Bourgogne commence à avoir des inquiétudes. Sa cousine Jacqueline de Bavière, célèbre par ses frasques, veuve du dauphin Jean, vient de faire annuler son second mariage et épouse Humphrey, duc de Gloucester, régent d'Angleterre, à qui elle promet de léguer tous ses États, le Hainaut, la Frise, la Hollande et la Zélande, d'où la colère de Philippe. Bedford, qui voit dans cette affaire un danger pour l'alliance avec la Bourgogne, réussit à convaincre son frère de ne pas combattre les Bourguignons. D'ailleurs Gloucester abandonne Jac-

queline. Mais Philippe de Bourgogne comprend que l'alerte a été chaude. Il se demande alors si l'alliance anglaise est la meilleure solution. Il écoute volontiers Jean V de Bretagne et Arthur de Richemont. Et la guerre finit par s'enliser jusqu'au moment où, en 1428, les Anglais mettent le siège autour d'Orléans.

Cette fois, la situation est grave pour Charles VII. Si Orléans tombe, c'est la porte ouverte vers le sud. Les dissensions entre La Trémoille et Richemont n'arrangent rien. Dunois et la Hire ont beau faire des prodiges, comme par exemple s'infiltrer dans Orléans avec un convoi de vivres, le 12 février 1429, ils perdent la fameuse bataille des Harengs : ils ont attaqué en vain un convoi de ravitaillement anglais pour les assiégeants d'Orléans, convoi qui contenait en particulier d'importantes provisions de harengs séchés, lesquels se répandirent sur le sol. On voit le moment où Orléans devra se rendre. Pourtant, le duc de Bedford lui-même ne peut participer au siège de la ville, une vieille tradition féodale lui interdisant d'attaquer en personne le fief d'un ennemi prisonnier : or Charles d'Orléans est toujours retenu en Angleterre. Mais ses lieutenants font du bon travail. Incontestablement, la supériorité militaire est du côté des Anglais.

C'est alors qu'intervient Jeanne d'Arc. A-t-elle été vraiment une « créature » de Yolande d'Aragon, jetée sur le tapis au moment opportun ? La question mériterait d'être approfondie. Mais toujours est-il que se dresse contre le dragon anglais la Vierge pure qui va entraîner derrière elle des énergies nouvelles. En mars 1429, Jeanne rencontre Charles VII et lui redonne confiance. Le 8 mai, elle parvient à délivrer Orléans. Le 13 mai, Charles VII vient à la rencontre de Jeanne, descend de son cheval pour saluer cette fille de 17 ans, l'embrasse et l'emmène à Tours. Dans un de ses poèmes, la vieille dame Christine de Pisan s'écrie : « se reprit le soleil à luire ». Le 13 juin, c'est la victoire de Patay, où se distinguent le connétable de Richemont, la Hire, Xaintrailles et Dunois. Le 17 juillet, Charles est sacré roi de France à Reims.

Tout à maintenant changé. Bedford le sait. Il comprend qu'une folie mystique envahit la France. Il décide de répliquer avec les mêmes armes. Dans une lettre au jeune Henry VI, il écrit : « Le motif du désastre se trouve, pour moi, dans les folles idées et la peur déraisonnable inspirées à votre peuple par un disciple et limier du diable, appelé la Pucelle, qui a usé de faux enchantements et de sorcellerie. » Si, du côté du dauphin, on encense l'image de la Vierge

pure qui va délivrer la France du Dragon, du côté de Bedford, on va maudire l'image d'une sorcière, suppôt de Satan. Le ton de l'affaire Jeanne d'Arc est donné, et tout cela dépasse évidemment le personnage lui-même de la Pucelle. Elle n'est qu'un symbole. Et elle sera une victime de la nouvelle tragédie qui se joue.

Cependant, Jeanne veut reconquérir Paris. Accompagnée de Gilles de Rais, le même qui, plus tard, sera exécuté à Nantes pour meurtres sur de jeunes garçons, sodomie et sorcellerie, elle attaque la porte Saint-Honoré. C'est l'échec : Jeanne, blessée, doit s'enfuir. Et le 24 mai 1430, elle tombe dans une embuscade à Compiègne. Voici Jeanne prisonnière. L'implacable machination montée contre elle va suivre son cours. Il est essentiel pour le parti anglais de la faire condamner comme sorcière. Evidemment, Bedford sait très bien à quoi s'en tenir, mais il faut que Jeanne périsse après avoir reconnu qu'elle était liée par un pacte avec le diable. Il y va de la survie du royaume uni anglo-français. D'où l'acharnement qui est mis, dans le procès, à accabler la Pucelle, et à profiter de ses moindres faiblesses. Et c'est le bûcher de Rouen, le 30 mai 1431. La Vierge n'avait pas triomphé du dragon, mais elle avait réveillé certaines lumières.

C'est pourquoi le duc de Bedford veut noyer dans l'oubli le sacrifice de Rouen. Il fait venir à Paris le jeune roi Henry VI et organise son couronnement solennel dans la cathédrale Notre-Dame. Il importe de frapper les imaginations, et il faut contrer le sacre qui s'est déroulé à Reims. Alors, Bedford fait tous ses efforts pour que la cérémonie soit somptueuse. Le couronnement se fait le 16 décembre par les mains du cardinal de Winchester, grand-oncle du jeune roi, au grand désagrément d'ailleurs de l'évêque de Paris qui prend cela pour une offense personnelle. Dans l'entrée royale qui précède, la marche est ouverte par un pâtre, soi-disant prophète, « qui faisait le peuple idolâtrer. Il chevauchait de côté, et montrait parfois ses mains, ses pieds et ses côtés tachés de sang comme saint François ». Il fallait bien se servir des mêmes armes mystiques que celles dont les partisans de Charles avaient usé à propos de la Pucelle. Ensuite, le cortège se déroule comme pour les entrées solennelles des rois, avec des stations représentant des combats, des mystères, des scènes bibliques ou allégoriques. Et, « quand ils furent devant l'hôtel de Saint-Paul, la reine de France, Ysabel, femme de feu le roi Charles sixième de ce nom, était aux fenêtres, avec elle dames et demoiselles. Quand elle vit le jeune roi Henry, fils de sa fille, à l'endroit d'elle, il ôta tôt son chaperon et la salua, et tantôt elle s'inclina vers lui très

humblement, et se tourna d'autre part pleurant » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*).

On a dit qu'Isabeau pleurait parce qu'elle était émue de voir son petit-fils orné de deux couronnes. On a dit aussi que c'étaient des pleurs de repentir. Ne serait-ce pas plutôt une émotion bien légitime de sa part, une de ces émotions qui ne s'expliquent pas, mais qu'une grand-mère, fût-elle reine, et de plus responsable de l'événement, ressent quand elle voit son petit-fils au faite des honneurs ? Nous ne le saurons jamais. En tout cas, c'est la dernière fois qu'on aperçoit en public la vieille reine de France.

La situation évolue. Paris est en proie à l'hiver. « Il faisait grand froid et les jours étaient courts. Le roi quitta Paris après Noël après n'avoir fait aucun bien : gabelles et autres impôts étaient maintenus, la vie était chère, le bois surtout, il neigeait, il pleuvait. Le pain aussi était cher » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*). Les Parisiens commencent à murmurer et se posent des questions : où sont les belles promesses d'antan ? Qu'a fait pour eux le roi d'Angleterre et de France ? Et pourquoi le duc de Bourgogne n'est-il pas venu au couronnement d'Henry VI ?

Car Philippe le Bon a singulièrement brillé par son absence aux fêtes du couronnement de son allié le roi d'Angleterre, comme il a brillé par son absence lors des funérailles de Charles VI. Quel jeu joue donc le fils de Jean sans Peur ?

On ne va pas tarder à le savoir. Travaillé sans cesse par les émissaires de Yolande d'Aragon et finalement convaincu par Jean V et Arthur de Richemont, Philippe de Bourgogne signe, le 21 septembre dans la cathédrale d'Arras, un traité par lequel il reconnaît Charles VII comme légitime souverain du royaume de France. Mais il s'intitule « duc de Bourgogne par la grâce de Dieu. » Le traité de Troyes est devenu caduc. Le royaume anglo-français n'est plus qu'une ombre, et pourtant il faudra attendre 1440 pour que Henry VI abandonne ses prétentions à la couronne de France et rende la liberté à Charles d'Orléans. La situation est maintenant très nette : les Anglais ne sont que des ennemis qu'il importe de chasser du territoire français⁽⁹⁾. Et plus personne ne doute maintenant de la légitimité de

(9) Henry VI renonça au trône de France en échange de promesses de soutien que lui firent les ducs de Bretagne et de Bourgogne. En 1445, il épousa Marguerite d'Anjou, petite-fille de Yolande d'Aragon, et ce mariage, en fait, mit fin à la Guerre de Cent Ans.

Charles VII. Le martyre de Jeanne d'Arc n'a pas été inutile, et les cendres de la Vierge ont eu raison du dragon.

On rapporte que lorsqu'elle apprit la signature du traité d'Arras, Isabeau de Bavière pleura. Les uns disent que c'est de chagrin, parce que tout son rêve s'écroulait. Mais d'autres disent que c'est de joie, parce qu'elle voyait enfin les Français réconciliés. Mais on ne le saura jamais, car le mystère demeure sur les pensées et la vie quotidienne de la reine pendant ses dernières années. Et, ce jour où Philippe de Bourgogne signe le traité d'Arras avec le fils qu'elle a renié, Isabeau n'a plus que huit jours à vivre.

« La reine de France, Ysabel, femme de feu Charles, sixième du nom, trépassa en l'hôtel de Saint-Paul, le samedi vingt-neuvième jour de septembre de l'an 1435. Et il fut trois jours que chacun la vit comme il voulait. Et après, fut ordonnée comme appartenait à belle dame, et fut gardée jusqu'au treizième jour (jeudi) d'octobre qu'elle fut apportée à Notre-Dame, à trois heures après dîner. Et y avait quinze sonneurs devant le corps et cinq cents torches, et n'y avait compagnie de femmes d'état que la dame de Bavière... Elle était couchée si proprement qu'il semblait qu'elle dormît, et tenait un grand sceptre royal en sa main droite. Cette journée, furent dites les vigiles. Le lendemain, fut mise en rivière de Seine après la messe, en un bateau, et fut portée enterrer à Saint-Denis en France, car on n'osa la porter par terre à cause des Armagnacs dont les champs étaient toujours pleins, et tous les villages d'entour Paris » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*). La cérémonie avait eu lieu en présence de Louis de Luxembourg, chancelier de France, de Jacques du Châtelier, évêque de Paris et des seigneurs de Scales et de Willougby. La reine Isabeau de Bavière fut enterrée aux côtés de son époux, Charles VI, le roi fou.

Une époque venait de se terminer. Désormais, la France et l'Europe entière allaient changer de visages.

ANNEXE

LE TRAITÉ DE TROYES

(21 mai 1420)

Le Traité signé à Troyes entre le roi d'Angleterre Henry V et le roi de France Charles VI, et inspiré par Isabeau de Bavière et Philippe de Bourgogne, est un document remarquable permettant de comprendre les buts recherchés par les uns et par les autres. Ce traité a été minutieusement préparé et rédigé de façon à ce que tout le contentieux franco-anglais fût réglé, du moins dans l'absolu. C'est pourquoi il peut être intéressant de le lire dans son intégralité. Le texte du Traité se trouve dans deux registres des Archives Nationales, le registre Xⁱⁿ 8603 (Ordonnances royales) et le registre 77 171 (Trésor des Chartes). Le texte est identique dans les deux registres et doit vraisemblablement reproduire l'original.

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, à perpetuele memoire. Combien que, pour reintégrer la paix et oster les discensions des royaumes de France et d'Angleterre, plusieurs notables et divers traictiez qui, ou temps passé, ont esté fais entre noz nobles progéniteurs de bonne mémoire et ceuls de très hault prince et nostre très chier filz Henry, Roy d'Angleterre, héritier de France, et aussi entre nous et nostredit filz, n'ayent apporté le fruct de paix pour ce désiré, savoir faisons à tous présens et avenir que, neantmoins, nous, considerans et pesans en nostre cuer quans grans et irreparables maulx, quantes enormitez et quele dolereuse playe universal et incurable la division des deux royaumes dessusdis a jusques cy mis et apporté, non pas tant seulement ausdis royaumes, mais à toute l'eglise militant, nous avons nagaires reprins traictié de paix avecques nostredit filz Henry, ouquel, à la parfin, après pluseurs collacions et parlemens des gens de nostre conseil, icellui, ottroyant et donnant effect à noz desirs, qui promet paix aux hommes de bonne volenté, entre nous et nostredit filz à l'euvre de ladicte désirée paix est conclu et accordé en la manière qui s'ensuit :

1. Premièrement, que, pour ce que, par l'alliance du mariage fait, pour le bien de ladicte paix, entre nostredit filz, le Roy Henry, et nostre très chière et très amée fille, Katherine, il est devenu nostre filz et de nostre très chière et

très amée compaigne, la Royne, ycellui nostre filz nous aura et honnourera et nostre dicte compaigne comme père et mère, et ainsi comme il appartient honnourer telz et si grans prince et princesse et devant toutes personnes temporelles du monde.

2. ITEM, que nostre dit filz, le Roy Henry, ne nous turbera, inquietera, ou empeschera que nous ne tenions et possedions, tant que nous vivrons, ainsi que nous tenons et possedons de présent, la couronne et dignité royal de France et les revenues, fruiz et provens d'iceulx, à la soustenance de nostre estat et des charges du royaume, et que nostredicte compaigne aussi ne tiegne, tant qu'elle vivra, estat et dignité de Royne, selon la coustume dudit royaume, avecques partie desdictes rentes et revenues à elle convenable.

3. ITEM, est accordé que nostredicte fille Katherine aura et prenra, ou royaume d'Angleterre, douaire, ainsi que les Roynes d'Angleterre ont, ou temps passé, acoustumé d'avoir et percevoir ; c'est assavoir, par chascun an, la somme de quarante mil escuz, desquelz les deux vallent tousjours un noble d'Angleterre.

4. ITEM, est accordé que nostredit filz, le roy Henry, par toutes voyes, moyens et manières qu'il pourra, sans transgression ou offense du serement par lui fait de observer les loiz, coustumes et droiz de sondit royaume d'Angleterre, labourera et pourvera que nostredicte fille Katherine, sa compaigne, le plus tost que faire se pourra, soit, en tout evenement, pleinement assurée de percevoir et avoir en son dit royaume d'Angleterre, ou temps de son trespas, le douaire devant dit de quarante mil escuz annuelz, desquelz les deux valent tousjours un noble d'Angleterre.

5. ITEM, est accordé que, s'il avenoit que nostre dicte fille seurvive à nostredit filz, le Roy Henry, elle percevra et aura, ou royaume de France, tantost après le trespas de nostredit filz, douaire de la somme de vingt mil frans par an, de et sur les terres, lieux et seignouries que tint et eust en douaire nostre très chière dame de bonne mémoire, Blanche, jadis femme de Phelippe de bonne mémoire, jadis roy de France, nostre très redoubté seigneur et grant ayeul.

6. ITEM, est accordé que, tantost après nostre trespas et dès lors en avant, la couronne et royaume de France, avecques tous leurs droiz et appartenances, demourront et seront perpetuelement de nostre filz le Roy Henry et de ses hoirs.

7. ITEM, que, pour ce que nous sommes tenuz et empeschez le plus du temps, par celle manière que nous ne povons en nostre personne entendre ou vaquer à la disposicion des besongnes de nostre royaume, la faculté et exercice de gouverner et ordonner la chose publique dudit royaume seront et demourront, nostre vie durant, à nostre dit filz le Roy Henry, avecques le conseil des nobles et saiges à nous obeissans, qui auront amé le prouffit et honneur dudit royaume, par ainsi que, dès maintenant, et dès lors en avant, il

puisse icelle regir et gouverner par lui mesme et par aultres qu'il voudra députer, avec le conseil des nobles et saiges dessusdis ; lesquelz faculté et exercice de gouverner ainsi estant pardevers nostre dit filz, le Roy Henry, il labourera affectueusement, diligemment et loyaument à ce qui puist et doit estre à l'onneur de Dieu, de nous et de nostre compaignie, et aussi au bien publique dudit royaume, et à défendre, tranquillier, appaisier et gouverner icellui royaume selon l'exigence de justice et équité, avecques le conseil et aide des grans seigneurs, barons et nobles dudit royaume.

8. ITEM, que nostredit filz fera de son povoir que la court du parlement de France sera, en tous et chascun lieux subgez à nous, maintenant et ou temps avenir, observée et gardée ès auctorité et souveraineté d'elle et à elle deues en tous et chascuns lieux à nous subgietz, maintenant et ou temps avenir.

9. ITEM, que nostre dit filz de son povoir défendra et conservera tous et chascuns pers, nobles, citez, villes, communitéz et singulières personnes, à nous maintenant et ou temps avenir subjectes, en leurs droiz, coustumes, privilèges, prééminences, libertez et franchises à eulx appartenans, ou deuz, en tous les lieux subgez à nous, maintenant et ou temps avenir.

10. ITEM, que nostredit filz diligemment et loyaument labourera et fera de son povoir que justice sera administrée oudit royaume selon les lois, coustumes et drois dudit royaume, sans accepcion de personnes, et conservera et tendra les subgez de nostredit royaume en pais et tranquillité, et de son povoir les gardera et défendra de violences et oppressions quelzconques.

11. ITEM, est accordé que nostredit filz, le Roy Henry, pourvera et fera de son povoir que aux offices, tant de la justice de parlement que des bailliages, seneschaucées, prevostez et autres, appartenans au gouvernement de seigneurie, et aussi à tous autres offices dudit royaume, seront prises personnes habiles, prouffitables et ydoines, pour le bon, juste, paisible et tranquille régime dudit royaume et des administracions qui leur seront à commectre, et qu'ilz soient telz qu'ilz doivent estre députez et prins selon les loiz et droiz du royaume, et pour le prouffit de nous et de nostre royaume.

12. ITEM, que nostredit filz labourera de son povoir, et le plus tost que faire se pourra prouffitablement, à mectre en nostre obéissance toutes et chascunes citez, villes, chastiaux, lieux, pays et personnes dedens nostre royaume désobéissans à nous et rebelles, tenans la partie ou estans de la partie vulgaument appellée du Daulphin et d'Armignac.

13. ITEM, afin que nostredit filz puisse faire exercer et accomplir les choses dessusdictes plus prouffitablement, seurement et franchement, il est accordé que les grans seigneurs, barons et nobles et les estas dudit royaume, tant spirituelz que temporelz, et aussi les citez et notables communitéz, les citiens et bourgeois des villes dudit royaume à nous obéissans pour le temps, feront les seremens qui s'ensuivent :

PREMIÈREMENT à nostredit filz le Roy Henry, aiant la faculté et exercice de disposer et gouverner ladicte chose publique, et à ses commandemens et mandemens, en toutes choses concernans à l'exercice du gouvernement dudit royaume, et par toutes choses obéiront et entendront humblement et obéissamment.

ITEM, que les choses qui sont et seront appointées et accordées entre nous et nostre dicte compaigne, la Royne, et nostredit filz, le Roi Henry, avecques le conseil de ceulz que nous et nostredicte compaigne et nostredit filz auront à ce commis, lesdis grans seigneurs, barons et estaz de nostredit royaume, tant spirituelz comme temporelz, et aussi les citez, notables communitéz, les citoyens et bourgeois des villes dudit royaume, en tant que à eulz et à chascun d'eulx pourra toucher, en tout et partout, bien et loyaument garderont et feront, de leur povoir, garder par tous autres quelzconques.

ITEM, que continuellement, dès nostre trespas et après icellui, ilz seront féaulz hommes liges à nostredit filz et de ses hoirs, et icellui nostre filz pour leur seigneur lige et souverain et vray Roy de France, sans aucune opposition, contradiction ou difficulté, recevront et comme à tel obéiront, et que, après ces choses, jamais n'obéiront à autre que à nous, comme à Roy ou Regent le royaume de France, se non à nostredit fils le roy Henry et à ses hoirs.

ITEM, qu'ilz ne seront en conseil, aide ou consentement que nostredit filz, le Roi Henry, perde vie ou membre, ou soit prins de mauvaise prinse, ou qu'il seuffre dommage ou diminucion en personne, estat, honneur ou biens ; mais, se ilz scevent que aucune tele chose soit contre lui machinée, ou perforcée, ilz l'empescheront de leur povoir et lui feront savoir, le plus tost qu'ilz pourront, par eulx, messaiges ou lectres.

14. ITEM, est accordé que toutes et chacunes conquestes qui se feront par nostredit filz, le Roy Henry, hors la duchié de Normandie, ou royaume de France, sur les désobéissans dessusdis, seront et se feront à nostre prouffit, et que nostre dit filz, de son povoir, fera que toutes et chacunes terres et seignouries estans ès lieux qui sont ainsi à conquérir, appartenans aux personnes à nous présentement obéissans, qui jureront garder ceste présente concorde, seront restituées auxdictes personnes à qui elles appartiennent.

15. ITEM, est accordé que toutes et chacunes personnes ecclésiastiques, bénéficiez ou duchié de Normandie, ou autres lieux quelzconques, ou royaume de France, subgiez à nostre dit filz, à nous obéissans et favorisans la partie de nostre très chier et très amé filz le duc de Bourgogne, qui jureront garder ceste présente concorde, joyront paisiblement de leurs bénéfices ecclésiastiques estans ou dit duchié de Normandie, ou lieux devant diz.

16. ITEM, que, semblablement, tous et chacunes personnes ecclésiastiques obéissans à nostredit filz, le Roy Henry, et bénéficiez ou royaume de France, ès lieux à nous subgiez, qui jureront garder ceste présente concorde, joyront paisiblement de leurs bénéfices ecclésiastiques estans ès lieux devant diz.

17. ITEM, que toutes et chascune églises, universitez, estudes généraulx, et aussi collèges d'estudians et autres collèges ecclésiastiques estans ès lieux à nous subgiez, présentement, ou pour le temps avenir ou en la duchié de Normandie, ou autres lieux du royaume de France, subgiez à nostredit filz le Roy Henry, joyront de leurs droiz et possessions, rentes, prérogatives, libertez, prééminences et franchises, à eulx, ou royaume de France, comment que ce soit appartenans ou deues, saufves les droiz de la couronne de France et de tous autres.

18. ITEM, et quant il avendra que nostredit filz, le Roy Henry, venra à la couronne de France, la duchié de Normandie, et aussi les autres et chascun lieux par lui conquis ou royaume de France, seront soubz la juridicion, obeissance et monarchie de ladicte couronne de France.

19. ITEM, est accordé que nostredit filz, le Roy Henry, de son pouvoir, se parforcera et fera que aux personnes à nous obéissans et favourisans la partie devant dicte, que on appelle de Bourgogne, ausquelles appartenoient seignouries, terres, revenues, ou possessions, en ladicte duchié de Normandie, ou autres lieux ou royaume de France, par icellui nostre filz, le Roy Henry, conquises, jà pieçà par lui données, sera faicte, sans diminucion de la couronne de France, recompensacion par nous, ès lieux et terres acquises, ou à acquerir en nostre nom sur les rebelles et désobeissans à nous; et se, en nostre vie, ladicte recompensacion n'est faicte aus dessusdis, nostredit filz, le Roy Henry, la fera ès dictes terres et biens, quant il sera venu à la couronne de France; mais, se les terres, seignouries, rentes, ou possessions, qui appartenroient ausdictes personnes, esdiz duchié et lieux, n'avoient esté données par nostredit filz, lesdictes personnes seroient restituées à icelles sans délai.

20. ITEM, que, durant nostre vie, en tous lieux, à nous présentement ou pour le temps avenir subgez, les lectres communes de justice, de dons d'offices, de benefices et d'autres donacions, pardons, ou remissions et privilèges; devront estre escriptes et proceder soubz nostre nom et seel. Toutesvoyes, pour ce que aucuns cas singuliers pourront avenir, qui par l'umain engin ne pevent pas tous estre préveuz, esquelz pourra estre necessaire et convenable que nostredit filz, le Roy Henry, face escrire ses lectres; en tel cas, se aucuns en aviennent, il sera loisible à nostredit filz, pour le bien et seurté de nous et du gouvernement à lui, comme dit est, appartenant, et pour éviter les perilz et dommages qui, autrement, pourraient vraisemblablement avenir, escrire ses lectres à noz subgiez, par lesquelles il commandera, défendra et mandera, de par nous et de par lui, comme Regent, selon la nature et qualité de la besongne.

21. ITEM, que, de toute nostre vie, nostredit filz, le Roy Henry, ne se nommera ou escrira aucunement, ou fera nommer ou escrire Roy de France, mais dudit nom de tout point se abstendra, tant comme nous vivrons.

22. ITEM, est accordé que nous, durant nostre vie, nommerons, appellerons et escrirons nostredit filz, le Roy Henry, en langue françoise par ceste manière : « nostre très chier fils, Henry, Roy d'Angleterre, héritier de France » et, en langue latine, par cette manière : « Noster precarissimus filius, Henricus, Rex Anglie, heres Francie ».

23. ITEM, que nostredit filz ne imposera, ou fera imposer aucunes imposicions ou exactions à nos subgez, sans cause raisonnable et necessaire, ne autrement que pour le bien public dudit royaume de France, et selon l'ordonnance et exigence des loys et coustumes raisonnables et approuvez dudit royaume.

24. ITEM, et afin que concorde, paix et tranquillité entre les royaumes de France et d'Angleterre soient, pour le temps avenir, perpetuellement observées, et que l'en obvie aux obstacles et commencemens par lesquelz, entre lesdis royaumes, debas, dissencions ou discors pourraient sourdre ou temps avenir, que Dieu ne vueille, il est accordé que nostredit filz labourera, par effect de son povoir, que, de l'adviz et consentement des trois estaz desdiz royaumes, ostez les obstacles en ceste partie, soit ordonné et pourveu, que, du temps que nostredit filz sera venu à la couronne de France, ou aucun de ses hoirs, les deux couronnes de France et d'Angleterre à tousjours mais, perpetuellement, demourront ensemble et seront à une mesme personne, c'est assavoir en la personne de nostredit filz, le Roy Henry, tant qu'il vivra, et de là en avant, ès personnes de ses hoirs, qui successivement seront les uns après les autres ; et que les deux royaumes seront gouvernez, depuis ce temps que nostredit filz, ou aucun de ses hoirs, parvenra, ou parvenront ausdiz royaumes, non divisément soubz divers Roys, pour ung mesme temps, mais soubz une mesme personne, qui sera, pour le temps, Roy et seigneur souverain de l'un et de l'autre royaume, comme dit est ; en gardant toutesvoyes, en toutes autres choses, à l'un et à l'autre royaume ses droiz, libertez ou coustumes, usaiges et loix, non soubzmettant en quelque manière l'un desdiz royaumes à l'autre, ne les loix, droiz, coustumes ou usaiges de l'un d'iceulx royaumes aux droiz, loix, coustumes ou usaiges de l'autre.

25. ITEM, que, dès maintenant, et à tous temps perpetuellement, se tairont, appaiseront et de tous poins cesseront toutes dissencions, haynes, rancunes, inimitiez et guerre d'entre lesdis royaumes de France et d'Angleterre et les peuples d'iceulx royaumes adhérens à ladicte concorde ; et entre les royaumes dessusdiz sera et aura vigueur dès maintenant, perpetuellement à tousjoursmais, paix, tranquillité, concorde, affection mutuelle, amitiés fermes et estables ; et se aideront lesdis deux royaumes de leurs aides, conseilz et assistences mutuelles, contre toutes personnes qui à eulx ou à l'un d'eulx s'efforceroient de faire donner violence, injure, grief ou dommage ; et converseront et marchanderont ensemble les uns avecques les autres franchement et seurement, en payant les coustumes et devoirs deuz et accoustumez.

26. ITEM, que tous les confédérez et aliez de nous et dudit royaume de France, et aussi les confederez de nostredit filz, le Roy Henry, et dudit

royaume d'Angleterre, qui, dedens huit mois après que ceste présente concorde de paix leur sera notifiée, ilz (sic) auront déclaré se vouloir fermement adhérer à ladicte concorde et estre comprins soubz le traictié et concorde d'icelle paix, soient comprins soubz les amitiéz et confederacions, seurté et concorde d'icelle paix, sauf toutesvoyes à l'une et à l'autre desdictes couronnes, à nous et à nos subgez, et aussi à nostredit filz, le Roy Henry, et à ses subgiez, ses actions, droiz et remèdes quelzconques convenables en ceste partie, et competans, en quelque manière que ce soit, envers lesdis aliez et confederez.

27. ITEM, il est accordé que nostredit filz, le Roy Henry, avecques le conseil de nostre très chier filz, Phelippe, duc de Bourgoigne, et des autres nobles du royaume, qu'il convendra et appartendra pour ce estre appelez, pourvera pour le gouvernement de nostre personne seurement, convenablement et honnestement, selon l'exigence de nostre estat et dignité royal, par telle manière que ce sera l'onneur de Dieu et de nous, et aussi du royaume de France et des subgez d'icellui; et que toutes personnes, tant nobles comme autres, qui seront entour nous pour nostre personnel et domestique service, non pas seulement en offices, mais en autres mistères, seront telz qu'ilz auront esté nez ou royaume de France, ou des lieux de langage françois, bonnes personnes, sages, loiaux et ydoines audit service.

28. ITEM, que nous demourrons et résiderons personnellement en lieu notable de nostre obéissance, et non ailleurs.

29. ITEM, considéré les orribles et énormes crimes et deliz perpetrez oudit royaume de France par Charles, soy disant Daulphin de Viennois, il est accordé que nous, ne nostredit filz, le Roy Henry, ne aussi nostre chier filz, Phelippe, duc de Bourgoigne, ne traicterons aucunement de paix ou de concorde avecques ledit Charles, ne ferons ou ferons traictier, senon du conseil et assentement de tous et chascun de nous trois et des trois estas des deux royaumes dessusdiz.

30. ITEM, est accordé que nous, sur les choses dessusdictes et chacune d'icelles, outre noz lectres patentes seelées de nostre grant seel, donrons et ferons donner et faire à nostredit filz, le Roy Henry, lectres patentes approbatoires et confirmatoires de nostredictie compaignie, de nostredit filz, Phelippe, duc de Bourgoigne, et des autres de nostre sang royal, des grans seigneurs, barons, citez et villes à nous obeissans, desquelz, en ceste partie, nostredit filz, le Roy Henry, vouldra avoir lectres de nous.

31. ITEM, que semblablement nostredit filz, le Roy Henry, pour sa partie, outre ses lectres patentes sur ces mesmes choses seelées de son grant seel, nous fera donner et faire lectres patentes approbatoires et confirmatoires de ses très chiers frères et des autres de son sang royal, des grans seigneurs, barons, et des citez et villes à lui obéissans, desquelz, en ceste partie, nous vouldrions avoir lectres de nostredit filz, le Roy Henry.

Toutes lesquelles et chacunes choses dessus escriptes, nous, Charles, Roy

de France dessusdit, pour nous et noz hoirs, en tant que pourra toucher nous et nosdis hoirs, sans dol, fraude ou malengin, avons promis et promettons, juré et jurons en parole de Roy, aux saintes Evangiles de Dieu par nous corporelment touchées, faire ; accomplir et observer, et que icelles ferons par noz subgez accomplir et observer, et aussi que nous, ne noz héritiers, ne venrons jamais au contraire des choses dessusdictes ou d'aucunes d'icelles en quelque manière, en jugement ou hors jugement, directement ou par oblique, ou par quelconque couleur exquise. Et, afin que ces choses soient fermes et estables perpetuellement et à tousjours, nous avons fait meetre notre seel à ces présentes lectres. Donné à Troyes, le xxix^e jour du mois de may, l'an mil quatre cens et vint, et de nostre règne le quarantiesme. Ainsi signé, par le Roy, en son conseil. J. DE RINEL. Visa.

Lecta, publicata et registrata in curia ae jurata per existentes in camera parlamenti, penultima die maii, anno domini millesimo cccc^o vicesimo. CLEMENS.

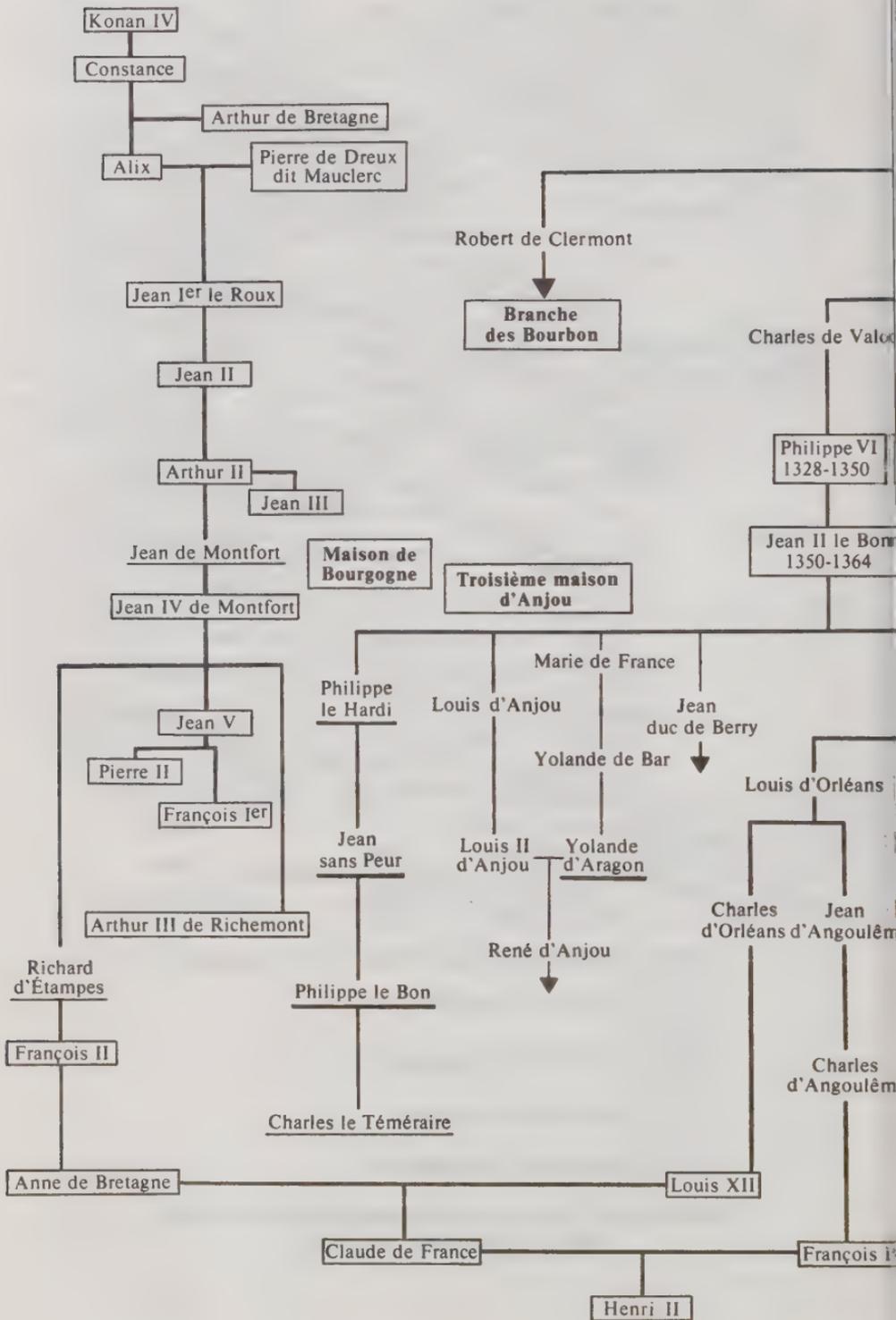
Collatio facta est cum originali.



-  Frontières du Saint-Empire et du royaume de France
-  Territoires anglo-français
-  Territoires bourguignons
-  Territoires armagnacs
-  Territoires indépendants

Division de la France entre Bourguignons et Armagnacs avec les possessions anglaises.

Maison de Bretagne



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- AVOUT (Jacques d'), *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons*, Paris, 1943.
- BASIN (Thomas), *Histoire de Charles VII*, éd. Samaran, Paris, 1964.
- CALMETTE (Joseph), *Histoire des ducs de Bourgogne*, Paris, 1976.
- CALMETTE (Joseph), *L'Europe occidentale de la fin du xiv^e siècle aux guerres d'Italie*, Paris, 1937.
- CHAMPION (Pierre), *La Galerie des Rois*, Paris, 1934.
- CHARTIER (Jean), *Chronique française de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, 1858.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, Paris, 1863 et 1864.
- COSNEAU (E.), *Le Connétable de Richemont*, Paris, 1886.
- COSNEAU (E.), *Les grands traités de la Guerre de Cent Ans*, Paris, 1888.
- COUSINOT (Guillaume), *Geste des Nobles français*, éd. Vallet de Viriville, Paris, 1859.
- COVILLE (Alfred), *Les premiers Valois et la Guerre de Cent Ans*, Paris, 1901.
- DUPUY (Micheline), *Le Chaos d'où sortit la France*, Paris, 1980.
- ERLANGER (Philippe), *Charles VII et son mystère*, Paris, 1973.
- FAVIER (Jean), *La Guerre de Cent Ans*, Paris, 1980.
- FROISSART (Jean), *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1893.
- GICQUEL (Yvonig), *Olivier de Clisson*, Paris, 1981.
- HEERS (Jacques), *L'Occident aux xiv^e et xv^e siècles*, Paris, 1975.
- JARRY (Eugène), *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, Paris, 1889.
Journal d'un Bourgeois de Paris, éd. Tuetey, Paris, 1881.
- JUVÉNAL DES URSINS (Jean), *Histoire de Charles VI*, éd. Godefroy, 1653.
- LE FEVRE (Jean), *Chronique*, Paris, 1881.
- LUCE (Siméon), *La France pendant la Guerre de Cent Ans*, Paris, 1889.
- MARKALE (Jean), *Histoire secrète de la Bretagne*, Paris, 1977.
- MARKALE (Jean), *Anne de Bretagne*, Paris, 1980.
- MIROT (Léon), *Les Insurrections urbaines*, Paris, 1906.
- MONSTRELET (Enguerrand de), *Chronique*, éd. Douët d'Arc, Paris, 1857-1862.

- PERNOUD (Régine), *Vie et mort de Jeanne d'Arc*, Paris, 1956.
PERNOUD (Régine), *Jeanne d'Arc par elle-même et par ses témoins*, Paris, 1962.
PERROY (E.), *La Guerre de Cent Ans*, Paris, 1976.
RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, *Chronique de Charles VI*, Paris, 1839-1852.
THIBAUT (Marcel), *Isabeau de Bavière*, Paris, 1934.
VALLET DE VIRIVILLE (A.), *Histoire de Charles VII*, Paris, 1862.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : Un royaume fissuré	7
I. LA REINE DES FÊTES ET DES JEUX	17
Fêtes galantes	19
L'enfer du jeu	29
II. UNE FOLIE QUI PROFITE À CERTAINS	41
L'affaire Craon	44
Le Bal des Ardents	54
Intrigues et rumeurs	65
III. ISABEAU PRÉSIDENTE DU CONSEIL	79
Un équilibre fragile	82
Louis d'Orléans	88
Rivalité sanglante	102
IV. UNE REINE FACE À SON DESTIN	121
Les manœuvres de Jean sans Peur	124
L'enjeu parisien	134
Réalités politiques et économiques	141
La querelle gagne la rue	150
V. JEUX DE DAMES	163
Yolande d'Aragon, reine de Sicile	165
Alison du May et Jeanne d'Arc	177
Odette de Champdivers	182
La Dame de Giac	184
Isabeau la Délaissée	188
VI. LE RETOUR D'ISABEAU	199
La reine bourguignonne	203
L'atout d'Isabeau	212
Le Pont de Montereau	220
Le traité de Troyes	229

VII. LE ROYAUME UNI D'ANGLETERRE ET DE FRANCE	237
Le rêve d'Isabeau	239
La Vierge et le Dragon	249
ANNEXE : Le Traité de Troyes (1420)	259
Carte	267
Tableau généalogique	268-269
BIBLIOGRAPHIE	271

Achevé d'imprimer le 2 mars 1982
sur presse CAMERON
dans les ateliers de la S.E.P.C.
à Saint-Amand-Montrond (Cher)

— N° d'impression : 2092-1313 —

Dépôt légal : mars 1982

Imprimé en France

Isabeau de Bavière

Pour tous les Français, Isabeau de Bavière, épouse du roi fou Charles VI, est la *reine maudite*, celle qui a livré le royaume de France aux Anglais, celle qui a déshérité son fils Charles VII au profit de son gendre Henry V d'Angleterre. Cette image que nous conservons d'Isabeau de Bavière élimine d'office tout jugement sur ce personnage hors pair de l'histoire médiévale. Il est pourtant intéressant de savoir qui était réellement Isabeau de Bavière et à quelles motivations précises répondait son étrange et contestable politique.

Elle a rêvé d'un royaume uni d'Angleterre et de France. Elle a rêvé d'être une nouvelle Aliénor d'Aquitaine. Mais le destin a voulu que l'Histoire lui donnât tort : contre la vieille reine, image satanique, ou plutôt image de la Femme pécheresse, s'est dressée l'image tout aussi symbolique de la vierge Jeanne d'Arc. Et entre deux mythes, le peuple a choisi.

Isabeau a été rejetée dans les ténèbres de la géhenne, où elle a rejoint des personnages tout aussi fascinants que le beau Louis d'Orléans, le duc assassiné, le retors Jean sans Peur, lui-même assassiné dans des circonstances troubles, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'énigmatique Tanguy du Chastel, l'étrange Arthur de Richemont, connétable de France puis duc de Bretagne, Yolande d'Aragon, reine de Sicile, discrète protectrice de Jeanne d'Arc et de Charles VII, sublime entremetteuse au milieu des tours et détours de cette époque troublée mais passionnante.

Car, autour d'Isabeau de Bavière, c'est toute la société de l'Europe occidentale de la fin du XIV^e siècle et du début du XV^e siècle qui apparaît, avec ses mutations, ses paradoxes et ses idéaux. A partir de là, la France et l'Angleterre vont partir, chacune de son côté, à l'assaut d'un monde qui ne connaît pas encore son identité...

Couverture : Entrée de la Reine Isabeau de Bavière à Paris le 20 juin 1389. Miniature des Chroniques de Froissart, XIV^e siècle. (Document B.N.). Atelier Michel Méline.

PAYOT, 106, boulevard Saint-Germain, PARIS